LA
VISION STRATEGIQUE
POUR
LA DEFENSE

29 juin 2016

Table des matières

Abréviations 6
Introduction 10
1. L'environnement sécuritaire belge à l'horizon 2030 : toujours incertain et plus complexe 13
a. L'Europe : une île de paix entourée d'une périphérie dans le chaos 13
i. La périphérie sud de l'Europe 14
ii. Afrique centrale 15
iii. La périphérie est de l'Europe 15
iv. La périphérie nord de l'Europe 16
v. L'OTAN et l'UE : les piliers essentiels de la politique de sécurité et de défense belges 16
b. Sécurité européenne et belge dans une perspective globale 17
i. Sécurité des flux mondiaux 17
ii. Les Nations unies sous pression 18
c. La Défense en tant que dernier rempart de la sécurité intérieure belge 19
2. Un positionnement équilibré de la Défense belge dans l'environnement sécuritaire 21
a. Le juste équilibre entre les missions clés « défense collective » et « sécurité collective » pour la contribution de la Défense belge à la sécurité dans la périphérie européenne et dans le monde 23
Impact sur les capacités de défense belges 25
b. Une réalisation moderne de la mission clé « protéger les ressortissants belges dans le monde entier » 29
c. L'optimisation du support apporté par la Défense à la sécurité intérieure 31
d. Potentiel d'adaptation 33
3. Tendre activement vers une Défense plus européenne via un ancrage capacitaire 35
a. Combler les *capability gaps* (déficits capacitaires) européens 36
b. Organiser davantage les capacités de la Défense avec les pays partenaires stratégiques 37
c. Impact sur les capacités de Défense belge 38
4. Une Défense en équilibre budgétaire via une recapitalisation solidaire dans un cadre multilatéral 39
a. La recapitalisation de la Défense de façon solidaire dans un cadre multilatéral 39
b. Une Défense en équilibre budgétaire en 2030 42
5. Le portfolio capacitaire à l'horizon 2030 49
a. Dimension capacitaire Renseignement-Cyber-*Influence* 52
Réalisation, personnel, investissements et niveau d'ambition 52
Contenu des investissements 54
i. Service de renseignement militaire 55

ii. Drones (de reconnaissance) HALE et MALE 56
iii. Collecte du renseignement par satellite (*Space-based* IMINT) 59
iv. Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance (ISTAR) 59
v. La capacité Cyber 60
vi. Capacité d'*Influence* 62
b. Dimension capacitaire Land 65
Réalisation, personnel, investissements et niveau d'ambition 65
Contenu des investissements 68
i. Capacité motorisée interarmes 71
ii. *Compagnies de réserve* 75
iii. *Special Operations Forces* (en ce compris la *Special Operations Aviation*) 75
iv. Transport aérien tactique 78
v. Construction militaire 80
vi. La capacité CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) 81
vii. Capacité *Explosive Ordnance Disposal* (EOD)/ *Counter-Improvised Explosive Devices* (C-IED) 82
c. Dimension capacitaire Air 84
Réalisation, personnel, investissements et niveau d'ambition 84
Contenu des investissements 85
i. Capacité de combat aérien multirôle 86
ii. Capacité de ravitaillement en vol et de transport aérien (médical) stratégique 87
iii. Avions de commandement et de surveillance 89
iv. Carrefour d'Information Aérienne (LInK) 90
d. Dimension capacitaire Maritime 91
Réalisation, personnel, investissements et niveau d'ambition 91
Contenu des investissements 92
i. La capacité *Surface Combatant* (y compris les hélicoptères de frégate) 93
ii. La capacité de lutte contre les mines 95
iii. La capacité de patrouille côtière (y compris le Carrefour d'Information Maritime) 97
iv. Soutien logistique opérationnel et transport maritime stratégique via une participation éventuelle au *Joint Logistics Support Ship* néerlandais 98
v. Protection des ports 99
e. Commandement et appui opérationnel des capacités 100
Réalisation et personnel 100

Contenu des investissements 102
i. L'état-major de la Défense 103
ii. *Competence development* 103
iii. Appui médical 104
iv. Branche d'activité *Material Resources* 111
v. Direction des camps externalisés 112
vi. Soutien Air 112
vii. Soutien Marine 113
viii. Unité Chenil Interforces (UCI) 113
ix. Les commandements de province 114
x. Les laboratoires de la Défense (DLD) 114
xi. Centre sportif à Duisburg 114
xii. Les musiciens de la Défense 114
xiii. Participation aux organisations internationales 114
xiv. Les attachés de défense et les conseillers militaires 116
xv. Cellule stratégique du Ministre de la Défense et le Secrétariat Administratif et Technique (SAT) 117
xvi. L'Institut Royal Supérieur de Défense (IRSD) 117
6. Une Défense efficiente 118
a. Structures en fonction des processus 118
b. *Sourcing* des activités militaires non spécifiques 119
c. Mesures supplémentaires pour un appui médical encore plus efficient 121
d. Rationalisation du *competence development* 124
i. Principes généraux pour un *competence development* plus efficient 125
ii. La rationalisation des formations académique, technico-académique, continue et de la formation militaire de base à la Défense 125
e. Principes liés à la rationalisation des infrastructures 126
f. Vers une stratégie pour le soutien accru de nos intérêts de sécurité par le biais de nos institutions de recherche nationales et de notre industrie 127
g. Une rationalisation des organismes placés sous la tutelle du Ministre de la Défense 131
h. Une Défense durable 132
7. Une Défense jeune et une politique du personnel flexible 134
a. Abandonner au maximum le *Life Time Employment* 135
b. Un rôle permanent pour les civils au sein de la Défense 136
c. Une Défense plus jeune 137

d. Investir au maximum dans le recrutement interne 138
e. La nécessité de limiter l'attrition 138
f. Évaluation de la formation et du statut 139
g. Une Réserve moderne 139
h. Pensions 140
i. Le rôle essentiel des partenaires sociaux 140
8. *Next steps* 141
Annexe A : Les grands principes de la vision stratégique pour la Défense belge 143

Abréviations

3D	*Diplomacy, Development, Defence*
3D-L&O	*Diplomacy, Development, Defence and Law & Order*
AAR	*Air-to-Air Refueling*
ABNL	Amiral BeNeLux
ACC	*Air Component Commander*
ACO	*Allied Command Operations* (SHAPE)
ACT	*Allied Command Transformation*
AGS	*Alliance Ground Surveillance*
AIV	*Armoured Infantry Vehicle*
AJP	*Allied Joint Publication*
ASD	*Aviation Safety Directorate*
ATCC	*Air Traffic Control Center*
AWACS	*Airborne Warning and Control System*
BDL	*Beperkte Duur*/Durée Limitée
BELSPO	*BELgian federal Science Policy Office* (Service public de programmation de la Politique scientifique fédérale)
BENESAM	*BElgische-NEderlandse marineSAMenwerking*
BEST	*BElgian Soldier Transformation*
B-FAST	*Belgian First Aid & Support Team*
BMD	*Ballistic Missile Defence*
BMDOC	*BMD Operations Center*
BRIC	Brésil, Russie, Inde et Chine
C3	*Command, Control & Communication*
C4	*Command, Control, Communication, Computer*
CAAMI	Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité
CAOC	*Combined Air Operations Center*
CAS	*Close Air Support*
CBRN	*Chemical, Biological, Radiological, Nuclear*
CDP	*Capability Development Plan*
CICP	*Commonality & Interoperability Consolidation Program*
C-IED	*Counter-Improvised Explosive Device*
CIM	Carrefour d'Information Maritime
CIMIC	*CIvil-MIlitary Cooperation*
CIS	*Communications and Information Systems*
CMRE	*Centre for Maritime Research and Experimentation*
CMT	Chasseur de Mines Tripartite
CPV	*Coastal Patrol Vessel*
CRC	*Control and Reporting Center*
CSDP	*Common Security and Defence Policy*
CSO	Composante Spatiale Optique
CSOC	*Cyber Security Operations Center*
C-SOCC	*Composite Special Operations Component Command*

CSW	*Confined and Shallow Waters*
DIRS	*Defence, Industry and Research Strategy*
DLD	Département Laboratoires de la Défense
EAI	*European Amphibious Initiative*
EATC	*European Air Transport Command*
EDA	*European Defence Agency*
EEE	Espace Economique Européen
EGUERMIN	École de GUERre des MINes
EOD	*Explosive Ordnance Disposal*
EPRC	*European Personnel Recovery Center*
ERJ	*Embraer Regional Jet*
ERM	École Royale Militaire
ERSO	École Royale des Sous-Officiers
ETP	Equivalent Temps Plein
EUBG	*European Union Battle Group*
FAC	*Forward Air Controller*
FNC	*Framework Nations Concept*
FST	*Forward Surgical Team*
HALE	*High Altitude Long Endurance*
HRF-M	*High Readiness Forces-Maritime*
HSE	*Hazardous Site Evaluation*
HUMINT	*HUMan INTelligence*
ICT	*Information and Communication Technologies*
IED	*Improvised Explosive Device*
IGN	Institut Géographique National
IMINT	*IMagery INTelligence*
IRSD	Institut Royal Supérieur de Défense
IS	*International Staff*
ISR	*Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*
ISTAR	*Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance*
ISTC	*International Special Training Centre*
IV-INIG	Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre
JAPCC	*Joint Air Power Competence Center*
JFC	*Joint Forces Command*
JSS	*Joint Logistics Support Ship*
KIM	*Kleine Investeringen Materieel* (Petits investissements en matériel)
LCF	*Luchtverdedigings- en CommandoFregat*
LInK	*Lucht Informatie Kruispunt* (Carrefour d'Information Aérienne)
LMV	*Light Multirole Vehicle*
LPD	*Landing Platform Dock*
LTTV	*Light Troop Transport Vehicle*
MALE	*Medium Altitude Long Endurance*
MARSUR	*MARitime SURveillance*
MCG	*Movement Control Group*

MCM	*Mine CounterMeasures*
MNFP	*Multi-National Fighter Program*
MOD	*Ministry Of Defence*
MPPV	*Multi Purpose Protected Vehicle*
MRA	Musée Royal de l'Armée
MRTT	*MultiRole Transport Tanker*
MSA	*Maritime Situational Awareness*
MSO	*Maritime Security Operations*
NAHEMA	*NATO HElicopter for the 1990's Design and Development, Production and Logistics MAnagement Agency*
NATO	*North Atlantic Treaty Organization*
NCIA	*NATO Communications and Information Agency*
NDC	*NATO Defense College*
NDPP	*NATO Defence Planning Process*
NEO	*Non-Combatant Evacuation Operation*
NFH	*NATO Frigate Helicopter*
NRF	*NATO Response Force*
NSPA	*NATO Support and Procurement Agency*
OCASC	Office Central d'Action Sociale et Culturelle
OCCAR	Organisation Conjointe de Coopération en matière d'ARmement
OEM	*Original Equipment Manufacturer*
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OSINT	*Open Source INTelligence*
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit Intérieur Brut
PSDC	Politique de Sécurité et de Défense Commune
QRA	*Quick Reaction Alert*
R&D	*Research and Development*
R&T	*Research and Technology*
RDOIT	*Rapid Deployable Outbreak Investigation Team*
RRV	*Rapid Reaction Vehicle*
SAR	*Search And Rescue*
SAT	Secrétariat Administratif et Technique
SEC	Système Européen des Comptes
SEDEE	Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs
SFSG	*Special Forces Support Group*
SGRS	Service Général du Renseignement et de la Sécurité
SHAPE	*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*
SIBCRA	*Sampling and Identification of Biological, Chemical, Radiological and Nuclear Agents*
SIGINT	*SIGnal INTelligence*
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SOCOM	*Special Operations COMmand*
SOF	*Special Operations Forces*
SPF	Service Public Fédéral

SSMW	Sciences Sociales et Militaires – *Sociale en Militaire Wetenschappen*
STOL	*Short TakeOff and Landing*
SWIFT	*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*
TFUE	Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
TSS	*Territorial Support Service*
UAS	*Unmanned Aerial System*
UCI	Unité Chenil Interforces
UE	Union Européenne
VJTF	*Very High Readiness Joint Task Force*
VSW	*Very Shallow Water*
Zr. Ms.	*Zijner Majesteits*

Introduction

Cette vision stratégique s'inscrit dans un cadre général, à savoir une Défense de 25 000 Equivalents Temps Plein (ETP) et un budget pour les investissements en matériel majeur de 9,2 milliards d'euros (euros 2015[1]) jusqu'en 2030. De plus, cette vision s'articule autour de 9 principes détaillés en annexe A. Outre l'analyse de notre environnement sécuritaire, approuvée en mai 2015, et qui pointe très clairement les défis sécuritaires pour notre pays, ces principes forment le fil conducteur de cette vision stratégique. Le **premier chapitre** de cette vision reprend donc intégralement l'analyse de l'environnement sécuritaire avec des chiffres actualisés.

Ce document détermine le portfolio capacitaire[2] pour notre Défense en 2030, dans les limites du budget d'investissement et de l'enveloppe en personnel. La transition de l'environnement sécuritaire vers la réalisation capacitaire est développée tout au long de trois chapitres intermédiaires articulés autour d'un nombre de principes spécifiques.

Le chapitre deux met en exergue les principes n° 1 et 3a. Le principe n° 1 fixe très clairement les missions clés de la Défense que sont la défense collective, la sécurité collective et la protection des ressortissants belges dans le monde entier. Le principe n° 3a souligne que les capacités de la Défense doivent permettre de remplir correctement ces trois missions clés. Le chapitre 2 présente donc les grandes lignes capacitaires en partant des différentes missions clés que notre Défense doit exécuter dans l'environnement sécuritaire.
Pour l'exécution de la mission de soutien de la Défense dans le cadre de la sécurité intérieure, il est important que la Défense cherche à intensifier la coopération avec les acteurs de sécurité nationaux. Cela permet de renforcer l'efficience interdépartementale sur le territoire national (principe n° 6). Une partie de ce chapitre est aussi consacrée à l'optimisation de ce soutien.

Le **troisième chapitre** répond à la volonté politique de maintenir un rôle de précurseur pour renforcer la défense européenne. Cette volonté se retrouve dans le principe n° 3c qui engage notre pays à investir dans les *capability gaps*[3] européens. Le principe n° 6 se situe dans la même lignée, puisqu'il propose des formes poussées de coopération internationale pour soutenir une politique de défense plus européenne. L'environnement sécuritaire démontre clairement la nécessité d'une plus grande autonomie militaire européenne, tant sur le plan politique que capacitaire. Cette tendance a des conséquences directement visibles sur le futur portfolio capacitaire de la Défense.

Le **quatrième chapitre** décrit l'importance d'une recapitalisation de la Défense solidaire dans un cadre multilatéral, et la manière dont elle améliore l'équilibre budgétaire interne des efforts de défense à

[1] Tous les chiffres mentionnés dans ce document sont exprimés en euros constants 2015.
[2] Selon l'OTAN, une capacité militaire comporte les lignes de développement (*Lines of Development*) suivantes : la doctrine (la manière de mettre en œuvre les moyens militaires, par exemple l'engagement combiné air-terre pendant une campagne militaire), l'organisation (l'organisation en cas d'engagement, par exemple un *Battlegroup* interarmes), l'entraînement (la manière dont ces moyens sont préparés/mis en condition), le matériel (tous les équipements des forces armées afin qu'elles puissent opérer avec efficacité, par exemple des armes et des pièces de rechange), le leadership et la formation (la manière dont les supérieurs sont formés aux opérations aux différents niveaux des forces armées et la formation nécessaire en vue d'engager personnel et matériel), le personnel (la disponibilité d'un personnel qualifié pour l'engagement et le soutien), l'infrastructure (les biens immeubles tels que les quartiers militaires et les installations d'entraînement pour le soutien des forces armées) et l'interopérabilité (la possibilité d'engager ses propres forces armées avec celles des autres pays membres de l'OTAN).
[3] Les *capability gaps* sont les déficits de capacités de défense au niveau européen qui compliquent un engagement militaire européen de manière autonome.

l'horizon 2030. Il est primordial que la Défense dispose de budgets d'investissement suffisants si elle veut pouvoir continuer dans le futur à prendre part à la sécurité multilatérale. À cela s'ajoute la nécessité de dégager des moyens de fonctionnement et des budgets de personnel pour pouvoir contribuer suffisamment au *burden sharing* multilatéral euro-atlantique dans le cadre de la défense collective et de la sécurité collective. Les principes n° 2, 3b et 3d y font allusion lorsqu'ils soulignent la nécessité d'un budget de défense solidaire dans un cadre multilatéral pour un output capacitaire solidaire dans ce même cadre. Ils réfèrent aussi à une structure interne de coûts équilibrée pour la Défense.

Le **cinquième chapitre** détaille le portfolio capacitaire à l'horizon 2030.
Un équilibre entre les capacités militaires, basé sur les trois missions clés, est défini par le principe n° 3a. Le principe n° 3b prévoit un équilibre entre les quatre dimensions capacitaires (Renseignement-cyber-*influence*, Terre, Air et Maritime) avec au minimum une capacité de combat crédible, durable et engageable par dimension. Le principe n° 3e introduit des équilibres supplémentaires en insistant aussi sur des capacités non cinétiques et civilo-militaires.
L'accent mis sur les capacités de soutien stratégiques de ce portfolio capacitaire – qui, la plupart du temps, correspondent à des *capability gaps* européens (principe n° 3c) – a déjà été mentionné plus haut.

Avec ce portfolio capacitaire, la Défense se fixe un cap précis à l'horizon 2030. Les chapitres suivants donnent la direction à suivre pour mettre en œuvre la vision stratégique, sur la base des autres principes.

Le chapitre 6 expose les lignes de force inscrites dans la dynamique d'amélioration continue d'une Défense efficiente[4] (principe n° 4). Le fonctionnement de la Défense sera rationalisé au maximum en misant sur des structures qui suivent les processus, et non l'inverse. Pour la Défense, le processus clé est le suivant : générer des capacités militaires qui permettent d'exécuter des opérations dans le cadre des trois missions clés.
La Défense doit donc se concentrer sur des tâches spécifiquement militaires et recourir autant que possible aux possibilités offertes par le marché pour les tâches et services de soutien dans le cadre d'une politique de *sourcing*.
Ce chapitre traite également de la poursuite de la rationalisation du *competence development* et de l'appui médical militaire. Comme le stipule le principe n° 4, cette vision stratégique permet aussi de poursuivre la rationalisation de l'infrastructure.
Une autre possibilité d'améliorer la politique de sécurité nationale consiste à profiter des liens qui existent et qui se créent entre la Défense, les institutions de recherche nationales et l'industrie pour le soutien accru de nos intérêts de sécurité. La Défense peut ainsi renforcer l'efficience de la politique de sécurité. Comme le stipule le principe n° 8, cet objectif permet également le transfert de savoir, de technologie et d'emplois au bénéfice de notre société.

Le Chapitre 7 traite de l'ambition, en matière de personnel, de rajeunir la Défense en développant une politique du personnel plus flexible. Ce chapitre s'articule complètement autour du principe n° 9, qui demande d'évaluer la formation et les statuts des militaires et d'envisager les modifications nécessaires pour dynamiser la politique du personnel. Il s'agit d'abandonner au maximum l'idée du *Life Time Employment,* pour faire de la Défense une organisation plus jeune et dès lors mieux adaptée à son *core business*. La création d'une Réserve moderne est indissociable des efforts fournis pour aboutir à une politique du personnel plus flexible.

[4] Une action est efficiente si les efforts et les dépenses consentis apportent une contribution effective à la réalisation de l'objectif visé (= efficace) et si, en même temps, le rapport coût bénéfice est garanti.

De toute évidence, cette ambition en matière de personnel doit être développée davantage. Les partenaires sociaux doivent être impliqués au maximum, pas uniquement comme représentants des membres du personnel de la Défense mais aussi en tant qu'experts dans ces matières.

Pour terminer, le **chapitre 8** définit les étapes restantes pour la mise en œuvre de cette vision stratégique. Ceci se fera via un plan de mise en œuvre de l'implantation géographique des quartiers. Ce plan sera valable pour la durée de la vision stratégique. La proposition de loi de programmation militaire qui assure l'ancrage légal des programmes d'investissement en matériel majeur pour la durée de cette vision stratégique est prévue dans les quatre mois suivant celle-ci (voir principe n° 7). En outre, cette vision stratégique constitue le fondement sur lequel une série de dossiers distincts seront développés et adaptés au niveau politique pour continuer pas à pas à construire ensemble l'avenir de la Défense.

1. L'environnement sécuritaire belge à l'horizon 2030 : toujours incertain et plus complexe

L'avenir reste toujours incertain. Il se caractérise toutefois par un fait remarquable : la vitesse croissante à laquelle le monde se complexifie. Cela s'explique par le rythme accéléré et exponentiel des changements sur le plan sociologique, économique, politique, environnemental et technologique. Ce monde beaucoup plus complexe constitue une donnée importante pour définir la place que la Belgique veut occuper dans l'environnement de sécurité global. De par sa constitution, la Défense belge doit pouvoir s'adapter rapidement et de manière flexible à cet environnement.
Le monde multipolaire actuel se confirmera dans les années à venir, à mesure que de nouveaux pôles de puissance s'imposeront à l'échelle mondiale. La période de transition que nous vivons actuellement provoque déjà un accroissement des frictions. De nouveaux pôles de puissance, mais aussi un nombre croissant d'acteurs non étatiques tentent de (re)définir leur rôle dans le système actuel de la gouvernance globale. La communauté d'États connaît donc une période de changements et cela peut générer des incertitudes et même une instabilité.
Dans un monde plus fragmenté, les dynamiques sécuritaires régionales gagneront de nouveau en importance. L'Europe de l'OTAN et des pays de l'UE, qui forme déjà aujourd'hui un pôle économique important, se doit d'étendre ses instruments politiques dans ce monde multipolaire afin de ne pas subir mais plutôt d'être un acteur de cette nouvelle constellation globale. Le cadre régional européen constitue d'ores et déjà la dimension la plus importante de la politique de sécurité belge, principalement par le biais du cadre multilatéral de l'OTAN et de l'UE, mais aussi celui de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe).
Les États-Unis sont le principal partenaire de l'Europe concernant la sécurité mondiale. Ils demandent aux pays européens de contribuer davantage à la stabilisation de leur propre périphérie. L'Europe devra être encore plus présente en tant que *security provider* et non de *security consumer*. Les États-Unis déplacent progressivement leur attention vers la situation sécuritaire en Asie. Celle-ci peut effectivement avoir un impact plus important sur leur statut en tant que puissance globale que les frictions dans la périphérie européenne. Cette constatation ne fait que renforcer la nécessité pour les pays européens de devenir un acteur militaire plus autonome de la sécurité sur et autour du continent européen.
La sécurité belge et européenne dépend plus que jamais de la paix et de la sécurité dans le monde. Les moyens non militaires ont un rôle crucial à jouer dans la promotion d'un monde tolérant, sûr et prospère. Mais la Défense reste un outil indispensable de la *toolbox* des États. Tous les experts de la sécurité en conviennent. L'instrument militaire est nécessaire pour protéger la société et les intérêts belges, ainsi que les valeurs universelles inscrites dans l'ADN européen. Grâce à ces valeurs et à la prospérité économique que connaît l'Europe, le modèle de société européen reste attrayant pour d'autres pays et leur population. À l'inverse, des extrémistes peuvent influencer la population belge et européenne et s'attaquer directement aux valeurs qui fondent une société belge et européenne ouverte et tolérante. Par définition, les extrémistes sont prêts à recourir à des moyens extrêmes. Dans ce contexte, la menace de représailles militaires reste un élément de pouvoir particulièrement utile.

a. L'Europe : une île de paix entourée d'une périphérie dans le chaos

L'intégration économique, sociale et politique fait de l'Europe – et surtout de l'UE – LA référence pour la politique belge en matière de sécurité internationale. La réalité actuelle est celle d'une Europe en paix entourée d'une périphérie connaissant le chaos.

i. La périphérie sud de l'Europe

Le « Printemps arabe » a clairement eu un impact négatif sur l'environnement sécuritaire au sud de l'Europe et au Moyen-Orient. Ce qui avait à l'origine débuté comme une vague de démocratisation fondée sur des valeurs universelles ne s'est pas traduit par une émancipation durable de la population. Ces régions seront probablement affectées encore longtemps par des groupements extrémistes transfrontaliers, des conflits internes et régionaux, une situation socio-économique sans perspective d'amélioration et des régimes faibles et/ou autoritaires bénéficiant d'une légitimité interne et externe limitée. Selon le *Fragile States Index*, cette périphérie sud de l'Europe, composée de l'Afrique du Nord, du Sahel, de la Corne de l'Afrique et du Moyen-Orient, rassemble les pays les plus fragiles au monde.[5] L'UE et les pays européens doivent continuent à jouer un rôle dans la stabilisation de ces pays, le cas échéant par des moyens militaires. L'instabilité sociétale dans ces pays a par ailleurs un impact négatif direct sur la sécurité, le bien-être et la prospérité des citoyens européens. C'est le *spill-over effect* du terrorisme international, de la piraterie, de la criminalité internationale (trafics de drogue et d'armes, traite des êtres humains), de l'immigration illégale et des flux de réfugiés.
L'instabilité n'est pas une fatalité. Au Tchad par exemple, l'Union européenne a démontré que la combinaison d'une intervention militaire et du développement de capacités administratives pouvait durablement mettre un terme à des conflits traînant en longueur. Par contre, en Libye, l'action militaire réussie des pays européens en 2011 n'a pas été suivie par une phase de stabilisation civilo-militaire aussi énergique. Cette lacune a provoqué la déstabilisation de la Libye et même de parties importantes de la région (y compris le Mali).

Le conflit syrien offre la meilleure illustration du lien entre sécurité extérieure et intérieure en raison de la participation et du retour en Europe de personnes radicalisées ayant combattu en Syrie. Ce conflit démontre également qu'une non-intervention s'accompagne aussi d'un coût à l'échelle nationale et européenne.
De plus, la stabilité de la périphérie sud de l'Europe sera encore davantage mise sous pression dans les prochaines années en raison de l'impact des évolutions démographiques et climatologiques. Dans les années à venir, la population connaîtra une forte croissance dans l'ensemble de la région. Ce sera particulièrement le cas en Afrique de l'Ouest. Les écosystèmes fragiles de cette région auront encore plus de difficultés à subvenir aux besoins de cette population croissante, sans compter les conséquences du réchauffement climatique sur cette région. Les autorités locales ne disposent pas de moyens ni d'une résilience suffisants pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires. Si l'Europe ne leur apporte pas un soutien suffisant pour s'adapter aux changements climatiques, ceux-ci aggraveront encore les tensions locales liées à une pression accrue sur la sécurité de l'approvisionnement en aliments, en eau et en énergie. Cette réalité accroît la probabilité de futures missions militaires de stabilisation dans cette région.
Dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, l'UE est attentive à renforcer la sécurité et à établir une gouvernance stable dans la périphérie sud. L'OTAN est tout aussi claire dans l'importance qu'elle attache à cette région pour maintenir la sécurité euro-atlantique[6], raison pour laquelle elle a investi dans des partenariats régionaux depuis quelques décennies. La dissuasion conventionnelle appuie ici aussi la diplomatie européenne et d'autres efforts de prévention.

[5] The Fragile States Index 2015 (http://fsi.fundforpeace.org/rankings-2015)
[6] Comme indiqué dans la déclaration du sommet OTAN du Pays de Galles (OTAN. « Déclaration du Sommet du Pays de Galles », le 5 septembre 2014)
(http://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_112964.htm?selectedLocale=fr)

ii. Afrique centrale

Bien que l'Afrique centrale borde la périphérie sud de l'Europe, l'impact direct de cette région sur la sécurité européenne est aujourd'hui plutôt limité. La présence dans notre pays d'une importante diaspora issue de cette région crée un lien direct avec notre pays. La région des Grands Lacs est le théâtre de frictions politiques et militaires en Afrique centrale et la République démocratique du Congo est toujours un des États les plus fragiles de cette région. Le gouvernement belge entend contribuer durablement à la stabilisation de l'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs, notamment par le biais d'une *comprehensive approach*[7] nationale où la Défense joue également un rôle structurel. Son expertise dans cette région confère un crédit mondial à la diplomatie belge, mais aussi aux services de renseignement belges. Ce crédit peut être exploité dans d'autres dossiers ayant un impact sur les intérêts sécuritaires belges et européens.

iii. La périphérie est de l'Europe

La situation sécuritaire dans la périphérie est de l'Europe est de nouveau à l'ordre du jour, d'une manière que l'on n'avait plus connue depuis la fin de la Guerre froide. L'ingérence de la Russie dans l'est de l'Ukraine, l'annexion de la Crimée et les actions militaires et de désinformation qui les ont précédées en Transnistrie[8] et en Géorgie confirment le fait que la Russie ne se résigne pas devant l'extension de la sphère d'influence de l'OTAN/UE. Pourtant, cette extension n'est que la réflexion du souhait souverain des anciens pays du pacte de Varsovie et de l'ex-Union soviétique de rejoindre l'OTAN et l'UE.

L'attitude de la Russie dans la périphérie est de l'Europe déterminera pour longtemps la position sécuritaire et militaire de l'Europe vis-à-vis de ce pays. L'OTAN a réagi clairement et remis l'accent sur sa mission de défense collective[9]. Après la Guerre froide, cette mission avait perdu en importance par rapport aux deux autres missions clés de l'OTAN : la gestion de crise[10] et la coopération pour la sécurité.

La Russie voit son statut de puissance globale menacé par sa situation économique et démographique. Ces deux facteurs ne contribuent pas à une politique étrangère et de sécurité stable. Ce n'est apparemment pas le but recherché puisque les autorités russes s'engagent pour la défense de leur statut de puissance globale en se concentrant sur leur puissance militaire par des investissements dans des capacités conventionnelles et nucléaires et par l'utilisation politique d'une industrie de la Défense importante axée sur les exportations. L'énorme arsenal nucléaire russe conduit également les pays européens de l'OTAN à conférer un rôle important et durable à l'Alliance en matière de dissuasion nucléaire.

Actuellement, la dimension militaire n'est pas une priorité de l'UE sur le plan du renforcement de la sécurité à la périphérie est de l'Europe. C'est clairement l'OTAN qui prend la situation en charge. Toutefois, la vaste *toolbox* de l'UE présente à cet égard plus qu'une simple valeur ajoutée. En Ukraine, l'UE offre un soutien économique, financier et humanitaire, ainsi qu'une assistance dans le développement des services de sécurité civils. À noter également, les sanctions économiques et financières contre la Russie. À terme, on ne peut pas non plus exclure un rôle militaire de l'UE (mais

[7] La *comprehensive approach* ou approche intégrée de la sécurité combine, selon la situation, le mélange le plus efficient d'instruments de pouvoir civils et militaires (pas nécessairement les acteurs de sécurité tels que la Défense et la Police mais aussi des acteurs actifs dans le soutien humanitaire, la coopération au développement, la Justice, l'enseignement, l'agriculture...) en vue de répondre de manière préventive ou réactive à une menace sur la sécurité. Une précédente appellation était l'approche 3D ou 3D-L&O qui se focalisait sur la *Diplomacy* (diplomatie), le *Development* (coopération au développement), la *Defence* (Défense) et les *Law & Order* (Police et Justice).

[8] La Transnistrie est une région de la Moldavie prorusse et de facto indépendante de ce pays.

[9] voir définition au chapitre 2

[10] voir définition au chapitre 2

aussi de l'ONU) en matière de gestion de crise en Europe de l'Est. Les rôles de l'OTAN et de l'UE sont donc particulièrement complémentaires dans le renforcement de l'intégrité des pays d'Europe de l'Est contre l'ingérence russe. Les deux organisations, et une bonne coordination entre elles, sont nécessaires afin de répondre de manière adaptée à l'engagement de tous les moyens de pouvoir russes (y compris militaires). Cette situation se définit actuellement par l'expression « guerre hybride »[11]. Il est à prévoir que les autorités russes poursuivront la mise en œuvre de cette version négative de la *comprehensive approach* pour déstabiliser les pays d'Europe de l'Est qui se tournent vers l'ouest pour assurer leur avenir. Les pays de l'Europe de l'Est attendent des autres pays membres de l'OTAN – et donc aussi de la Belgique- qu'ils intensifient leur présence militaire à l'est et qu'ils maintiennent une contribution suffisamment élevée dans le *burden* et le *risk sharing* pour la dissuasion militaire. La Défense belge y a contribué activement ces dernières années notamment en participant à la défense aérienne en Europe de l'Est, mais aussi par des activités de déminage en mer Baltique et la participation de nos forces terrestres à des exercices OTAN dans cette région. En Europe de l'Est, l'OTAN développe une nouvelle politique spécifique pour les forces terrestres qui revient à la prévision et au prépositionnement de moyens plus lourds, comme c'était le cas en Europe centrale pendant la Guerre froide.

iv. La périphérie nord de l'Europe

Étant donné le réchauffement climatique, l'importance stratégique de la région arctique pourrait fortement évoluer d'ici à 2030. Les routes maritimes à travers l'océan Arctique deviendront plus facilement navigables et les réserves d'énergie et d'autres matières premières présentes dans cette région deviendront plus accessibles. Pour les ports belges, cela pourrait représenter à terme une réduction de la durée de navigation vers l'Asie de l'Est : 40 % pour le Japon, 30 % pour la Corée et 20 à 25 % pour les principaux ports chinois, en comparaison avec la route actuelle qui passe par le canal de Suez. Les climatologues considèrent que d'ici à 2030, l'océan Arctique sera entièrement exempt de glace à la fin de l'été, ce qui réduira encore les distances. La Russie a déjà relancé sa gouvernance dans cette région, notamment en procédant à la réouverture de bases militaires. Plusieurs autres pays arctiques développent aussi leur capacité à renforcer leur gouvernance. La plupart des spécialistes présument que la périphérie nord restera calme sur le plan sécuritaire.

v. L'OTAN et l'UE : les piliers essentiels de la politique de sécurité et de défense belges

À la suite de la mise en échec de la neutralité belge lors des deux Guerres mondiales du vingtième siècle, la Belgique a été un des pionniers dans l'élaboration de l'architecture sécuritaire d'après-guerre, fondée sur le multilatéralisme et dans laquelle - outre l'ONU - l'OTAN et l'UE occupent une place prépondérante.
La Belgique occupe une position centrale dans l'OTAN et l'UE, en tant que pays hôte des principales institutions des deux organisations. On y trouve le quartier général de l'OTAN et le SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*), le commandement militaire le plus important de l'OTAN. Bruxelles est de fait la capitale de l'Union européenne car les principales institutions de l'UE y sont présentes. Le lien important entre la Belgique et l'OTAN et l'UE témoigne de la volonté des autorités belges d'assurer la sécurité de la Belgique au travers d'un ancrage multilatéral avec des alliés proches

[11] La guerre hybride combine des moyens et des méthodes militaires et non militaires afin de déstabiliser des pays. Ainsi, la Russie utilise des moyens de guerre hybride notamment en Ukraine et en Géorgie en soutenant des opposants au gouvernement local par des moyens civils et militaires allant même jusqu'à des éléments de pouvoir militaires et civils, tels que les médias et l'économie, au détriment d'un autre pays. C'est pour cette raison que la guerre hybride est également perçue comme une forme négative de la *Comprehensive Approach* bien connue de l'UE qui utilise justement une combinaison adaptée de moyens civils et militaires pour stabiliser des territoires dans le cadre de la gestion de crise.

en termes idéologique et géographique. Dans un monde incertain, caractérisé par un accroissement des menaces sécuritaires aux frontières de l'Europe, les deux organisations continueront, à n'en pas douter, à jouer un rôle principal dans la sécurité européenne des quinze prochaines années.
Les autorités belges voient l'OTAN et l'UE comme des organisations complémentaires. Elles soulignent la nécessité d'une intégration accrue de l'effort de défense européen en soutien à une OTAN crédible et équilibrée et la possibilité pour l'UE d'intervenir militairement de manière autonome dans sa propre périphérie. Les États-Unis expriment d'ailleurs le même souhait.

b. Sécurité européenne et belge dans une perspective globale

Il ne serait pas raisonnable d'envisager l'environnement sécuritaire européen et belge d'un point de vue strictement régional, en se focalisant uniquement sur la périphérie de l'Europe. D'une part, l'UE est une puissance économique globale qui conserve également l'ambition de devenir une puissance politique globale. D'autre part, la Belgique est un pays prospère grâce à son économie extrêmement ouverte ; elle ne peut prospérer que quand tout va bien dans le reste du monde, avec des flux mondiaux libres et sûrs pour les biens, les personnes, le capital, les services et l'information.

i. Sécurité des flux mondiaux

La *Flow security* concerne la protection des « flux » (de marchandises, de matières premières, de personnes, de capitaux, de services et de l'information) qui ne sont plus soumis à une territorialité mais qui restent tout de même liés aux intérêts d'un pays ou d'un groupe de pays ainsi qu'à leur économie et société.
Le *global flow* – tel que le transport maritime international – ne constitue pas une donnée nouvelle, mais il gagne en importance dans une économie globalisée.
La protection des lignes d'accès maritimes a donc un lien direct avec la performance des économies belge et européenne. En 2015, la Belgique occupait la 19e position mondiale[12] en ce qui concerne le tonnage de la flotte commerciale contrôlée par des entreprises et des personnes belges. La Belgique devançait ainsi la Russie, les Pays-Bas et la France. Étant donné l'importance économique de cette activité, la Belgique doit contribuer proportionnellement à protéger et assurer de façon globale le flux maritime.

Quasi 90 % du commerce extérieur de l'Union européenne s'effectue par bateau. Le port d'Anvers est le deuxième port d'Europe. Selon la Banque nationale de Belgique, la valeur ajoutée des ports maritimes belges (Anvers, Gand, Liège, Zeebruges, Bruxelles et Ostende) pour l'économie belge s'élevait à 30,4 milliards d'euros en 2013 ou 7,7 % du PIB. Les ports maritimes belges représentaient en 2013 259 168 ETP en emplois directs et indirects ou 6,5 % de l'emploi en Belgique.

[12] Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement. Étude sur les transports maritimes 2015. CNUCED : Genève, octobre 2015, p.36 (http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/rmt2015_en.pdf)

Dans notre monde multipolaire, aucun pays ne tire profit d'une perturbation de ces flux mondiaux. Les conflits militaires qui naissent de la fragmentation de la gouvernance globale politique sont susceptibles d'avoir une influence négative dans les prochaines décennies.

Le siège de la *Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication* (SWIFT) est situé en Belgique, à La Hulpe dans le Brabant wallon. SWIFT est une organisation de coopération internationale qui facilite les paiements transfrontaliers. Plus de 8 000 institutions financières dans 200 pays environ sont affiliées à SWIFT. Assurer un réseau de données belge sécurisé est essentiel pour la sécurité financière mondiale.

C'est ainsi par exemple que plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, avec la Chine et ses voisins en tête, investissent de manière massive dans des sous-marins afin de pouvoir réclamer, en cas de conflit, l'accès à des territoires maritimes et l'interdire à des opposants.

La *Flow security* s'exerce également dans des domaines relativement nouveaux, tels que la protection du cyberespace. Elle n'est pas seulement devenue une composante de la vie quotidienne étroitement liée au bien-être physique et social de la population belge et européenne, elle est aussi la pierre angulaire de l'économie belge et européenne. En tant que composante essentielle du tissu économique et social mondial, le cyberespace a aussi de plus en plus de conséquences sécuritaires. L'utilisation de cet environnement par les services de renseignement et en tant que dimension supplémentaire de (soutien à) la guerre constitue le lien le plus direct entre la sécurité et le cyberenvironnement et celui-ci doit aussi être pris en compte.

L'approvisionnement en énergie constitue un autre flux très important. La sécurité énergétique est une donnée importante car l'énergie peut être exploitée pour exercer une pression sur un pays. La Russie l'a déjà prouvé à plusieurs reprises. De plus, l'Europe dépend très fortement des importations d'énergie, dont une grande partie transite par une périphérie est et sud instable.

ii. Les Nations unies sous pression

Après la Deuxième Guerre mondiale, les Nations unies se sont vues confier un rôle central dans le maintien de la sécurité mondiale ainsi qu'un rôle de régulateur de l'utilisation de l'instrument de pouvoir militaire. L'accord de gouvernement stipule que le gouvernement belge souhaite contribuer de façon crédible et durable à ce rôle dévolu aux Nations unies, étant donné son impact direct sur la sécurité et les intérêts belges. Du point de vue militaire, cela implique un engagement significatif de la Défense belge dans les opérations militaires de l'ONU, y compris les engagements UE et OTAN mandatés par l'ONU.

Cependant, il est inquiétant de constater que la position de l'ONU en tant qu'organisation centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde est remise en question. Cela s'explique d'une part par le fait que les nouvelles puissances se concentrent sur leurs propres sphères d'influence régionales, ce qui renforce la fragmentation du monde en pôles régionaux. D'autre part, on observe un déséquilibre entre les nouvelles réalités géopolitiques et la représentativité actuelle du Conseil de Sécurité des Nations unies.

La formation d'un monde multipolaire pourrait occasionner des frictions et des conflits armés dans les zones d'influence qui se chevauchent, mais un conflit ouvert entre les nouveaux pôles n'est pas non plus à exclure. Nous devons prêter une attention suffisante au fait que les puissances émergentes investissent aussi énormément dans leur puissance militaire. Alors que l'effort de défense européen a fortement diminué ces dernières années, celui des pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) a progressé de 38 à 132 %[13] entre 2006 et 2015. Trois de ces pays disposent d'armes nucléaires. Celles-ci restent une option pour d'autres puissances régionales émergentes. Si la situation sécuritaire continue à empirer en Asie de l'Est, la prolifération nucléaire pourrait s'accélérer dans cette région.

[13] Sam Perlo-Freeman, Aude Fleurant, Pieter D. Wezeman & Siemon T. Wezeman. "Trends in World Military Expenditure, 2015", SIPRI Fact Sheet, April 2016, p.2 (http://books.sipri.org/files/FS/SIPRIFS1604.pdf)

c. La Défense en tant que dernier rempart de la sécurité intérieure belge

L'influence croissante des questions de sécurité internationale sur notre sécurité intérieure justifie une approche passant en premier lieu par le renforcement de la sécurité internationale. Pour autant, le maintien de la sécurité sur le territoire national ne peut pas être perdu de vue. La Défense s'engage donc de préférence dans le cadre d'opérations communes à l'étranger en vue d'éviter une menace sur le territoire national. Cependant, la Défense est et reste également un acteur de la sécurité sur le territoire national, notamment pour des tâches spécialisées telles que la défense aérienne, les patrouilles maritimes ou la neutralisation d'engins explosifs des deux guerres mondiales et de colis piégés, particulièrement dans le cadre de l'antiterrorisme.

Les amis sont rares dans le cyberenvironnement. Dès lors, une capacité d'action nationale propre est nécessaire. Les médias belges ont rapporté en 2014 de fortes présomptions que des pays alliés étaient responsables du hacking d'une filiale de Belgacom de 2011 à 2013.

Par ailleurs, la Défense constitue le dernier rempart pour la sécurité de la société belge. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la Défense peut par exemple appuyer temporairement la Police dans des missions de surveillance d'infrastructures critiques et de cibles sensibles pour la société. La Défense contribue également à la gestion des conséquences en cas de catastrophes sur le territoire national en faisant intervenir ses troupes, mais aussi en mettant à disposition des moyens spécialisés pour le transport, le soutien logistique, l'assistance en cas d'accidents nucléaires/biologiques/chimiques, l'assistance médicale, l'appui au commandement maritime, l'exécution de travaux de génie, etc.

Les climatologues s'attendent à des conditions climatiques plus extrêmes, ce qui rendra les défenses belge et européenne encore plus pertinentes dans leur mission d'appui en cas de catastrophes naturelles ces prochaines années. En ce qui concerne plus spécifiquement la Belgique, cela implique par exemple un engagement accru lors d'inondations. En 2014, le gouvernement britannique a été fortement critiqué pour avoir trop tardé à mettre suffisamment de militaires à disposition pour lutter contre les inondations.

La Défense belge a déjà apporté son soutien à l'occasion de cyberincidents nationaux car elle bénéficie d'une grande expertise dans ce domaine de haute technologie.

Le renforcement de la coordination et de la coopération entre les acteurs de sécurité nationaux belges, y compris la Défense, devrait améliorer l'efficacité et l'efficience du maintien de la sécurité, du bien-être et de la prospérité sur le territoire national.

« Le besoin de sécurité est élevé. »
(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)

L'analyse de l'environnement sécuritaire belge à l'horizon 2030 montre que la sécurité dans les rues de la Belgique et la protection des intérêts économiques belges restent étroitement liées à la situation sécuritaire dans le monde. Les flux mondiaux tels que le transport maritime, les flux énergétiques ou les informations diffusées dans l'environnement cybernétique sont essentiels à la liberté, la sécurité, au bien-être et à la prospérité de tous les Belges. Ces flux peuvent être perturbés par des conflits dans le monde et donc les problèmes sécuritaires internationaux sont susceptibles d'affecter notre vie quotidienne.

Le monde se complexifie de plus en plus et la sécurité internationale est mise sous pression par sa fragmentation accrue en différents pôles de puissance. L'Europe est au centre de menaces sécuritaires en provenance d'une périphérie européenne instable.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que la Défense belge contribue à un effort de sécurité et de défense plus européen, à une alliance militaire euro-atlantique toujours forte et aux efforts des Nations unies au niveau global. Cela garantit la sécurité nationale de manière pertinente dans un monde multipolaire.

À cet effet, la Défense belge doit pouvoir être engagée avec suffisamment d'adaptabilité et de flexibilité pour contribuer de manière solidaire dans un cadre international mais aussi pour rester l'ultime acteur structurel de la sécurité en Belgique, au bénéfice de la sécurité de la société.

2. Un positionnement équilibré de la Défense belge dans l'environnement sécuritaire

La Défense est un acteur important qui répond au besoin de sécurité qui ressort de l'analyse de l'environnement sécuritaire. En outre, la Défense est un instrument essentiel pour une politique étrangère et de sécurité crédible.

> « Une Défense moderne reste une des composantes essentielles de notre sécurité et une nécessité absolue pour mener une politique étrangère et de sécurité crédible. »
> **(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)**

L'essence de notre Défense est de contribuer à la sécurité des citoyens et à la protection de nos valeurs et de nos intérêts dans le monde entier. Ceux-ci forment la base de notre liberté, de notre bien-être et de notre prospérité. Le fort ancrage européen de nos intérêts et de nos valeurs unit les politiques de sécurité nationale et européenne de manière indissociable.
La Défense contribue à la sécurité internationale de sorte que les menaces existantes ne puissent influencer négativement notre société et que de nouvelles menaces ne surgissent sur notre territoire.
La Défense contribue également à la sauvegarde des *global flows*, qui sont d'une importance cruciale pour notre économie ouverte et, de ce fait, pour la prospérité et le bien-être de la population.
En partant de l'analyse de l'environnement sécuritaire et des missions clés d'une Défense, ce chapitre expose le positionnement que notre Défense doit adopter d'ici 2030 pour assurer notre sécurité, notre prospérité et notre bien-être.

L'analyse de l'environnement sécuritaire et la contribution des experts belges en matière de défense ont fait ressortir différentes missions clés que la Défense devrait assurer dans le futur. Trois missions clés ont été retenues, à savoir :

- contribuer à la défense collective[14] via l'OTAN pour défendre l'intégrité territoriale de l'Alliance ;

[14] La défense collective, dans le cas d'une attaque armée violant l'intégrité territoriale des États membres de l'OTAN survenant en Europe et en Amérique du Nord, est au cœur du Traité fondateur de l'OTAN de 1949 et est reprise dans l'article 5. En vertu de cet article, une attaque contre un des États membres de l'OTAN est considérée comme une attaque dirigée contre tous les États membres. Ils peuvent recourir à la force armée s'ils le jugent nécessaire pour rétablir l'intégrité territoriale. La politique d'interopérabilité entre les forces des membres de l'Alliance, les efforts des États membres pour développer des capacités militaires suffisantes et adaptées, l'entraînement commun et la planification commune permettent à l'OTAN d'être effectivement en mesure d'assurer cette défense collective avec des moyens militaires.

- contribuer à la sécurité collective[15] via des opérations de gestion de crise[16] en milieu multilatéral ou international, de préférence mandatées ou organisées par des organisations de sécurité internationales et ce, afin d'assurer la paix et la sécurité dans le monde ;
- assurer la protection des ressortissants belges dans le monde entier.

« Les **missions clés de la Défense** belge sont la défense collective, la sécurité collective et la protection des ressortissants belges dans le monde entier. La Défense pourra toujours être engagée par le gouvernement dans le cadre des missions nationales et internationales sur la base des capacités disponibles. »
(principe n° 1)

Ces missions clés sont inextricablement liées. Ainsi, la sécurité collective et la défense collective contribuent à la paix et à la sécurité dans le monde. Et une stabilité mondiale accrue favorise la sécurité des ressortissants belges sur l'ensemble du globe et du territoire national.
La définition de ces missions clés est essentielle, vu qu'elles déterminent les capacités dans lesquelles notre Défense doit investir spécifiquement ou pas.
Le principe n° 1 mentionne que la Défense doit toujours pouvoir être engagée par le gouvernement dans le cadre de missions nationales et internationales sur la base des capacités disponibles. La disponibilité de ces capacités peut s'expliquer parce que l'engagement opérationnel en cours est moins élevé que le niveau d'ambition, ou parce qu'elles se trouvent dans une phase de mise en condition. Outre les missions clés, le principe n° 1 cite l'engagement dans le cadre de tâches militaires qui ne font pas partie des missions clés et qui ne seront donc pas prises en compte dans le dimensionnement de nos capacités militaires. Cela n'empêche pas la Défense de pouvoir contribuer significativement à la politique de sécurité de l'État en s'acquittant de ces missions qui ne sont pas considérées comme des missions clés. Ces missions complémentaires sont :

[15] La sécurité collective consiste à assurer la paix et la sécurité (physique) dans le cadre de conflits (potentiellement) armés. Elle prend place en dehors des frontières belges et souvent en dehors des frontières de l'OTAN et de l'UE. La sécurité collective cible les crises sécuritaires qui, contrairement à la défense collective, ne menacent pas directement notre intégrité territoriale ou celle de nos alliés, mais mettent (ou peuvent mettre) en danger notre sécurité et nos intérêts (et ceux de nos alliés). Ces intérêts incluent aussi la recherche et le maintien d'un ordre international basé sur des règles qui protègent la sécurité d'une population. Il existe différents manières et moyens militaires et civils pour participer à la sécurité collective, par exemple via des opérations (civilo-)militaires de gestion de crise, la diplomatie (dont la diplomatie de défense), la coopération au développement et le désarmement. La mission clé de notre Défense consiste spécifiquement à contribuer à cette sécurité collective en conduisant des opérations de gestion de crise.
[16] Les opérations de gestion de crise sont des opérations mettant en œuvre des moyens civils et/ou militaires pour éviter qu'une crise sécuritaire ne dégénère en conflit, et pour arrêter ou (aider à) régler des conflits en cours qui peuvent avoir un impact sur la sécurité et les intérêts de notre pays et de nos alliés. Les opérations de gestion de crise peuvent se dérouler dans le cadre de la Responsabilité de Protéger une population victime (ou gravement menacée par) d'actes de violence physique, ce qui est contraire au maintien d'un ordre international basé sur des règles. Les opérations de gestion de crise peuvent aussi contribuer à la consolidation de la stabilité dans des situations de post-conflit.
Ce document utilise une définition plus restrictive qui ne reprend dans les opérations de gestion de crise ni l'engagement dans le cadre de la défense collective, ni les opérations humanitaires internationales via des moyens militaires. Pour l'engagement militaire dans le cadre d'opérations de gestion de crise, il peut s'agir de prévention des conflits, de déploiements militaires préventifs, de *peacekeeping*, *peacemaking*, *peace building* et *peace enforcement*.

- l'engagement de soutien dans le cadre de la sécurité intérieure[17] (par exemple la lutte contre le terrorisme, les crises nationales et la gestion des conséquences en cas de catastrophes). Face à une situation de crise à l'échelon national, le gouvernement peut malgré tout décider d'engager les capacités de la Défense pour assurer la sécurité intérieure. Cet engagement peut temporairement limiter les possibilités d'engagement dans le cadre des trois missions clés ;
- les missions humanitaires tant nationales (par exemple le soutien de la Défense pour l'hébergement des réfugiés en Belgique) qu'internationales (par exemple la mise à disposition d'un avion de transport C-130 pour fournir une aide humanitaire ou soutenir B-FAST[18]) ;
- la diplomatie de défense[19] ;
- le soutien au maintien des traités internationaux de maîtrise des armements, de l'inspection des armements[20], de la non-prolifération et du désarmement.

Ce chapitre exposera le rapport entre les missions (clés) et l'environnement sécuritaire, ainsi que l'impact du positionnement de la Défense dans cet environnement sur la future configuration capacitaire. Le chapitre 5 détaillera davantage les capacités en tant que telles.

a. Le juste équilibre entre les missions clés « défense collective » et « sécurité collective » pour la contribution de la Défense belge à la sécurité dans la périphérie européenne et dans le monde

Le qualificatif « collective » dans « défense collective » et « sécurité collective » indique que les deux missions clés sont essentiellement une donnée européenne et souvent euro-atlantique. Si notre Défense souhaite fournir une contribution significative à la sécurité européenne – qui forme le cadre plus large de notre sécurité nationale –, il convient dès lors que toutes les capacités de défense belges y contribuent de manière adaptée.
La « sécurité collective » concerne une contribution à la stabilité en dehors de nos frontières (et de celles de nos alliés), aux endroits pertinents pour notre propre sécurité. Par contre, la « défense collective » met l'accent sur la défense de son propre territoire et du territoire de l'Alliance et sur la prévention d'une transgression de l'intégrité territoriale au moyen de la dissuasion militaire.

L'analyse de notre environnement sécuritaire démontre que l'Europe peut s'attendre à davantage de menaces envers sa sécurité, principalement dans sa périphérie directe orientale et méridionale. Ces deux zones formeront dans le futur le point d'attention primaire pour les Défenses européennes, donc

[17] La « sécurité intérieure » concerne tout engagement de la Défense sur le territoire national au service de la sécurité de la société, en plus de l'engagement sur le territoire national dans le cadre de la défense collective. La sécurité collective et « la protection des ressortissants belges dans le monde entier » sont deux missions clés qui sortent du cadre de l'engagement sur le territoire national, vu leur caractère expéditionnaire. Actuellement, la défense collective (principalement dans le cadre de l'OTAN) constitue également une mission avant tout expéditionnaire de notre Défense.
[18] *Belgian First Aid and Support Team* : structure d'intervention rapide des autorités belges pour assurer l'aide d'urgence à l'étranger. Cette structure est le fruit d'une collaboration entre les Affaires étrangères, l'Intérieur, la Santé publique, le Budget et la Défense. La Défense soutient B-FAST en fonction des moyens disponibles.
[19] La diplomatie de défense vise à bâtir une relation de confiance entre différents pays via différentes actions militaires ad hoc, telles que l'échange de personnel militaire, la visite de navires et d'avions, des contacts entre états-majors, des entraînements et exercices communs. Cette mission supplémentaire est assurée par les capacités disponibles de la Défense, notamment dans le cadre de la mise en condition.
[20] En 2014, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas ont fusionné leurs agences de gestion des armements pour créer la *Benelux Arms Control Agency*. Cette agence utilise des capacités militaires (par exemple pour des vols de vérification) sans que celles-ci ne soient spécifiquement prévues pour cette mission complémentaire de la Défense.

aussi pour la Défense belge. L'analyse de l'environnement sécuritaire fait ressortir deux théâtres très différents, où la menace exige une approche différente. Cependant pour ces deux théâtres, seule une approche collective européenne et transatlantique peut créer la sécurité désirée. Il semble qu'une paix collective règnera dans le nord jusqu'en 2030, mais qu'un besoin en vigilance collective pour cette périphérie européenne se fasse probablement ressentir par la suite.

Depuis la transgression de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie en 2014, la dynamique de sécurité dans la périphérie européenne orientale s'axe à nouveau et en premier lieu sur la défense collective via l'OTAN. Pour la Belgique, l'OTAN reste la principale organisation qui assure la défense collective de notre territoire et celui de nos alliés européens et nord-américains.
Les mesures supplémentaires, prises par les membres de l'OTAN à l'égard de l'Europe centrale et de l'Est, assurent un niveau accru de dissuasion conventionnelle. Ces mesures s'intègrent dans la stratégie de dissuasion plus large de l'OTAN à laquelle la Belgique contribue. Les initiatives de dissuasion existantes de l'OTAN sont actuellement complétées par des moyens qui peuvent offrir une réponse spécifique à une menace hybride. Des services de renseignement performants sont un premier maillon essentiel pour identifier rapidement les menaces hybrides et les comprendre, afin de pouvoir réagir rapidement pour anticiper une escalade, par exemple au moyen de *Special Operations Forces*. Écarter les menaces hybrides nécessite aussi un renforcement de la *comprehensive approach* et donc l'utilisation de tous les éléments de pouvoir pour soutenir la stabilité et la sécurité.
L'UE sera de ce fait un partenaire naturel de l'OTAN dans le cadre de la défense collective. En effet, ce sont l'UE elle-même et ses membres qui disposent des moyens de pouvoir non militaires complémentaires, nécessaires pour mettre en œuvre une *comprehensive approach*. Les sanctions économiques actuelles décrétées par l'UE à la suite des agressions russes contre l'Ukraine en sont un bon exemple.

La dynamique de sécurité dans la périphérie européenne méridionale connaît une évolution négative. Si jusqu'à présent, l'insécurité de cette région (effet *spill over)* ne constitue pas une menace directe contre l'intégrité territoriale européenne, elle n'en impacte pas moins sa sécurité intérieure. L'UE (via la Politique de Sécurité et de Défense Commune), l'ONU et les pays européens individuellement – dans le cadre ou non d'une coalition de volontaires (*Coalition of the willing)* – sont les acteurs les plus actifs dans cette région méridionale, au côté des organisations de sécurité régionales et des acteurs nationaux locaux. Ils contribuent au renforcement de la sécurité internationale au moyen de la gestion de crise civile et militaire. Récemment, l'OTAN a réitéré sa préoccupation croissante pour son flanc Sud.
Dans le cadre de la sécurité collective, la Défense est un instrument de politique actif, engagé de préférence pour intervenir avant qu'un conflit armé n'éclate effectivement, ou avant que n'émergent des États faillis (*failed states)*, avec en leur sein des groupes armés qui peuvent menacer notre sécurité ou nos intérêts. Ces dernières années, nous avons connu plusieurs exemples de ce type d'engagement de la Défense pour empêcher (ou juguler) des crises de sécurité en République de Centrafrique, au Niger, dans les territoires palestiniens, en République démocratique du Congo... Cet engagement s'est concrétisé notamment par une contribution visant à assurer une société sécurisée et à développer des acteurs de sécurité nationaux qui doivent rendre des comptes.
Lorsque les conflits armés éclatent malgré tout, des interventions peuvent être exécutées dans le cadre de la sécurité collective pour arrêter un conflit armé et contribuer ensuite à la construction d'une société stable et sécurisée, en coordination avec les autres acteurs internationaux et interdépartementaux. Les opérations au Tchad, au Mali, en Somalie, dans le Golfe d'Aden, en Syrie et en Irak sont autant d'exemples de ce type d'engagement.
L'analyse de l'environnement révèle que cette région méridionale nécessite une gestion de crise européenne de manière permanente et même croissante, avec ou sans appui militaire. En sécurité collective, la Défense n'est qu'un des acteurs dans une approche conjointe avec les acteurs civils (*comprehensive approach*). Elle n'est dans le *lead* que lors d'une intervention pour stopper un conflit

armé. La stabilisation peut avoir lieu en apportant une assistance à la fin d'un conflit, en assurant la sécurité et en contribuant au lancement de la reconstruction, une fois le volet militaire d'un conflit clôturé (phase de reconstruction). À ce moment-là, la situation sécuritaire est souvent encore trop précaire pour les organisations humanitaires civiles. Les services de renseignement jouent un rôle important pour déterminer la nécessité d'intervenir et comprendre la meilleure manière de procéder. Le succès d'une approche structurelle d'une situation sécuritaire dans le cadre de la sécurité collective dépend en grande mesure de la bonne coordination des actions militaires d'une part, et des autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux d'autre part. L'efficacité de l'engagement militaire dépend du degré de coopération de la Défense avec d'autres acteurs. Cette *comprehensive approach* ne présente pas uniquement une dimension internationale (principalement via l'UE et l'ONU), mais aussi une dimension nationale interdépartementale.

Au vu de l'analyse sécuritaire actuelle et de l'évolution attendue dans le futur, il ne semble pas indiqué que notre Défense se tourne uniquement vers la défense collective – comme au temps de la Guerre froide. Simultanément, l'instabilité dans la périphérie européenne méridionale impose de tenir compte de la menace croissante sur la sécurité intérieure en Belgique et dans nos pays voisins. Pour cette raison, du point de vue de la sécurité européenne, il est essentiel que la périphérie méridionale soit suffisamment couverte et que l'Europe puisse continuer à contribuer à la création de la sécurité et de la stabilité dans cette région.

L'analyse de l'environnement sécuritaire décrit la conséquence d'un changement du positionnement global des États-Unis pour les pays européens qui devront alors pouvoir intervenir militairement de manière plus autonome dans leur propre périphérie. Dans le futur, les pays européens pourront moins faire appel aux capacités stratégiques de soutien des États-Unis comme les avions ravitailleurs, les grands avions de transport, les drones de reconnaissance, les missiles de précision à longue portée, les *Special Operations Forces* (SOF), les capacités cyberoffensives et la collecte du renseignement. Ces capacités sont cependant essentielles entre autres pour des opérations de gestion de crise aux frontières de l'Europe. Les pays européens devront donc davantage investir dans ces *capability gaps* pour atteindre l'autonomie nécessaire.

Impact sur les capacités de défense belges

La Défense belge fournit une contribution équilibrée aussi bien à la défense collective qu'à la sécurité collective dans la périphérie européenne. De surcroît, elle doit aussi pouvoir contribuer à l'échelle mondiale au maintien de la sécurité collective s'il s'avère que les intérêts, la prospérité et le bien-être du peuple belge sont menacés ailleurs (piraterie, terrorisme...). Cela implique des choix capacitaires guidés par le cadre multilatéral dans lequel s'articule la politique de défense. Les capacités nécessaires sont identifiées aussi bien au sein de l'OTAN via le *NATO Defence Planning Process* (NDPP) qu'au sein de l'UE via le *Capability Development Plan* (CDP), l'OTAN agissant de manière plus contraignante que l'UE. La Défense doit en outre disposer de suffisamment de capacités de combat pour pouvoir participer au *burden and risk sharing* pour l'engagement opérationnel dans un cadre OTAN, UE et ONU.

La capacité de combat aérien : un fer de lance pour la défense collective

La capacité de combat aérien basée sur les avions de combat *multirole*[21] F-16 est actuellement le fer de lance de notre contribution à la défense collective de l'OTAN. Cette capacité est particulièrement appropriée à la défense collective, étant donné que ces appareils peuvent être engagés rapidement

[21] *Multirole* : la capacité à exécuter des missions de défense et d'attaque aérienne avec une même plateforme, ainsi que des missions d'attaque au sol, de reconnaissance et de soutien direct aux troupes au sol.

et sur de grandes distances. Elle contribue aussi bien à la dimension territoriale de la défense collective sur le territoire belge (et bientôt du Benelux) au moyen des avions *Quick Reaction Alert*, qu'à une dissuasion plus large de l'OTAN, notamment par la défense aérienne des frontières de l'Alliance.
Toutefois, pour que notre capacité de combat aérien puisse continuer à contribuer efficacement et de manière crédible à la dissuasion de l'OTAN, il est essentiel qu'elle dispose des avions de combat de haute technologie qui lui offrent une longueur d'avance permanente sur les avions de combat d'éventuels adversaires. Nous répondons donc positivement à la demande de l'OTAN d'acquérir des avions de combat modernes, dotés d'une technologie avancée et conçus de manière à pouvoir intégrer l'évolution technologique pendant plusieurs décennies. Ils devront pouvoir être engagés à tout moment ces prochaines décennies pour la défense collective de l'OTAN.
Les 34 nouveaux avions de combat modernes doivent également posséder un caractère *multirole* afin de pouvoir être engagés de manière optimale pour assurer la sécurité aux frontières européennes dans le cadre de la sécurité collective.

L'efficience de l'engagement de la capacité de combat aérien dépend fortement des avions ravitailleurs, aussi bien pour la défense collective que pour la sécurité collective. Dans le passé, les avions de combat européens ont toujours pu compter sur la capacité de ravitaillement des États-Unis. Par conséquent, seule une capacité européenne limitée a été développée. Cette capacité logistique opérationnelle essentielle s'avère aujourd'hui trop limitée au sein des Défenses européennes pour permettre l'engagement d'avions de combat européen autonome aux frontières de l'Europe. Plusieurs pays européens ont entrepris des actions, notamment via l'*European Defence Agency* (EDA), pour combler ce *capability gap*.
C'est pourquoi il a été décidé de renforcer la capacité européenne *air-to-air-refueling* en contribuant à un pool européen d'avions ravitailleurs correspondant à la capacité d'un avion ravitailleur et en faisant l'acquisition de kits de ravitaillement pour les futurs avions de transport A400M. Cela se fera dans le cadre des programmes EDA pour le renforcement de cette capacité.

Au niveau transatlantique, la Défense continuera à contribuer aux avions de commandement et de surveillance AWACS de l'OTAN qui forment une capacité de soutien stratégique pour l'engagement de nos avions de combat, aussi bien dans le cadre de la défense collective que de la sécurité collective. En outre, ces avions AWACS sont essentiels pour la collecte du renseignement et pour la surveillance de l'espace aérien.

La Marine : un deuxième fer de lance pour la défense collective

Les ports belges sont des frontières extérieures européennes dans le cadre de la sécurité européenne. Ils sont essentiels à une organisation efficace de la défense collective au niveau de l'OTAN. Il est dès lors nécessaire, en tout temps, que nos ports et les voies navigables européennes ne soient pas minés. Pour cette raison, les chasseurs de mines actuels seront remplacés par six nouveaux navires de lutte contre les mines équipés d'une *toolbox* à cet effet, qui permettent de développer un concept d'utilisation tourné vers le futur et de répondre aux nouvelles évolutions technologiques des décennies à venir. Les nouveaux navires offriront non seulement la possibilité de remplir la mission nationale dans le cadre de la défense collective mais permettront aussi de contribuer à un engagement expéditionnaire dans un cadre international pour préserver les lignes d'approvisionnement maritimes européennes. La Défense belge conserve ici une capacité pour laquelle elle dispose d'une expertise reconnue mondialement et qui reste pertinente dans le futur.

La capacité *Surface Combatant* (sur la base des frégates *multipurpose*) est importante pour la protection des lignes d'approvisionnement maritimes essentielles pour l'économie belge et européenne.
Cependant, à l'heure actuelle, nos frégates ne sont pas suffisamment équipées. La menace sous-marine augmente aussi bien dans la périphérie européenne que dans le monde, et l'OTAN demande

des efforts supplémentaires de la part des États membres européens. L'objectif est de mieux équiper nos frégates actuelles pour la lutte anti-sous-marine et la surveillance des lignes d'approvisionnement maritimes européennes dont la dimension sécuritaire est globale. C'est pourquoi leur capacité sera renforcée à court terme par l'intégration de nouveaux hélicoptères NH90, déjà acquis en tant que capacité de combat pour ces frégates. Ces hélicoptères seront pourvus à cet effet de modules adaptés pour l'engagement contre les sous-marins et les navires de surface.
Il a aussi été décidé de remplacer les deux frégates actuelles par deux nouveaux navires d'un même type qui, dans le futur, formeront le fer de lance de notre contribution à la défense collective de l'OTAN.
Tout comme les avions de combat, ces nouvelles frégates *multirole* seront également engagées pour des missions dans le cadre de la sécurité collective, comme la protection expéditionnaire des lignes d'approvisionnement ou des missions de lutte contre la piraterie. Ces missions protègent aussi les intérêts maritimes de notre pays et jouent un rôle dans la protection de nos ressortissants à bord de notre marine marchande dont l'importance au niveau mondial a été exposée dans l'analyse de l'environnement sécuritaire.

La participation de notre Marine au fonctionnement du *Joint Logistics Support Ship* (JSS) néerlandais sera examinée. Celle-ci pourrait fournir une contribution supplémentaire au soutien opérationnel et logistique de la flotte Amiral Benelux (ABNL) et à l'engagement autonome des capacités maritimes belges et européennes. Tout comme pour les avions de combat, ce soutien opérationnel et logistique est essentiel pour le renforcement de l'efficacité de la capacité de combat que sont les frégates. Cette plateforme offre également, en concertation avec les Pays-Bas, des possibilités pour projeter un Rôle médical 2[22] et soutenir des opérations terrestres depuis la mer, entre autres des opérations d'évacuation.

Les navires civils et militaires sont les plus vulnérables lorsqu'ils sont amarrés. Dans un port, ils forment une cible facile pour des actions qui peuvent s'avérer particulièrement efficaces, avec des moyens limités. L'OTAN a indiqué l'importance de développer des capacités spécifiques contre cette menace. En se basant sur les connaissances existantes au sein de l'OTAN, notre Défense développera une capacité de protection des ports qui pourra offrir une contribution importante à l'engagement maritime, aussi bien dans le cadre de la défense collective que de la sécurité collective et ce, tant de manière expéditionnaire que pour nos propres ports.

L'optimisation des forces terrestres dans un engagement motorisé et des opérations spéciales

Vu l'importance renouvelée de la défense collective, l'OTAN remet l'accent sur des forces terrestres mécanisées sur chenilles avec une grande puissance de feu[23]. Pour la Belgique, tenant compte du cadre budgétaire, de la réalité en matière de personnel et du nombre d'investissements indispensables dans toutes les dimensions capacitaires, il n'est cependant pas réaliste de reconstruire une capacité terrestre lourde pour 2030, tout en conservant les actuelles forces terrestres motorisées[24].

Le gouvernement a explicitement opté en faveur du maintien des forces terrestres motorisées existantes et de leur modernisation afin qu'elles puissent rester le fer de lance pour l'engagement

[22] voir paragraphe « soutien médical » au chapitre 5
[23] Les forces terrestres mécanisées sur chenilles possèdent la meilleure protection, la plus grande puissance de feu et une très bonne mobilité tactique (au combat). Leur moins grande mobilité opérationnelle et le fait que la plupart de ces systèmes sont difficilement aérotransportables constituent toutefois des inconvénients.
[24] Voir chapitre 5, sous-chapitre b. paragraphe i. sur la capacité motorisée interarmes qui explique les spécificités de ce type de forces terrestres.

belge dans le cadre de la sécurité collective. Cette vision stratégique prévoit le rééquipement complet de ces forces terrestres motorisées, tant au niveau des éléments de manœuvre, que du *combat support* et *combat service support*. Ce matériel est nécessaire pour leur mise en condition et leur engagement et doit leur permettre de répondre au niveau d'ambition souhaité. Il s'impose tout autant pour garantir la sécurité individuelle des militaires que pour franchir une étape dans le sens d'un engagement plus en réseau. Notre capacité motorisée basée sur des véhicules à roues est, grâce à l'optimisation de ces véhicules en termes de protection et de déployabilité, la plus appropriée pour des opérations dans le cadre de la sécurité collective. Les forces terrestres motorisées répondent entièrement aux modalités d'engagement des opérations de gestion de crise dans la périphérie méridionale de l'Europe (Afrique du Nord, Sahel, Moyen-Orient). Pour la durée de la vision stratégique, l'attention se focalise donc en priorité sur des forces terrestres engageables de manière flexible pour assurer la stabilité et la sécurité dans cette périphérie Sud de l'Europe, et secondairement, pour des interventions dans le monde entier dans ce même cadre de gestion de crise. Ces forces terrestres motorisées pourront aussi être engagées dans le cadre d'interventions rapides contre des menaces hybrides, et soutenir ainsi la défense collective dans le cadre de l'OTAN. La possibilité subsistera donc d'engager de manière judicieuse les forces terrestres actuelles et futures au côté des *stand-by forces* terrestres de l'OTAN dans le cadre de la défense collective (*NATO Response Force* (NRF) et la *Very High Readiness Joint Task Force* (VJTF)).
En outre, il est aussi possible, dans les limites de la trajectoire budgétaire actuelle et des moyens prévus pour les investissements en matériel majeur, d'élargir l'éventail des engagements de nos para-commandos dans le cadre du renforcement général de notre capacité SOF, une capacité de plus en plus réclamée par l'OTAN, notamment pour faire face aux menaces hybrides. Les deux bataillons para-commando actuels seront transformés en deux bataillons *Ranger* et seront en premier lieu engagés en appui de *Special Forces*, en tant que *Special Forces Support Group* (SFSG). Les para-commandos sont aujourd'hui des unités essentiellement *airborne*[25]. La transformation en *Rangers* pour soutenir les *Special Forces* constitue un élargissement de leurs possibilités d'engagement, la garantie de la pertinence constante et future de ces unités et un renforcement évident des capacités belges déployables dans un contexte OTAN et UE. Outre la réorientation des para-commandos, nos *Special Forces* seront elles-mêmes renforcées sur le plan quantitatif et qualitatif et pourront à l'avenir faire appel à des moyens aériens spécialisés (*Special Forces Aviation*). La capacité SOF[26] dans son ensemble pourra participer à toutes les missions clés mais représente surtout un renforcement évident des possibilités belges de contribuer aux nouveaux concepts d'engagement de l'OTAN dans le cadre de la défense collective. Un renforcement encore accentué par la future participation de notre Défense au projet OTAN de *Composite Special Operations Component Command* (C-SOCC). Ce C-SOCC sera organisé en collaboration avec le Danemark et les Pays-Bas. La contribution de notre Défense s'effectuera à partir d'un *Special Operations Command* (SOCOM) national. Une importante mission de base à la fois des *Special Forces* elles-mêmes et de leur *Support Group* (les *Rangers*) consiste en l'assistance militaire à des troupes au sol locales dans un conflit armé. Cette forme d'engagement militaire prévaut de plus en plus sur une intervention armée active de l'extérieur et joue un rôle

[25] La spécificité des unités *airborne* réside dans leur engagement par air, tant par parachute que depuis un avion ou un hélicoptère. Dans notre cas, surtout par parachute et depuis un avion (atterrissage d'assaut). L'avantage tactique de cette méthode d'engagement est principalement l'effet de surprise. Elle implique des troupes légères avec une durée d'engagement limitée, une mobilité opérationnelle restreinte et peu de protection et de puissance de feu. Des systèmes de défense aérienne toujours plus performants et des adversaires bien équipés rendent cette méthode d'engagement particulièrement risquée. L'engagement *airborne* effectif de troupes *airborne* dans des conflits armés est par conséquent très limité de nos jours. Les possibilités d'engagement de ces unités sont améliorées en renforçant le caractère motorisé des unités para-commando via l'acquisition récente du *Rapid Reaction Vehicle*.
[26] La capacité *Special Operations Forces* comprend les *Special Forces* (*Special Forces Group*), le *Special Forces Support Group* (2 bataillons *Ranger*) et la *Special Forces Aviation.*

toujours plus important dans l'exécution d'opérations de gestion de crise dans le cadre de la sécurité collective.

L'engagement de forces terrestres interarmes motorisées (y compris nos propres *combat support* et *combat service support*) nécessite des capacités de soutien essentielles supplémentaires.
Notre importante capacité de transport aérien stratégique assure l'engagement expéditionnaire de ces troupes. Les futurs avions de transport A400M et une éventuelle participation au *Joint Logistics Support Ship* renforceront la capacité d'engagement expéditionnaire et son soutien logistique et médical.
D'autres moyens de support aérien, comme les avions de combat et les drones, pourront assurer une puissance de feu de précision supplémentaire, mais également la collecte du renseignement nécessaire pour obtenir une bonne *situational awareness*.
Des équipes pour la guerre chimique, biologique, radiologique et nucléaire, des équipes de destruction de munitions et d'engins explosifs et des équipes de construction militaire, contribuent à l'engagement sécurisé des forces terrestres motorisées, mais aussi à d'autres formes d'engagement expéditionnaire.
Des hélicoptères peuvent fournir une mobilité supplémentaire et être engagés pour le soutien médical des troupes au sol.
Une capacité non cinétique, comme les *influence support teams,* contribue à l'engagement de la capacité motorisée interarmes (mais également d'autres capacités), en permettant aux troupes engagées de mieux comprendre la population locale, de coopérer avec elle et d'effectuer des opérations d'influence. En combinaison avec la construction militaire, ces équipes peuvent fournir une aide humanitaire à la population en appui de l'engagement militaire et relancer l'aide sociale[27]. Cette capacité de soutien non cinétique est également essentielle pour l'élaboration d'une *comprehensive approach* efficace dans une zone d'engagement.

Cybercapacité militaire : essentielle pour un engagement dans le cadre de la sécurité collective et de la défense collective

Une cybercapacité militaire contribue à la défense des systèmes d'armes et de communications cruciaux pour la Défense, mais doit également pouvoir fournir une contribution à des actions offensives au sein de l'engagement expéditionnaire.
En plus de la contribution des cybercapacités à l'engagement dans le cadre de la sécurité collective, il convient également d'indiquer que ces capacités sont reconnues depuis 2014 comme essentielles pour la défense collective de l'OTAN. Lors du sommet OTAN du Pays de Galles, la dimension cyber a été ajoutée aux dimensions dans lesquelles l'OTAN exerce une défense collective, après avoir constaté que certaines cyberattaques pouvaient avoir les mêmes conséquences que des attaques avec des armes conventionnelles sur l'intégrité territoriale des pays OTAN. Le renforcement de notre cybercapacité militaire doit donc aussi pouvoir répondre aux besoins de la défense collective. L'OTAN considère ce point comme une responsabilité nationale, mais attend des pays possèdant d'importantes installations OTAN sur leur territoire qu'ils prennent l'initiative en matière de cyberprotection.

b. Une réalisation moderne de la mission clé « protéger les ressortissants belges dans le monde entier »

Aujourd'hui, des citoyens belges vivent partout dans le monde. La sécurité de ces Belges à l'étranger doit d'abord être assurée par la contribution des autorités belges à la sécurité dans le monde,

[27] Voir chapitre 5, sous-chapitre a. paragraphe vi. qui donne des exemples de la capacité *Influence.*

notamment au travers de l'action diplomatique, de la coopération au développement et de l'engagement de la Défense, principalement dans le cadre de la mission clé « sécurité collective ».
Malgré tout, nous pouvons être confrontés à des situations de menace directe soit envers des civils belges en général ou sur des groupes de Belges dans un pays, une région ou une ville, soit contre des ressortissants individuels qui exercent une fonction spécifique. Lorsque les autorités locales ne sont plus en mesure d'assurer la sécurité de nos concitoyens, il est nécessaire que la Défense puisse intervenir afin de contribuer de façon continue au maintien de la sécurité physique de ces ressortissants dans le monde entier.

Lorsqu'une menace directe pèse sur nos compatriotes à l'étranger, celle-ci est identifiée en première instance par notre service de renseignement militaire. Celui-ci coopère étroitement avec la diplomatie et les services consulaires belges, les services de renseignement et de sécurité belges et les services de renseignement de pays amis. Ce service fournit les renseignements aux autorités belges et permet ainsi au gouvernement de prendre les mesures adéquates.

Dans la plupart des cas, la menace contre nos ressortissants à l'étranger se forme progressivement et les autorités belges peuvent dès lors réagir graduellement, éventuellement en accord avec d'autres pays et au niveau européen.
Il incombe aux services consulaires de prévenir les ressortissants belges qui sont menacés, afin qu'ils puissent prendre des mesures adéquates, comme quitter le pays par un moyen de transport civil avant que la situation sécuritaire ne se détériore davantage.
Les autorités peuvent tout aussi bien décider à un certain moment qu'une évacuation effective et immédiate de nos compatriotes soit nécessaire parce que la sécurité ne peut plus être garantie. Grâce à ses moyens de transport stratégiques, la Défense peut fournir un transport lorsque les transports civils ne sont plus assurés. Actuellement, nos moyens de transport stratégiques se résument au transport aérien. À l'avenir, ceux-ci pourraient être complétés par le transport maritime stratégique.
S'il y a des indications que la situation sécuritaire dans une région spécifique peut basculer et que la sécurité de nos ressortissants est mise en danger, les autorités peuvent décider de prépositionner des militaires et du matériel en vue d'une intervention rapide. Ce prépositionnement peut s'effectuer sur terre, ou éventuellement à l'avenir, sur mer via le *JSS* et une compagnie amphibie. Le prépositionnement tient compte du fait que la prolifération actuelle des armes de guerre permet à nos ennemis potentiels d'être en possession d'un armement relativement lourd, ce qui nécessiterait, pour les opérations d'évacuation, également une intervention avec des moyens motorisés blindés, si nécessaire soutenus par des moyens aériens.
Pour les cas de menaces imminentes ou directes sur nos ressortissants, sans possibilité de prépositionnement, la Défense maintiendra une capacité d'évacuation militaire de ressortissants (*Non-Combatant Evacuation Operation* - NEO). Un détachement flexible et adapté à la situation, allant du renforcement des équipes de sécurité sur place, jusque et y compris une *SOF Task Force*[28], doit pouvoir être engagé dans ce cadre avec l'aide de moyens de transport aériens.
L'organisation pratique de ces opérations d'évacuation se fera cependant, à l'avenir, de plus en plus dans un cadre international et multilatéral, où la France est et reste le partenaire stratégique le plus évident. Ce partenariat se reflète notamment dans la participation belge à la structure de commandement du Corps de Réaction Rapide implanté à Lille.
Avec son intérêt historique pour la région sub-saharienne et la région des Grands Lacs, notre pays fournit une contribution d'évacuation dans un cadre international, alors que d'autres pays prendront l'initiative pour d'autres régions. Nos capacités militaires doivent donc pouvoir également contribuer aux opérations d'évacuation partout dans le monde, et ce, sous l'éventuelle direction d'autres nations.

[28] En configuration maximale, la SOF *Task Force* est composée d'un *SOF Task Group* et d'un bataillon *Ranger.*

Au-delà des opérations d'évacuation, qui visent le rapatriement de grands groupes de personnes, notre Défense doit aussi être capable de réaliser des actions directes partout dans le monde, lorsque des compatriotes sont mis en danger, le cas échéant, dans le but de libérer des otages belges.
Des opérateurs des *Special Forces* peuvent également assurer la sécurité des ressortissants dont la présence s'avère nécessaire de par la fonction qu'ils exercent dans des régions peu sécurisées. Il s'agit principalement du personnel d'ambassades. Au-delà de ces missions, elles protègent aussi ponctuellement des délégations via des missions de *Close Protection.*

c. L'optimisation du support apporté par la Défense à la sécurité intérieure

La sécurité intérieure ne fait pas partie des missions clés de la Défense. Cependant, la Défense prévoit d'y contribuer. Il y a par ailleurs une interconnexion évidente entre la sécurité extérieure et intérieure, par exemple très visible dans l'augmentation du niveau de menace terroriste sur notre territoire.
Assurer notre sécurité loin de nos frontières, via l'engagement expéditionnaire dans le cadre de la sécurité collective, reste la meilleure des options. Par ailleurs, il est un fait certain aujourd'hui que le terrorisme lié à d'autres problématiques de sécurité, menace notre sécurité, y compris sur notre propre territoire. À cela, s'ajoutent les conséquences directes du réchauffement climatique, qui engendrera des conditions atmosphériques extrêmes, et par la même occasion, un engagement potentiellement plus élevé de la Défense dans la gestion des conséquences en cas de catastrophes naturelles.

Partant de la constatation que la Défense constitue le dernier rempart de la sécurité de notre société, la Défense optimisera la mise en œuvre de ses capacités – organisées autour des trois missions clés – dans le cadre de la sécurité intérieure.

D'ailleurs, la Défense assume déjà aujourd'hui de manière structurelle des missions de sécurité intérieure, en mettant à disposition, d'une part, les moyens spécialisés qui couvrent l'aspect territorial de la défense collective (avions de combat, navires de patrouille côtière), et d'autre part, son expertise (historique) (SEDEE[29], hélicoptères *Search and Rescue*, missions nationales du service de renseignement militaire, certaines capacités de l'appui médical militaire).
Les deux avions de combat que la Défense met en permanence à la disposition de l'OTAN sur le territoire national pour exécuter la mission QRA (défense aérienne) sont également mis en œuvre, dans un souci d'efficience au niveau interdépartemental, pour les missions nécessaires dans le cadre de la sécurité intérieure (*air policing*), comme pour la mission anti-terrorisme *Renegade*[30]. C'est également le cas pour les navires de patrouille côtière de la Marine qui sont toujours prêts à assurer le suivi des éventuelles menaces militaires dans notre zone de responsabilité maritime. Ces navires peuvent tout aussi bien exécuter des tâches dans le cadre de la sécurité intérieure, comme le contrôle de la pêche, la lutte contre les trafics (drogues, êtres humains), le respect de l'environnement et l'apport de soutien en cas de catastrophes naturelles et d'incidents. Du point de vue des autorités, la contribution de ces capacités à la sécurité intérieure constitue une optimisation de l'utilisation des moyens de l'État.
Aujourd'hui, il existe également des capacités et des missions qui visent en premier lieu, ou en partie, à soutenir la sécurité intérieure. La capacité *Search and Rescue* (SAR) à l'aide d'hélicoptères, par exemple, est axée sur la sécurité intérieure. Certaines sous-capacités de la capacité médicale militaire, notamment la possibilité d'organiser un hôpital d'urgence à l'Hôpital militaire en cas de situations

[29] Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs
[30] Renegade : l'engagement d'avions de combat pour l'interception, l'identification, le détournement et – en dernier recours – la neutralisation d'avions civils pouvant être utilisés comme armes terroristes, comme ce fut le cas pendant les attaques du 11 septembre 2001.

d'urgence, la morgue d'urgence de l'Hôpital militaire et la capacité de produire des médicaments, ont également pour but premier la sécurité intérieure. D'autres capacités militaires sont dimensionnées pour leur soutien à la sécurité intérieure, comme la capacité de réponse nationale EOD/C-IED[31] et le SEDEE qui garantit l'enlèvement des munitions de guerre.
La Défense continuera à assurer le *Search and Rescue* au moyen d'hélicoptères et les tâches attribuées au SEDEE dans le cadre de la sécurité intérieure sur le budget de la Défense. La Défense fera autant que possible appel au *sourcing* pour le rôle du SEDEE en matière de nettoyage de la pollution par les munitions historiques. Les options envisageables pour le futur des hélicoptères SAR seront étudiées sur la base de *business cases*, en tant que dossier de mise en œuvre distinct, et compte tenu des orientations capacitaires de cette vision stratégique. L'avenir de l'appui médical sera abordé plus en détail aux chapitres 5 et 6. L'appui médical militaire assurera néanmoins un rôle de soutien durable dans le cadre de la sécurité intérieure. Aujourd'hui, la Défense dispose également de structures permettant une bonne coordination interdépartementale en matière de sécurité intérieure, à savoir le Carrefour d'Information Maritime et les commandements de province décrits au chapitre 5.

Hormis les missions structurelles limitées, les crises nationales nécessitent également la mise à disposition de l'expertise de la Défense et des capacités présentes au niveau national. Celles-ci sont néanmoins principalement destinées à l'engagement expéditionnaire. Les capacités visées incluent :

- les détachements de surveillance fournis par les forces terrestres à partir d'un niveau de menace élevé ;
- les effectifs et les moyens (bateaux, véhicules, engins de génie) pour la gestion des conséquences en cas d'inondations et d'autres catastrophes ;
- des équipes CBRN en cas de catastrophes chimiques ;
- *Special Forces* en soutien des unités spéciales de la Police ;
- l'utilisation de l'Hôpital militaire pour la coordination, le triage et les soins en cas d'un grand nombre de blessés ;
- la capacité cybernétique pour contrer le hacking d'entreprises ;
- des hélicoptères de transport pour l'acheminement de blessés ;
- le déploiement de l'*Aviation Safety Directorate* (ASD) militaire en cas d'accident aérien avec des appareils civils ;
- le remplacement du contrôle du trafic aérien civil par l'*Air Traffic Control Centre* militaire.

Il a déjà été dit dans ce qui précède que l'engagement de la Défense par le gouvernement dans le cadre de la sécurité intérieure, selon un niveau d'ambition substantiel, se fera au détriment des possibilités d'engagement pour les trois missions clés.

Comme indiqué, cette vision stratégique optimisera l'engagement de soutien fourni par la Défense dans le cadre de la sécurité intérieure.
Cette vision stratégique présente deux capacités militaires supplémentaires qui visent spécifiquement la sécurité intérieure, à savoir les compagnies de réserve (à l'étude) pour le renfort ponctuel aux forces terrestres afin d'assurer la sécurité intérieure, et le Carrefour d'Information Aérienne permettant une bonne coordination interdépartementale (voir chapitre 5).

« Des formes **poussées** de **coopération avec d'autres partenaires de sécurité nationaux et internationaux** seront recherchées en renforcement de l'efficience de la Défense au niveau national et en vue de soutenir une politique de défense plus européenne. **»**
(principe n° 6)

Si certaines capacités militaires, nécessaires pour les trois missions clés, peuvent également aider les autorités à assurer la sécurité intérieure de manière plus efficace et efficiente au niveau

[31] *Explosive Ordnance Disposal*/*Counter-Improvised Explosive Device*

interdépartemental, il va de soi que cette voie doit être poursuivie. Une coordination renforcée avec d'autres acteurs de sécurité nationaux (y compris des sociétés privées[32]) peut y contribuer. Pour nos acteurs civils en matière de sécurité, il est important de savoir dans quelle mesure la Défense peut garantir que les capacités militaires sont disponibles pour un engagement national. La coopération et la coordination avec d'autres acteurs de sécurité nationaux intervenant dans le même domaine seront poursuivies (par exemple : la Protection civile dans le domaine CBRN ; la construction militaire ou les hôpitaux civils pour l'Hôpital militaire), avec une possibilité de synergies. Une situation *win-win* est envisageable pour des capacités civiles et militaires comparables, via l'acquisition (ou le double usage) de matériel commun (identique) et l'organisation commune de certaines lignes de développement, comme la formation, l'appui et l'infrastructure (colocation).
Une coopération intensifiée permet également de renforcer la coordination entre la Défense et les autres acteurs de sécurité nationaux dans le cadre de la *Comprehensive Approach* européenne. Actuellement, cette approche est appliquée principalement dans le cadre des opérations de gestion de crise civiles et civilo-militaires au sein de la Politique de Sécurité et de Défense commune de l'UE. Elle gagne néanmoins en importance au sein de l'OTAN également. L'OTAN demande de nouer des liens plus étroits avec les autres acteurs de sécurité nationaux belges tels que le Centre de crise de l'Intérieur, la Police et la Protection civile, dans le cadre de la planification de défense de l'OTAN et de l'engagement civilo-militaire opérationnel. La Défense contribuera activement au renforcement de ces liens.

Un cadre juridique plus solide sera élaboré pour l'engagement de capacités de défense dans le cadre de la sécurité intérieure. Cette démarche permettrait, en règle générale ainsi que dans le cadre spécifique de la collecte du renseignement, d'offrir plus de clarté et de sécurité juridique aux militaires déployés.

L'optimisation du rôle joué par la Défense dans le cadre de la sécurité intérieure, peut contribuer à susciter l'adhésion sociétale essentielle à une stabilité suffisante permettant l'exécution de la vision stratégique jusqu'en 2030.

d. Potentiel d'adaptation

La mesure dans laquelle l'organisation est capable de s'adapter continuellement à l'environnement sécuritaire, constitue un élément important qui peut garantir à la Défense de rester un acteur de sécurité pertinent dans un environnement sécuritaire volatile.

Ce potentiel d'adaptation n'est possible que si la Défense elle-même a une vision claire des tendances de l'environnement sécuritaire et vérifie à intervalles réguliers si des changements de cet environnement imposent des adaptations de la politique de défense et des moyens disponibles pour la réaliser. Une vision, aussi stratégique soit-elle, reste une vision qui doit pouvoir s'adapter à une nouvelle réalité.

L'organisation de capacités militaires constitue souvent un travail de longue haleine, d'une part, à cause des délais de développement et d'acquisition d'un système d'armes souvent longs, et d'autre

[32] Par exemple des entreprises dans le secteur de la télécommunication et de l'IT dans le cadre de la cybersécurité.

part, à cause des délais nécessaires pour mettre en œuvre toutes les lignes de développement nécessaires pour en faire une réelle capacité[33].
Une Défense avec un portfolio large paraîtra toujours flexible si de nouveaux accents capacitaires peuvent être définis à la suite d'une modification de l'environnement sécuritaire.[34] Les possibilités de continuer à développer une capacité existante sont simplement plus grandes au sein d'une Défense à large portfolio.

Le large portfolio capacitaire de cette vision stratégique (voir chapitre 5), la volonté claire d'un ancrage capacitaire au niveau européen (voir chapitre 3) et le développement d'une politique R&T en matière de défense au niveau national (voir chapitre 6), rendront possible la capacité d'adaptation de notre Défense.

Cette capacité d'adaptation vise d'ailleurs plus que la dimension matérielle. Elle est également déterminée par un statut du personnel adapté et la mesure dans laquelle la Défense parvient à acquérir et préserver des connaissances sur d'autres doctrines d'engagement, pour ensuite, très rapidement, les (ré)intégrer dans la formation et les structures de la Défense. Le maintien de sa propre capacité suffisamment solide en vue d'un *competence development* spécifiquement militaire (voir chapitres 5 et 6), en est une garantie.

[33] Comme indiqué dans l'introduction, une capacité militaire comporte les lignes de développement suivantes : la doctrine, l'organisation, l'entraînement, le matériel, le leadership et la formation, le personnel, l'infrastructure et l'interopérabilité.
[34] Ainsi, le fait de pouvoir armer les drones MALE laisse ouverte pour l'avenir l'option d'engager effectivement ces appareils pour le soutien de troupes au sol en fournissant un appui-feu tactique.

3. Tendre activement vers une Défense plus européenne via un ancrage capacitaire

Au vu de l'analyse de l'environnement sécuritaire, notre pays s'emploie en priorité à établir la sécurité en Europe et autour du continent. Cette priorité se retrouve dans les missions clés « défense collective » et « sécurité collective » qui accordent une place centrale à l'environnement sécuritaire en Europe et aux deux grandes organisations de sécurité multilatérales européennes. Pour la Belgique, pays européen de taille moyenne, cette stratégie s'avère également nécessaire afin d'influencer durablement la sécurité européenne et internationale.
Tendre vers une politique de défense européenne commune, que ce soit via l'UE ou l'OTAN, forme dès lors l'élément central et constant de notre politique étrangère, et donc aussi de notre politique de sécurité et de défense. D'un point de vue sécuritaire, ces organisations euro-atlantiques sont d'ailleurs très complémentaires. Depuis le rééquilibrage des États-Unis vers l'Asie, l'UE et l'OTAN insistent aussi sur la nécessité de renforcer la coopération capacitaire militaire européenne (*Pooling & Sharing*)[35], afin que les pays européens soient en mesure de couvrir tout le spectre de leurs capacités militaires avec plus d'efficience. Une nécessité pour garantir la sécurité dans leur propre périphérie de façon plus autonome, comme indiqué ci-dessus.

Actuellement, la coopération capacitaire européenne n'est toujours pas optimale car chaque pays privilégie nettement sa propre politique de défense et sa propre planification de défense.

À cela s'ajoute le manque de volonté de coordonner au niveau européen, cette politique de défense, du sommet vers la base, en y incluant une politique capacitaire. Cela n'a rien d'étonnant. En effet, en Europe, ce sont les États membres qui assument la responsabilité de la sécurité et de la défense au travers de structures intergouvernementales et non une institution supranationale comme la Commission européenne.
Au vu de l'état actuel de l'intégration de la politique européenne en matière de défense, la spécialisation des tâches[36] entre les Défenses européennes ne représente donc pas une option politiquement réaliste à court terme. La spécialisation des tâches signifierait qu'une ou plusieurs Défenses développent une capacité militaire spécifique au bénéfice de l'ensemble des pays européens, tandis que d'autres pays se chargeraient de développer des capacités différentes au service de l'ensemble. Sans une autorité supranationale, une répartition plus contraignante et efficiente des tâches militaires et des capacités militaires qui y sont liées n'est pas réaliste, même avec une nouvelle stratégie de sécurité au niveau de l'UE.
Dans les quinze prochaines années, les principaux acteurs de la politique de défense en Europe resteront fort probablement les États nationaux européens. Il serait dès lors prématuré, voire même

[35] Il s'agit du programme *Pooling & Sharing* de l'EDA, du programme S*mart Defence* de l'OTAN et du *Framework Nations Concept*, lui aussi soutenu par l'OTAN. Le *Pooling & Sharing* (mutualisation & partage) consiste en une recherche d'économies d'échelle. Dans le cas du *Pooling*, il s'agit de soutenir les capacités nationales communes – entre un certain nombre de pays partenaires ou multilatéralement. Le *Sharing* implique la création d'une capacité commune avec des règles concernant l'utilisation nationale de cette capacité (proportionnelle à l'apport national).

[36] Un exemple fictif de spécialisation des tâches est la création d'une Marine d'Europe de l'Ouest réunissant les pays du Benelux, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. La Belgique orienterait ainsi intégralement sa Marine vers des navires de lutte contre les mines en soutien aux six pays. Les Pays-Bas ne fourniraient que des navires amphibies, la France des sous-marins, l'Allemagne des frégates et des destroyers et le Royaume-Uni des porte-avions. Cette option implique que les capacités nationales spécialisées soient en mesure d'appuyer l'ensemble des besoins de cette Marine d'Europe de l'Ouest. Dans cet exemple fictif, la Belgique devrait investir dans des dizaines de navires de lutte contre les mines et ne pourrait/saurait plus maintenir d'autres capacités.

risqué que, dès à présent, la Défense belge se spécialise unilatéralement dans certaines capacités. Du reste, en l'absence d'un cadre politique global et strict émanant de l'Europe, aucune réciprocité ne peut être attendue des autres pays. Les pays avec lesquels nous coopérons déjà aujourd'hui en matière de défense, ne sont pas demandeurs d'une spécialisation en termes de tâches et de capacités militaires.[37]

Comment un pays européen de taille moyenne comme la Belgique, qui aspire à une défense plus européenne et entend par ce biais renforcer activement le caractère supranational européen, peut-il contribuer efficacement à cette défense plus européenne dans les circonstances actuelles ?
Deux pistes complémentaires se présentent : d'une part, contribuer à la résorption de *capability gaps* au niveau européen, d'autre part, développer autant que possible les capacités nationales conjointement avec des pays partenaires stratégiques.
Ces éléments qui figurent très clairement dans l'accord de gouvernement et dans le principe n° 6 vont être développés ci-dessous.

« Le gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'un renforcement de la coopération internationale, dans le cadre du Benelux, et aussi à l'échelon bilatéral et à l'échelle multilatérale plus large – pour renforcer le *pooling & sharing* avec nos alliés et pour multiplier avec eux les programmes communs d'acquisition de matériel. »
(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)

« Des formes **poussées** de **coopération avec d'autres partenaires de sécurité nationaux et internationaux** seront recherchées en renforcement de l'efficience de la Défense au niveau national et en vue de soutenir une politique de défense plus européenne. **»**
(principe n° 6)

a. Combler les *capability gaps* (déficits capacitaires) européens

Les principaux *capability gaps* européens sont connus depuis quelques décennies. Au niveau euro-atlantique, les besoins se manifestent surtout en termes de capacités de soutien stratégiques (*strategic enablers*) qui permettent aux capacités de combat d'opérer efficacement. Il s'agit d'avions ravitailleurs, de gros avions de transport, de drones de reconnaissance, de missiles de précision longue portée, de SOF, de cybercapacités offensives, de moyens de collecte du renseignement et de logistique maritime. Par l'intermédiaire des programmes de *pooling* de l'UE et de l'OTAN, qui ciblent souvent ces *enablers,* les Défenses de taille moyenne peuvent aussi contribuer proportionnellement à la réalisation de ces capacités. Il n'est donc pas nécessaire pour un pays comme la Belgique de réduire son portfolio capacitaire national pour pouvoir organiser un *strategic enabler* de manière efficiente.

Selon nos possibilités budgétaires et en accord avec notre politique de défense, notre pays contribuera à ces *strategic enablers* européens communs, qui permettent un engagement européen

[37] Tout comme indiqué ci-dessous, les initiatives poussées de coopération en matière de défense, comme la coopération belgo-néerlandaise de la Marine, prévoient déjà une spécialisation pour composantes spécifiques des capacités militaires (les lignes de développement).

militaire autonome dans la périphérie européenne et renforcent aussi les capacités du partenariat transatlantique.

b. Organiser davantage les capacités de la Défense avec les pays partenaires stratégiques

Les capacités de notre Défense peuvent également contribuer au renforcement de la coopération de défense européenne en matière capacitaire, en favorisant leur organisation commune avec les pays partenaires stratégiques. L'avantage étant d'augmenter l'échelle de ces capacités et d'en assurer un soutien plus efficace.

Dans la perspective d'une Défense belge plus petite, l'organisation propre du soutien indispensable à une capacité militaire spécifique est de moins en moins proportionnelle à la taille de la capacité opérationnelle elle-même. Les perspectives capacitaires plaident en faveur d'économies d'échelle pour le soutien de nos capacités de Défense. Cette politique ne peut se réaliser que par une intégration poussée avec les capacités militaires des pays partenaires stratégiques.
La proximité géographique est ici primordiale en vue d'organiser de concert les lignes de développement capacitaires « formation », « organisation », « entraînement », « gestion et entretien du matériel » et « infrastructure »[38].
La clé du succès est bien évidemment un partenariat équilibré. De trop grands écarts dans les bénéfices apportés par la coopération pourraient entraîner une relation de dépendance entre les divers pays partenaires plutôt qu'un partenariat.
De ce point de vue, il est logique que notre Défense recherche d'abord des partenariats équilibrés avec ses pays voisins (l'Allemagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni)[39], avant de chercher à renforcer la coopération avec d'autres pays membres de l'UE et de l'OTAN.

L'exemple de la coopération structurelle entre les pays du Benelux au sein d'une structure de coopération flexible (la structure de coopération en matière de défense au sein du Benelux ou *Benelux Defence Cooperation)*, devrait s'étendre à nos autres pays voisins. Une structure de coopération doit à la fois définir une orientation et promouvoir encore plus de coopération, tant au niveau politique qu'au niveau militaire stratégique, et ouvrir la porte à des initiatives *bottom up*. Ces liens de coopération structurelle peuvent aussi donner lieu à une analyse systématique des planifications de défense capacitaire nationales, avec pour objectif de réaliser une planification (partiellement)

[38] Le meilleur exemple en est la coopération navale belgo-néerlandaise. Elle constitue également la référence du point de vue belge pour l'extension de cette approche avec nos pays partenaires stratégiques. Cette coopération est en fait une intégration entre les deux Marines où le soutien (doctrine, commandement, maintenance, formation, entraînement, logistique) des frégates multifonctionnelles et des navires de lutte contre les mines identiques est organisé de concert. Il est évident que des systèmes identiques forment un moteur plus qu'important dans le cadre de cette coopération de défense étroite. La souveraineté nationale des deux pays est renforcée par la coopération navale belgo-néerlandaise, puisque l'extension de la capacité d'action nationale est plus importante que la perte d'autonomie nationale au niveau de l'organisation commune des lignes de développement de soutien.
La Défense belge a également noué des liens de coopération étroits avec la France pour l'instruction des pilotes. Cette coopération se focalise sur une seule ligne de développement capacitaire. Toutefois, à l'exemple de la Marine, elle inclut l'organisation commune avec la France de différentes lignes de développement de soutien pour nos avions d'entraînement, les Alphajets.
[39] À côté des liens de coopération capacitaire poussés qui exigent une proximité géographique, il existe naturellement encore d'autres formes importantes de coopération capacitaire et opérationnelle avec d'autres pays, comme c'est le cas avec les États-Unis, qui sont l'un des plus importants partenaires.

commune. Acquérir du matériel identique offre d'ailleurs la meilleure base pour une coopération poussée dans toutes les lignes de développement qui soutiennent une capacité militaire.

Pour aligner les planifications de défense – et de manière plus générale pour renforcer la coopération capacitaire entre les pays partenaires – il est nécessaire d'être un partenaire fiable. La recapitalisation de la Défense (voir chapitre 4) et l'ancrage de celle-ci via cette vision stratégique ainsi qu'une loi de programmation militaire (voir chapitre 8) y contribuent.

Une Défense belge dotée d'un vaste portfolio capacitaire, fortement ancré au niveau européen – et qui s'emploie, dans la mesure du possible, à répondre aux déficits capacitaires européens et aux besoins de la défense euro-atlantique – reste la voie la plus logique vers une Défense plus européenne. Cet ancrage capacitaire européen favorise aussi une politique de défense européenne plus cohérente (que ce soit via l'OTAN ou via la PSDC[40]). Combler les *capability gaps* européens permet d'accroître les opportunités d'une action européenne. Le soutien capacitaire commun avec les pays partenaires stratégiques contribue aussi à tisser un lien de confiance, de dépendance réciproque, et donc à terme, de développer une politique de défense nationale, qui doit elle aussi tenir compte des autres partis et donc se développer dans le cadre d'une concertation.
Dans un monde de plus en plus fragmenté où les nouvelles et les anciennes puissances continuent à investir dans l'instrument de pouvoir militaire, l'Europe des pays de l'UE et de l'OTAN peut envoyer un signal fort en s'exprimant davantage d'une seule voix, appuyée par la possibilité réelle de mener une intervention militaire commune (autonome).

c. Impact sur les capacités de Défense belge

L'orientation ébauchée ci-dessus en ce qui concerne notre politique de défense incite tout particulièrement, en tant que pouvoir public, à investir dans des capacités de soutien stratégiques essentielles par le biais de programmes européens.

En assurant une coopération militaire internationale étroite avec nos pays voisins – nos pays partenaires stratégiques – nous pourrons directement agir positivement sur l'efficacité du soutien de nos propres capacités. Ce faisant, nous étendons donc nos possibilités d'action dans les limites de la trajectoire budgétaire prévue et avec le même effectif en personnel. Le fait de travailler avec nos pays partenaires stratégiques pour organiser des capacités nationales de façon plus efficace augmente les capacités déployables dans le cadre de la politique de défense et la politique étrangère de notre pays. L'État belge y gagne une capacité d'action renforcée qui l'emporte sur la dépendance créée par l'organisation conjointe de lignes de développement avec un pays partenaire stratégique. La prise de décision de l'engagement opérationnel des capacités nationales demeure une prérogative de l'État belge et ne doit pas nécessairement s'accorder avec le pays partenaire de coopération capacitaire.[41]

Sans avoir l'ambition d'être exhaustif, quelques possibles formes de coopération pour un ancrage capacitaire européen seront mentionnées en regard des diverses capacités recensées au chapitre 5. La Défense renforcera encore l'ancrage capacitaire à partir des contacts déjà existants avec nos pays voisins.

[40] PSDC : Politique de Sécurité et de Défense Commune de l'Union européenne (*Common Security and Defence Policy* ou *CSDP*)
[41] Si nos frégates font l'objet d'un soutien et d'une mise en condition en commun avec les Pays-Bas, cette coopération n'a jamais compliqué leur engagement dans une escadre ou un groupe d'escorte d'un porte-avions, par exemple, de l'OTAN, de l'UE ou de l'ONU, auquel les Pays-Bas ne participaient pas.

4. Une Défense en équilibre budgétaire via une recapitalisation solidaire dans un cadre multilatéral

Ce chapitre souligne l'importance de la recapitalisation de la Défense à l'horizon 2030 afin de renforcer le caractère solidaire de notre Défense dans un cadre multilatéral et d'atteindre un budget de Défense équilibré en 2030.

a. La recapitalisation de la Défense de façon solidaire dans un cadre multilatéral

Il est important que notre pays assume ses responsabilités dans le domaine de la défense au niveau international conformément à sa position dans le monde et en Europe. Il n'en sera que mieux perçu sur la scène internationale. En tant que quatrième économie la plus ouverte dans le monde[42], notre pays dépend fortement du commerce extérieur. Il est donc primordial que notre pays jouisse d'une image internationale positive.

Notre politique de défense est axée sur une contribution solidaire multilatérale. Elle place la sécurité européenne au centre de ses préoccupations. Participer de manière solidaire aux besoins opérationnels et capacitaires des deux organisations de sécurité européennes les plus importantes, l'OTAN et l'UE, n'est possible que lorsque la Défense peut suffisamment investir dans son évolution capacitaire et qu'elle dispose d'assez de budgets en personnel et de fonctionnement.
La norme de l'OTAN pour un effort de défense national solidaire[43] s'élève à 2 % du PIB. Ce pourcentage a encore été confirmé au sommet de l'OTAN au Pays de Galles en 2014. Lors de ce sommet, il a été décidé que tous les pays qui ne consacrent pas 2 % de leur PIB à la Défense doivent stopper cette tendance à la baisse et évoluer vers la norme des 2 % dans la prochaine décennie. C'est la seule manière pour que ces pays puissent atteindre les objectifs capacitaires imposés par l'OTAN et contribuer à combler les déficits capacitaires au niveau de l'OTAN. Il a également été décidé que les États membres de l'OTAN qui consacrent aujourd'hui moins de 20 % de leur effort de défense annuel à l'acquisition de nouveaux équipements majeurs, devront atteindre les 20 % ou plus pour ce critère dans la décennie à venir.[44]

La moyenne de l'effort de défense des membres européens de l'OTAN s'élève aujourd'hui à 1,5 % du PIB suivant des statistiques de l'OTAN[45]. Si l'on tient compte uniquement des pays européens sans capacité nucléaire (donc sans le Royaume-Uni et la France), ce chiffre est alors d'1,2 %.

---

[42] International Chamber of Commerce. *ICC Open Markets Index 2015*. Paris: International Chamber of Commerce, September 2015, p.11 (http://www.iccwbo.org/Global-influence/G20/Reports-and-Products/ICCs-OPEN-MARKETS-INDEX-3RD-EDITION-2015/).
[43] L'effort de défense est la somme du budget effectif pour la Défense d'un pays et les pensions et dépenses apparentées liées à la Défense.
[44] Outre ces critères d'input, il existe également des critères d'output comme un *burden and risk sharing* suffisant pour des opérations OTAN, une Défense suffisamment déployable avec une capacité d'engagement suffisante et l'implémentation de standards et doctrines de l'OTAN de sorte que les forces armées de l'OTAN puissent opérer conjointement de manière efficace.
[45] "NATO publishes Defence expenditures data for 2014 and estimates for 2015", Bruxelles : NATO Public Diplomacy Division, 22 juin 2015, p.6 (http://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2015_06/20150622_PR_CP_2015_093-v2.pdf).

Comme beaucoup de pays européens, la Belgique a perçu un *dividende de la paix* depuis la fin de la Guerre froide. À l'exception du Luxembourg, tous nos voisins (en vert sur le graphique ci-dessous) fournissent aujourd'hui un effort de défense substantiellement plus important proportionnellement à leur PIB.

Le gouvernement a décidé de rompre la tendance budgétaire négative de la Défense à partir de cette législature, car celle-ci ne correspond plus à notre environnement sécuritaire, ni à la volonté de maintenir de manière durable, avec nos alliés, une Europe sûre, libre et prospère. Une recapitalisation de la Défense de façon solidaire dans un cadre multilatéral a été décidée. Cette solidarité budgétaire multilatérale permettra à notre pays de rester un partenaire solidaire et crédible au sein de l'OTAN, mais aussi de l'UE, comme le demande l'accord de gouvernement et comme repris dans le principe n° 2 pour cette vision stratégique.

« La Belgique restera (…) un partenaire solidaire et crédible au sein de l'OTAN. »
(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)

« L'ancrage multilatéral de la Défense belge qui génère une sécurité de façon solidaire, doit aussi être soutenu au plan budgétaire par la Belgique. »
(principe n° 2)

La vision stratégique prend comme point de départ la trajectoire budgétaire de la Défense décidée en 2014 pour la législature. Cette trajectoire sera allégée jusqu'en 2019 inclus en reversant chaque année 100 millions d'euros de la provision interdépartementale à la Défense, et ceci spécialement pour le remboursement de la dette et les investissements courants[46]. Par ailleurs, il a été décidé d'utiliser 200 millions d'euros sur les réserves des fonds budgétaires de la Défense[47] dans la période 2016-2019 pour des investissements en matériel majeur, avec une attention particulière pour des investissements au profit des forces terrestres. Ce budget supplémentaire permet des investissements supplémentaires en équipement majeur en plus du montant de base de 9,2 milliards d'euros prévus pour la période de 2020-2030 pour ce type d'investissements.
A partir de 2019, la trajectoire budgétaire suit une croissance linéaire et progressive pour atteindre un effort de défense belge de 1,3 % du PIB en 2030.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'effort de défense (budget de défense et coûts relatifs aux pensions militaires) et l'évolution correspondante en pourcentage du PIB. Lors de l'élaboration de la vision stratégique, il a été tenu compte d'une croissance économique moyenne (et donc d'une augmentation du PIB) d'1,5 % au-dessus de l'inflation[48]. Ce 1,5 % se base sur les prévisions économiques du Bureau fédéral du Plan.

[46] Il ne s'agit pas ici des investissements en matériel militaire spécifique mais du remplacement d'outillages spécialisés et du grand entretien des infrastructures.
[47] Ces trois fonds ont été clôturés à la date du 31 décembre 2015 par la décision du Conseil des Ministres du 1 octobre 2015. Ils sont remplacés par un nouveau fond pour la Défense à partir du 1 janvier 2016. Les crédits restants restent disponibles sur les anciens fonds.
[48] Étant donné que tous les chiffres de ce document sont exprimés en euros constants 2015, il ne faut pas tenir compte de l'inflation.

2015	*3,8 Mia €*	*0,94%*						
2016	3,8 Mia €	0,91%	**2021**	4,2 Mia €	0,94%	**2026**	5,5 Mia €	1,14%
2017	3,8 Mia €	0,91%	**2022**	4,5 Mia €	0,98%	**2027**	5,7 Mia €	1,18%
2018	3,8 Mia €	0,90%	**2023**	4,7 Mia €	1,02%	**2028**	6,0 Mia €	1,22%
2019	3,8 Mia €	0,88%	**2024**	5,0 Mia €	1,06%	**2029**	6,3 Mia €	1,26%
2020	4,0 Mia €	0,90%	**2025**	5,2 Mia €	1,10%	**2030**	6,6 Mia €	1,30%

Tableau 1 : l'effort de défense prévu pour 2015-2030 en % du PIB selon la trajectoire budgétaire de la vision stratégique.

La trajectoire budgétaire pour cette recapitalisation de la Défense implique pour 2030 un effort de défense solidaire qui dépasse la moyenne actuelle des pays européens sans capacité nucléaire de l'OTAN. Étant donné que d'autres pays européens ont entre-temps également décidé de recapitaliser leur Défense, grâce à cette décision, on peut s'attendre à rester dans le peloton des pays de l'OTAN en 2030.

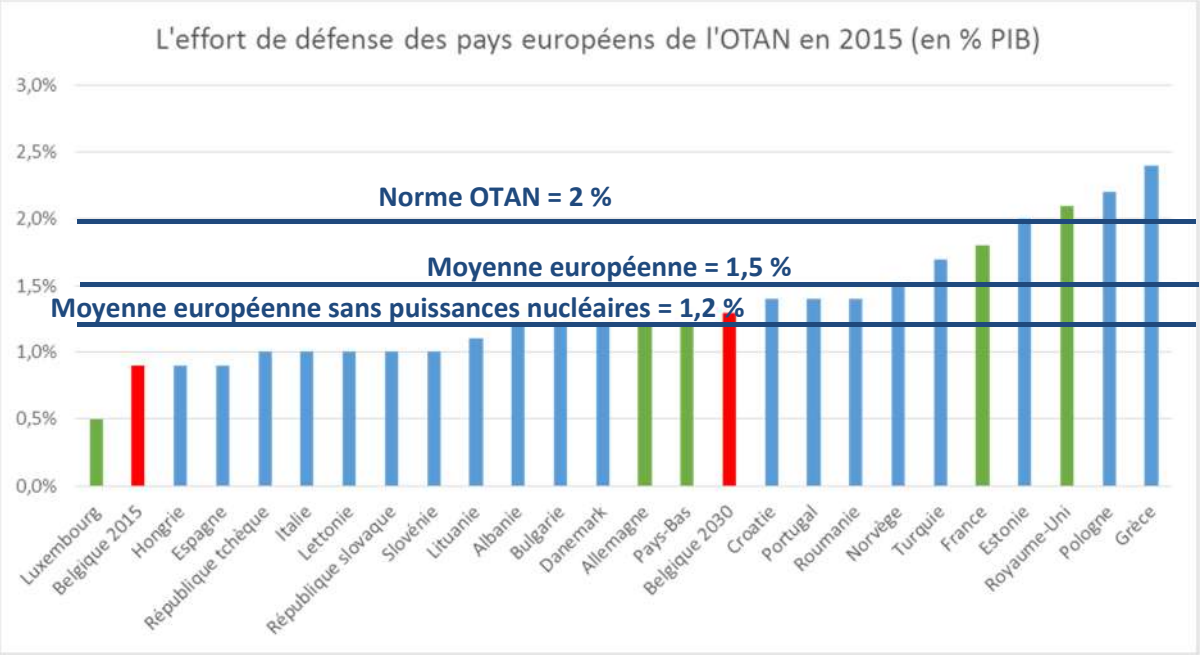

Graphique 1 : l'effort de défense des pays européens de l'OTAN en 2015 en % du PIB.

L'augmentation linéaire de l'effort de défense belge à partir de 2019 entraînera une augmentation du budget de défense selon le tableau ci-dessus. Ces chiffres sont également exprimés en euros constants 2015.

2015	*2,5 Mia €*				
2016	2,4 Mia €	**2021**	2,7 Mia €	**2026**	3,8 Mia €
2017	2,4 Mia €	**2022**	2,9 Mia €	**2027**	4,1 Mia €
2018	2,4 Mia €	**2023**	3,1 Mia €	**2028**	4,3 Mia €
2019	2,4 Mia €	**2024**	3,3 Mia €	**2029**	4,6 Mia €
2020	2,5 Mia €	**2025**	3,5 Mia €	**2030**	5,0 Mia €

Tableau 2 : les budgets de défense prévus pour 2015-2030 selon la trajectoire budgétaire de la vision stratégique.

La première tranche des 9,2 milliards d'euros des budgets d'investissement en matériel majeur (pour la période 2020-2030) sera disponible pour des liquidations en 2020. Par rapport aux 2,4 milliards d'euros en 2019, l'effort budgétaire supplémentaire fourni pendant la période 2020-2030 s'élèvera à un total de 13,8 milliards d'euros. Ce point sera détaillé dans un prochain sous-chapitre.

b. Une Défense en équilibre budgétaire en 2030

L'augmentation relative globale, indiquée ci-dessus, de l'effort de défense et du budget de défense permet un retour à l'équilibre de la structure interne des coûts de la Défense à l'horizon 2030. Le principal critère à cet égard est le rapport entre les coûts de personnel, de fonctionnement et d'investissement. Avant d'aborder ce rapport, il convient d'expliquer de manière générale la nécessité de réaliser cette recapitalisation conformément aux différentes lignes budgétaires dans les limites de la structure des coûts globale de la Défense.

La structure globale des coûts de la Défense se subdivise en 11 lignes budgétaires différentes : investissements en matériel majeur, dette, investissements en infrastructure, contributions aux investissements multilatéraux, investissements en R&T, *sourcing* supplémentaire en remplacement des fonctions sans spécificité militaire, petits investissements en matériel, fonctionnement, dépenses de personnel liées aux activités, personnel et pensions. Ces onze lignes budgétaires sont présentées ci-dessous dans un graphique de la structure globale des coûts prévue pour la Défense et dans le tableau de chiffres correspondant.

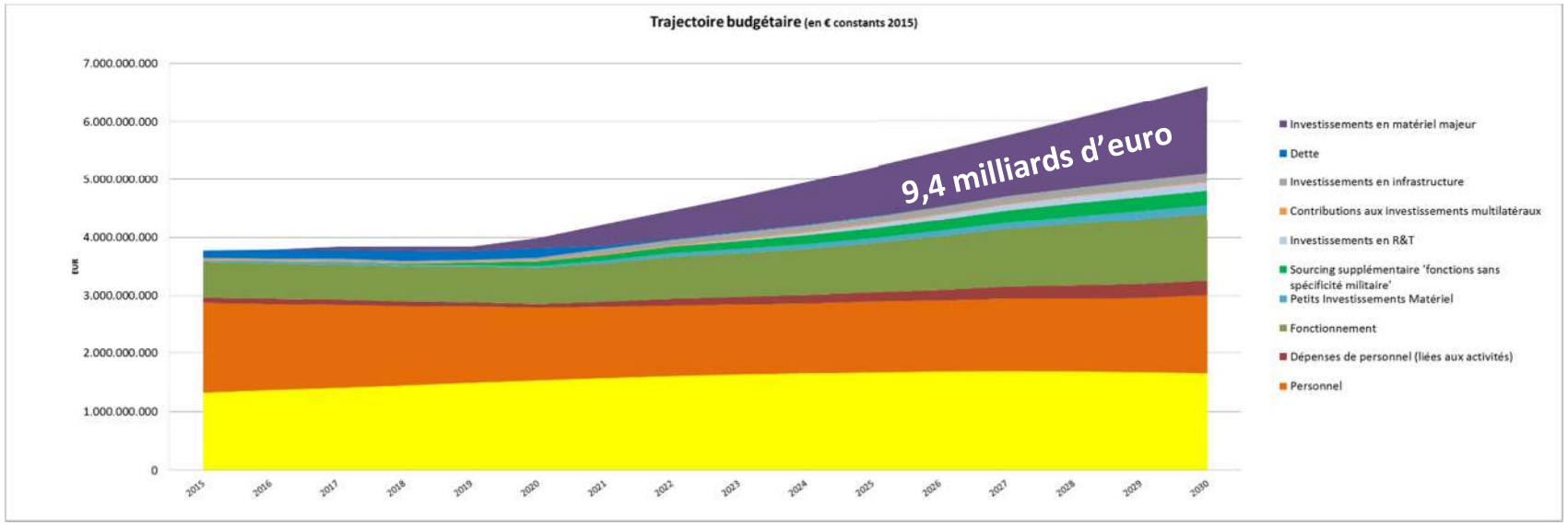

Graphique 2 : l'évolution globale des lignes budgétaires de l'effort de défense 2015-2030.

	(en euros constants 2015)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
O T A N	Investissements en matériel majeur	0	0	54.000.000	68.720.000	77.280.000	174.063.763	372.026.342	490.689.774	601.561.550	735.255.554	845.623.798	947.546.823	1.035.266.892	1.176.398.185	1.330.313.952	1.502.575.920
	Dette	124.198.300	155.304.322	149.528.636	176.005.287	151.094.580	164.001.431	50.462.208	15.076.248	11.711.342	9.740.447	12.001.867	0	0	0	0	
	Investissements en infrastructure	27.551.000	26.148.890	37.497.775	35.267.403	28.324.563	45.000.000	90.000.000	90.000.000	105.000.000	105.000.000	110.000.000	120.000.000	130.000.000	130.000.000	140.000.000	140.000.000
	Contributions aux investissements multilatéraux	19.528.000	18.689.532	16.010.681	16.580.470	19.439.172	19.046.890	19.889.302	20.548.107	20.360.308	20.120.555	17.442.200	15.445.946	15.445.946	15.445.946	15.445.946	15.445.946
	Investissements en R&T								2.000.000	23.000.000	43.000.000	68.000.000	87.000.000	100.000.000	115.000.000	130.000.000	140.000.000
	Sourcing supplémentaire 'fonctions sans spécificité militaire'		0	2.673.325	15.747.251	41.007.246	79.341.000	90.000.000	115.000.000	135.000.000	155.000.000	170.000.000	190.000.000	213.000.000	230.000.000	240.000.000	250.000.000
	Petits Investissements Matériel	24.581.000	39.800.159	50.708.295	27.264.014	18.570.829	35.000.000	50.000.000	65.000.000	75.000.000	85.000.000	85.000.000	95.000.000	107.000.000	123.000.000	138.000.000	148.000.000
	Fonctionnement	614.824.616	606.975.932	598.496.030	603.202.515	620.579.545	619.007.392	659.668.907	719.150.556	748.981.173	790.003.086	845.893.898	926.660.427	991.905.747	1.062.859.564	1.120.454.233	1.155.019.979
	Dépenses de personnel (liées aux activités)	89.105.498	92.179.818	89.935.926	81.387.241	73.121.995	60.000.000	87.688.228	119.078.381	129.818.780	146.388.557	158.908.921	180.000.000	210.000.000	230.000.000	245.000.000	250.000.000
	Personnel	1.553.661.573	1.486.330.293	1.437.722.062	1.373.727.286	1.323.020.028	1.262.711.602	1.237.540.895	1.220.534.203	1.216.254.635	1.210.518.709	1.233.441.593	1.233.621.451	1.259.352.866	1.261.648.134	1.287.769.660	1.353.091.265
	Pensions	1.320.811.951	1.365.875.132	1.402.606.520	1.443.353.265	1.488.982.319	1.530.641.645	1.569.745.744	1.604.241.308	1.631.344.966	1.650.874.201	1.663.878.481	1.680.761.231	1.686.601.750	1.683.590.233	1.667.300.660	1.653.611.944
	TOTAL = effort de défense	**3.774.261.938**	**3.791.304.077**	**3.839.179.250**	**3.841.254.732**	**3.841.420.276**	**3.988.813.723**	**4.227.021.626**	**4.461.318.577**	**4.698.032.754**	**4.950.901.109**	**5.210.190.759**	**5.476.035.878**	**5.748.573.200**	**6.027.942.062**	**6.314.284.451**	**6.607.745.055**
	PIB	401.610.000.000	415.859.550.291	421.999.209.005	428.229.512.288	434.551.798.395	440.942.266.018	447.426.711.107	454.006.515.682	460.683.082.089	467.457.833.296	474.332.213.197	481.307.686.921	488.385.741.140	495.567.884.392	502.855.647.398	510.250.583.389
	Effort de défense en % du PIB	0,94%	0,91%	0,91%	0,90%	0,88%	0,90%	0,94%	0,98%	1,02%	1,06%	1,10%	1,14%	1,18%	1,22%	1,26%	1,30%
	Budget de défense (= effort de défense sans les pensions)	*2.453.449.987*	*2.425.428.945*	*2.436.572.730*	*2.397.901.467*	*2.352.437.958*	*2.458.172.079*	*2.657.275.882*	*2.857.077.269*	*3.066.687.788*	*3.300.026.908*	*3.546.312.278*	*3.795.274.647*	*4.061.971.450*	*4.344.351.829*	*4.646.983.791*	*4.954.133.111*
	Différence annuelle du budget de défense		*-28.021.041*	*11.143.785*	*-38.671.263*	*-45.463.510*	*105.734.121*	*199.103.804*	*199.801.387*	*209.610.519*	*233.339.121*	*246.285.369*	*268.962.369*	*266.696.803*	*282.380.379*	*302.631.962*	*307.149.320*
	Coûts d'investissement en % de l'effort de défense	4,5%	5,3%	6,7%	7,7%	7,2%	10,1%	12,6%	13,9%	16,2%	18,4%	20,2%	21,4%	22,3%	23,8%	25,6%	27,2%
OTAN	Coûts de fonctionnement en % de l'effort de défense	16,9%	17,1%	17,0%	16,8%	17,7%	18,4%	18,9%	20,2%	20,4%	20,8%	21,1%	22,1%	22,8%	23,5%	23,7%	23,5%
	Coûts de personnel en % de l'effort de défense	78,5%	77,7%	76,3%	75,5%	75,1%	71,5%	68,5%	66,0%	63,4%	60,8%	58,7%	56,5%	54,9%	52,7%	50,7%	49,3%

Tableau 3 : l'évolution globale des lignes budgétaires de l'effort de défense 2015-2030 et l'évolution du pourcentage correspondant de l'effort de défense pour le budget en personnel, en fonctionnement et en investissement.

Investissements en matériel majeur

La recapitalisation de la Défense créera d'ici 2030 une marge d'investissement pour des programmes d'acquisition de matériel majeur à hauteur de 9,4 milliards d'euros. Il sera ainsi possible de continuer à moderniser les systèmes d'armes pertinents et de mettre l'accent sur de nouvelles capacités**.** Les investissements pour les capacités décrites dans le chapitre 5 sont réalisés sur ce budget d'investissement. Comme l'ancrage des investissements prévus jusqu'en 2030 est important, tant pour la société, nos alliés, que pour les entreprises, l'accord de gouvernement prévoit une loi de programmation militaire. Ce point est repris dans le principe n° 7 de cette vision stratégique.

« Une loi de programmation militaire qui prévoit les investissements en matériel majeur de la Défense belge pour la durée de la vision stratégique, permettra de générer la stabilité et la prévisibilité pour une réalisation effective d'une Défense belge crédible en 2030 pour la société, pour nos alliés et pour les entreprises. »
(principe n° 7)

Dette

La ligne budgétaire « Dette » correspond aux paiements pour des contrats passés précédemment dans le cadre d'investissements en matériel majeur. Il s'agit en grande partie des paiements pour les avions de transport A400M, ainsi que de plus petits montants pour l'acquisition du *Rapid Reaction Vehicle* décidée en 2015, l'amélioration de la protection du Pandur du bataillon ISTAR et la consolidation des avions de combat F-16 et des frégates.

Investissements en infrastructure

Cette ligne budgétaire concerne spécifiquement les investissements en infrastructure, en ce compris l'entretien incombant au propriétaire comme le remplacement de toits et la menuiserie extérieure. Les coûts de fonctionnement en matière d'infrastructure sont compris dans la ligne budgétaire « Fonctionnement ».

Pendant des décennies, des économies ont été réalisées sur les infrastructures de la Défense. La modernisation des bâtiments vieillissants pour les mettre aux nouvelles normes, notamment dans le domaine de la durabilité, nécessite un effort de plusieurs années. Afin de financer cette modernisation, le budget alloué pour les investissements en infrastructure est augmenté, passant de 28,3 millions d'euros en 2019 à 140 millions d'euros en 2030. À cet égard, il a déjà été tenu compte, selon une première estimation, d'une diminution des quartiers proportionnelle à l'évolution vers une Défense de 25 000 ETP.

Contributions aux investissements multilatéraux

La ligne budgétaire « Contributions aux investissements multilatéraux » comprend principalement les budgets alloués pour le programme d'investissement en infrastructure de l'OTAN auquel tous les alliés doivent contribuer, et le programme d'investissement de l'OTAN pour la modernisation de la flotte AWACS (voir chapitre 5). Il faut ajouter à cela d'autres contributions à de plus petits coûts d'investissement pour l'OTAN et l'Eurocorps.

Investissements en R&T

Actuellement, la Défense ne répond pas à la norme EDA pour les investissements en *Research & Technology* (R&T), selon laquelle 2 % de l'effort de défense doit être investi en R&T, dont au moins

20 % via des programmes de collaboration européens. En 2013, seul 0,2 % de l'effort de défense a été investi en R&T.[49]
Les investissements de la Défense en R&T correspondent au budget qu'une Défense souhaite consacrer à la recherche dans le domaine des technologies innovantes qui pourraient à terme déboucher sur des applications intéressantes pour la Défense.[50] La recherche via R&T peut évoluer ultérieurement (*Development*) vers des applications militaires orientées vers l'avenir, qui sont souvent également importantes pour l'innovation dans le domaine des technologies et applications civiles. D'un point de vue belge, l'industrie est souvent l'élément moteur du développement (*Development*). L'EDA utilise principalement la R&T en tant que norme pour l'innovation. Les autres instances de l'UE, l'OTAN et les autorités nationales et régionales parlent d'une norme R&D qui comprend aussi bien le R&T que le développement qui en découle. Dans cette vision stratégique, on distingue surtout un rôle pour la recherche au sein de la Défense et financée par celle-ci pour la recherche dans l'innovation militaire, dont l'industrie assure ensuite le développement ultérieur. C'est pourquoi l'accent est mis sur la norme R&T de l'EDA. La politique nationale en matière de R&T doit également contribuer à plus de coopération de défense européenne.
Le renforcement de la contribution en matière de R&T de la Défense est essentiel pour donner une impulsion positive au partenariat pragmatique présenté au chapitre 6, partenariat entre la Défense, notre industrie et nos institutions de recherche. Aujourd'hui, ce budget limité est compté dans les coûts de fonctionnement de la Défense (ligne budgétaire « fonctionnement »). À partir de 2022, un investissement supplémentaire sera consenti dans ce domaine, et à partir de 2023, tous les investissements R&T seront compris dans une ligne budgétaire distincte pour atteindre un niveau de 140 millions d'euros en 2030. Ainsi, le budget R&T atteint les 2 % du total de l'effort de défense, ce qui permet de répondre à la norme des 2 % de l'EDA en 2030 et de faire de notre Défense l'un des meilleurs élèves parmi les États membres de l'UE dans ce domaine, selon les statistiques actuelles de l'OTAN et de l'UE.

Sourcing supplémentaire en remplacement des *fonctions sans spécificité militaire*

Les départs à la pension à la Défense seront en grande partie compensés par un plus grand recours au *sourcing*. Pour ce faire, comme le prévoit l'accord de gouvernement, les tâches qui ne nécessitent aucune expertise ni expérience militaires et qui peuvent être accomplies plus efficacement via le marché civil seront externalisées. Au total, ce sont les activités de 5 000 ETP militaires aujourd'hui qui, en 2030, devraient être exécutées par des entreprises ou d'autres instances de l'autorité publique, au service de la Défense. Le chapitre 6 énumère les domaines qui sont actuellement étudiés : les services territoriaux au sein et en dehors des quartiers (*Territorial Support Service*, avec notamment le *sourcing* des activités horeca, de parties de la surveillance des quartiers militaires et l'entretien), la flotte blanche, le soutien technico-logistique des systèmes d'armes au niveau industriel, le soutien et la gestion du patrimoine actuel en camps, et le stockage et la distribution de matériel, de vêtements et d'équipements. Ces activités seront externalisées, étape par étape, en fonction des départs à la pension du personnel qui les exécute actuellement.
Les 5 000 ETP qui doivent être compensés par ce type de *sourcing* représentent aujourd'hui un coût salarial annuel d'environ 275 millions d'euros. On part du principe que le *sourcing* de leur prestation de service doit pouvoir être réalisé à hauteur de maximum 90 % des salaires consacrés aujourd'hui à cet effet. Ainsi, à partir de 2017, une ligne budgétaire « *sourcing* supplémentaire en remplacement des fonctions sans spécificité militaire » sera créée. Elle s'élèvera à maximum 250 millions d'euros.

[49] *National Defence Data 2013 of the 27 EDA Member States*. EDA: Bruxelles, mai 2015, p.37 (http://www.eda.europa.eu/docs/default-source/documents/national-defence-data-2013---27-eda-ms_updated.pdf).
[50] L'industrie et les institutions de recherche contribuent naturellement aussi au R&T.

Petits investissements en matériel (Kleine Investeringen Materieel (KIM))

La ligne budgétaire « Petits investissements en matériel » permet de maintenir les systèmes (d'armes) existants et d'acquérir notamment les outils, les machines, le mobilier et les appareils électroniques permettant de soutenir le fonctionnement quotidien de la Défense.
Cette ligne budgétaire doit rester en relation directe avec le nouveau matériel majeur de la Défense. Conformément à la règle générale, pour déterminer les budgets nécessaires à cette ligne budgétaire, l'état-major de la Défense tient compte d'environ 10 % des investissements en matériel majeur. Les KIM atteindront ainsi les 148 millions d'euros en 2030.

Fonctionnement

Une augmentation progressive de cette ligne budgétaire est planifiée, passant de 607 millions d'euros en 2016 à 1 155 millions d'euros en 2030.
La hausse des « coûts de fonctionnement du matériel des capacités militaires » mentionnée dans cette vision représente la principale augmentation de cette ligne budgétaire. En effet, ces coûts passent de 236,1 millions d'euros en 2016 à 607,7 millions d'euros en 2030. Ces coûts couvrent l'entretien et l'entretien évolutif (petites modifications) des systèmes (d'armes) de ces capacités, mais également le carburant, l'acquisition de nouveaux types de munitions et le réapprovisionnement en munitions utilisées pour des opérations (estimation) et à des fins d'entraînement. L'augmentation des budgets nécessaires pour cette partie de cette ligne budgétaire est principalement due à une hausse des coûts de fonctionnement des systèmes d'armes en raison de la plus grande technicité des nouveaux systèmes. Une importante partie du maintien technico-logistique et des tâches d'entretien de ces systèmes (d'armes)[51] est déjà assurée aujourd'hui par des firmes civiles, et cette tendance ne fera que s'accentuer. Elle nécessitera donc des budgets de fonctionnement supplémentaires. Par ailleurs, le coût de fonctionnement augmente avec l'introduction de nouveaux systèmes d'armes en raison de dépenses uniques qui doivent être consenties au début (coûts de programmation, formations initiales pour techniciens et opérateurs, participations à des pools de pièces de rechange et de munitions, achat d'un stock de munitions initial pour un système d'armes, …). L'introduction à la Défense de nombreux nouveaux systèmes d'armes, surtout durant la période 2025-2030, provoquera une augmentation supplémentaire des coûts de fonctionnement durant cette période. La consommation de munitions et de carburant sera également supérieure pour certains systèmes en raison d'une augmentation des formations et des entraînements en vue de renforcer la mise en condition de la Défense.
Les « coûts de fonctionnement dans le cadre du soutien général de la Défense dans le domaine du matériel » connaîtront aussi durant cette même période une importante augmentation, passant de 125,9 millions d'euros à 197,7 millions d'euros. Toutefois, cette augmentation découle en grande partie du passage à un contrat de service pour la formation des pilotes de combat (en lieu et place de l'acquisition d'un remplaçant pour l'avion de formation Alphajet) et de la contribution au développement d'un *pool* de munitions OTAN pour les moyens aériens, en soutien à un engagement opérationnel flexible et dans un souci d'efficience.
Cette ligne budgétaire comprend également les « coûts de fonctionnement pour l'infrastructure » dont on prévoit l'augmentation de 83 millions d'euros à 139,5 millions d'euros en 2030. En 2016, un tiers des coûts de fonctionnement infrastructure seront consacrés aux équipements d'utilité (eau, mazout, électricité et gaz). Cette partie des coûts de fonctionnement infrastructure restera stable ces prochaines années et pourra diminuer à terme en améliorant la durabilité de l'infrastructure de la Défense (via des investissements sur le budget « Infrastructure »). Le reste des coûts de fonctionnement infrastructure comprend principalement des contrats de service pour toutes sortes d'entretiens, de réparations et de petites rénovations. C'est cette partie qui était trop faiblement budgétisée ces dernières années en regard du patrimoine de la Défense. L'augmentation prévue

[51] Le *sourcing* de l'entretien des chasseurs de mines en est un exemple actuel.

permet de rattraper le retard ainsi que le retour à un régime normal d'ici 2030 pour cette partie de la ligne budgétaire « Fonctionnement ».
Une dernière partie de cette ligne budgétaire concerne les « coûts de fonctionnement non liés au matériel ». Ceux-ci connaîtront une augmentation significative, passant de 162 millions d'euros en 2016 à 210 millions d'euros en 2030. Une hausse qui s'explique par l'augmentation des coûts de formation en raison du nombre accru de formations données à l'étranger, par l'augmentation des coûts de recrutement pour maximiser l'application du statut BDL (voir chapitre 7), par l'engagement opérationnel accru de la Défense, en plus des coûts de fonctionnement existants, notamment pour l'OTAN, l'UE et l'Eurocorps, qu'il faut également prendre en compte.

Dépenses de personnel liées aux activités

Le niveau d'entraînement pour les militaires est relevé afin de mettre les capacités aux normes OTAN et ainsi pouvoir répondre aux attentes en matière d'engagement renforcé de la Défense.
Afin de rendre cela possible, le budget alloué aux dépenses de personnel liées aux activités est augmenté, passant de 92 millions d'euros en 2016 à 250 millions d'euros en 2030. Cette ligne budgétaire comporte toutes les allocations liées aux opérations, les indemnités de week-end et les indemnités pour service intensif (d'une part pour l'entraînement, et d'autre part pour les besoins structurels comme les permanences).

Personnel

Il s'agit des salaires (de base) du personnel. La Défense doit conserver une position attractive sur le marché du travail, afin d'attirer le personnel formé (technique) nécessaire et de pourvoir les capacités opérationnelles avec du personnel qui répond aux normes mentales, physiques et médicales requises. Une partie de cette ligne budgétaire sera également allouée à l'introduction d'une rémunération financière plus flexible afin d'attirer et de garder les bons profils au sein de la Défense.

Pensions

Les coûts de pension représentent les dépenses réelles pour le paiement des pensions du personnel de la Défense. Afin de déterminer cette ligne budgétaire, les dépenses actuelles ont été extrapolées vers l'avenir en fonction des départs prévisibles à la pension, sur la base du statut du personnel actuel.

Grâce à cette subdivision de l'effort de défense en lignes budgétaires, il est désormais possible d'analyser l'évolution de l'équilibre dans cet effort de défense entre les coûts de personnel, de fonctionnement et d'investissement.
Pour des raisons historiques, la majeure partie de l'effort de défense belge est aujourd'hui consacrée aux coûts en personnel. Par conséquent, il reste très peu de budget pour le fonctionnement et les investissements. Cette répartition historique s'écarte fortement du *benchmark* international, qui part d'une répartition plus équilibrée, telle que référencée dans le principe n° 3d.

« Pendant la durée de la vision stratégique (jusqu'en 2030) on tendra vers un meilleur équilibre au sein de la Défense via une structure des coûts de la Défense avec une forte diminution de la part de coûts en personnel au sein de l'effort de défense belge. » (principe n° 3d)

Il est généralement admis que les coûts de personnel sont en équilibre s'ils ne dépassent pas trop les 50 % de l'effort de défense. L'OTAN attend qu'au moins 20 % de l'effort de défense soient consacrés aux investissements en matériel majeur, comme repris ci-dessus. En prenant en compte l'ensemble

des investissements, ce pourcentage devrait se situer idéalement entre 20 et 30 %. Par conséquent, pour une Défense en équilibre, les coûts de fonctionnement restants devraient osciller entre 20 et 30 %. Le gouvernement belge a donc décidé pour la Défense du futur de tendre d'ici 2030 vers une répartition équilibrée de l'effort de défense.

Pour la conversion des 11 lignes budgétaires de l'évolution globale de l'effort de défense belge vers les trois paramètres principaux d'un effort de défense (équilibré) (à savoir les coûts de personnel, de fonctionnement et d'investissement), il a été tenu compte de la subdivision OTAN.
Les lignes budgétaires « investissements en matériel majeur », « investissements en R&T », « dette », « contributions aux investissements multilatéraux » et « investissements en infrastructure » font partie de la catégorie des coûts d'investissement. Étant donné leur nature, l'OTAN catalogue les dépenses KIM en tant que coûts de fonctionnement ; tel est également le cas dans le présent document.[52]
Les lignes budgétaires « petits investissements en matériel », « fonctionnement » et « *sourcing* supplémentaire en remplacement des fonctions sans spécificité militaire » constituent les coûts de fonctionnement.
Les lignes « dépenses de personnel liées aux activités », « personnel » et « pensions » forment les coûts de personnel dans le cadre de l'effort de défense.
L'évolution des pourcentages des coûts de personnel, de fonctionnement et d'investissement au sein de l'effort de défense apparaît ci-dessous dans le tableau de l'évolution budgétaire globale. Il en ressort que le pourcentage des coûts de personnel diminuera fortement, passant de 78 % en 2016 à la valeur idéale de 49 % en 2030, et que les budgets de fonctionnement et d'investissement prévus répondront à la norme des 20-30 % en 2030. La recapitalisation de la Défense de façon solidaire dans un cadre multilatéral assure donc l'équilibre interne recherché dans l'effort de défense d'ici la fin de la période de cette vision stratégique. Ci-dessous est repris le graphique budgétaire, mais cette fois-ci selon la catégorisation des coûts de personnel, de fonctionnement et d'investissement.

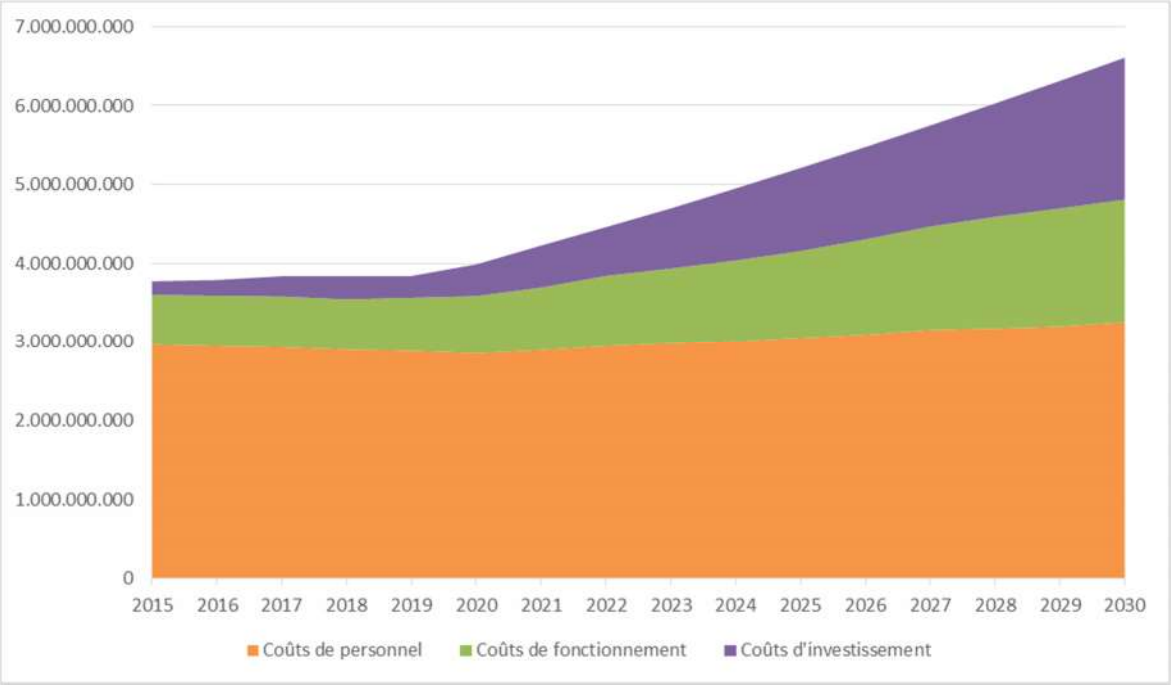

Graphique 3 : l'évolution globale des coûts de personnel, de fonctionnement et d'investissement de l'effort de défense 2015-2030 (en € constants 2015).

[52] Selon les prescriptions légales européennes (classification économique « Système Européen des Comptes » (SEC) 2010), les KIM sont plutôt catalogués au niveau national comme des investissements.

5. Le portfolio capacitaire à l'horizon 2030

Le chapitre 2 décrit, en partant de l'analyse de l'environnement sécuritaire, comment la Défense se positionnera dans les années à venir et quelles en seront les conséquences capacitaires. Au chapitre 4, le cadre budgétaire précis pour le financement de ces capacités a été détaillé. Ce chapitre approfondit le niveau d'ambition et présente des orientations pour la répartition des moyens budgétaires, le calendrier estimé des investissements et les effectifs pour les différentes capacités du futur.

L'ampleur avec laquelle les principes de rationalisation décrits au chapitre 6 pourront être implémentés se vérifiera pendant l'exécution de la vision stratégique. Cela pourra nécessiter des changements (limités) dans les enveloppes en personnel prévues en 2030. Les chiffres indiqués donnent en tout cas une orientation très claire de la future organisation des capacités de la Défense.

Dans ce chapitre, le choix s'est porté sur un cadre budgétaire clair, basé sur des estimations conservatrices pour les différentes capacités. Ainsi, depuis le début de cette vision stratégique, il y a une perspective claire pour une mise en place équilibrée et graduelle du portfolio capacitaire jusqu'en 2030. Tant le niveau d'ambition que les estimations budgétaires délimiteront clairement le développement de ce portfolio capacitaire. Les chiffres précis pour les investissements nécessaires pour réaliser le niveau d'ambition ne seront toutefois clarifiés qu'à la fin d'une procédure d'acquisition. En cas de différences importantes dans le prix d'achat du matériel pendant la durée de la vision stratégique, il va sans dire que les programmes d'investissement afférents devront être exécutés conformément aux estimations budgétaires. Cette restriction permet d'éviter d'éventuels effets d'éviction par rapport à d'autres programmes d'acquisition prévus ultérieurement.
Tous les budgets d'investissement ci-dessous sont exprimés en euros constants 2015 de sorte que l'impact relatif des investissements soit directement visible. Ces investissements sont également en lien direct avec le calendrier de l'acquisition effective de ce matériel. Dans la loi de programmation militaire, les montants d'investissement devront être adaptés à l'inflation en fonction du calendrier de ces investissements jusqu'en 2030, en veillant à ne pas dépasser les 9,4 milliards d'euros (€ 2015) pour les investissements en matériel majeur. La totalité du montant d'investissement de 9,4 milliards d'euros prévu pour le matériel majeur sera liquidée dans la période allant jusque fin 2030.

Ce chapitre fournit également une première indication de l'évolution du portfolio capacitaire actuel de la Défense vers celui du futur. Le cas échéant, des pistes pour le renforcement du rôle de soutien de certaines capacités dans le cadre de la sécurité intérieure et la manière dont nous pouvons réaliser leur ancrage européen, seront ajoutées selon les principes du chapitre 3. L'impact précis de ces deux aspects capacitaires s'éclaircira seulement dans le courant de la vision stratégique. Le résultat final doit être de rendre la Défense plus efficiente (donc également plus efficace), comme le prévoit le principe n° 6. Selon les possibilités de coopération militaire internationale, l'alignement sur le plan international du calendrier de l'acquisition de certaines capacités aura éventuellement un impact sur l'échelonnement des programmes d'acquisition proposés ci-dessous.

Pour certaines capacités (de soutien), des études supplémentaires seront encore menées. Il s'agit plus précisément de la création de compagnies de réserve, de la réalisation de la capacité de remplacement de la flotte blanche actuelle, de l'organisation future de la mission SAR avec des hélicoptères, de l'enlèvement de munitions historiques par la Défense, de la pertinence du maintien des hélicoptères A109 comme capacité d'entraînement, de la mise en condition intégrée des compagnies amphibies des bataillons *Ranger*, de l'organisation d'une structure de mise en condition et de soutien centrale pour l'appui médical et d'une participation au *Joint Logistics Support Ship*.

Ce chapitre fournit un aperçu de l'enveloppe en personnel après la mise en œuvre de cette vision stratégique en 2030. En pratique cependant, le chiffre de 25 000 ETP pour la Défense sera déjà atteint en 2024.

Les investissements nécessaires pour l'appui et le commandement opérationnels essentiels des capacités (des quatre dimensions capacitaires) sont également repris ci-dessous. Cette information figurera dans un chapitre suivant qui souligne la rationalisation et le renforcement de l'efficience de la Défense. Partant de la philosophie générale selon laquelle les capacités opérationnelles occupent un rôle central, les principales rationalisations s'appliqueront, en toute logique, aux moyens qui les soutiennent. Cela n'enlève rien au fait que ce soutien est essentiel pour le bon fonctionnement des capacités des quatre dimensions, et qu'il contribue donc intégralement à l'efficacité de la Défense.

Avec l'évolution décrite ci-dessous du portfolio capacitaire pour 2030, la disposition de l'accord de gouvernement, dans laquelle d'importants investissements sont mentionnés pour toutes les dimensions et spécifiquement pour les capacités de combat, est honorée. En outre, cela répond également au principe n° 3a portant sur une Défense équilibrée :

> **«** Pendant la durée de la vision stratégique (2016-2030) on tendra vers un **meilleur équilibre au sein de la Défense belge**, ce qui veut dire des **capacités** qui permettent la **réalisation adéquate** des **missions clés. »**
>
> **(principe n° 3a)**

> **«** Pendant la durée de la vision stratégique (2016-2030) on tendra vers un meilleur équilibre au sein de la Défense belge, ce qui veut dire un **équilibre entre les quatre dimensions capacitaires** (renseignement-cyber-*influence*, terre, air, maritime), avec **au moins toujours une capacité de combat crédible et durable par dimension**. L'aspect ***risk-sharing*** est **essentiel pour** un **output solidaire** et **nécessite** une ***toolbox*** **nationale suffisamment large avec suffisamment de capacité de combat dans chaque dimension**. Cette *toolbox* **assure le gouvernement belge** d'une **influence et d'un impact continus sur la sécurité internationale**. Cela fait de la Belgique un partenaire crédible au niveau international. Afin de générer cet output solidaire dans un cadre multilatéral et en soutien des intérêts nationaux, un input tout aussi solidaire via un effort de défense solidaire est essentiel. **»**
>
> **(principe n° 3b)**

> **«** Pendant la durée de la vision stratégique (2016-2030) on tendra vers un meilleur **équilibre au sein de la Défense belge** via un accent plus important sur les **capacités de soutien stratégiques** (*strategic enablers*) qui sont nécessaires pour soutenir ses propres capacités de combat et qui signifient souvent une meilleure réalisation des lacunes capacitaires européennes. Ces *strategic enablers* peuvent être acquis au niveau national ou via une participation dans une collaboration internationale. **»**
>
> **(principe n° 3c)**

« Pendant la durée de la vision stratégique (2016-2030) on tendra vers un meilleur équilibre au sein de la Défense belge via un accent plus important sur les **capacités non cinétiques et civilo-militaires** qui sont importantes pour prévenir les conflits armés, pour la stabilisation après un conflit armé et pour la contribution à la sécurité dans la zone de conflit. **»**

(principe n° 3e)

Les paramètres de 9,4 milliards d'euros (€ 2015) en moyens d'investissements en matériel majeur, l'effectif de 25 000 ETP en 2030, la volonté de maximiser l'efficience de notre Défense en recourant davantage aux prestataires civils - si cette approche permet de réduire les coûts - et un ancrage capacitaire européen fort, permettent d'assurer un portfolio capacitaire militaire équilibré et déployable pour 2030, avec des moyens modernes et une durée d'engagement suffisante. Cette approche offre la meilleure garantie pour :

- mener une politique de défense par le gouvernement qui peut offrir une contribution appréciée pour la sécurité collective et la défense collective ;
- maintenir une capacité suffisamment adaptable du point de vue capacitaire, afin de pouvoir répondre rapidement aux changements de l'environnement sécuritaire belge et européen ;
- pouvoir contribuer activement et efficacement à une défense plus européenne, qui constitue la base essentielle d'une politique de défense plus européenne, prête à relever les défis d'un monde multipolaire.

Ci-dessous est repris un aperçu du niveau d'ambition par dimension capacitaire, de l'enveloppe en personnel et des investissements en matériel majeur pour les différentes capacités à l'horizon 2030.

a. Dimension capacitaire Renseignement-Cyber-*Influence*

Réalisation, personnel, investissements et niveau d'ambition

Dimension capacitaire Renseignement-Cyber-*Influence*								
Capacité	**Réalisation**	**Personnel en 2030**	**Personnel prévu en septembre 2015 (effectifs en personnel au 1 janvier 2016)**	**Delta 2030 par rapport au personnel prévu en 2015**	**Investissements en matériel majeur 2016-2030 (Mio €2015)**	**Niveau d'ambition**		
						Forme d'engagement	**Durée d'engagement**	**Délai d'engagement**
Service de renseignement militaire		xxxx	yyyy		54,5		illimitée	disponible en permanence
Drones MALE *Medium Altitude Long Endurance*	2 drones MALE à court terme et 4 drones supplémentaires à long terme	120	117 (101)	+3 %	490	1 drone MALE	6 mois (par an)	5 à 10 jours
Drones de reconnaissance HALE *High Altitude Long Endurance*	participation de personnel au programme OTAN	12	7 (1)	+71 **%**	0[53]	participation au programme OTAN *Alliance Ground Surveillance* (AGS)	illimitée	
Collecte du renseignement par satellite (*Space-based Imagery intelligence* IMINT)	participation au projet français (Composante Spatiale Optique)	39	54 (44)	-28 **%**	45,7	exploitation des données nationales	illimitée	
Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance (ISTAR)	Équipes ISTAR	700	641 (524)	+9 **%**	172,35	équipes ISTAR pour chaque engagement	illimitée	3 à 10 jours
Cyber	cyberdéfense et cyberoffensive	199 + Réserve	compris dans « service de renseignement militaire »		10,2		illimitée	disponible en permanence
Influence	*influence support teams*	166 + Réserve	195 (98)	-15 **%**	7	*influence support teams* pour chaque engagement	illimitée	10 jours

[53] Les installations d'appui OTAN de cette capacité sont cofinancées par tous les États membres de l'OTAN, donc également par la Belgique, par le biais de la ligne budgétaire « contributions aux investissements multilatéraux ». Toutefois, notre pays n'a pas participé aux investissements pour l'acquisition de ces appareils et la ligne budgétaire « investissements en matériel majeur » ne prévoit pas de contribution d'investissement aux modernisations.

TOTAL dimension Renseignement-Cyber-*Influence* (sans le service de renseignement militaire)		1236 + Réserve	1014 (768)	+22 **%**	779,75			

Contenu des investissements

Dimension capacitaire Renseignement-Cyber-*Influence*		
Capacité	**Investissements en matériel majeur 2016-2030 (Mio €2015)**	**Projets d'investissements et calendrier prévu**

Service de renseignement militaire	54,5	• renseignement opérationnel :
		  ○ outils d'analyse : **17 Mio** (2020-2030)
		  ○ programmes *Signal Intelligence* : **30,5 Mio** (2020-2029)
		  ○ programmes *Open Source Intelligence* : **7 Mio** (2020-2028)

Drones MALE	490	• 2 drones MALE à court terme : **180 Mio** (2021-2025) • 4 drones supplémentaires MALE (européens) à plus long terme : **310 Mio** (2029-2030)
Drones de reconnaissance HALE	contribution en nature (personnel)	
Collecte du renseignement par satellite (*Space-based* IMINT)	45,7	• participation au projet français (Composante Spatiale Optique) : **45,7 Mio** (2018-2021)
ISTAR	172,35	• vestes de combat (*Belgian Soldier Transformation* - BEST) : **6,5 Mio** (2017-2022) • armes individuelles : **1,82 Mio** (2022-2023 et 2027-2028) • moyens d'observation thermique : **2,1 Mio** (2025-2027) • modernisation véhicules de reconnaissance Pandur : **31,06 Mio** (2020-2024) • drones tactiques : **18 Mio** (2021-2023) • mini-drones/drones UAS (*Unmanned Aerial System)*: **9 Mio** (2021 et 2024) • ensemble multisenseurs : **17 Mio** (2020-2030) • remplacement du radar de surveillance du champ de bataille : **4,5 Mio** (2020-2022) • version légère de la plateforme motorisée internationale commune : **38,69 Mio** (2025-2030) • véhicules de recouvrement blindés (*Combat Recovery Vehicle, Protected Recovery Vehicle) :* **5,0 Mio** (2020-2022) • remplacement du camion Astra 8 tonnes : **5,0 Mio** (2028-2030) • remplacement de l'Unimog par des camions légers blindés : **21,78 Mio** (2021-2026) • remplacement LMV (*Light Multirole Vehicle*) : **11,9 Mio** (2026-2029)
Cyber	10,2	• mises à jour *Cyber Security Operations Centre* : **10,2 Mio** (2016-2030)
Influence	7	• *Influence Analysis* & *Info Management Tools* : **7 Mio** (2021, 2024, 2027-2028 et 2030)

i. Service de renseignement militaire

Le service de renseignement militaire SGRS (Service général du Renseignement et de la Sécurité)[54] appuie la Défense du niveau stratégique au niveau tactique. Ce service assure également la collecte du renseignement à l'étranger pour notre gouvernement. Les activités de ce service s'inscrivent par conséquent en complément de la mission essentiellement nationale de la Sûreté de l'État.
Afin de se forger une idée claire de la situation à l'étranger, il est essentiel de disposer de personnel sur place. La mise en place d'un dispositif de sécurité performant et judicieux à l'étranger, constitué de personnel spécialisé est par conséquent primordial. Ce dispositif doit être engagé en priorité dans les zones où nos intérêts nationaux sont en jeu ou dans les zones où un engagement éventuel de moyens militaires est probable.
Lors des opérations à l'étranger, le dispositif de renseignement est composé de membres du service de renseignement militaire, d'éléments tactiques de la capacité ISTAR et de membres des capacités opérationnelles des autres dimensions.
Le service de renseignement militaire est également chargé de la surveillance et de l'analyse de l'influence (en ce inclus la propagande) par des acteurs externes, notamment par le biais de l'environnement cybernétique, dans le cadre de sa mission.

Réalisations actuelles et futures

Le service de renseignement militaire continue à fonctionner au niveau actuel, avec un meilleur appui des opérations militaires.

La Défense procédera à des investissements dans le domaine des logiciels afin de mieux soutenir l'analyse. Les engagements opérationnels doivent pouvoir compter sur une capacité de collecte du renseignement basée sur l'exploitation de signaux d'origine électromagnétique (*signal intelligence* - SIGINT) (par exemple des sources de communication).
Afin de renforcer les capacités de la Défense en matière de renseignement et d'influence, l'environnement cybernétique mérite toute notre attention. Outre le renseignement indispensable à l'appui des opérations cybernétiques, les domaines suivants seront développés : la surveillance des média sociaux, une des sources de renseignement les plus importantes de l'*open source intelligence* (OSINT) et la mise en œuvre d'agents virtuels en vue de recueillir du renseignement auprès de tierces personnes ou groupes sur internet (*human intelligence* - HUMINT).

L'actuelle École de Renseignement et de Sécurité sera transformée en un centre de compétence du renseignement et de la sécurité. Ce centre évoluera au rythme de l'environnement opérationnel complexe, de manière à toujours assurer une formation de qualité aux opérateurs de la communauté du renseignement et de la sécurité.

[54] La mission du service de renseignement militaire SGRS est définie à l'article 11 de la loi organique des services de renseignement et de sécurité du 30 novembre 1998.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

> « La Défense doit disposer d'un service de renseignement militaire moderne, organisé et équipé pour la protection des intérêts nationaux tels que définis dans la Loi et pour le soutien des opérations militaires. Une étude sera effectuée sur le rôle, les compétences, le financement, l'organisation interne et les capacités des services de renseignement et sur la coopération entre ces services, ainsi que sur la gestion de ces organes et le contrôle de ceux-ci. Il sera procédé à une optimalisation du fonctionnement sur la base de cette étude. »
> **(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)**

Le service de renseignement militaire renforcera davantage les synergies avec les autres acteurs nationaux, comme stipulé dans l'accord de gouvernement. La coordination renforcée des missions des deux services de renseignement belges ainsi que la coordination avec la Police intégrée et le Parquet permettront de couvrir de manière adéquate tous les domaines nécessaires en évitant les chevauchements inutiles. Une synergie dans l'appui des divers acteurs contribuera à l'amélioration de l'efficience et donc à la possibilité d'offrir plus de sécurité avec les mêmes moyens. La toute nouvelle Académie belge du Renseignement en est l'illustration parfaite. Le centre de compétence du renseignement et de la sécurité constituera le pilier militaire de cette organisation. La capacité de formation et les compétences des partenaires seront par ailleurs également sollicitées.

Le service de renseignement militaire dispose de capacités uniques sur le plan national, telles que les capacités IMINT, SIGINT et le cyber renseignement. Il pourra également utiliser l'information fournie par les senseurs tactiques de la capacité ISTAR. Ces moyens seront intégrés de manière optimale dans le dispositif sécuritaire national, en accordant la priorité à l'appui des missions clés de la Défense, dans un cadre juridique à prévoir.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Bien que la coopération internationale structurelle dans le domaine du renseignement ne soit pas toujours chose aisée, des opportunités se présentent au niveau du Benelux. L'objectif sera de créer un centre d'excellence OSINT à Bruxelles.
Dans le cadre de la coopération Benelux en matière de défense, les autorités compétentes ont lancé un projet de rationalisation du réseau des attachés de défense par le biais d'une coopération entre la Belgique et les Pays-Bas. Les premiers jalons viennent d'ailleurs d'en être posés récemment.

ii. Drones (de reconnaissance) HALE et MALE

Généralités

L'importance relative des drones en opérations en tant que capacité de soutien stratégique ne cesse de croître. Il conviendra dès lors de les intégrer davantage dans le portfolio capacitaire belge. Les drones de reconnaissance font partie intégrante des moyens ISTAR. Grâce à l'aspect ISR (*Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*), une capacité ISTAR apporte les informations nécessaires à la compréhension de la situation pour définir les orientations au niveau du commandement pendant les opérations et augmenter la sécurité et l'efficacité des actions sur le terrain. Par « *target acquisition* »,

on entend le processus d'acquisition d'objectifs qui est basé sur l'ISR et qui fournit les données correctes pour les interventions cinétiques de précision.
Les drones MALE et la capacité ISTAR font partie intégrante des moyens ISR, en plus des drones HALE. Les drones doivent être engageables pour des opérations en réseau (en temps réel) dans un espace aérien opérationnel complexe.

Les drones belges se limitent actuellement au niveau tactique. Dans l'échelle des capacités, ces drones B-Hunter se situent dans la partie supérieure du spectre des drones tactiques, juste en-dessous des drones MALE. Les drones MALE font partie, à leur tour, de la catégorie en-dessous des drones HALE. L'expertise acquise avec les drones B-Hunter sera exploitée pour le développement et le renforcement des capacités HALE, MALE et des drones tactiques.

Drones de reconnaissance HALE

Réalisations actuelles et futures

Notre Défense ne dispose actuellement pas de drones HALE et n'a, par ailleurs, pas accès à cette capacité au travers d'une coopération internationale.
Notre Défense n'investira pas dans des drones HALE, mais participera à la capacité HALE OTAN (le programme *Alliance Ground Surveillance* (AGS)) au travers d'une contribution en personnel auprès du centre d'exploitation. Les drones HALE AGS (cinq *Global Hawk*) seront mis à la disposition de l'OTAN à partir de 2017-2018.
L'exploitation des données recueillies par ces drones nécessite l'intégration de nos forces armées dans un réseau numérique intégré sécurisé garantissant l'interopérabilité des capacités des différentes dimensions sur le plan international et national.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Ces drones comblent d'importantes lacunes en matière de capacités au niveau européen. Notre contribution au programme AGS réaffirme notre volonté permanente de renforcer les possibilités d'engagement de l'OTAN en tant qu'organisation sécuritaire européenne essentielle.

Drones MALE de reconnaissance

Plus petits que les drones HALE, les drones MALE présentent également des possibilités plus limitées. En revanche, ils offrent une plus grande souplesse d'utilisation et leur mise en œuvre est moins coûteuse. La mission primaire des drones MALE demeure l'ISR, mais certains types peuvent également être armés pour pouvoir offrir une capacité d'appui-feu tactique rapproché en vue d'offrir notamment une capacité d'appui-feu tactique précise et rapide en vue de la protection des forces terrestres.
Les drones tactiques demeurent indispensables, mais les drones MALE, de par leurs capacités plus étendues, gagnent en importance dans le domaine de l'appui fourni aux engagements opérationnels. Les opérations en Afghanistan, en Lybie ainsi qu'au Mali ont mis en évidence le déficit important de cette capacité d'appui stratégique sur le plan européen.

Réalisations actuelles et futures

Pour le moment, la Défense ne dispose pas de cette capacité. Elle possède toutefois des drones tactiques qui se situent juste en-dessous du niveau des drones MALE. Se basant sur cette expertise, la Défense procédera dans un premier temps à l'acquisition de deux drones MALE, en ce compris les systèmes de contrôle et de communication y afférents. Au cours de la seconde moitié de la vision stratégique, des investissements s'inscriront dans la participation à un programme MALE (de

préférence européen), le but étant l'acquisition de quatre appareils (européens) supplémentaires (les systèmes d'appui inclus).

Le coût des deux premiers drones MALE dont l'acquisition se fera à court terme (2021-2025) est estimé par comparaison avec le coût de drones néerlandais analogues. Ce coût tient compte du système complet, comprenant le drone lui-même (y compris les senseurs), les stations de contrôle au sol ainsi que le matériel connexe. Compte tenu de l'expérience néerlandaise, une station de contrôle au sol par drone est prévue pour la mise en œuvre optimale. L'achat d'une station par drone améliore la déployabilité et donc l'efficience de la capacité belge. L'intégration prévue dans notre espace aérien offre une plus-value importante pour l'entraînement et l'exécution éventuelle de tâches nationales dans un cadre interdépartemental.

Nos drones MALE auront la possibilité d'effectuer une intervention armée. L'armement effectif (et les frais de fonctionnement des munitions qui en découlent) doit toutefois obligatoirement faire l'objet d'une décision gouvernementale supplémentaire.[55] [56]

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et possibilités de coopération nationale

La capacité MALE pourrait également offrir un appui à la sécurité intérieure. Dans ce contexte, les drones MALE peuvent, par exemple, exécuter des tâches au profit de la Police (fédérale), des douanes et même des services environnementaux. Pour les missions de surveillance, ils sont complémentaires aux hélicoptères, car ils peuvent rester plus longtemps au-dessus d'une zone de manière discrète. Les données relevées par les drones de la Défense pourraient dès lors être exploitées au sein du Carrefour d'Information Maritime et au sein du futur Carrefour d'Information Aérienne.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Ces drones MALE permettent de combler une lacune importante en matière de capacités au niveau européen, constatée par l'OTAN et par l'UE, et à laquelle les deux organisations de sécurité tentent d'apporter une solution. Notre contribution à cette capacité représente dès lors un important renforcement capacitaire de l'action militaire européenne. Parallèlement, ces drones offrent des possibilités de participation active au renforcement de la coopération européenne en matière de défense. Cela se matérialise, d'une part, en s'inscrivant (si possible) à un projet européen de développement d'un drone MALE, ce qui renforcera l'autonomie stratégique européenne, et d'autre part, en nouant un partenariat étroit avec nos pays voisins pour la mise en commun de nos drones MALE, ce qui augmentera l'efficience. La France dispose déjà de drones MALE. En cas d'acquisition d'un type de drones identique par notre pays ou conjointement avec des pays voisins, de nouvelles opportunités de coopération pourraient se présenter en matière d'appui (maintenance et logistique), d'entraînement et de formation, mais également sur le plan des engagements opérationnels avec ces pays partenaires stratégiques.
Dans ce cadre, la Belgique fournit une plus-value par sa longue expérience en matière d'intégration d'avions sans pilote dans un espace aérien complexe et de développement d'opérations en réseau en temps réel avec les forces terrestres, les avions de combat et le CIM. Ces éléments pourraient dès lors

[55] Les munitions éventuellement nécessaires pour les deux drones à court terme et les quatre drones à long terme s'élèvent respectivement à 20 et 40 Mio d'euros ; l'achat de munitions est repris dans les frais de fonctionnement.
[56] Les autres pays qui utilisent ce type de drones (la France, l'Italie, le Royaume-Uni) ont également, depuis l'intégration de ceux-ci à la Défense, maintenu l'option ouverte d'un déploiement dans le cadre de l'appui-feu tactique. Entre-temps, les gouvernements britanniques et italiens ont décidé d'armer effectivement leurs drones.

constituer les bases d'une coopération avec nos pays voisins pour l'entraînement et la formation en matière d'intégration tactique air-sol, en ce compris l'analyse de l'imagerie en temps réel, la compréhension tactique de la situation, l'appui aérien rapproché et la mise en œuvre pratique des drones dans un espace aérien opérationnel complexe.

iii. Collecte du renseignement par satellite (*Space-based* IMINT)

Cette capacité génère du renseignement au niveau stratégique, en complémentarité avec l'ISR par le biais des drones, notamment via leur capacité à cartographier des zones géographiques et des installations dans le monde entier.

Réalisations actuelles et futures

Depuis les années 1990, la Défense participe au programme français Helios d'imagerie satellitaire dans le cadre de la capacité du renseignement (IMINT : Renseignement par imagerie). Le système Helios arrivera en fin de vie vers 2020 et la France prévoit le programme CSO (Composante Spatiale Optique) pour lui succéder. En 2012, la Belgique a également décidé de participer à ce programme. BELSPO[57] a déjà investi dans cette capacité étant donné son importance pour l'industrie spatiale belge. Le budget d'investissement militaire prévu est censé honorer entièrement cette décision concernant la Défense et permettra de participer à ce programme selon les besoins de la Défense belge. CSO sera lancé au plus tard en 2022.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

Tout comme les autres IMINT du service de renseignement militaire, le *Space-based* IMINT peut-être intégré au dispositif de sécurité nationale, compte-tenu d'une priorité pour l'appui des missions clés de la Défense et dans un cadre juridique à prévoir.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Ce programme concrétise la possibilité d'intervention autonome de l'Europe dans le domaine du renseignement et des opérations militaires. Il nous permet de maintenir un accès national à une capacité au travers d'une coopération internationale de défense et de poursuivre un partenariat important avec notre partenaire stratégique français.
Cette participation de la Défense belge aux coûts permet une coopération supplémentaire avec d'autres pays partenaires (stratégiques).

iv. Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance (ISTAR)

La capacité ISTAR forme le noyau de l'appui déployable en matière de renseignement et de sécurité et se compose d'éléments de commandement et de contrôle, d'une capacité d'analyse ainsi que des senseurs nécessaires. Les éléments de commandement et de contrôle garantissent le fonctionnement correct de cette capacité ISTAR en appui de chaque type d'engagement des autres dimensions.
La capacité d'analyse comprend des analystes « *all source* » et des analystes spécialisés qui garantissent la compréhension de la situation (*situational understanding*) en étroite collaboration avec la capacité d'analyse du service de renseignement militaire. Pour garantir la collecte du renseignement

[57] Service public de programmation de la Politique scientifique fédérale

dans l'environnement complexe futur, cette capacité comprend un ensemble de senseurs : la reconnaissance au sol, le renseignement humain, les *Unmanned Aerial Systems* (UAS) tactiques, le renseignement d'origine électromagnétique tactique, les radars et les senseurs au sol.
Cette capacité joue un rôle central dans la communauté du renseignement interarmées (*joint*[58]).

Réalisations actuelles et futures

Les senseurs actuels évolueront vers un ensemble de senseurs modernes. Ils doivent pouvoir opérer dans un environnement en réseau afin de pouvoir garantir l'intégration de toutes les informations pertinentes en temps opportun. La capacité existante des radars de surveillance du champ de bataille sera remplacée.
Se basant sur l'expérience et l'expertise acquises dans le domaine des drones B-Hunter tactiques, la Défense procédera à l'acquisition de nouveaux drones tactiques qui seront intégrés dans cette capacité.
Une étude menée par l'état-major de la Défense est arrivée à la conclusion que la poursuite du développement du véhicule de combat Pandur (actuellement le véhicule de base de la capacité de reconnaissance au sol) reste la meilleure solution pour rendre engageable cette capacité le plus rapidement possible dans un théâtre d'opérations complexe.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

Les senseurs tactiques de la capacité ISTAR peuvent également être utilisés dans le cadre d'un dispositif de sécurité nationale, compte-tenu d'une priorité pour l'appui des missions clés de la Défense et dans un cadre juridique à prévoir.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

La coopération étroite entre les pays du Benelux concernant l'organisation commune de formations et d'entraînements ainsi que l'appui des systèmes sera poursuivie, tout comme la coopération stratégique avec la Brigade de renseignement française.
L'achat en commun d'UAS et de senseurs ISTAR peut offrir une opportunité d'intensification de la coopération dans les différentes lignes de développement lors de l'exploitation de ces systèmes.

v. La capacité Cyber

La Défense est une organisation fortement tournée vers la technologie et est donc tributaire de l'environnement cybernétique dans une très large mesure. Le renforcement du caractère technologique et la numérisation de la Défense se poursuivront invariablement. La dépendance de la Défense envers l'environnement cybernétique ne fera dès lors qu'augmenter. Des systèmes militaires sans pilote de plus en plus intégrés dans le portfolio capacitaire viendront encore renforcer ce phénomène. Nos adversaires tenteront de saboter, de détruire ou de s'emparer de nos systèmes d'armes et de nos réseaux au moyen d'actions cybernétiques. La dépendance de l'environnement cybernétique constitue également une menace pour la cybersécurité en Belgique en raison de l'imbrication de plus en plus importante de la sécurité intérieure et extérieure.
La Défense doit être capable d'apporter une réponse adéquate à cette réalité au travers d'une capacité cybernétique propre, composée d'un pilier défensif, offensif et du renseignement. Cette capacité doit,

[58] *joint* : qui intègre les différentes composantes des forces armées. Le niveau *joint* englobe les contributions des composantes des forces armées. Le résultat est alors supérieur à la somme des contributions distinctes.

d'une part, garantir un niveau adapté de cybersécurité des systèmes de communication et des systèmes d'armes de la Défense. Elle doit également être en état d'identifier, de manipuler et de perturber les réseaux et systèmes ennemis, de manière à réduire ou à annihiler le champ d'action d'un adversaire.
Le pilier cyber-renseignement garantit l'indispensable compréhension de la situation nous permettant de maintenir notre propre liberté de manœuvre dans cette dimension militaire essentielle.

Réalisations actuelles et futures

La Défense développe d'ores et déjà un CSOC (*Cyber Security Operations Center*) chargé de la cyberdéfense des systèmes d'information et de communication (CIS) de nos forces armées. À court terme, cette vision stratégique prévoit des moyens et du personnel supplémentaires pour cette capacité cybernétique.
Pour le moment, il n'existe pas encore de capacité cybernétique offensive. La vision stratégique prévoit les budgets d'investissement et des effectifs supplémentaires afin de pouvoir procéder rapidement à la mise en place de cette capacité cybernétique supplémentaire. La capacité cybernétique offensive – dans le cadre de l'appui aux opérations expéditionnaires – sera essentiellement basée sur une capacité de *reachback* implantée sur le territoire national.
Le renforcement de notre capacité cybernétique militaire par l'emploi de réservistes spécialisés fera l'objet d'une étude.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

Comme stipulé au chapitre 2, notre capacité cybernétique militaire adopte une approche territoriale dans le cadre de la défense collective de l'OTAN. Le renforcement de la capacité cybernétique militaire offrira également la possibilité de renforcer notre capacité cybernétique nationale dans le cadre de la sécurité intérieure. La Défense disposera de l'une des capacités cybernétiques les plus importantes du pays. La Défense pourra ainsi contribuer à la sécurité intérieure (notamment grâce à son expertise en matière de renseignement et de logiciels malveillants), sous la coordination du *Cyber Security Center* belge en vue d'assurer notre cybersécurité[59]. La dimension cybernétique de la sécurité intérieure reste par ailleurs une priorité du gouvernement.

« Considérant les dangers auxquels sont confrontés nos institutions, nos entreprises et nos citoyens, la cybersécurité constituera une priorité. »
(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)

Comme exposé précédemment, des menaces cybernétiques pourraient se manifester dans notre pays en raison de l'imbrication croissante de la sécurité intérieure et extérieure. L'environnement cybernétique peut être utilisé pour infliger des dommages à notre économie, à notre industrie et au potentiel scientifique de notre société de la connaissance. En cas de protection insuffisante contre les attaques cybernétiques, notre économie s'expose à des risques pouvant impacter l'attractivité de notre pays en matière d'investissements. Bruxelles est en outre une capitale diplomatique mondiale. D'importantes institutions d'organisations internationales se sont installées en Belgique.

[59] La cybersécurité est un état où la protection de l'environnement cybernétique est proportionnelle à la menace cybernétique et aux conséquences possibles d'attaques cybernétiques. La cybersécurité équivaut à l'absence de dangers ou de dommages causés par la perturbation, la manipulation ou la mise hors service de systèmes ICT.

La Défense cherchera à développer des partenariats interdépartementaux sur le plan national pour l'acquisition de systèmes, pour la formation, l'entraînement et l'exploitation commune en la matière.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Dans le domaine cybernétique, outre la coopération interdépartementale, nous nous efforçons d'intensifier la coopération multinationale. Dans ce cadre, la Défense développera son rôle moteur en matière de partage de données sur les logiciels malveillants (*malware sharing*), ce qui représente une contribution pertinente à la capacité cybernétique de l'OTAN.
Dès 2017, la Défense participera également avec un cyberspécialiste au réseau de connaissances de la cyberdéfense de l'OTAN (*Cooperative Cyber Defence Center of Excellence*) en Estonie.

vi. Capacité d'*Influence*

Pour appuyer l'engagement militaire dans un environnement opérationnel hybride et civilo-militaire, il convient de développer des capacités d'influencer l'attitude et le comportement de groupes spécifiques aux niveaux local et global. En outre, il importe d'optimiser la coopération civilo-militaire afin de pouvoir proposer une approche globale (*comprehensive approach*) effective et une réponse effective aux menaces hybrides.
La capacité d'influence doit être en état de fournir un avis en matière d'influence et de coopération civilo-militaire au niveau stratégique, opérationnel et tactique pour éviter que les actions des autres acteurs (militaires) aient des effets négatifs sur les objectifs opérationnels et stratégiques.

Cette capacité est constituée d'*Influence support teams* qui appuient l'engagement opérationnel en influençant positivement la population et les autorités locales, les adversaires, etc., et en apportant des réponses à la propagande des adversaires. Ces équipes assurent également la coopération civilo-militaire en établissant des contacts avec les autorités civiles, la population locale, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour créer un appui à la présence militaire et pour faire concorder au mieux les opérations militaires avec les actions civiles. Elles coordonnent des actions en étroite coopération avec les autorités civiles et les acteurs de la communauté internationale, auxquelles des moyens militaires tels que l'aide médicale et des moyens de construction militaires, peuvent être associés.
En cas d'engagement dans la phase de reconstruction d'un conflit, ces équipes peuvent également faire une estimation des actions indispensables à la remise en état de fonctionnement des services publics tels que la distribution d'électricité ou d'eau potable, l'infrastructure routière, l'enlèvement de déchets, les télécommunications, les services de police, de santé ou juridiques, l'administration publique et la reprise économique. Ceci permet à d'autres acteurs civils et organisations (non) gouvernementales, et, dans une première phase, communément aux acteurs militaires (la construction militaire, l'appui médical militaire), de rétablir le fonctionnement de ces services publics. De cette manière, les opposants qui veulent perturber la sécurité dans une région particulière se voient privés d'un éventuel appui de la population locale. L'appui de la population locale constitue par ailleurs un atout majeur pour la mise en place de solutions durables pour la sécurité locale.

Ces effets militaires non cinétiques doivent principalement appuyer la capacité interarmes motorisée dans son engagement dans le cadre de la sécurité collective.
Les spécialistes de ces équipes peuvent également être engagés pour appuyer la capacité *Special Operations Forces* ou, en général, en tant que capacité d'appui interarmées. Cette capacité est un maillon essentiel de la coordination générale de l'influence et de la communication stratégique.

Les *influence support teams* disposent de spécialistes en culture et coutumes locales. Ils déterminent les facteurs humains susceptibles d'influencer la collaboration entre les militaires et les acteurs civils locaux dans une zone d'opérations. L'efficacité des opérations militaires dans le cadre d'une approche globale s'en trouve dès lors renforcée.

Cette capacité d'influence qui, outre l'influence, comprend également l'interaction civilo-militaire (*civil-military cooperation* - CIMIC) lors d'un engagement opérationnel, est l'une des capacités militaires non cinétiques les plus importantes dont le principe n° 3 e. reconnaît l'importance pour garantir un portfolio capacitaire équilibré à l'horizon 2030.

Outre l'influence directe sur le terrain pendant les opérations, cette capacité comprend également des activités plus globales en appui de nos opérations militaires et pour contrer des menaces hybrides par le biais de l'environnement médiatique et cybernétique ainsi que par la production d'un *counter-narrative*. Ces activités sont coordonnées avec la communication stratégique et en étroite coopération avec la communauté militaire belge du renseignement, du niveau tactique au niveau stratégique, compte tenu du fait que la détection de menaces hybrides et de la propagande fait partie de son domaine de compétence. Une coopération étroite avec le service de communication s'impose pour pouvoir concrétiser une véritable communication stratégique.

Réalisations actuelles et futures

Les investissements prévus devront renforcer la capacité des *influence support teams* dans le monde virtuel (média sociaux, internet).
Après 2020, l'objectif consiste également à développer les capacités de ces équipes au travers du *sourcing* et de l'utilisation de spécialistes issus du monde civil (réservistes). La réalisation de cet objectif pourra se faire grâce à une augmentation progressive des moyens de fonctionnement.
Un partenariat structurel entre la Défense, l'industrie et les établissements de recherche dans le domaine de la capacité d'influence permet en outre d'avoir accès à des capacités spécialisées dans des domaines tels que la psychologie, la sociologie, la communication, le journalisme, la culture, les langues, la religion, l'histoire et le marketing.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

Dans le cadre de la sécurité intérieure, cette capacité pourrait, par le biais des *influence support teams*, fournir un soutien à une stratégie d'influence nationale (notamment pour lutter directement contre des menaces externes), dans un cadre juridique à prévoir et en appui des acteurs de sécurité nationaux.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Au sein de l'OTAN, les Pays-Bas jouent un rôle moteur en matière de CIMIC, au travers du *CIMIC Centre of Excellence*. Tous nos spécialistes CIMIC reçoivent actuellement une formation dans ce centre. Il existe également une coopération entre notre capacité d'influence et le *Civiel en Militaire Interactie Commando* néerlandais. Les coopérations existantes avec ces deux organisations pourraient être renforcées vu l'importance accordée par cette vision stratégique aux capacités non cinétiques.

Il existe également déjà des contacts et des initiatives de coopération avec les centres d'influence et CIMIC français et allemands (*Bundeswehr Operational Communication Center*, *Deutsches CIMIC*

Zentrum, le Centre Interarmées d'Action sur l'Environnement). Ces initiatives seront approfondies, le cas échéant.

b. Dimension capacitaire Land

Réalisation, personnel, investissements et niveau d'ambition

Dimension capacitaire Land								
Capacité	**Réalisation**	**Personnel en 2030**	**Personnel prévu en Sep 2015 (effectifs en personnel au 1 Jan 2016)**	**Delta 2030 par rapport au personnel prévu en 2015**	**Investissements en matériel majeur 2016-2030 (Mio €2015)**	**Niveau d'ambition**		
						Forme d'engagement	**Durée d'engagement**	**Délai d'engagement**
Capacité motorisée interarmes	construite autour de 5 bataillons de manœuvre motorisés avec *combat support* et *combat service support* correspondants	5 276[60]	6 083 (4 979)	-13 %	1878,31	*Force Headquarter*[61]	6 mois (annuellement)	10 jours
						Battlegroup interarmes (800 à 1 200 ETP) entre autres pour des opérations de gestion de crise	illimitée	10 jours
						Battlegroup interarmes (1 250 ETP) pour EUBG[62]/NRF[63]/VJTF[64]	6 mois (annuellement)	5 à 10 jours (EUBG/NRF) 3 jours (VJTF)
						2 compagnies interarmes (2 x 250 ETP) si pas de contribution *Battlegroup* EUBG/NRF/VJTF	6 mois (annuellement)	10 jours
Compagnies de réserve	Compagnies de réserve pour la gestion des conséquences et les missions de surveillance sur le	Réserve			0	compagnies de réserve sous contrôle d'un état-major territorial en vue d'un déploiement national	illimitée	5 à 10 jours

[60] 2 415 ETP manœuvre motorisée ; 608 ETP génie de combat motorisé ; 451 ETP artillerie motorisée ; 1 122 ETP logistique motorisée ; 320 ETP CIS motorisé ; 160 ETP état-major de brigade ; 200 ETP fonctions d'appui pour la direction du *Territorial Support Service* (TSS)

[61] Le personnel pour la mise sur pied d'un *Force Headquarter* provient de l'état-major de la brigade motorisée (160 ETP) et est compris dans les effectifs de la capacité interarmes motorisée.

[62] EU *Battlegroup*

[63] *NATO Response Force*

[64] *Very High Readiness Joint Task Force*

	territoire national (étude)							
Special Operations Forces (SOF)	*Special Forces* (éventuellement appuyées par un *Special Forces Support Group*) 2 Bataillons *Ranger* (éventuellement appuyés par des *Special Forces*)	1 309[65]	1 597 (1 130)	-18 %	167,23	*Joint Forces Command*[66]	maximum 2 mois (plusieurs fois par an)	3 jours
						contribution au *Composite Special Operations Component Command* (C-SOCC, coopération OTAN avec le Danemark et les Pays-Bas) depuis le *Special Operations Command* national (SOCOM)	12 mois (avec temps de récupération d'un an)	3 jours
						SOF Task Group[67] (éventuellement appuyé par une compagnie *Ranger*)	illimitée	3 jours
						SOF Task Force (en configuration maximale consiste en 1 *SOF Task Group* et 1 bataillon *Ranger*) pour intervention rapide (dont opérations d'évacuation)	maximum 2 mois (plusieurs fois par an)	3 jours
						compagnie amphibie avec mise en condition intégrée (à l'étude) avec l'infanterie de Marine néerlandaise ou française	6 mois (avec temps de récupération de maximum un an)	10 jours
Special Operations Aviation	4 avions SOF	38	0 (0)	+	130	2 avions SOF spécialisés	12 mois (avec temps de récupération de maximum un an)	3 jours
Transport aérien tactique	4 hélicoptères *Multirole Transport* (type NH90)	394	581 (528)	-32 %	41,1	2 hélicoptères *Multirole Trans*port	12 mois (avec temps de récupération de maximum un an)	10 jours

[65] Le nombre total d'ETP pour les opérateurs du *Special Forces Group* qui constituent le noyau de la capacité SOF (*tier* 1 SOF) comporte 225 ETP. Le *Special Forces Support Group* est composé de deux bataillons *Ranger* (954 ETP) y compris le *Combat Support* et le *Combat Service Support*. Les *Rangers* sont constitués de manière interarmes sur le plan organique en tant que *Special Forces Support Group*. Un bataillon *Ranger* comporte 359 ETP manœuvre, 42 ETP génie de combat, 60 ETP logistique et 16 ETP liaison artillerie. 80 ETP sont également prévus pour le SOCOM et 50 ETP pour le TSS.

[66] Le *Joint Forces Command* est établi sur base du *Special Operations Command* national (SOCOM).

[67] Le *SOF Task Group* est composé d'opérateurs du *Special Forces Group.*

Construction militaire	équipes de construction militaire	212 + Réserve	420 (343)	-50 %	33,64	équipes de construction militaire pour chaque engagement (optimisation de l'engagement dans le cadre de la sécurité intérieure sera étudiée dans ce niveau d'ambition)	illimitée	10 jours
Capacité CBRN	équipes de gestion des dangers chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.	112	149 (115)	-25 %	22,74	équipes de CBRN militaire pour chaque engagement (la possibilité de participation à une capacité de réponse CBRN civile en appui de la sécurité intérieure, est à l'étude dans ce niveau d'ambition)	illimitée	3 à 10 jours
Capacité *Explosive Ordnance Disposal* (EOD)/ *Counter-Improvised Explosive Devices* (C-IED)	Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs	236	345 (315)	-32 %	9	équipes d'EOD[68]/C-IED[69] militaire pour chaque engagement (l'optimisation des missions permanentes actuelles dans le cadre de la sécurité intérieure est à l'étude)	illimitée	3 à 10 jours
Appui logistique commun en dehors de la capacité motorisée interarmes et en dehors de la capacité SOF	Appui logistique général, *Movement Control Group*, Police militaire, dépôts de munitions	493	912 (843)	-46 %	compris dans la capacité motorisée interarmes			
Systèmes de communication et d'information (CIS) communs en dehors de la capacité motorisée interarmes et en dehors de la capacité SOF		210	343 (264)	-39 %	compris dans la capacité motorisée interarmes			

[68] l'enlèvement et la destruction de munitions

[69] l'enlèvement et la destruction d'engins explosifs improvisés

TOTAL dimension Land (sans doublons)		8 280 + Réserve	10 430 (8 517)	-21 %	2082,02			

Contenu des investissements

Dimension capacitaire Land		
Capacité	**Investissements en matériel majeur 2016-2030 (Mio €2015)**	**Projets d'investissement et calendrier prévu**

Capacité motorisée interarmes	1 878,31	• modernisation de l'armement individuel :
		  ○ armes individuelles : **17,14 Mio** (2022-2023 et 2027-2028)
		  ○ vestes de combat (BEST) : **66,07 Mio** (2017-2022)
		  ○ optique de nuit individuelle : **15 Mio** (2022 et 2025-2027)
		  ○ moyens d'observation thermique : **12,49 Mio** (2025-2027)
		  ○ mitrailleuses lourdes : **1,27 Mio** (2025)
		  ○ mortiers légers (60mm) : **1,40 Mio** (2020)
		• modernisation des moyens de communication :
		  ○ radios *multirole* : **55 Mio** (2021-2022 et 2026-2027)
		  ○ communications satellitaires : **81 Mio** (2021-2027)
		  ○ tablettes pour le *Battlefield Management System* : **7 Mio** (2021-2025)
		• jammers contre engins explosifs improvisés :
		  ○ pour troupes à pied : **2,5 Mio** (2023 et 2026)
		  ○ pour véhicules : **12 Mio** (2025-2027)
		• remplacement de l'Unimog par camions légers blindés : **155,93 Mio** (2021-2026)
		• véhicules de recrouvrement blindés (*Combat Recovery Vehicle, Protected Recovery Vehicle*) : **35,40 Mio** (2020-2022)
		• camions lourds blindés : **33,13 Mio** (2021-2024)
		• remplacement du camion Astra 8 tonnes : **55,54 Mio** (2028-2030)
		• version légère plateforme motorisée internationale commune (en remplacement de Dingo et Piranha) : 629**,85 Mio** (2025-2030)
		• version médiane plateforme motorisée internationale commune (en remplacement de Dingo et Piranha) : **378,62 Mio** (2026-2030)
		• remplacement LMV (Lynx) : **125,05 Mio** (2021-2025)

		• matériel d'entraînement pour simulation de duels : **17 Mio** (2020-2021)
		• team trainer pour missile Spike : **3,5 Mio** (2021)
		• investissements génie de combat :
		  ○ remplacement des générateurs > 20kVA : **5,08 Mio** (2026-2027)
		  ○ moyens de pontage mobiles : **3 Mio** (2026)
		  ○ moyens d'enlèvement des IED routiers (*Route Clearing Package*) : **12 Mio** (2021-2023)
		• investissements artillerie :
		  ○ artillerie mobile de longue portée : **48 Mio** (2027-2029)
		  ○ radar courte distance de localisation des feux ennemis (roquettes, artillerie, mortiers) et UAS : **3 Mio (2020)**
		• investissements logistiques :
		  ○ véhicules de recouvrement blindés spécifique logistique (*Protected Evacuation Vehicle*) : **10 Mio** (2022-2024)
		  ○ remplacement des générateurs > 20kVA : **9,43 Mio** (2026-2027)
		  ○ *shelters* : **9 Mio** (2023-2024)
		  ○ containers *Combat Service Support* : **23,63 Mio** (2025-2027)
		  ○ remorques pour ravitaillement spécial : **7,2 Mio** (2028-2029)
		  ○ camions blindés manipulation de conteneurs : **26,63 Mio** (2028-2030)
		  ○ software de suivi : **7 Mio** (2030)
		  ○ camions tracteurs : **9,45 Mio** (2026-2028)

Special Operations Forces	167,23	• modernisation de l'armement individuel :
		  ○ armes individuelles : **5,56 Mio** (2022-2023 et 2027-2028)
		  ○ vestes de combat (BEST) : **19,86 Mio** (2017-2022)
		  ○ optique de nuit individuelle : **9 Mio** (2022 et 2025-2027)
		  ○ moyens d'observation thermique : **6,3 Mio** (2025-2027)
		  ○ mitrailleuses lourdes : **2,23 Mio** (2025)
		  ○ mortiers légers 60mm : **0,60 Mio** (2020)
		  ○ mortiers légers 80mm : **0,67 Mio** (2020)
		  ○ optique nocturne pour lance-grenades automatique 40mm : **1,02 Mio** (2020)
		• LTTV : **54,9 Mio** (2019-2021)
		• remplacement de l'Unimog par camions légers blindés : **31,03 Mio** (2021-2026)
		• véhicules de recouvrement blindés (*Protected Recovery Vehicle*) : **2 Mio** (2020-2022)
		• remplacement du camion Astra 8 tonnes : **14,55 Mio** (2028-2030)
		• matériel de parachutage : **19,5 Mio** (2024 et 2028)

Special Operations Aviation	130	• 4 avions SOF[70] : **130 Mio** (2025-2027)
Transport aérien tactique	41,1	• *upgrades* : **30,6 Mio** (2020-2023 et 2028-2030) • participation centre d'entraînement international : **10,5 Mio** (2020-2022)

Construction militaire	33,64	• modernisation de l'armement individuel :
		  ○ armes individuelles : **0,82 Mio** (2022-2023 et 2027-2028)
		  ○ vestes de combat (BEST) : **3,04 Mio** (2017-2022)
		• camions dump avec remorques : **12,2 Mio** (2028-2029)
		• grues lourdes : **5,2 Mio** (2029)
		• camions lourds blindés : **2,47 Mio** (2021-2024)
		• camions tracteurs : **2,91 Mio** (2026-2028)
		• sets de pontage : **7 Mio** (2030)

Capacité CBRN	22,74	• modernisation de l'armement individuel :
		  ○ armes individuelles : **0,36 Mio** (2022-2023 et 2027-2028)
		  ○ vestes de combat (BEST) : **1,32 Mio** (2017-2022)
		• *light sampling kits* SIBCRA/RDOIT[71] : **1,2 Mio** (2020)
		• véhicules de reconnaissance CBRN : **9,62 Mio** (2029-2030)
		• stations mobiles moyennes de décontamination, y compris camions : **6 Mio** (2021)
		• tentes de protection : **4 Mio** (2028)

Capacité Explosive Ordnance Disposal (EOD)/Counter *Improvised Explosive Devices* (C-IED)	9	• partie Défense des investissements interdépartementaux pour le remplacement des installations de traitement des munitions à Poelkapelle : **9 Mio** (2022-2023)

[70] Si possible, on puisera dans ce budget pour acquérir des kits pour l'évacuation médicale et des kits SOF pour les hélicoptères *Multirole Transport* NH90.

[71] SIBCRA/RDOIT : *Sampling and Identification of Biological, Chemical and Radiological Agents/Rapid Deployable Outbreak Investigation Team*

i. Capacité motorisée interarmes

La composition d'un *Battlegroup* interarmes dépend de la mission à exécuter et de l'environnement dans lequel le *Battlegroup* est engagé. Une composition type consiste en un élément de commandement et de contrôle, un bataillon de manœuvre d'environ 500 hommes (combinaison d'infanterie, de véhicules blindés pour l'appui-feu en tir direct et généralement de moyens de reconnaissance propres et de mortiers), des éléments *combat support* (artillerie, génie, ISTAR), des éléments *combat service support* (logistique, appui médical, moyens de commandement et de communication) et parfois d'autres capacités adaptées à la mission, tels que des moyens aériens (hélicoptères et drones). Un *Battlegroup* interarmes, dans sa forme la plus large, comprend environ 1 200 hommes. Une compagnie interarmes se limite à quelque 250 hommes mais présente aussi ce caractère interarmes. Le concept interarmes, par la mise en condition intégrée des éléments de manœuvre, *combat support* et *combat service support* rend possible un engagement rapide.
Les forces terrestres motorisées utilisent des véhicules à roues blindés pour leur engagement. Ces véhicules combinent protection et puissance de feu avec une grande mobilité dans la zone d'engagement (mobilité opérationnelle). Les unités motorisées peuvent être engagées montées ou démontées (à pied). Elles peuvent choisir d'utiliser leur véhicule blindé sur roues comme un moyen de transport ou de soutien au combat avec l'armement de bord présent. Elles sont donc capables de s'adapter rapidement aux conditions du terrain (zone urbanisée, zone boisée, plaines ouvertes…) et aux menaces ennemies.

Réalisations actuelles et futures

Depuis 2014, nos forces terrestres sont mises en condition de manière renforcée suivant un concept d'engagement interarmes comparable à celui de la France. Ceci permet d'engager des unités interarmes dans des délais courts, ce qui améliore la réactivité de nos forces terrestres. Ce concept reste la base de l'engagement défini pendant la durée de la vision stratégique. Les investissements décrits dans cette vision stratégique doivent permettre d'équiper toutes les unités avec suffisamment de matériel neuf et moderne afin d'optimiser la mise en condition et l'engagement. Le système de *pooling* actuel pour les véhicules de combat ne sera plus assuré.
En 2030, les *Battlegroups* ou compagnies interarmes motorisés seront engagés avec des structures de commandement adaptées suivant le niveau d'ambition tel que décrit dans les tableaux. L'engagement tient compte du cadre international des EUBG, NRF et VJTF. Tous les véhicules de la capacité motorisée interarmes seront aérotransportables au moyen du futur avion de transport A400M. Ceci permettra de projeter rapidement les premiers éléments vers le théâtre d'opération. La participation au *Joint Logistics Support Ship*, mentionnée précédemment, offrirait en outre la possibilité de transporter une partie importante d'un *Battlegroup* en une fois.[72]

Outre les éléments de commandement et de contrôle nécessaires à l'engagement au niveau de *Battlegroups* et de compagnies interarmes, une structure de mise en condition du niveau brigade sera préservée. Ceci permettra de répondre au niveau d'ambition demandé par l'OTAN à la Belgique, qui prévoit l'engagement – moyennant un entraînement limité – d'une brigade motorisée dans le cadre de la défense collective. Bien que ce scénario d'engagement demeure peu probable, cette forme d'organisation augmente le potentiel d'adaptation de nos forces terrestres. Cette structure offre également des possibilités d'intégration internationale au sein de la structure d'une division de l'un de nos pays partenaires stratégiques.

[72] Les services logistiques militaires qui garantissent l'engagement rapide de contingents sont essentiels pour pouvoir raccourcir des délais d'engagement.

Des investissements seront également consentis dans la sécurité et l'interconnectivité pour améliorer la capacité d'engagement de nos forces terrestres – en particulier la capacité motorisée interarmes. Pour ce faire, l'armement individuel sera modernisé avec la nouvelle arme individuelle, les vestes de combat intelligentes (*Belgian Soldier Transformation* - BEST) qui comprendront des systèmes de communication et d'information intégrés, l'optique de nuit, les moyens d'observation thermique, les mitrailleuses lourdes et les mortiers légers. Outre les vestes de combat intelligentes, l'interconnectivité sera renforcée par la modernisation des moyens de communication (radios *multirole*, communications satellitaires mobiles, tablettes pour le *Battlefield Management System*). La sécurité en cas d'engagement sera aussi assurée par des investissements dans des *jammers* (contre les engins explosifs improvisés).

Une solution sera également prévue pour répondre aux manques actuels en véhicules de combat au sein des bataillons de manœuvre motorisés et des éléments de *Combat Support* correspondants. Cette solution passera par l'utilisation des LTTV (*Light Troop Transport Vehicle*) initialement prévus pour la capacité SOF (*Special Forces Group* et bataillons *Ranger*) par les unités motorisées. Durant la période 2025-2030, tous les bataillons de manœuvre motorisés et leurs unités de *Combat Support* et de *Combat Service Support* seront équipés sur la base d'une plateforme motorisée internationale commune de différents types. Ceci permet de transférer les LTTV vers la capacité SOF.

Le type plus léger de cette plateforme motorisée internationale commune remplacera les MPPV (Dingo 2)[73] actuels du type Commandement/Fusilier/Scout et les AIV (Piranha)[74] actuels du type Commandement/Fusilier. Le type médian de cette plateforme motorisée internationale commune remplacera les MPPV actuels avec mitrailleuse lourde (.50) et les AIV actuels du type *Direct Fire* 30mm et *Direct Fire* 90mm. Durant la période de cette vision stratégique, tous les véhicules de base de la brigade motorisée seront donc remplacés et ce, aussi bien pour les bataillons de manœuvre que pour les unités de *Combat Support* et de *Combat Service Support* qui assurent le caractère interarmes de la capacité motorisée. C'est pourquoi la version plus légère de la plateforme motorisée internationale commune sera achetée dans une version génie, *Forward Air Controller* (FAC)[75] et *Recovery*[76], comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour des versions spécifiques des MPPV et AIV.
En outre, tous les *Light Multirole Vehicles* (LMV) Lynx nécessaires au commandement et à la liaison seront remplacés.

D'ici à 2030, la capacité motorisée interarmes sera constituée de 5 bataillons de manœuvre motorisés, équipés de façon uniforme et complète (véhicules de combat et d'appui, équipement individuel). Le nombre d'éléments de *Combat Support* et *Combat Service Support* sera aligné sur ce chiffre.
Les bataillons de manœuvre conservent leur propre capacité d'appui-feu direct. La puissance de feu et le caractère interarmes des bataillons de manœuvre seront en outre renforcés par la (ré)intégration de mortiers disposant de munitions de précision guidées. Les Mini-UAS (*Unmanned Aerial System*)[77] renforceront les éléments de reconnaissance des bataillons de manœuvre.

Les investissements en matériel individuel, en moyens de communication et en véhicules mentionnés ci-dessus valent également en grande partie pour les éléments *Combat Support* et *Combat Service Support*[78]. Des investissements spécifiques seront en outre réalisés pour ces capacités.

[73] *Multi Purpose Protected Vehicle*
[74] *Armoured Infantry Vehicle*
[75] pour l'artillerie
[76] pour les éléments logistiques
[77] voir la capacité ISTAR
[78] Les moyens CIS ont déjà été cités ci-dessus.

Le génie de combat motorisé, qui mène des actions dans le cadre de la mobilité, de la contre-mobilité et de l'appui à la survie, bénéficiera de l'achat de moyens de pontage sur roues ainsi que de moyens de déblayage des IED[79]. Ces acquisitions renforcent ainsi l'engagement en toute sécurité de la capacité motorisée interarmes.

L'artillerie actuelle évoluera vers une batterie d'appui-feu de précision indirect, à longue portée, équipée de véhicules à roues aérotransportables, une batterie d'appui-feu indirect à plus courte portée sur la base des pièces d'artillerie 105mm actuelles, complétée par une batterie de senseurs composés d'opérateurs radars, d'observateurs avancés et des éléments de liaison nécessaires avec les unités appuyées. Toutes les pièces d'artillerie seront pourvues de munition de précision. À l'arrivée des nouvelles pièces d'artillerie longue portée, les mortiers 120mm actuellement utilisés par l'artillerie seront réintégrés dans les bataillons de manœuvre.

Dans le cadre de la maîtrise de l'escalade lors de l'engagement de *Battlegroups* et compagnies interarmes dans une opération de type gestion de crise, ces moyens d'appui-feu de précision indirect seront en mesure de délivrer rapidement et efficacement des tirs de précision dans la zone de responsabilité belge, depuis une position centrale dans un *compound*, notamment. La coordination avec les autres moyens d'appui-feu et les moyens aériens demeure bien entendu nécessaire. L'artillerie utilisera également un système radar (courte portée) qui permettra de localiser les tirs d'obus, de roquettes et de mortiers. Le couplage de ces données radar aux moyens d'appui-feu indirects permet de traiter cette menace de manière efficace. Ce radar pourra également être utilisé contre les *Unmanned Aerial Systems* (UAV/petits drones).
L'actuelle artillerie anti-aérienne à portée limitée (missiles Mistral) est abandonnée.

La capacité ISTAR décrite dans la dimension Renseignement-Cyber-*Influence* forme aussi le noyau de l'appui renseignement et sécurité déployable des opérations dans la dimension capacitaire Land. En effet, les différents éléments de cette capacité jouent un rôle incontournable de *Combat Support* tactique dans les formes d'engagement du niveau d'ambition *Land*[80].

La modernisation prévue des moyens de communication (radios *multirole*, communication satellitaire et tablettes pour le *Battlefield Management System*) de la capacité motorisée interarmes vaut pour l'ensemble de la Défense. Y sont liés 530 ETP en personnel CIS, dont 210 ETP constituent un appui général interarmées sans être liés à la dimension Land, mais assurant l'appui de toutes les dimensions capacitaires de la Défense et garantissant le soutien territorial. Dans le tableau de la dimension Land, ce personnel est repris séparément en tant que capacité *Joint* CIS, mais les investissements nécessaires ont été intégrés dans les investissements généraux de la capacité motorisée interarmes (armement individuel et véhicules) et dans les investissements spécifiques pour les moyens de communication.
L'appui CIS de détachements déployés est constitué autour de modules standards qui peuvent être engagés dans un cadre interarmées et multinational, où l'interopérabilité et l'autonomie de l'utilisateur final sont assurées et la complexité technique est gérée de manière centralisée par du personnel CIS spécialisé. Les besoins croissants en connectivité et en services pour l'appui d'opérations nécessitent de robustes liaisons stratégiques et tactiques qui reposent sur l'utilisation de communications satellitaires.

[79] *Improvised Explosive Devices*
[80] Les formations opérationnelles qui font partie du niveau d'ambition Land sont : les *Battlegroups interarmes* motorisés, les compagnies interarmes motorisées, les *SOF Task Groups*, les bataillons *Ranger* et les compagnies *Ranger*.

La capacité logistique de la Défense se charge de l'approvisionnement en nourriture, en carburant, en munition, en pièces de rechange et en équipement, et assure la continuité nécessaire des capacités engagées. Elle intervient en outre pour les réparations et l'entretien du matériel des forces terrestres. La nature de l'engagement et la distance par rapport au territoire national nécessitent que l'appui logistique déployable puisse s'adapter rapidement et de manière modulaire aux besoins spécifiques de chaque mission. Il doit également pouvoir s'intégrer aisément dans un cadre multinational (*Joint Logistic Support Group*). En vue de garantir l'efficience globale, l'appui logistique sur le territoire national est assuré au maximum en collaboration avec des partenaires civils ou par le biais du *sourcing*, si cela permet de réduire les coûts et que l'efficacité de la Défense est garantie.
Durant un engagement opérationnel, on vise une centralisation maximale des moyens logistiques afin de limiter le nombre de *compounds*, moyens et mouvements logistiques, et de garantir un appui logistique optimal en laissant une empreinte minimale. Durant la durée de cette vision stratégique, on rattrapera autant que possible le retard pris dans le rééquipement de la capacité logistique avec des véhicules blindés, adaptés à la réalité d'un théâtre d'opérations où règne une menace permanente en dehors des *compounds*. Il s'agit ici de véhicules de recouvrement blindés *(Protected Recovery Vehicles)*, de véhicules d'évacuation blindés (*Protected Evacuation Vehicles*), de camions blindés pour le transport de conteneurs et de camions lourds blindés.
Les 1 735 ETP de cette sous-capacité se répartissent entre une partie appui direct au sein de la capacité motorisée et des bataillons *Ranger* et une partie appui logistique interarmées. Les 493 ETP de cet appui logistique interarmées apparaissent séparément dans le tableau du niveau d'ambition de la dimension Land, mais les investissements nécessaires en matériel général et spécifique sont compris dans ceux de la capacité motorisée interarmes et les bataillons *Ranger*. Cet appui logistique interarmées comprend l'appui logistique général, le *Movement Control Group* (MCG), la Police militaire et les dépôts de munitions.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

La coopération avec nos voisins est quantitativement déjà bien développée au sein des forces terrestres. Elle s'inscrit d'ailleurs dans un cadre structurel pour ce qui concerne les Pays-Bas et le Luxembourg au travers de la coopération de défense Benelux. En outre, notre pays coopère de manière structurelle avec la France au sein du Corps de Réaction Rapide à Lille et par notre contribution à l'Eurocorps. Les structures de coopération germano-néerlandaises et Benelux ont engendré des coopérations avec l'Allemagne pour des (sous-)capacités terrestres. Ces formes de coopération sont principalement axées sur l'échange en matière de doctrine ainsi que sur l'entraînement et la mise en condition communs (dans le cadre des EUBG et de la NRF). Pourtant, cette coopération recèle encore un grand potentiel pour poursuivre l'intensification de la collaboration au niveau des lignes de développement touchant à la formation et au matériel (acquisition, appui logistique et maintenance, gestion de configuration). Dans ces domaines, des économies d'échelle peuvent renforcer notre efficience.
Dès lors, conformément aux principes développés au chapitre 3, l'objectif pour les capacités terrestres sera de renforcer à court terme les formes de coopération actuelles et d'approfondir l'ancrage capacitaire. L'organisation commune de formations pour l'appui-feu indirect et la logistique, au sein de la coopération de défense Benelux, où les trois pays se spécialisent chacun dans différentes parties des cours, en constitue un bon exemple.

Sur la base des programmes capacitaires de cette vision stratégique, des possibilités de coopération devront dès lors être identifiées et poursuivies dès que possible, en comparant et en alignant les planifications de défense de nos forces terrestres, en premier lieu, sur ceux de nos pays partenaires stratégiques. Il faudra également tenir compte des orientations des forces terrestres dans nos pays voisins, afin de dégager pour l'avenir un maximum d'opportunités d'engagement commun, notamment la possibilité de fournir un appui commun pour les systèmes identiques. Dans la période prévue pour l'acquisition d'une capacité de remplacement pour les MPPV (Dingo) et les AIV (Piranha)

de 2025 à 2030 inclus, un programme entre actuellement déjà en ligne de compte dans nos pays voisins, à savoir le programme français *Scorpion*. Ce programme permettrait de remplacer les véhicules de base de la capacité motorisée interarmes par différents types d'une plateforme internationale commune. Le programme prévoit une version plus légère convenant au transport de troupes et modulable pour les unités de manœuvre, de *Combat Support* et de *Combat Service Support*, et une version médiane qui convient à des missions de reconnaissance et de combat pour les bataillons de manœuvre. Une collaboration éventuelle avec la France peut offrir une importante opportunité pour assurer efficacement l'appui (notamment la formation, la doctrine, la maintenance, l'appui logistique) de notre capacité motorisée interarmes.

Tenant compte de l'accent nouveau et de la forme que prend la capacité motorisée interarmes, il est également important que la participation des forces terrestres belges à d'éventuels niveaux globaux de commandement contribue elle aussi au renforcement de l'efficience d'un engagement opérationnel déterminé. C'est pourquoi le développement de cette capacité motorisée interarmes aura lieu, si possible, dans le cadre plus large d'une longue coopération stratégique de nos forces terrestres avec un ou plusieurs pays partenaires stratégiques, où les lignes de développement seront organisées en commun et où notre brigade motorisée sera intégrée au sein de structures globales de commandement de ce ou ces pays partenaires stratégiques.

ii. *Compagnies de réserve*

Une Défense présente aussi un avantage de taille, celui de pouvoir intégrer des réservistes dans ses effectifs afin de fournir une capacité supplémentaire ponctuelle en période d'engagement soutenu. Avec les missions clés de « défense collective », de « sécurité collective » et de « protection des ressortissants belges dans le monde » en point de mire, c'est en mettant surtout l'accent sur une Réserve spécialisée, au travers de fonctions spécifiques qui ne sont pas – ou insuffisamment – présentes au sein de la Défense, que la contribution pourra être garantie.
Pour permettre à la Défense de continuer à se focaliser sur ses missions clés et, simultanément, de fournir une aide significative et efficace pour contribuer à la sécurité intérieure en période d'engagement soutenu, on examinera si l'actuelle Réserve non spécialisée peut être renouvelée et réactivée.[81] Ces compagnies de réserve devraient être constituées d'infanterie légère. Ces troupes de réserve pourraient faire usage de véhicules commerciaux en leasing et de matériel divers (véhicules, équipement, armement) déjà présent à la Défense.
Les compagnies de réserve devraient pouvoir être rattachées aux bataillons de manœuvre de la capacité motorisée interarmes qui se chargent également de leur mise en condition. Elles pourraient être dirigées par une structure d'état-major territoriale centralisée (cf. réforme des commandements de province au chapitre 6), et intégrées dans l'état-major de Défense.

iii. *Special Operations Forces* (en ce compris la *Special Operations Aviation*)

Les *Special Operations Forces* (SOF) sont des troupes d'élite engagées en tant que capacité d'appui stratégique.
Selon la doctrine OTAN, les SOF sont chargées de trois missions de base :

- la reconnaissance spéciale : activités de reconnaissance et de surveillance ainsi que des opérations spéciales *human intelligence* pour la collecte d'informations stratégiques et/ou opérationnelles ;

[81] À politique inchangée, cette Réserve non spécialisée cessera d'exister dans les 5 ans à défaut de jeunes recrues.

- l'action directe : actions offensives limitées pour conquérir ou détruire des objectifs spécifiques, pour capturer des ennemis ou pour libérer des d'otages ;
- l'assistance militaire : appui à des forces alliées sur l'ensemble du spectre de la violence, allant de l'entraînement de base à l'appui de ces troupes, notamment au moyen d'actions directes ou en assurant la liaison avec des moyens aériens ou des sources de renseignement.

Le noyau de la capacité *Special Operations Forces* est composé de *Special Forces*, les opérateurs du *Special Forces Group*.

Un SFSG peut assister les *Special Forces* en fournissant une *force protection* en tant que *quick reaction force*, pour sécuriser l'environnement lors d'actions directes, pour mener des opérations de diversion ou de déception, ou pour effectuer des opérations « saisir et tenir ». Le SFSG peut en outre mener des opérations spéciales de manière autonome, en particulier du type « assistance militaire ». Le SFSG est essentiel au renforcement de la capacité des *Special Forces*, afin de prendre part à des opérations d'intervention rapide (contre-terrorisme, libération d'otages, protection ou évacuation de ressortissants).

La capacité SOF se compose également de *joint enablers* de toutes les dimensions.

Réalisations actuelles et futures

Les futures *Special Operations Forces* seront composées d'opérateurs du *Special Forces Group*, de personnel du *Special Forces Support Group* (SFSG) ainsi que de moyens aériens spécialisés. Une partie du personnel des *joint enablers* recevront une formation SOF spécifique. Il s'agit entre autres d'équipes EOD/C-IED, d'équipes canines, d'une capacité d'appui médical et d'équipes d'appui *influence*.

Les *Special Forces* de l'actuel *Special Forces Group* constituent le noyau autour duquel une capacité SOF renforcée sera développée. Le *Special Forces Group* représentera en régime environ 225 ETP.

Le SFSG sera entre autres érigé sur la base de nos actuels para-commandos et comprendra deux bataillons *Ranger*. Le SFSG doit pouvoir être engagé avec la même réactivité que les *Special* Forces. C'est pourquoi les bataillons *Ranger* doivent toujours être organisés de façon interarmes (sur le plan organique) et partager le même état d'esprit SOF. Pour cette raison, le centre de compétence des SOF (voir point e. « commandement et appui opérationnel des capacités ») n'englobera pas uniquement l'école de parachutage du Benelux et le centre d'entraînement commando. Un nouveau centre de compétence sera créé. Il dispensera des formations *Special Forces* spécifiques au profit des opérateurs du *Special Forces Group*, du personnel du *Special Forces Support Group* et de certains membres du personnel des *joint enablers* dont la mission est d'appuyer ces opérateurs.

Les *Special Forces* et les deux bataillons *Ranger* disposent de véhicules motorisés légers de type RRV (*Rapid Reaction Vehicle*) et LTTV (*Light Troop Transport Vehicle*) comme véhicules de base. Ces LTTV seront acquis dans différents types, adaptés aux éléments de *Combat Support* et de *Combat Service Support* intégrés dans les bataillons *Ranger*. L'acquisition des RRV a déjà été approuvée par le gouvernement. L'acquisition des LTTV aura lieu dans la période 2019-2021. Les autres investissements en matériel majeur seront réalisés simultanément avec ceux de la capacité motorisée interarmes.
Le parachutage reste l'un des nombreux moyens d'insertion de ces troupes. C'est pourquoi les investissements nécessaires seront consentis dans du matériel de parachutage neuf. Ces investissements permettent ainsi de maintenir à niveau l'expertise internationale belge dans ce domaine, qui est mise en avant au sein de l'école de parachutisme Benelux.
Outre ces investissements en matériel majeur, de petits investissements seront en permanence nécessaires à l'opérationnalité et au développement des *Special Forces* et des *Rangers*. Il s'agit des

moyens d'insertion (équipements amphibie, de plongée et de parachutage, systèmes de mobilité terrestre), d'armement spécifique, d'optique, de C4 (*Command, Control, Communication, Computer*) et d'ISR.

Un autre aspect du renforcement de notre capacité SOF réside dans la volonté de créer une *SOF Aviation* spécialisée, se basant sur quatre petits avions *Short Takeoff and Landing* (STOL) qui peuvent opérer à partir de pistes courtes et peu préparées et qui, par leur rayon d'action relativement élevé et leur caractère discret, seront adaptés aux insertions, extractions et ravitaillement des SOF. Ces avions peuvent également être équipés pour réaliser des évacuations médicales et fournir un appui aux *Special Forces* en matière d'ISR et de *Close Air Support* (CAS).
Le budget pour la SOF *Aviation* fera l'objet d'un examen visant à explorer les possibilités d'acquisition de kits pour engager les *Multirole Transport Helicopters* NH90 en tant qu'hélicoptères SOF et pour l'évacuation médicale.

La structure nationale de mise en condition des SOF, le SOCOM (*Special Operations Command*), formera la base de la contribution belge à la coopération OTAN visant à établir une structure de commandement opérationnelle spécialisée SOF (*Composite Special Operations Component Command* (C-SOCC)) générée avec le Danemark et les Pays-Bas.

Comme précisé au chapitre 2, la capacité SOF sera également engagée dans le cadre de la mission clé « protection des ressortissants belges dans le monde ». D'une part, il pourra s'agir d'opérations qui relèvent directement des tâches de la capacité SOF, comme les actions directes pour, par exemple, libérer des otages ou protéger des ressortissants menacés. D'autre part, cette capacité doit aussi pouvoir exécuter à tout moment des opérations d'évacuation de compatriotes jusqu'au niveau d'une *SOF Task Force* (un *SOF Task Group* et un bataillon *Ranger*). Le SOCOM formera la base pour la mise à disposition d'un *Joint Forces Command* lors de l'exécution d'opérations d'intervention rapide, dont les opérations d'évacuation.

Une des compagnies des bataillons *Ranger* sera une compagnie amphibie. Les troupes amphibies sont spécialisées dans l'exécution d'opérations conduites sur terre à partir d'une étendue d'eau, souvent au moyen d'engins de débarquement lancés depuis un navire amphibie « mère », les *Landing Platform Docks* (LPD). Cette compagnie amphibie spécialisée permet de renforcer l'actuelle capacité amphibie de la Défense et de soutenir la capacité amphibie déjà existante au sein du *Special Forces Group*. La possibilité d'effectuer la mise en condition de cette compagnie amphibie avec les Pays-Bas ou la France fera l'objet d'une étude, vu que ces deux pays possèdent des bataillons d'infanterie de Marine. La capacité amphibie du *Special Forces Group* travaille déjà en coordination avec son homologue néerlandaise et dispose déjà de bateaux identiques. Une compagnie amphibie au sein des *Ranger* s'avère nécessaire et, en même temps, renforcera et élargira la coopération de défense belgo-néerlandaise ou belgo-française. Une mise en condition intégrée avec de l'infanterie de Marine néerlandaise ou française demeure subordonnée à un accord avec le pays partenaire et à une coordination des investissements avec ce pays.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

Les *Special Forces* de la Défense sont déjà engagées dans des actions directes sous le contrôle de la Police dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La Défense pourrait renforcer la coopération avec les unités spéciales de la Police en organisant de manière plus structurelle des formations communes et l'acquisition conjointe de matériel. La base légale devra pour cela être adaptée.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Les SOF demeurent en général une capacité d'appui stratégique. Il y a un important déficit en la matière au niveau européen et tant l'OTAN que l'UE considèrent les SOF comme une priorité.
La Défense mettra sur pied un SOCOM (C-SOCC) international avec le Danemark et les Pays-Bas dans le cadre d'un programme OTAN. Ce SOCOM devra être expéditionnaire.

Parallèlement, la Défense contribuera en permanence avec des instructeurs à l'*International Special Training Centre* (ISTC) à Pfullendorf en Allemagne. Ce centre entraîne les *Special Forces* des pays membres de l'OTAN dans des domaines spécialisés. Nos instructeurs y collaborent avec leurs homologues allemands, américains, danois, grecs, italiens, néerlandais, norvégiens et turcs.

Une coopération avec le *Korps Commandotroepen* néerlandais existe déjà au sein de la coopération de défense Benelux. Elle couvre la formation, l'entraînement, les opérations, l'acquisition de matériel ainsi que les structures de commandement et de contrôle. Cette collaboration sera intensifiée afin de dégager des synergies et d'augmenter l'efficience. En outre, on examinera la possibilité de renforcer structurellement la bonne coopération avec les *Special Forces* allemandes, américaines et françaises.

L'école parachutiste Benelux à Schaffen est une des réalisations les plus importantes du renforcement de la coopération de défense Benelux initiée en 2012. Les formations communes et d'autres domaines de coopération, tels que le ravitaillement aérien, seront développés et si possible élargis. L'objectif visé est de mettre en place le même type d'internationalisation pour le centre d'entraînement commando de Marche-les-Dames.

La mise en condition intégrée d'une compagnie amphibie belge au sein de l'infanterie de Marine néerlandaise ou française, bien que devant encore être étudiée, répond à la volonté d'innover en matière de coopération de défense européenne, en réalisant un ancrage capacitaire qui s'inscrit dans le prolongement des idées exprimées au chapitre 3. Le renforcement de la capacité amphibie européenne est préconisé tant par l'UE que l'OTAN. Cette initiative conférerait aussi un ancrage européen supplémentaire à notre Défense au travers du partenariat amphibie existant entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Elle renforce également la position de notre pays au sein de la coopération *European Amphibious Initiative* (EAI).

iv. Transport aérien tactique

Les *Multirole Transport Helicopters* sont engagés pour le transport de biens et de personnel. Ils assurent une mobilité supplémentaire aux troupes motorisées. Ils peuvent rendre possible les opérations aéromobiles des SOF et être déployés en tant qu'hélicoptères d'évacuation médicale[82]. Ils peuvent aussi assurer l'évacuation médicale rapide moyennant l'intégration d'un kit approprié.

Réalisations actuelles et futures

La Défense dispose de quatre *Multirole Transport Helicopters* du type NH90 dont les coûts d'acquisition sont déjà absorbés. Les investissements prévus concernent les *upgrades*.

Les hélicoptères A-109 ne seront plus engagés opérationnellement. Le maintien d'un nombre limité de ces hélicoptères dépendra d'une étude qui vérifiera s'il est efficient de maintenir ces hélicoptères en tant que capacité d'entraînement en appui de la mise en condition des *Multirole Transport Helicopters* (mais également des *NATO Frigate Helicopters*).

[82] Comme indiqué ci-dessus, on vérifiera si des kits SOF et des kits médicaux peuvent être achetés pour les hélicoptères NH90 dans les budgets des *Special Operations Aviation*.

Si c'est le cas, on étudiera également la possibilité de les engager en appui de la sécurité intérieure, dans le cadre de leur mission d'entraînement, par exemple pour soutenir des tâches de police bien déterminées.

Renforcement du soutien de sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

Il existe actuellement déjà un accord[83] en vue de déployer les hélicoptères de transport multirôle de manière non structurelle, ciblée et temporaire, afin d'appuyer les activités de la Sécurité civile dans ses opérations de lutte anti-incendie. Dans la pratique, cet engagement est surtout envisagé dans le cas de grands incendies naturels pour l'observation, le transport d'équipes d'intervention, l'évacuation de personnes mais aussi de la lutte anti-incendie proprement dite. En 2016, les hélicoptères de transport multirôle sont déployés en tant qu'hélicoptères de lutte anti-incendie avec un set également acheté par la Protection civile. Les coûts d'entraînement et déploiement sont également remboursés par la Protection civile.
Outre le déploiement en tant qu'hélicoptère de lutte anti-incendie, cet hélicoptère peut également être déployé dans le cadre de la gestion des conséquences en cas de catastrophes, notamment pour le transport de blessés et pour effectuer ou coordonner des actions de sauvetage. L'hélicoptère en question pourrait également être déployé en vue de garantir le transport en cas de déploiement rapide des détachements de surveillance ou pour une intervention SOF sur le territoire national. Les senseurs de ces hélicoptères peuvent également être déployés en tant que capacité ISR sur le territoire national (en combinaison avec la capacité d'analyse militaire), dans un cadre juridique à prévoir et en collaboration avec d'autres acteurs de sécurité nationaux.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

La production et le développement commun des hélicoptères NH90 sont assurés pendant toute leur durée de vie par la NAHEMA, la *NATO Helicopter Management Agency*, le bureau de programme international des pays « NH90 » clés (Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas).

Un pool commun de pièces de rechange pour les différents types d'hélicoptères NH90 des deux pays a déjà été mis en place.

L'entraînement sur les simulateurs NH90 sera développé de manière aussi internationale que possible. Actuellement, la formation initiale sur ces hélicoptères se fait en coopération avec l'Allemagne. Pour le plus long terme, la Défense examinera la possibilité de s'inscrire dans le *Training Center* NH90 allemand ou éventuellement français. Une mise en place de personnel de la Défense dans ce centre d'entraînement n'est pas exclue.

À court terme, la volonté politique débouchera sur le développement d'un commandement hélicoptères commun avec les Pays-Bas, projet déjà initié en 2013, mais qui n'a actuellement mené qu'à des formes limitées de coopération (alignement de l'entraînement, des opérations et des procédures). L'objectif final de ce projet est cependant de constituer une étape vers une structure européenne de commandement opérationnel commun sur l'exemple de l'EATC, structure centrée sur les avions de transport et les avions ravitailleurs, et couronnée de succès.

[83] Protocole d'accord entre le Ministre de la Défense et la Ministre de l'Intérieur relatif au support apporté par la Défense dans le cadre de l'aide en cas d'incendies à grande échelle en milieu naturel, 21 mai 2014

v. Construction militaire

La construction militaire contribue aux engagements expéditionnaires par la réparation ou la construction d'infrastructures routières importantes ainsi que par la construction ou l'installation de constructions militaires, en particulier l'infrastructure des *compounds* ou relative à la protection du personnel.

La construction militaire est en outre très importante pour la phase de reconstruction successive aux principales actions de combat lors d'un conflit armé. Cette capacité est essentielle pour la réouverture rapide des services publics tels que la distribution de l'électricité, d'eau potable, l'infrastructure routière, l'enlèvement des déchets, les télécommunications… Elle est également importante si l'on veut gagner et conserver l'appui de la population locale au détriment de l'adversaire.
Les travaux de la construction militaire au bénéfice de la communauté locale contribuent aussi à assurer l'appui de la population aux troupes locales et étrangères présentes durant la phase de reconstruction. Ces troupes assurent la sécurité durant le redémarrage des processus politiques et socio-économiques, redémarrage qui devra évidemment mener à une solution structurelle au conflit.
Les missions en appui de la population locale sont exécutées en coopération étroite avec la capacité *Influence*. Cette dernière est responsable de l'interaction civilo-militaire qui guide (établit des priorités parmi) les actions de la construction militaire.

Un engagement dans le cadre de la gestion internationale de crise en cas de désastres et de missions humanitaires reste aussi possible.

Réalisations actuelles et futures

Les éléments actuels de construction militaire présents au sein des bataillons génie multimodaux seront conservés. La capacité *Field Accomodation* actuelle, dont la mission est comparable, sera intégrée à la construction militaire. Les deux unités travaillent déjà actuellement en étroite collaboration lors de l'installation de *compounds* pour toutes les unités de la Défense.
Les investissements prévus serviront à remplacer le matériel principal de la construction militaire. Des systèmes de pontage semi-permanents (ponts logistiques) seront également achetés.

Le maintien jusqu'en 2030 du patrimoine actuel en infrastructure déployable fera l'objet d'un effort particulier.

Pour l'exécution de ses missions, la construction militaire peut compter sur des réservistes qui peuvent apporter le savoir-faire nécessaire lorsque celui-ci n'est requis que de manière ponctuelle. En outre, il sera également fait appel à des réservistes qui fourniront ponctuellement et rapidement des capacités supplémentaires pour, par exemple, remettre en route des services publics ou appuyer la construction d'un *compound*.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

Dans le cadre de la sécurité intérieure, la construction militaire peut fournir un appui à la gestion de conséquences en cas de catastrophe et peut également être déployée pour des missions humanitaires nationales (par exemple, la construction de logements pour des réfugiés).

Une coopération renforcée avec des capacités analogues de la protection civile sera recherchée.
La formation, l'acquisition de matériel et l'appui de celui-ci seront intégrés le plus possible afin d'améliorer tant l'efficience budgétaire que l'efficacité opérationnelle des services civils et militaires,

le matériel militaire pouvant être ainsi plus facilement engagé pour des missions nationales et le matériel civil pouvant être également utilisé par les militaires.
La Protection civile pourrait également constituer un pool de réservistes disponibles pour un engagement militaire, tout en tenant compte d'un possible engagement militaire de leur matériel.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

La construction militaire a pour ambition d'acquérir le matériel futur avec nos partenaires stratégiques de manière commune.

vi. La capacité CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire)

La capacité CBRN fournit l'appui interarmées à la mobilité et à la survie des forces armées par la détection de substances CBRN et la décontamination de véhicules, d'équipement et de personnel.

Réalisations actuelles et futures

La Défense renforcera sa capacité CBRN en développant ses capacités existantes.

De nouveaux véhicules de reconnaissance CBRN seront achetés pour les équipes HSE (*Hazardous Site Evaluation*) chargées d'évaluer des sites suspectés d'être contaminés.

La Défense procèdera également à l'acquisition de matériel pour l'échantillonnage médico-légal et pour l'identification sur le terrain, ainsi que pour le maintien de notre propre capacité *home-based reachback*- (DLD[84]) pour l'étude d'échantillons relevés par nos équipes SIBCRA[85] et RDOIT[86].

Une partie des stations mobiles de décontamination et des tentes de décontamination sera renouvelée.

Les équipes spécialisées de reconnaissance CBRN et d'échantillonnage seront en mesure de soutenir la capacité SOF.

Outre la capacité médicale, des équipes CBRN médicales sont également formées pour décontaminer des blessés dans un environnement CBRN et assurer un transport spécialisé.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

La prolifération des armes CBRN et des engins improvisés augmente la probabilité d'engagement de la capacité CBRN militaire dans le cadre d'actions terroristes sur le territoire national. Dans le cadre de la menace terroriste et dans la perspective d'une éventuelle attaque par des groupements terroristes au moyen d'agents CBRN, la mise à disposition de conseillers, d'une capacité de décontamination et d'équipes d'échantillonnage spécialisées de reconnaissance CBRN et CBRN *forensic capable* sera envisagée pour soutenir la Protection civile et la Police fédérale.
La capacité CBRN peut également être déployée lors de catastrophes (par exemple catastrophes chimiques comme à Wetteren en 2013).
Une coopération renforcée avec des capacités analogues de la Protection civile sera recherchée. La formation, l'acquisition de matériel et l'appui de celui-ci seront intégrés le plus possible afin

[84] DLD : *Departement laboratoria van Defensie* – Département laboratoires de la Défense
[85] SIBRCA : *sampling and identification of chemical, biological, radiological and nuclear agents*
[86] RDOIT : *rapid deployable outbreak investigation team*

d'améliorer tant l'efficience budgétaire que l'efficacité opérationnelle des services civils et militaires. Le matériel militaire peut ainsi être engagé plus facilement pour des missions nationales et le matériel civil peut être utilisé par les militaires.
Les services civils pourraient aussi constituer un pool de réservistes pour un engagement militaire, tout en tenant compte d'un possible engagement militaire de leur matériel. Ce système permet de faire monter en puissance les capacités, tant pour un engagement national que militaire quand cela s'avère nécessaire.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

L'OTAN encourage les États membres à mettre des capacités en pool de manière à générer des économies d'échelle et à rendre leur appui plus efficient et efficace. Dans ce cadre, une coopération entre l'Allemagne et les pays Benelux pour un bataillon CBRN multinational est actuellement en cours de développement. Ce bataillon devrait permettre une formation et un entraînement communs de spécialistes CBRN.

vii. Capacité *Explosive Ordnance Disposal* (EOD)/ *Counter-Improvised Explosive Devices* (C-IED)

La capacité EOD/C-IED fournit l'appui interarmées pour la neutralisation de munitions et le démantèlement d'engins explosifs (improvisés ou non) durant l'engagement de nos contingents. En outre, cette capacité fournit aussi un appui à la neutralisation de munitions pendant la mise en condition.
Cette capacité collabore avec la capacité CBRN pour les IED pourvus d'agents CBRN.

Réalisations actuelles et futures

Les investissements nécessaires à l'engagement expéditionnaire de la capacité EOD/C-IED sont fortement liés aux investissements pour le génie de combat et sont réalisés en commun.
Une partie des budgets d'investissement en matériel majeur du génie de combat (compris dans la capacité motorisée interarmes) est donc destinée à la capacité EOD/C-IED. Il s'agit de *Route Clearing Packages* nécessaires à l'enlèvement et à la destruction d'engins explosifs improvisés lors d'un engagement expéditionnaire.

Soutien à la sécurité intérieure

Une importante partie de la capacité EOD/C-IED est actuellement orientée vers le soutien de la sécurité intérieure. Les principaux investissements durant la période couverte par la vision stratégique en tiennent compte, en particulier pour ce qui concerne une installation de démantèlement. Cette installation sert principalement à l'élimination de la pollution historique induite par les munitions dans le Westhoek. Cet investissement a été financé pour moitié au moyen d'une coopération interdépartementale. L'élimination de cette pollution historique liée aux munitions n'a pas de lien avec la mission militaire actuelle de la capacité EOD/C-IED, mais absorbe une grande partie des ressources en personnel et en matériel de cette capacité. Comme indiqué au chapitre 2, la Défense reprendra cette mission de sécurité intérieure de manière permanente, mais avec moins de personnel militaire et en recourant le plus possible au *sourcing*. Ce *sourcing* doit également permettre une optimisation des frais de fonctionnement.
Outre l'engagement expéditionnaire, la capacité EOD/C-IED continue à soutenir la sécurité intérieure pour les menaces requérant une expertise militaire spécialisée. C'est le cas de la neutralisation et de l'enlèvement d'IED, par exemple d'origine terroriste, ou de la neutralisation de munitions de guerre plus récentes.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Au sein de la coopération de défense Benelux, la collaboration s'accentue en matière de doctrine, de documentation, de formation et d'entraînement EOD/C-IED.

c. Dimension capacitaire Air

Réalisation, personnel, investissements et niveau d'ambition

Dimension capacitaire Air								
Capacité	**Réalisation**	**Personnel en 2030**	**Personnel prévu en septembre 2015 (effectifs en personnel au 1 janvier 2016)**	**Delta 2030 par rapport au personnel prévu en 2015**	**Investissements en matériel majeur 2016-2030 (Mio €2015)**	**Niveau d'ambition**		
						Forme d'engagement	**Durée d'engagement**	**Délai d'engagement**
Capacité de combat aérien multirôle	34 nouveaux avions de combat (y compris la réserve d'attrition)	1 976	2 576 (2 517)	-23 %	3592,5	6 avions de combat *High Battle Rythm*	illimitée	3 jours
						2 avions de combat *Quick Reaction Alert* (et *Air Policing*)	illimitée	15 minutes
Capacité de ravitaillement en vol et de transport aérien (médical) stratégique	1 avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport	(personnel voir transport stratégique)			300	1 *avion multirôle* de ravitaillement en vol et de transport au sein du pool EDA	illimitée, dans une perspective internationale	3 jours
	7 avions de transport A400M avec 2 kits de ravitaillement en vol	668	973 (900)	-31 %	93	4 avions de transport A400M (dont 1 à 2 susceptibles d'être engagés comme avions de ravitaillement)	illimitée	3 jours
Avions de commandement et de surveillance	participation à la capacité *Airborne Warning And Control System* (AWACS) de l'OTAN	38	43 (41)	-12 %	inclus dans la ligne budgétaire « contributions internationales » dans le graphique des coûts globaux	participation à la capacité AWACS de l'OTAN	illimitée	5 jours
Carrefour d'Information Aérienne (LInK)	structure de coordination civilo-militaire interdépartementale pour l'espace aérien	(Intégré au CRC)				capacité de commandement pour un engagement interdépartemental et coordination dans l'espace aérien national	illimitée	permanent
TOTAL dimension Air (sans doublons)		2 682	3 592 (3 458)	-25 %	3985,5			

Contenu des investissements

Dimension capacitaire Air		
Capacité	**Investissements en matériel majeur 2016-2030 (Mio €2015)**	**Projets d'investissement et calendrier prévu**

Capacité de combat aérien multirôle	3592,5	• 34 avions de combat (y compris la réserve d'attrition): **3412 Mio** (2020-2030)
		• dernières modernisations des F-16 :
		  ○ *Commonality & Interoperability Consolidation Program* (CICP) : **21 Mio** (2017-2019)
		  ○ *Weapons & sensors* : **30 Mio** (2017-2018 et 2021)
		  ○ *Final operational upgrade* : **15,5 Mio** (2024-2025)
		• début des modernisations pour les nouveaux appareils : **114 Mio** (2026-2030)

Capacité de ravitaillement en vol et de transport aérien (médical) stratégique	300	• un avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport : **300 Mio** (2024-2027)
Capacité de transport aérien stratégique	93	• 2 kits de ravitaillement en vol (AAR) : **37 Mio** (2027-2029) • contribution au centre d'entraînement belgo-luxembourgeois (simulateurs de vol) : **56 Mio** (2020-2024)

i. Capacité de combat aérien multirôle

Les avions de combat multirôle sont capables d'exécuter des tâches de défense aérienne, d'attaque aérienne, d'attaque au sol et de reconnaissance (comme maillon dans la chaîne ISR). Ces avions de combat jouent également un rôle important dans l'appui aux forces terrestres en maintenant la supériorité aérienne et en fournissant un appui aérien rapproché (Close Air Support). Ils peuvent également apporter un appui à des flottilles maritimes.

Réalisations actuelles et futures

Cette vision stratégique prévoit 66,5 millions d'euros d'investissements afin de maintenir la déployabilité des 54 avions de combat F-16 actuels jusqu'à leur fin de vie. À partir de 2023, les F-16 seront remplacés par une flotte de 34 nouveaux avions de combat modernes, en ce compris la réserve d'attrition. Au total, cet investissement représente environ 3,6 milliards d'euros pour cette capacité, incluant déjà une première partie des *upgrades* de ces nouveaux appareils.
Sur la base des avions de combat déployables, six avions pourront être engagés en permanence pour l'exécution de tâches expéditionnaires et deux avions pour la tâche de défense aérienne dans le cadre de l'OTAN (QRA). Ce niveau d'ambition se base sur une répartition binationale du rôle QRA entre la Belgique et les Pays-Bas. Au sein du rôle QRA, le *Control and Reporting Center* assure la surveillance de l'espace aérien et le contrôle des avions de combat chargés de l'interception.[87]

Dès l'introduction des nouveaux avions de combat, un appui adapté sera nécessaire en matière de préparations de missions, de débriefings, de paramètres d'armement et d'autoprotection, de simulateurs de vol et de cartographie numérique. Cet appui sera mis en réseau à un niveau le plus multinational possible.

Soutien à la sécurité intérieure

Au niveau national, en plus d'autres formes de missions de police aérienne, les avions de combat multirôle remplissent également une mission de lutte contre le terrorisme (Renegade) dans le cadre de la sécurité intérieure, étant donné qu'ils se tiennent toujours prêts à remplir la tâche de défense aérienne militaire (*air defence*) de l'OTAN (QRA).

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Il convient de renforcer au maximum l'efficience et l'efficacité de la capacité de combat aérien du futur au travers d'accords de coopération avec des pays membres de l'UE et de l'OTAN. Pour chacun des cinq candidats au remplacement du F-16, il existe des possibilités de coopération étroite au niveau européen, dans la plupart des cas, même avec un pays voisin. L'acquisition d'une capacité de remplacement du F-16, qui permettra une coopération étroite pour les lignes de développement avec un ou plusieurs pays partenaires, peut garantir une optimisation du soutien de cette capacité.

Tant le QRA que l'*air policing* du Benelux constitue une étape importante vers le renforcement de la coopération de défense européenne. Cette approche engendre en effet une plus grande interdépendance pour l'exécution d'une tâche de défense sensible (d'un point de vue de la souveraineté), comme *Renegade*. À partir de 2017, des avions belges et néerlandais se chargeront à tour de rôle de la sécurité de l'espace aérien du Benelux. Cette coopération QRA du Benelux a également un impact sur la France. Il existe en effet un accord bilatéral entre la Belgique et la France portant sur l'exécution de certaines tâches QRA au-dessus de notre territoire (et inversement).

[87] Le *Control and Reporting Centre* sera abordé au point e. ci-dessous « Commandement et appui opérationnel des capacités »

Compte tenu du fait que des avions néerlandais effectueront également des tâches QRA au-dessus de notre territoire à partir de 2017, les Pays-Bas concluront un accord complémentaire avec la France conférant les mêmes attributions aux avions des trois pays concernés.

Actuellement, la partie de la formation des pilotes de combat sur Alpha-jet est organisée en France dans le cadre d'un accord binational. À court terme, nos Alpha-jets seront toutefois retirés progressivement du service. L'objectif est d'intégrer un projet de coopération multinational, basé sur des coûts de fonctionnement, sans passer par l'achat d'appareils propres. Par conséquent, aucun budget d'investissement n'est prévu pour une capacité de remplacement de ces avions d'entraînement.

ii. Capacité de ravitaillement en vol et de transport aérien (médical) stratégique

Le ravitaillement en vol et le transport aérien stratégique constituent deux capacités distinctes. Les avions dont il est question ci-dessous ont la capacité de remplir ces deux capacités simultanément. Pour cette raison, ces deux capacités sont étudiées conjointement.

Le ravitaillement en vol est indispensable à l'exécution des missions de longue durée avec des avions de combat et à l'élargissement du rayon d'action de ces appareils. Cette capacité réduit également la dépendance vis-à-vis du soutien fourni par la nation hôte en cas d'engagements expéditionnaires. Les avions de ravitaillement sont aussi importants pour l'engagement d'avions de transport sur de grandes distances et pour le transport de lourds chargements.

Le transport aérien stratégique permet l'engagement de troupes et de chargements sur des distances stratégiques, et dans les délais de réaction souhaités. Il garantit ainsi l'autonomie expéditionnaire de la Défense par l'acheminement de l'appui opérationnel et logistique. Outre son engagement dans le cadre des missions clés, le transport aérien stratégique constitue une capacité fortement sollicitée dans le cadre d'opérations humanitaires, souvent au profit d'acteurs civils.

Réalisations actuelles et futures

Actuellement, la Défense ne possède pas de capacité de ravitaillement en vol. Jusqu'à ce jour, notre flotte d'avions de combat n'a jamais bénéficié d'un appui par nos propres avions de ravitaillement. Notre flotte fait appel à la capacité existante au sein de l'OTAN, souvent américaine.
L'objectif est de développer une capacité nationale de ravitaillement en vol reposant d'une part, sur la participation à un pool multinational d'avions de ravitaillement et d'autre part, sur l'A400M.
La Défense participera au programme *Multinational Multirole Tanker Transport* (MRTT) *Fleet* de l'EDA qui sera mis en œuvre par le biais de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition. C'est dans le cadre de ce programme que les Pays-Bas, la Pologne, le Luxembourg et peut-être la Norvège et l'Allemagne procèdent à l'acquisition de 3 à 8 avions *Multirole Tanker Transport* dans une même configuration. Ces appareils seront livrés à partir de 2019. À terme, notre pays intégrera les coûts d'investissement et de fonctionnement équivalant à un avion MRTT dans le cadre de ce programme. Cet appareil est capable de ravitailler tous les types d'avions de combat et offre la possibilité de combiner efficacement et simultanément la capacité de ravitaillement en vol et le transport de passagers et de fret.

Nous procéderons également à l'achat de deux kits offrant la possibilité aux avions de transport A400M d'être en outre engagés comme avions de ravitaillement. Si ces kits ne permettent pas le ravitaillement en vol de tous les types d'avions de combat, ils pourront toutefois contribuer à résorber

un *capability gap* au niveau européen. D'un point de vue national, ces kits sont nécessaires pour pouvoir assurer une capacité de ravitaillement capable de ravitailler nos avions de transport A400M.[88]

La capacité actuelle de transport aérien stratégique de la Défense est assurée par 11 avions de transport C-130. Au cours de la période 2019-2020, ces avions seront remplacés par 7 avions de transport de type A400M. Tout comme les avions de transport actuels, les nouveaux conviennent au transport aérien dans le théâtre d'opérations, dans des conditions tactiques. À cet effet, ils sont équipés de systèmes d'autoprotection et sont capables d'atterrir sur des pistes d'atterrissage improvisées. L'A400M est équipé de manière standard pour être ravitaillé en vol, et peut, comme le C-130, assurer des missions de parachutage. Dès que tous les A400M seront opérationnels, une durée d'engagement illimitée pourra être garantie au moyen de quatre appareils.
Actuellement, la Défense dispose également d'un Airbus A321 en leasing pour le transport de passagers et de fret. Le contrat de leasing commercial relatif à cet avion prend fin à la fin de l'année 2017. Nous pourrions ainsi passer éventuellement à un avion de type MRTT, intégré de préférence dans un pool existant, également par le biais d'un contrat de leasing, avant de développer une capacité propre, comme mentionné ci-dessus. L'avion du type MRTT est également capable d'assurer le transport de passagers et de fret, sur des distances stratégiques. Le MRTT peut également être équipé d'un kit permettant l'exécution de missions d'évacuation médicale stratégique.

Outre l'Airbus A321, la **«** flotte blanche » se compose également de deux Falcon e*xecutive jets* et de quatre Embraer *Regional Jets* (ERJ). Le gouvernement, les instances européennes et la Maison du Roi font également appel à cette flotte. La Défense a assumé ce rôle pour des raisons historiques. Par ailleurs, notre pays met ces avions à disposition dans le cadre de l'EATC.
La pertinence opérationnelle de ces avions est limitée et cette capacité est (certainement partiellement) disponible sur le marché civil. Pour cette raison, une étude sera effectuée dans un souci de déterminer les besoins militaro-opérationnels de la Défense en ce qui concerne ce type d'avions et d'identifier les options possibles (notamment le recours à des contrats civils ou le maintien/l'acquisition d'avions propres) pour éventuellement assurer cette capacité. La concrétisation future des besoins de la Défense en ce qui concerne ce type d'avion pourrait éventuellement rencontrer les besoins d'autres services publics. Moyennant une participation aux frais et à condition que cette démarche n'entraîne pas de coûts supplémentaires directs ou indirects pour la Défense, la gestion commune de cette capacité permet de réaliser une économie d'échelle et pourrait éventuellement déboucher sur une réduction des coûts *win-win* pour tous les partenaires, y compris pour la Défense.
Cette étude comprend également un volet portant sur l'évacuation médicale démontrant ainsi la nécessité de prévoir l'évacuation médicale au moyen de ce type d'avions, outre la possibilité d'organiser ces interventions au moyen des C-130, des A400M et éventuellement des MRTT et par le biais de la coopération internationale.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Les deux programmes cités ci-dessus (le programme *Multinational MRTT Fleet et* les kits de ravitaillement A400M) représentent la contribution de notre pays à deux volets des initiatives de l'EDA (en partie en collaboration avec l'OTAN). Ces initiatives visent à réduire par différentes pistes le déficit capacitaire européen en matière de ravitaillement aérien par le biais d'une coopération européenne. Ces deux exemples illustrent donc l'ancrage capacitaire européen. De toute manière, le programme de coopération européen MRTT prévoit l'organisation conjointe et rationnelle des différentes lignes de développement. Les kits A400M peuvent aussi constituer la base d'une coopération dans plusieurs

[88] En effet, l'avion MRTT du programme multinational prévu ne permet pas le ravitaillement des avions de transport (belges) A400M.

domaines, notamment par l'intermédiaire du EATC (*European Air Transport Command*, voir ci-dessous).
L'acquisition d'un kit d'évacuation médicale stratégique pourrait également s'envisager en collaboration avec les pays partenaires MRTT pour répondre au besoin dans ce domaine.

Le projet A400M constitue un excellent exemple de coopération européenne, sur le plan industriel et parce qu'il vise à assurer une autonomie stratégique et à proposer une solution au déficit capacitaire européen. La Belgique ainsi que tous nos partenaires stratégiques (à l'exception des Pays-Bas), l'Espagne et la Turquie ont contribué à la production et au développement de cet appareil. La Défense mettra tout en œuvre pour assurer la poursuite du développement en collaboration avec ces partenaires.
La mise en condition de l'A400M sur le plan national constituera également un exemple de coopération de défense poussée. Celle-ci se fera notamment au sein d'une unité A400M belgo-luxembourgeoise commune, composée de 7 appareils belges et d'un appareil luxembourgeois. L'intégration de pilotes de transport luxembourgeois a déjà débuté sur la base des C-130 belges.
Plusieurs pays possèderont l'A400M. L'optimisation de la mise en œuvre de l'appareil pourrait par conséquent être confiée à l'EATC, tout en maintenant une autonomie propre pour la gestion d'opérations nationales. L'EATC assure la gestion quotidienne d'un pool varié d'avions de transport et de ravitaillement depuis le quartier général d'Eindhoven. Le but consiste à étendre les tâches de l'EATC à différentes lignes de développement de l'A400M (la logistique, la maintenance, la formation). Nous pourrions ainsi mettre en place une coopération renforcée pour cet appareil, avec nos partenaires stratégiques et au niveau européen. Ce commandement conjoint et l'utilisation d'avions identiques permettent de renforcer la coopération de défense européenne dans une très large mesure.

Les pilotes de C-130 belges suivent actuellement une partie de leur formation au sein d'une école binationale en France. L'intention est de maintenir la formation des pilotes dans le cadre d'un partenariat international, également avec l'arrivée de l'A400M.

iii. Avions de commandement et de surveillance

Les avions de commandement et de surveillance[89] sont équipés de senseurs et de moyens de commandement, qui sont indispensables à la conduite d'opérations aériennes coordonnées. Conjointement aux avions de ravitaillement, ces avions constituent des capacités de soutien stratégiques indispensables à un engagement efficace des avions de combat multirôle dans de grandes opérations nécessitant une coordination constante avec les moyens d'autres pays. Ces avions sont également importants pour surveiller des mouvements de troupes dans une zone d'engagement ou aux frontières de l'Europe, hors de portée des radars et senseurs terrestres.

Réalisations actuelles et futures

Depuis sa mise en place en 1978, la Belgique participe au *NATO Airborne Early Warning and Control Programme*, qui compte actuellement une flotte de 16 avions E-3A AWACS. Par le passé, la décision fut prise de participer à la poursuite du développement de ces appareils. De 2019 à 2025, la Belgique contribuera à la modernisation de ces appareils à raison d'un montant total de 33,5 millions d'euros par le biais du budget «Investissements dans des contributions internationales». Ce programme veillera au maintien du déploiement et de la pertinence opérationnels de ces appareils jusqu'en 2035.
La Défense fournit du personnel sur la base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen en Allemagne d'où opèrent les AWACS.

[89] Ces avions constituent une capacité C3ISR : *Command, Control and Communication – Intelligence, Surveillance & Reconnaissance.*

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Actuellement, la flotte AWACS (en plus de la structure « *Command & Control* » de l'OTAN) est la seule véritable capacité centralisée de l'OTAN. La participation à cette flotte AWACS représente par conséquent plus qu'une capacité purement militaire. Elle démontre en effet la détermination des pays de l'OTAN d'acquérir ensemble les capacités indispensables à la concrétisation d'une défense collective crédible.

iv. Carrefour d'Information Aérienne (LInK)

La bonne coordination de la Défense avec d'autres acteurs de sécurité nationaux au sein du Carrefour d'Information Maritime de Zeebruges, sera également introduite dans la dimension aérienne : un Carrefour d'Information Aérienne (LInK) sera mis en place au sein du *Control and Reporting Center*. Ce LInK est une structure interdépartementale civilo-militaire qui génèrera une image aérienne intégrée sur le plan national, surtout en collaboration avec la Police fédérale, la Douane, la Justice, Asile et Migrations et les autorités environnementales, en vue de lutter contre les activités illégales. Il pourrait jouer un rôle au profit des services d'incendie, du centre de crise du gouvernement et du CIM en cas d'opérations d'urgence et de secours. Le LInK pourra aussi coordonner les secours en cas d'accidents aéronautiques survenant sur le territoire national.

d. Dimension capacitaire Maritime

Réalisation, personnel, investissements et niveau d'ambition

Dimension capacitaire Maritime								
Capacité	**Réalisation**	**Personnel en 2030**	**Personnel prévu en septembre 2015 (effectifs en personnel au 1 janvier 2016)**	**Delta 2030 par rapport au personnel prévu en 2015**	**Investissements en matériel majeur 2016-2030 (Mio €2015)**	**Niveau d'ambition**		
						Forme d'engagement	**Durée d'engagement**	**Délai d'engagement**
Capacité *Surface Combatant*	2 frégates	240	298 (243)	-19 %	1036	1 frégate *multipurpose* avec *NATO Frigate Helicopter* (type NH90) embarqué	36 mois (suivi d'une période de 2 ans avec une durée d'engagement de 6 mois par an)	10 jours
	4 hélicoptères maritimes NH90	486	715 (647)	-32 %	70,9			
Capacité de lutte contre les mines	6 navires (y compris *toolboxes*)	378	283 (201)	+34 %	932	2 navires de lutte contre les mines	illimitée	premier navire : 2 jours deuxième navire : 4 jours
						1 module de lutte contre les mines pour les ports et les eaux peu profondes	illimitée	3 jours
Capacité de patrouille côtière (y compris le Carrefour d'Information Maritime)	permanence pour les opérations dans les eaux nationales et 2 navires de patrouille côtière	63	59 (51)	+7 %	6	capacité de commandement pour opérations dans les eaux nationales[90]	illimitée	permanent
						1 navire de patrouille côtière	illimitée	2 heures
Participation au *Joint Logistics Support Ship* néerlandais (transport stratégique maritime et	contribution en nature (personnel, fonctionnement, hélicoptère)	35	0 (0)	+	contribution en nature (personnel,	participation au *Joint Logistics Support Ship* néerlandais		

[90] via le Carrefour d'Information Maritime (CIM) interdépartemental, compétent pour les tâches dans le cadre de la sécurité intérieure

soutien logistique opérationnel) (à l'étude)	(à l'étude ; à négocier avec les Pays-Bas)				fonctionnement, hélicoptère)			
Protection des ports	modules partie aquatique	80	0 (0)	+	15	module de protection des ports	illimitée	5 à 10 jours
TOTAL dimension Maritime		1282	1355 (1142)	-5 %	2059,9			

Contenu des investissements

Dimension capacitaire Maritime		
Capacité	**Investissements en matériel majeur 2016-2030 (Mio €2015)**	**Projets d'investissements et calendrier prévu**
Capacité *Surface Combatant*	1036	• 2 nouvelles frégates *multipurpose* : **1003 Mio** (2017-2019 et 2022-2030) • *upgrades* finaux frégates actuelles : **27 Mio** (2020-2024) • drones tactiques : **6 Mio** (2024)
Hélicoptères de frégate	70,9	• 2 modules avec senseurs et armes pour l'hélicoptère de combat maritime (lutte contre sous-marins et navires de surface) : **23 Mio** (2023) • *upgrades* : **37,4 Mio** (2020-2023 et 2028-2030) • participation au centre d'entraînement international : **10,5 Mio** (2020-2022)
Capacité de lutte contre les mines	932	• 6 nouveaux navires de lutte contre les mines y compris les MCM-*toolboxes* (incl. *mission package study*) : **932 Mio** (2021-2030)
Capacité de patrouille côtière (y compris le Carrefour d'Information Maritime)	6	• *upgrade* navires de patrouille côtière : **1 Mio** (2020) • nouveaux systèmes pour capacité de commandement pour opérations dans les eaux nationales : **5 Mio** (2020-2021)
Protection des ports	15	• senseurs pour la partie aquatique : **15 Mio** (2027-2028)

i. La capacité *Surface Combatant* (y compris les hélicoptères de frégate)

La capacité *Surface Combatant* est assurée par des navires militaires à partir du niveau de frégate[91]. Une frégate est la plus petite plateforme qui dispose de senseurs et d'armes pouvant protéger d'autres navires, aussi bien marchands que militaires tels que des navires amphibies ou des porte-avions. En outre, une frégate dispose de tous les moyens d'autoprotection nécessaires, aussi bien de senseurs que de systèmes d'armes, afin de pouvoir effectuer sa mission en toute sécurité sous une menace à la fois sous-marine, de surface, cyber et aérienne.
Les hélicoptères de frégate, les drones tactiques et les petites embarcations pourvues d'un équipage font partie de la capacité *Surface Combatant*. Les hélicoptères de frégate et les drones peuvent fournir une contribution importante à la compilation de l'image maritime et à la collecte de renseignements tactiques. Les hélicoptères sont aussi des moyens avancés pour la lutte contre les sous-marins et la lutte contre les cibles de surface. Les petites embarcations sont nécessaires pour l'exécution de *boardings*[92], pour laquelle une *boarding team* (équipe de visite) est prévue sur une frégate.

Réalisations actuelles et futures

Les deux frégates *multipurpose* actuelles de notre Marine ont été originellement développées pendant la Guerre froide pour fournir une contribution à la lutte contre les sous-marins. Lors de l'acquisition de ces frégates aux Pays-Bas, en 2005, certains senseurs sous-marins spécifiques et l'hélicoptère Lynx embarqué (senseur et vecteur armé) ne faisaient pas partie de l'achat. Par contre, la capacité pour la mise en œuvre contre des menaces asymétriques et pour les *Maritime Security Operations* (MSO) (par exemple, la lutte contre la piraterie) a été renforcée via des senseurs supplémentaires. Au sein de l'OTAN il y a cependant à nouveau un besoin de capacité renforcée contre la menace sous-marine croissante, aux frontières de l'Europe et ailleurs dans le monde, une capacité que peuvent offrir des frégates modernes de lutte contre les sous-marins.

Les deux frégates *multipurpose* actuelles seront remplacées à partir de 2025 par deux nouvelles frégates *multipurpose*. (A partir de 2017, il y a déjà des investissements pour des études.) Ce remplacement se fera avec les Pays-Bas. Ces frégates disposeront d'une capacité de lutte contre les sous-marins renforcée grâce à des sonars de moyenne et longue portée, des torpilles et un hélicoptère maritime (le NH90 *NATO Frigate Helicopter* (NFH) existant, mais qui sera alors complètement équipé) qui sera engageable pour la lutte contre les sous-marins et les navires de surface. Elles disposeront également d'une capacité de surveillance plus grande via les drones tactiques organiques.
Nos frégates seront capables d'engager des missiles balistiques exo-atmosphériques et pourront donc, le cas échéant, également participer à un système *Ballistic Missile Defence.*[93] Leur capacité BMD nécessitera l'utilisation de systèmes radar de détection à longue portée notamment à bord de frégates de défense antiaérienne. Le rôle de nos futures frégates sur le plan de la capacité BMD peut être

[91] Les destroyers et les croiseurs sont aussi une capacité *Surface Combatant* mais ne sont pas réalistes pour notre Marine à l'horizon 2030 en raison de leurs coûts d'investissement et de fonctionnement. Par contre, les Pays-Bas ont quatre navires qui appartiennent à la classe destroyer : les frégates de défense aérienne et de commandement (LCF).
[92] Un *boarding* comprend la visite et l'inspection d'un navire.
[93] Les systèmes *Ballistic Missile Defence* (BMD) ont pour objectif de protéger des forces déployées ou le territoire national contre des attaques de missiles balistiques. Ce système d'armes particulièrement complexe ne comporte pas seulement des intercepteurs mais aussi des senseurs et des systèmes de gestion d'engagement (*battle management*), d'acquisition du renseignement et de communication, de commandement et de contrôle. L'OTAN demande une contribution équitable des pays partenaires dans un système BMD qui puisse protéger à la fois la population, les installations et les troupes des pays membres. Cette demande est explicitement évoquée dans la nouvelle Directive politique (*Political Guidance*) qui sous-tend le Processus OTAN de planification de défense (*NATO Defence Planning Process*).

soutenu par des contributions internationales aux structures spécialisées dans la matière au sein de l'OTAN (la *BMD coordination cell* au SHAPE à Casteau ou le *BMD Operations Center* (BMDOC) au sein de l'*Air Component Commander* (ACC) à Ramstein).

À court terme, la capacité des frégates actuelles sera renforcée par l'intégration de drones tactiques et d'hélicoptères de frégate. La capacité hélicoptère sera ensuite détachée à bord en fonction de la mise en condition et de la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles frégates.
Deux drones tactiques se chargeront de la capacité de soutien de *surveillance* pour une meilleure compilation de l'image maritime et pour l'observation et la collecte de renseignements tactiques.

Les hélicoptères de bord actuels du type Alouette III seront retirés du service au plus tard en 2020. L'introduction des NFH représente un énorme *upgrade* des possibilités des frégates. L'Alouette III n'a pas de senseurs. Par contre, le NFH peut être utilisé comme senseur avancé pour la compilation de l'image lors d'une menace sous-marine et de surface et peut aussi être équipé des systèmes d'armes nécessaires pour pouvoir engager ces menaces. Pour ce faire, deux modules avec senseurs et armes pour hélicoptères de frégate seront achetés en 2023, afin de renforcer la capacité des frégates actuelles pour la lutte contre les sous-marins et les navires de surface.
Il était prévu que les quatre *NATO Frigate Helicopters* remplacent les trois hélicoptères embarqués actuels (Alouette III) et reprennent la mission de SAR dans le cadre de la sécurité intérieure. Les hélicoptères SAR sont engagés pour l'appui médical et l'évacuation sanitaire, essentiellement dans les eaux nationales, mais peuvent aussi porter assistance sur l'ensemble du territoire. Jusqu'il y a peu, le SAR était exécuté par cinq hélicoptères *Sea King*. L'orientation des frégates en tant que deuxième fer de lance de la contribution belge à la défense collective de l'OTAN implique que les hélicoptères de frégate seront d'abord engagés en tant qu'hélicoptères embarqués. Le SAR est sans aucun doute une mission du pouvoir public et la Défense en gardera la responsabilité. Cette vision stratégique est toutefois claire en ce qui concerne l'utilisation première du NFH en tant que senseur et vecteur armé à bord des frégates de notre Marine. Ces hélicoptères seront aussi utilisés pour contribuer à une éventuelle participation au *Joint Logistics Support Ship* néerlandais. Un engagement dans ce cadre en tant qu'hélicoptère maritime prime d'ailleurs sur l'engagement en tant qu'hélicoptère SAR.

Le chapitre 2 signale qu'une étude sera réalisée sur le futur de la mission *Search and Rescue* au moyen d'hélicoptères par la Défense. Cette étude établira si la capacité résiduelle des hélicoptères de frégate leur permettra à l'avenir d'assurer éventuellement aussi la mission SAR. L'étude donnera également un aperçu des autres possibilités d'exécution de la mission SAR, en tant que capacité de la Défense, sans que celle-ci ne doive investir dans des hélicoptères SAR. La réduction des coûts y sera un élément essentiel. Cette étude devra tenir compte des éventuelles opportunités d'assurer cette capacité en coopération avec nos pays partenaires stratégiques.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Les nouvelles frégates seront développées, acquises et soutenues conjointement avec la Défense néerlandaise. Dans la coopération navale belgo-néerlandaise, les Pays-Bas conservent leur rôle de leader pour les frégates de type identique. Cette coopération binationale permet des économies d'échelle pour réduire le *Life Cycle Cost*.

La possibilité de coopération avec d'autres Défenses pour cette capacité est constamment à l'étude.
Il pourrait y avoir davantage de coopération avec d'autres pays européens par l'emploi de sous-systèmes identiques, ou pour des lignes de développement (par exemple doctrine et entraînement), sans pour autant utiliser des systèmes identiques. La Belgique a des liens privilégiés avec les Marines française et britannique et les Pays-Bas avec les Marines britannique et allemande.

Pour les NFH, la Belgique a développé une coopération étroite avec les Pays-Bas. Un pool commun avec les Pays-Bas pour les pièces de rechange est déjà initié. La mise en condition de nos hélicoptères de frégate se déroule en étroite collaboration avec les Pays-Bas. Du personnel belge de la Défense est déjà présent aux Pays-Bas pour l'appui logistique, la formation et l'entraînement. Pour ces hélicoptères, la Belgique et les Pays-Bas formeront une seule entité vis-à-vis de l'industrie et aligneront la gestion de configuration. La coopération pourra encore être approfondie après l'achat des kits spécifiques pour la lutte contre les sous-marins et les navires de surface.

À court terme, on définira des orientations pour le possible développement d'un commandement hélicoptère conjoint dans le cadre du Benelux, en vue d'un projet de coopération européen.

Le NFH est aussi utilisé par la France notamment, et le sera dans le futur par l'Allemagne, ce qui permet d'élargir la coopération avec nos pays partenaires stratégiques.
La production conjointe et le développement futur des hélicoptères NH90 pour leur durée de vie entière s'organisent via NAHEMA, la *NATO Helicopter Management Agency* qui forme le bureau de programme international des pays porteurs du projet NH90 (la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Belgique).

Les pilotes d'hélicoptère belges suivent actuellement leur formation de base dans une école binationale en France. Une étude est en cours concernant la poursuite de la formation des futurs pilotes d'hélicoptère dans un cadre multinational.

Pour l'acquisition des drones tactiques, l'idéal serait d'acquérir un même type de drone au sein de la flotte Amiral Benelux pour assurer un soutien conjoint ou dans le cadre d'une coopération plus large avec l'Allemagne et/ou la France, deux pays où des projets similaires existent déjà.

ii. La capacité de lutte contre les mines

Les navires de lutte contre les mines de nouvelle génération sont des navires spécialisés dans les missions de déminage (y compris EOD/C-IED) en mer. Le navire appelé « navire-mère » reste à une distance de sécurité de la menace de mines et déploie une série d'engins sans pilote sous-marins, de surface et volants, appelés la « MCM-*toolbox* », qui servent à détecter, classifier, identifier et neutraliser des engins explosifs. Des plongeurs-démineurs peuvent également être déployés. Contrairement à leurs prédécesseurs, ces navires seront munis d'une capacité d'autodéfense suffisante pour faire face à une menace asymétrique, d'une endurance améliorée et d'une capacité de commandement maritime pour l'exécution d'opérations de lutte contre les mines.
En plus de la mise en œuvre à partir de navires de lutte contre les mines, certains systèmes doivent aussi pouvoir être mis en œuvre à partir de la terre dans des eaux confinées et peu profondes (*Confined and Shallow Waters* (CSW)) comme, entre autres, les ports et écluses.

Réalisations actuelles et futures

Aujourd'hui notre capacité de lutte contre les mines marines s'articule autour :

- de six chasseurs de mines Tripartite (CMT) (dont un en réserve) ;
- du navire de commandement et de soutien logistique Godetia, qui soutient les chasseurs de mines ;
- des systèmes de déminage en eaux peu profondes (modules *Very Shallow Water* (VSW)).

Les chasseurs de mines Tripartite atteignent leur fin de vie en 2025. Comparés à des plateformes plus récentes et compte tenu de l'évolution technologique, les chasseurs de mines actuels sont limités en

matière de vitesse de transit, de durée d'exécution d'opérations de lutte contre les mines, d'espace nécessaire pour une capacité d'état-major et de moyens d'autoprotection.
Construit en 1965, le Godetia a 51 ans et a donc largement dépassé sa durée de vie de 30 ans.

Il a été décidé d'acquérir six nouveaux navires de lutte contre les mines qui permettront à la fois de déployer une capacité suffisante de lutte contre les mines dans nos eaux et de participer à un engagement expéditionnaire de longue durée.
Le Godetia en tant que plateforme de commandement et de soutien logistique ne doit pas être remplacé par un navire dédié uniquement à ces missions. Une capacité d'état-major suffisante sera prévue à bord des nouveaux navires de lutte contre les mines grâce aux modules de commandement et de contrôle. Cela permet, comme c'est le cas actuellement via le Godetia, de diriger des opérations multinationales de lutte contre les mines. Les nouveaux navires de lutte contre les mines possèderont également une capacité de soutien logistique plus importante.
Les nouvelles plateformes de lutte contre les mines seront de dimensions supérieures afin de répondre aux besoins d'une autonomie accrue, d'une meilleure autoprotection et d'une utilisation de modules sans pilotes. Leur modularité permet un engagement toujours plus multifonctionnel comme par exemple les *Maritime Security Operations*. L'adaptation des dimensions et la capacité de stockage permettent également d'embarquer d'autres capacités comme des *boarding teams* ou SOF, ce qui représente un atout dans le cadre d'autres opérations maritimes dans un environnement (semi-) permissif incluant l'engagement humanitaire. En outre, ces navires seront utilisés pour la formation et l'entraînement du personnel, y compris celui d'autres marines (missions de *Capacity Building*).

Outre les actuels navires de lutte contre les mines, la Marine belge a aussi développé une capacité complémentaire de déminage dans les ports et les eaux peu profondes. Ces opérations se déroulent au moyen de petits engins autonomes spécifiques (modules *Very Shallow Water*) pilotés par un opérateur depuis le quai ou depuis un navire. Cette capacité sera maintenue et modernisée.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

Dans le cadre de la sécurité intérieure, cette capacité (aussi bien les navires, les plongeurs que les équipes basées à terre (les modules de lutte contre les mines pour les ports et les eaux peu profondes)) est essentielle pour l'enlèvement d'explosifs sous-marins. Il peut s'agir de munitions historiques tout comme d'IED d'origine criminelle ou terroriste.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Les nouveaux navires de lutte contre les mines seront développés, acquis et soutenus conjointement avec la Défense néerlandaise. Notre Défense conserve son rôle de leader pour les navires de lutte contre les mines au sein de la coopération navale belgo-néerlandaise. Elle reste donc responsable de la gestion du matériel. Ceci nécessite un juste dimensionnement du personnel dans les domaines de la formation, l'entraînement et la gestion du matériel. Tout comme pour les frégates, le commandement opérationnel de la flotte de lutte contre les mines prendra un caractère binational. Notre Défense restera chargée de l'entretien de tous les navires de lutte contre les mines de la flotte Amiral Benelux.

Le programme de construction de nouveaux navires de lutte contre les mines belges et néerlandais sera réalisé de manière au moins binationale. La mise en œuvre de ce programme dans le cadre d'un programme international coordonné par l'EDA lui confère également une dimension européenne. En octobre 2014, six membres de l'EDA (Allemagne, Belgique, Estonie, Norvège, Pays-Bas, Suède) ont entamé un projet de recherche sur le futur de la capacité maritime *Mine Counter Measures*. En outre, ces mêmes pays, rejoints par l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Pologne et le Portugal

participent au programme de l'EDA « *Unmanned Maritime Systems* ». Ce programme fournira, de 2015 à 2019, la technologie de lutte contre les mines marines dont pourront également être équipés nos nouveaux navires. Ces engins sans pilotes sont une donnée essentielle aussi bien pour l'EDA que pour les pays participant à ce projet. Le développement de ces engins constitue une capacité européenne prioritaire pour l'EDA. Ces liens de coopération via l'EDA peuvent former la base de l'élargissement (de parties) du programme belgo-néerlandais et donc renforcer la coopération européenne pour l'acquisition et éventuellement le soutien et le développement ultérieur des nouveaux navires de lutte contre les mines.

Avec les Pays-Bas, nous continuerons à exercer un rôle moteur dans la capacité-niche euro-atlantique de lutte contre les mines marines. Le renouvellement de la flotte va pérenniser le rayonnement international du *NATO Centre of Excellence* pour la lutte contre les mines marines installé dans notre pays. Faisant partie de l'École belgo-néerlandaise de GUERre des MINes (EGUERMIN), ce *Centre of Excellence* est chargé de la formation et de l'entraînement des équipages de navires internationaux et conseille les organes de commandement opérationnel et de contrôle au sein de l'OTAN.

iii. La capacité de patrouille côtière (y compris le Carrefour d'Information Maritime)

Cette capacité est assurée par des navires de patrouille côtière (*Coastal Patrol Vessels* (CPV)). Les navires de patrouille côtière sont engagés dans des opérations militaires dans les eaux dont l'État est responsable. Il s'agit d'assurer la *Maritime Situational Awareness* (MSA), d'accompagner et de suivre les navires militaires étrangers, et d'un large éventail d'interventions spécifiquement militaires de sécurité, comme la surveillance et la sécurisation d'infrastructures critiques.
Ces navires sont en première instance développés et équipés pour patrouiller de manière autonome dans la région côtière. Pour ce faire, ils offrent une tenue à la mer et une endurance adaptées et sont dotés d'un équipage réduit et d'un petit nombre de senseurs et d'armes. Vu leurs tâches spécifiques et l'équipement associé, ces navires ne peuvent pas être mis en œuvre en tant que capacités de combat maritime.

Réalisations actuelles et futures

La capacité de patrouille côtière comprend les deux navires de patrouille côtière récemment acquis qui sont dirigés et appuyés par une capacité de commandement pour des opérations dans nos eaux nationales. Ces navires de patrouille côtière sont très rapidement déployables et un navire est disponible en permanence.

Soutien à la sécurité intérieure

Dans le chapitre 2, il a été expliqué que cette capacité joue un rôle de soutien important dans le cadre de la sécurité intérieure pour le contrôle de la pêche, la lutte contre les trafics (drogues, traite des êtres humains, armes), la préservation de l'environnement et l'appui lors de catastrophes et d'incidents. Des membres du personnel de la douane et de la police de la navigation sont intégrés au sein de la capacité de commandement de la Marine pour des opérations dans les eaux nationales. Ensemble, ils forment le Carrefour d'Information Maritime (CIM). Les trois instances ont chacune leurs propres missions et disposent de bases de données avec des informations sur toute la région côtière belge. Ils regroupent leurs forces au sein du CIM pour collecter, analyser et partager l'information.
La collaboration interdépartementale au sein du CIM pourrait s'avérer profitable pour les services d'incendie, le centre de crise du gouvernement et le LInK, en cas d'opérations d'urgence et de secours.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Avec un investissement limité, principalement en hardware et software, le CIM peut répondre aux normes OTAN et UE de *maritime surveillance.* Le CIM de Zeebruges fait déjà partie du réseau MARSUR (*maritime surveillance*) qui est un exemple de coopération de défense européenne. MARSUR est un projet de l'EDA lancé en 2006 et opérationnel depuis 2014 auprès de 18 pays membres de l'EDA dont la Belgique mais aussi, entre autres, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. MARSUR est un réseau d'échange automatique d'informations entre les marines européennes (entre autres positions de navires, caps de navires, données d'identification, photos). Ainsi nous disposons d'une image commune de la situation dans les mers européennes et d'informations à propos des opérations maritimes PSDC. MARSUR annonce également la création par la Commission européenne d'un projet civilo-militaire plus large. Il s'agit d'une structure commune d'échange d'informations dans le domaine maritime pour les pays membres UE et EEE (Espace Economique Européen). Elle vise tous les *stakeholders* en matière de sécurité maritime.

Pour le CIM, il y a depuis 2013 une coopération structurelle avec les équivalents néerlandais et britannique et depuis 2015 également avec la France. Comme le *Maritime Security Center* allemand souhaite également adhérer à cette structure de coopération, il existe de facto une concertation *Maritime Security Center* multilatérale entre ces 5 pays pour la région de la Mer du Nord. Une concertation structurée permettra de conclure des accords concrets sur la poursuite de la coopération et le partage de données.

iv. Soutien logistique opérationnel et transport maritime stratégique via une participation éventuelle au *Joint Logistics Support Ship* néerlandais

Des navires avec une capacité de soutien logistique comme le Godetia et le *Joint Logistics Support Ship* Zr. Ms. Karel Doorman, sont importants pour augmenter l'endurance de groupements opérationnels de navires dans la zone d'opérations. Si les navires de soutien logistique ne sont pas capables de fournir autant de carburant que les navires ravitailleurs, ils fournissent d'autres formes de soutien logistique comme la maintenance spécialisée, un appui médical élargi et le ravitaillement de pièces de rechange, de munitions et de vivres. Le rôle essentiel des navires de soutien logistique et des navires ravitailleurs est de veiller à ce que les autres navires ne doivent pas interrompre leurs activités opérationnelles pour se ravitailler dans un port.

Réalisation actuelle et la réalisation future via un ancrage capacitaire européen

Actuellement, notre pays dispose d'une capacité d'appui logistique limitée via le navire de commandement et de soutien logistique Godetia qui peut assurer le soutien spécifique d'une flotte de navires de lutte contre les mines. Dans le nouveau concept des futurs navires de lutte contre les mines, il n'est plus nécessaire que ce soutien soit apporté par un navire spécifique.

Pour les frégates *multipurpose* (capacité *Surface Combatant*), notre pays compte sur le soutien de navires ravitailleurs et de navires logistiques de pays partenaires pendant les exercices et les engagements opérationnels.

L'OTAN et l'UE (EDA) insistent sur l'importance d'améliorer la capacité logistique de soutien maritime pour renforcer les possibilités de mise en œuvre autonome.

Dans le futur, la Défense veut contribuer à la capacité logistique de soutien maritime européenne en coopérant à la mise en œuvre de la capacité existante au sein de la flotte Amiral Benelux. On évaluera donc la possibilité pour notre Marine de contribuer à court terme, en personnel, moyens de fonctionnement et/ou avec un hélicoptère à la mise en œuvre du JSS. La participation au JSS dépend de l'autorisation néerlandaise, mais les Pays-Bas sont demandeurs d'une coopération internationale pour rendre ce navire pleinement opérationnel.

Le JSS offre encore d'autres facilités comme une capacité de soutien amphibie limitée afin de pouvoir opérer indépendamment de facilités portuaires. Une éventuelle participation belge au JSS signifierait aussi que notre Défense recevrait, en accord avec son partenaire, une possibilité supplémentaire de transport stratégique de gros volumes, pour des opérations *seabasing* (soutien logistique des troupes depuis la mer), et qu'elle aurait accès à une base hélicoptère flottante. Par ailleurs, l'engagement du JSS comme navire-hôpital offrirait à la Défense une option supplémentaire pour des opérations humanitaires.

v. Protection des ports

La capacité de protection des ports vise les navires et les infrastructures portuaires critiques. Cette capacité comprend une partie aquatique pour protéger un port ou des navires contre une menace venant de la mer, avec des senseurs (entre autres des sonars), des systèmes de commandement et de contrôle, des barrières et le personnel nécessaire pour les mettre en œuvre. Elle comprend également une partie terrestre pour la protection d'un périmètre, composée de personnel et de moyens, qui assure, entre autres, la Force Protection, l'EOD/C-IED et les travaux de génie.

Réalisations actuelles et futures

L'OTAN (par l'intermédiaire du *NATO Defence Planning)* nous demande spécifiquement des modules expéditionnaires pour assurer la protection des ports. Ces modules constituent une des lacunes capacitaires de l'Alliance. Cette lacune a également été identifiée au sein de l'UE.
Il s'agit là d'une nouvelle capacité qui se rapporte à la partie aquatique de la capacité de protection des ports. La Défense développera cette partie aquatique de manière à pouvoir l'engager en permanence. Le niveau d'ambition ne reprend pas de contribution à la partie terrestre. Même s'il est préférable que cette dernière soit fournie par un partenaire international, nos propres troupes peuvent éventuellement contribuer à cette partie de la capacité de protection des ports.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

Cette capacité (assistée de modules en provenance de la capacité motorisée interarmes ou des bataillons *Ranger*) peut aussi être engagée en appui de la sécurité intérieure, par exemple en cas de menace terroriste élevée contre nos ports.

e. Commandement et appui opérationnel des capacités

Le chapitre suivant fournit des explications supplémentaires sur la forte baisse des ETP dans certaines des structures reprises plus bas. Il convient sans aucun doute de souligner l'importance de ces structures pour le commandement et l'appui opérationnel des capacités de la Défense. Pour assurer l'opérationnalité de notre Défense, il est nécessaire de dimensionner ces structures. Bon nombre d'entre elles jouent aussi un rôle direct dans la réalisation d'une capacité d'engagement.

Réalisation et personnel

Capacité	Description	Personnel après réforme	Personnel prévu en septembre 2015 (effectifs en personnel au 1 janvier 2016)	Delta par rapport au personnel prévu en 2015
Commandement et contrôle	état-major de la Défense (y compris les états-majors des composantes)	2 545	3 708 (3 471)	-31 %
Competence Development (au total 2 698 ETP après réforme)	formation générale de base et continuée pour officiers, sous-officiers et volontaires	1 295	2 118 (1 983)	-39 %
	Centre de compétence Renseignement et Sécurité	43	26 (30)	+65 %
	Centre de compétence Terre	484	645 (623)	-25 %
	Centre de compétence SOF (école parachutiste Benelux (190 ETP), centre d'entraînement commando (110 ETP) et un centre de compétence *Special Forces* (30 ETP))	330	462 (441)	-29 %
	Centre de compétence Air (y compris la formation de base des pilotes et la formation de pilotes belgo-française)	271	438 (398)	-38 %
	Centre de compétence Marine	179	255 (248)	-30 %
	Centre de compétence Médical	96	87 (77)	+10 %
Appui médical	Appui opérationnel et mise en condition	1 607	1 669 (1 381)	-4 %
Autres appuis (au total 2 695 ETP après réforme)	Branche d'activité *Material Resources* (appui logistique et technique spécialisés)	1 250	2 965 (2 833)	-58 %
	Commandement des camps externalisés	60	(579 (569) faisant partie des unités)	-90 %
	Wing Météo	63	147 (136)	-57 %
	Sécurité aérienne	25	28 (24)	-11 %

	Air Traffic Control Centre (ATCC) et *Control and Reporting Centre* (CRC) (contrôle du trafic aérien)	237	587 (252)	-60 %
	Participation à des organisations internationales (fonctions au sein des composantes)	370	471 (427)	-21 %
	Appui Marine (logistique, maintenance, services portuaires)	387	615 (474)	-37 %
	Unité Chenil Interforces (UCI)	80	(258, faisant partie des unités et CC Air)	-69 %
	Commandements de provinces	60	152 (151)	-61 %
	Laboratoires de la Défense (DLD)	60	59 (60)	+2 %
	Centre sportif à Duisburg	0	22 (25)	-100 %
	Musique	100	208 (197)	-52 %
Postes internationaux, attachés de défense, MOD, IRSD (au total 420 ETP après réforme)	Postes internationaux (fonctions en dehors des composantes)	280	330 (309)	-15 %
	Attachés de défense, conseillers militaires (et personnel d'appui)	50	68 (50)	-26 %
	Cellule stratégique du Ministre de la Défense et Secrétariat administratif et technique (SAT)	60	71 (76)	-15 %
	Institut Royal Supérieur de la Défense (IRSD)	30	30 (28)	0 %
TOTAL		9 965	15 161 (13 694)	-34 %

TOTAL Défense (sans doublons en sans le service de renseignement militaire et les élèves)	23 442	31 552 (27 579)	-26 %

Élèves		1 150	1 504	-24 %

Contenu des investissements

Programmes capacitaires d'appui supplémentaires	
Investissements en matériel majeur 2016-2030 (Mio €2015)	**Projets d'investissements et calendrier prévu**
292,52	• matériel d'appui pour les A400M : **4,7 Mio** (2019) • matériel pour les pistes : **12,3 Mio** (2021-2023) • camions avec protection pour l'ensemble (Léger et Lourd) de la Défense : **31,77 Mio** (2021-2026) • véhicules de liaison et de commandement (en remplacement du LMV (Lynx)) pour Air/Médical : **16,24 Mio** (2026-2029) • remorques pour Terre en général : **10,55 Mio** (2025-2027) • camions tracteurs pour les remorques Air/Médical : **2,18 Mio** (2026-2028) • LTTV Médical : **4,8 Mio** (2019-2021) • armes standard, optique de nuit individuelle et observation thermique pour toute la Défense: **13,7 Mio** (2022-2028) • vestes de combat (BEST) pour toute la Défense: **35,9 Mio** (2017-2021) • matériel médical (rôle 2) : **10 Mio** (2021) • commandement et contrôle Air (entre autres radios, systèmes de navigation et radars) : **68,4 Mio** (2017-2018 et 2020-2029) • remorqueurs en appui de la Marine dans le port de Zeebruges : **12 Mio** (2026-2027) • remplacement du camion Astra 8 tonnes : **2,35 Mio** (2028-2030) • version légère plateforme motorisée internationale commune Médical : **58,53 Mio** (2025-2030) • élévateurs à fourche : **9,1 Mio** (2020-2021 et 2026)

i. L'état-major de la Défense

L'état-major de la Défense assure le commandement des capacités et dirige les processus de la Défense. Il comprend les structures d'état-major du niveau du Chef de la Défense jusqu'au niveau des états-majors des composantes inclus et leur soutien direct.
L'accent mis plus particulièrement sur les structures d'état-major qui ont un lien direct avec l'engagement opérationnel contribuera à aplatir la structure de l'état-major de la Défense. Le nouvel état-major de la Défense représentera environ 10 % des effectifs de la Défense du futur (2 545 ETP), soit une compression de plus d'un quart de ses effectifs par rapport aux 3 600 fonctions prévues aujourd'hui. L'ordre de grandeur de cette réduction est d'autant plus sévère qu'elle se produit malgré un élargissement du portfolio capacitaire de la Défense. La compressibilité des ETP de l'état-major de la Défense est limitée. Elle dépend d'abord du nombre de capacités dont dispose une Défense et, seulement dans une moindre mesure, de la taille respective de ces capacités.

La structure du nouvel état-major de la Défense constitue un des dossiers de mise en œuvre de la vision stratégique. Quoique les fonctions au sein de l'état-major de la Défense ne soient pas des fonctions déployables en opération, le personnel de l'état-major de la Défense peut toutefois être envoyé en renfort des opérations à l'étranger, souvent au sein de structures de commandement internationales.

ii. *Competence development*

Comme exposé au chapitre suivant, la Défense s'engage fortement à augmenter l'efficacité du développement des compétences. Le nombre d'ETP dans les centres de compétence chargés de la formation professionnelle spécialisée, et au sein des organismes de formation générale chargés de la formation des cadres et de la formation militaire générale de nos officiers, sous-officiers et volontaires se voit fortement réduit. Un total de 2 698 ETP restera encore actif dans la formation et l'entraînement de la Défense. Il existe d'ailleurs un lien entre une partie des fonctions au sein des organisations internationales (aussi bien au sein des composantes qu'en dehors) et ces aspects de soutien. Le volume de moyens pour le *competence development* est lié à la multitude de métiers au sein de la Défense et à la nécessité de fournir une formation de base spécifiquement militaire aux militaires, et de constamment l'entretenir et l'améliorer par la suite.

Le personnel des organismes de formation générale pour officiers, sous-officiers et volontaires représente près de la moitié des ETP du domaine c*ompetence development* en 2030. Ce personnel est chargé de la formation des élèves de la Défense et apporte son soutien au fonctionnement de ces organismes de formation générale (administration, direction du *Territorial Support Service*, sport).
Le personnel académique du centre de formation des cadres (l'Ecole Royale Militaire modernisée) effectue également des recherches scientifiques pour la Défense avec le personnel de recherche spécifique de ce centre. La recherche scientifique effectuée par ce centre de formation et les laboratoires de la Défense (voir ci-dessous) déterminent ensemble la capacité principale de recherche scientifique de la Défense et jouent donc un rôle important au sein de la politique R&T de la Défense (voir chapitre 6).

Par ailleurs, un nombre approximatif de 1 150 ETP d'élèves est prévu dans les organismes de formation générale en 2030.[94] Ce chiffre n'inclut pas le personnel de la Défense qui suit des formations

[94] Ces 1 150 ETP sont basés sur les concepts de formation repris ci-dessous (voir chapitre 6). En ce qui concerne la formation académique des officiers, le chiffre de 1 150 ETP tient compte d'un recrutement annuel de 120 élèves avec une attrition attendue de 50 % à la fin de la formation. Cela donne un total de 380 ETP d'élèves.

supplémentaires au sein de l'organisation dans le cadre de la promotion sociale (voir chapitre 7) et de la formation continuée.

Les formations militaires spécialisées sont de plus en plus souvent prises en charge par le biais d'une coopération internationale. Elles peuvent être organisées dans le cadre d'un accord binational comme les formations de pilotes communes avec la France pour les avions de combat, les avions de transport et les hélicoptères, les écoles de marine binationales et les formations de parachutistes avec les Pays-Bas. Les formations internationales dans un contexte OTAN, les *NATO Centres of Excellence*, connaissent également un succès croissant. Notre Défense y contribue directement par la mise à disposition d'instructeurs et par le biais du Centre d'excellence pour la guerre des mines navales (*NATO Naval Mine Warfare Centre of Excellence)* installé dans notre pays.
Une partie importante des fonctions au sein du *competence development* fournit également une contribution opérationnelle directe. Ainsi, le centre de compétence pour les opérations aéroportées (l'école parachutiste Benelux) dispose du personnel spécialisé et des moyens pour le parachutage opérationnel du personnel et du matériel de la capacité *Special Operations Forces*. Ce centre de compétence comprend un peloton *Pathfinders* chargé de reconnaître des zones d'atterrissage en vue de préparer les largages aériens, un peloton *Dispatchers* en charge du parachutage de personnel et un peloton de ravitaillement en vol en charge du parachutage et du transport par hélicoptère de matériel. Le centre d'entraînement commandos fournit des spécialistes de l'escalade pour renforcer les unités. Les instructeurs des différents centres de compétence peuvent également être engagés, ce qui est déjà le cas, dans des centres d'opération lors d'engagements opérationnels internationaux. Tous les centres de compétence sont également en mesure de fournir des capacités de formation lors d'opérations à l'étranger.

iii. Appui médical

L'appui médical est une forme essentielle de *combat service support* qui doit s'ajuster proportionnellement au niveau d'ambition des différentes dimensions capacitaires. Il est organisé selon l'engagement opérationnel prévu dans les trois missions clés. Cependant, la Défense continuera sans cesse d'assurer une bonne coordination avec les acteurs de sécurité nationaux (dans le domaine médical) et le secteur national des soins de santé afin d'optimiser le rôle d'appui de la chaîne médicale militaire dans la sécurité intérieure et d'assurer un accès maximal aux possibilités nationales de mise en condition (entraînement) pour l'engagement opérationnel.

De manière générale, la capacité médicale militaire (avec un peu plus de 1 800 ETP[95]) représente aujourd'hui une faible proportion de la Défense dans son ensemble. Avec 5,4 %[96], elle est relativement

Hormis ces élèves, chaque année près de 20 officiers entament une formation dans d'autres organismes universitaires (ingénieur industriel et médecin). Tenant compte de la durée de la formation et d'une attrition plus faible, un ETP de 75 élèves est prévu. Les officiers recrutés sur la base d'un diplôme de master ou de bachelier pour satisfaire certains besoins de recrutement spécifiques de la Défense, ne suivent qu'un an de formation. Après attrition, un ETP de 85 élèves est pris en compte. Cela donne un total de 540 élèves pour les officiers.
Pour les sous-officiers, un recrutement annuel de 600 élèves est pris en considération. Compte tenu d'une formation moyenne d'un an pour les non-techniciens et de deux ans pour les techniciens, ainsi que d'une attrition moyenne de 32 %, cela donne un ETP de 410 élèves.
Le modèle utilisé prévoit également un recrutement annuel de 1 250 volontaires. Leur formation dure 10 semaines. Il y a donc 5 sessions par an avec en moyenne 250 élèves. Tenant compte d'une attrition de 20 %, le nombre moyen est estimé à 200 ETP.

[95] en ce compris la partie médicale de l'état-major de la Défense (66 ETP prévus) et du Centre de compétence Médical (87 ETP)

[96] 1 822 ETP d'après le tableau organique d'une Défense de 34 000 ETP

plus petite que dans nos pays voisins[97]. L'évolution proposée de 1 755 ETP pour la capacité médicale globale dans cette vision stratégique fournit un pourcentage de 7 % pour une Défense de 25 000 ETP, rapport comparable à la situation actuelle aux Pays-Bas. Cette enveloppe d'ETP sera détaillée ci-dessous suivant les trois grands piliers d'organisation de la capacité médicale militaire : un pilier opérationnel, la mise en condition et le support. Outre le personnel du pilier opérationnel, une partie du personnel de la mise en condition et du support est également déployable. Le tableau « commandement et appui opérationnel » reprend les 52 ETP de la capacité médicale qui appartiennent à l'état-major de la Défense et les 96 ETP du Centre de compétence Médical, respectivement compris dans les chiffres totaux de l'état-major de la Défense et en tant que partie du *competence development*. Les ETP restants de la capacité médicale sont ceux compris sous le label « appui médical » (1 607 ETP) dans le tableau.

Le pilier opérationnel

Le pilier opérationnel comprend toutes les capacités médicales qui contribuent directement à l'engagement opérationnel des capacités des quatre dimensions. L'organisation se déroule selon les dispositions de l'OTAN à cet égard, destinées à fournir au plus vite un traitement continu aux blessés, suivant la gravité de leurs blessures. Les opérations récentes de l'OTAN ont renforcé les timings de la doctrine médicale de l'OTAN, et ont ainsi souligné l'importance d'une capacité médicale opérationnelle rapide. Les moyens aériens avancés[98] et tactiques[99] pour le transport médical (hélicoptères et avions STOL) y gagnent en importance, mais représentent un *capability gap* au niveau européen. Il n'existe pas suffisamment de capacité médicale militaire au sein de l'OTAN et de l'UE. Outre le maintien d'une capacité médicale suffisante pour pouvoir soutenir nos troupes de manière autonome et nationale sur le plan médical, il est essentiel que notre Défense puisse fournir une capacité médicale suffisante sur le plan quantitatif pour répondre aux objectifs capacitaires de l'OTAN et de l'UE dans le cadre du partage des charges (*burden sharing*) multilatéral. C'est pourquoi le niveau de notre capacité médicale doit se conformer au niveau d'ambition général de la Défense pour les quatre dimensions capacitaires.

La capacité médicale militaire n'assure pas elle-même le niveau élémentaire de la prestation de soins médicaux dans la chaîne continue des soins. Elle se charge toutefois de la formation et de la mise en condition de chaque militaire et de ceux qui reçoivent une formation médicale supplémentaire en dehors de la capacité médicale. Tout militaire doit au moins être en mesure d'exécuter des actes médicaux de base pour sauver des vies et prévenir des dommages irréversibles, avant qu'un appui médical plus spécialisé ne prenne la relève. Ce niveau de base non spécialisé de soins médicaux se nomme le rôle 0 dans la terminologie OTAN.

Le niveau de base de la capacité médicale spécialisée (donc au sein du pilier opérationnel de notre appui médical) comprend les installations médicales de rôle 1[100] qui assurent la stabilisation des blessés en opérations afin qu'ils puissent être évacués. Les éléments de rôle 1 assurent également les actes médicaux dans un *compound* pendant des opérations, comparables à ceux d'un médecin traitant et d'un infirmier (*Primary Healthcare*). Les installations de rôle 1 sont très proches des capacités expéditionnaires et constituent un élément essentiel du *combat service support* qui doit être intégré au maximum dans la mise en condition et l'entraînement interarmes. C'est pourquoi les installations médicales de rôle 1 et les unités opérationnelles déployables seront le plus possible installées au

[97] Allemagne : 9,7 % ; Pays-Bas : 7 % ; France : 5,9 % et Royaume-Uni : 5,6 %.

[98] Les moyens aériens avancés assurent le transport de blessés entre l'endroit de la blessure et une installation médicale de rôle 1.

[99] Les moyens aériens tactiques assurent le transport de blessés entre différentes installations médicales sur le théâtre des opérations.

[100] L'installation de traitement médical de rôle 1 est définie par l'OTAN comme une capacité de réponse médicale dont la responsabilité est nationale, et qui fournit les soins de santé primaires et les premiers soins spécialisés, le triage, la réanimation et la stabilisation (*NATO Standard AJP-4.10 Allied Joint Doctrine for Medical Support*, NATO, mai 2015).

même endroit. La direction de la mise en condition et de l'appui de ces installations médicales de rôle 1 sera centralisée en permanence pour garantir une efficience maximale.
Selon la doctrine OTAN actuelle, les actes chirurgicaux à caractère vital ne sont pratiqués qu'à un niveau d'appui opérationnel médical supérieur, à savoir la capacité médicale de rôle 2. L'engagement opérationnel de ces dernières années a toutefois souligné la nécessité d'une capacité chirurgicale limitée en première ligne de l'appui médical spécialisé, ce qui a pour but d'accroître les possibilités de sauver des vies et de prévenir les lésions permanentes. Notre Défense souhaite jouer un rôle de précurseur pour l'intégration de cette capacité dans la doctrine médicale militaire. Des *Forward Surgical Teams* (FST) sont donc également prévus au sein du rôle 1 de notre capacité médicale militaire. De manière générale, une capacité chirurgicale spécifique aux traumatismes constitue un *capability gap* dans la capacité médicale de la plupart des pays européens de l'OTAN.
Les investissements prévus pour les véhicules médicaux du même type que ceux des forces terrestres (version légère de la plateforme motorisée internationale commune et LTTV) sont liés à ce niveau de base d'appui médical opérationnel. Ces véhicules sont engagés en tant que moyens d'évacuation terrestre. Les moyens aériens avancés et tactiques (hélicoptères et avions STOL) peuvent également être engagés à ce niveau ou pour assurer le lien avec un niveau supérieur d'appui médical opérationnel. La capacité d'évacuation aérienne médicale avancée et tactique via des hélicoptères ou des avions tactiques spécialisés de la Défense belge est actuellement insuffisante. La possibilité de financer l'acquisition de kits médicaux pour les avions STOL et/ou les hélicoptères NH90 à l'aide des budgets alloués à la SOF *Aviation* afin de combler ce déficit capacitaire national devra être examinée. S'agissant également d'un déficit capacitaire européen, il est important que la Belgique contribue à cette capacité d'évacuation médicale spécifique. Cet apport renforce aussi les possibilités de la Défense de soutenir la sécurité intérieure. Ces hélicoptères et avions STOL garderont cependant pour mission première l'appui direct des capacités motorisées interarmes et *Special Operations Forces*.

Parallèlement au rôle 1, une capacité nationale de rôle 2[101] est essentielle pour fournir un appui opérationnel autonome suffisant et une contribution suffisante au *burden sharing* capacitaire multilatéral lié à la capacité médicale de l'OTAN et de l'UE. Les éléments médicaux de rôle 2 sont constitués d'hôpitaux de campagne où les blessés peuvent recevoir des soins plus spécialisés, en ce compris une capacité chirurgicale complète avec des services d'appui et de suivi. Un élément de rôle 2 possède une structure de base (*Role 2 basic*) qui peut, en fonction de la longueur et/ou de la nature d'une opération, être élargie avec des modules plus spécialisés (*Role 2 Enhanced*), comme une capacité chirurgicale plus étendue, un module de soins intensifs ou des lits avec infirmerie.
La RDOIT (*Rapid Deployment Outbreak Investigation Team*) de la capacité CBRN pourra fournir un appui au rôle 2 pour renforcer la capacité CBRN médicale, qui constitue également un *capability gap* au sein des pays européens de l'OTAN.
Le matériel médical et le personnel médico-technique spécialisé du rôle 2 peuvent être utilisés dans la structure centralisée de mise en condition de la capacité médicale (voir ci-dessous), lorsqu'ils ne sont pas engagés.

[101] L'installation de traitement médical de rôle 2 est définie par l'OTAN comme une « capacité de réponse chirurgicale initiale » capable d'effectuer des interventions chirurgicales, de recevoir et de trier les blessés, ainsi que de réanimer et de traiter les patients en état de choc à un niveau plus élevé que le rôle 1 où les victimes sont examinées en premier lieu par une équipe spécialisée dans la médecine d'urgence. L'installation du rôle 2 de base (*Role 2 Basic*) assure la capacité chirurgicale, y compris le *Damage Control Surgery* et les procédures chirurgicales pour le traitement des traumatismes de guerre, l'exécution des actes médicaux à caractère vital et le sauvetage des membres. Le patient peut ainsi être évacué dans les délais prévus vers la formation hospitalière suivante qui dispose de plus de moyens. Cette installation peut être renforcée par des modules médicaux spécialisés supplémentaires et atteindre le niveau *Role 2 Enhanced* qui dispose de tous les modules médico-techniques nécessaires pour effectuer le *Damage Control Surgery* et le *Damage Control Resuscitation*, ce qui permet de mieux stabiliser le patient et de le préparer à l'évacuation (aérienne) stratégique (*NATO Standard AJP-4.10 Allied Joint Doctrine for Medical Support*, NATO, mai 2015).

Les installations médicales belges actuelles des niveaux rôle 1 et 2 atteindront à court terme la fin de leur cycle de vie. Elles devront être remplacées au plus vite dès que des moyens se libèrent. Un budget d'investissement de 10 millions d'euros est prévu à cette fin pour 2021 (dans la ligne budgétaire des investissements en matériel majeur).

Notre Défense maintiendra également sa contribution à l'évacuation médicale stratégique (par des moyens aériens). Dans le processus de soutien médical, celle-ci a généralement lieu après le traitement dans une installation de rôle 2 ou de rôle 3. L'évacuation médicale stratégique peut être assurée par des systèmes de transport de patients existants. Ces systèmes sont intégrables aux avions de transport C- 130 actuels ainsi qu'aux futurs avions de transport A400M, ou éventuellement par un programme de coopération internationale portant sur un kit d'évacuation médical stratégique pour le pool MRTT.

La Défense belge ne pourra contribuer que ponctuellement à une capacité internationale de rôle 3[102] par le biais d'un personnel médical spécialisé (comme en Afghanistan ces dernières années) et de modules de la capacité de rôle 2. Aucun investissement spécifique n'est prévu pour une capacité belge de rôle 3. Seules les grandes Défenses européennes (Allemagne, France et Royaume-Uni) disposent d'une capacité nationale de rôle 3.

L'Hôpital militaire belge actuel a évolué d'une véritable installation médicale de rôle 4[103] du temps de la Guerre froide (un hôpital comparable à un hôpital généraliste, mais pour les militaires) vers une institution axée sur la mise en condition des capacités médicales militaires déployables en opération ainsi que les services offerts à ces dernières (voir ci-dessous). Parmi les pays européens de l'OTAN, seules la France et l'Allemagne possèdent encore de véritables hôpitaux militaires (capacité médicale de rôle 4). Ils amorcent également la spécialisation de leur capacité hospitalière, que ce soit vers des domaines qui présentent une spécificité militaire, ou en tant que capacité de mise en condition et d'appui pour leurs autres éléments médicaux déployables expéditionnaires (rôle 1/2/3). Notre Hôpital militaire ne pratique plus aujourd'hui qu'une gamme limitée de médecine curative spécialisée[104], et ses services (SMUR, ambulance, centre des brûlés, chirurgie orthopédique) assurent la mise en condition et l'entraînement spécifiquement militaire pour le rôle 2. Ce rôle 2 nécessite un personnel technique médical, capable de traiter en équipe des blessures complexes, dans un environnement moins spécialisé et moins confortable que dans des hôpitaux civils. Pour ce faire, il utilise un matériel médical spécifique et applique des procédures spécifiques. La médecine curative dispensée par

[102] L'installation de traitement médical de rôle 3 est définie par l'OTAN comme une capacité de réponse de niveau hospitalier qui procure des soins secondaires sur les théâtres des opérations. Le rôle 3 dispose de toutes les sous-capacités dont dispose le *Role 2 Enhanced*, en plus de la capacité de réaliser des interventions chirurgicales et des soins spécialisés ainsi que des services complémentaires en fonction des besoins d'une mission et au niveau d'un théâtre des opérations. Il s'agit donc d'un hôpital militaire responsable d'un théâtre des opérations dans son ensemble tel qu'un pays ou une grande région (*NATO Standard AJP-4.10 Allied Joint Doctrine for Medical Support*, NATO, mai 2015).

[103] L'installation de traitement médical de rôle 4 est définie par l'OTAN comme une capacité de réponse de niveau hospitalier définitive qui fournit le spectre complet des soins médicaux définitifs qui ne peuvent être déployés sur le théâtre des opérations ou qui demandent trop de temps pour être exécutés sur le théâtre des opérations (*NATO Standard AJP-4.10 Allied Joint Doctrine for Medical Support, NATO, mai 2015*).

[104] Pour la médecine curative de première ligne (durée de traitement courte, généralement dans le cadre d'une même discipline), il s'agit des domaines suivants : médecine d'urgence, médecine locomotrice et du sport, *Medicine-Nutrition-Fitness*, vaccinologie, soins de santé mentale, médecine tropicale et de voyage, maladies infectieuses, infections sexuellement transmissibles, traumatismes dus aux variations de pression (médecine hyperbare, par exemple en cas d'accidents de plongée), médecine aéronautique et brûlures ; pour la médecine curative de deuxième ligne (durée de traitement plus longue, généralement interdisciplinaire), il s'agit des domaines suivants : traumatologie (lésions provoquées par des accidents ou des actes de violence), interventions urgentes et affections locomotrices (notamment médecine du sport).

l'Hôpital militaire permet également d'accueillir des patients souffrant de blessures typiquement militaires, avant que leur prise en charge ne se poursuive dans un hôpital civil. Les soins de santé mentale spécifiquement militaires sont également nécessaires au bon appui de l'engagement opérationnel. Ils continueront à être assurés.

Le nombre total d'ETP pour le pilier opérationnel[105] évoluera vers 1 094 ETP[106] ou 62 % de la capacité médicale totale. Ce nombre tient compte du niveau d'ambition des différentes capacités dans les quatre dimensions opérationnelles précitées. Les membres du personnel et les moyens se répartissent ainsi en 1, 2 ou 3 sets, en fonction de la capacité et du niveau d'ambition. Cinq sets sont même prévus pour l'évacuation aérienne stratégique.

Le pilier de mise en condition

Ce pilier assure la mise en condition des capacités médicales propres et l'appui à la mise en condition des autres composantes. Celui-ci est calculé sur la base de 569 ETP (y compris les 96 ETP du Centre de compétence médical) dans le futur.
Le pilier de mise en condition permet de vérifier si les nouvelles recrues possèdent le profil médical adéquat pour travailler à la Défense (sélection) et de garantir l'aptitude des militaires à être déployés (évaluation et expertise).
Comme formulé ci-dessus, ce pilier assure également une médecine curative au sein de la Défense. La médecine curative militaire de première ligne est déjà largement externalisée par le biais du système des praticiens agréés (médecins généralistes civils, dentistes, kinésithérapeutes...).
Le pilier de mise en condition de l'appui médical comporte également l'appui technique médical tel que la radiologie et les analyses de laboratoire par exemple.
Le Centre de compétence médical assure une formation militaire spécifique au personnel de la capacité médicale et l'appui aux formations médicales des autres dimensions capacitaires (*rôle* 0). La formation médico-technique (notamment pour les médecins, les infirmiers, les psychologues), tant académique qu'avancée, est donnée en milieu civil ou interdépartemental[107].
Un dernier élément du pilier de mise en condition médical assure l'entraînement des éléments médicaux, tant au sein de la capacité médicale proprement dite que pour la mise en condition interarmes avec les capacités des autres dimensions. La capacité d'entraînement médicale comprend le service ambulancier, le SMUR (la capacité CBRN comprise), le centre des grands brûlés (la clinique de jour comprise), le quartier opératoire et la capacité hospitalière pour les interventions orthopédiques de l'Hôpital militaire. Les disciplines de la capacité d'entraînement médicale sont conformes à la mise en condition militaire spécifique pour le *Rôle* 2. Les membres du personnel médico-technique de la capacité *Rôle* 2 non déployés aident à effectuer les prestations de service assurées par la capacité d'entraînement.
Les différents éléments du pilier de mise en condition médicale sont actuellement recentrés sur l'Hôpital militaire (avec une certaine décentralisation de la médecine curative dans les quartiers plus importants). La nécessité de maintenir une structure de mise en condition militaire centralisée dans le futur a été examinée. Dans la perspective d'une capacité militaire médicale centrée sur un

[105] Comme indiqué ci-dessus, la médecine curative dispensée au sein de l'Hôpital militaire et intégrée au pilier de la mise en condition joue également un rôle dans le pilier opérationnel. Le total de 1 094 ETP ne comprend toutefois aucun ETP de l'Hôpital militaire.
[106] 233 ETP pour les éléments de rôle 1 de la capacité motorisée interarmes, 64 ETP pour les moyens d'évacuation au service de la capacité motorisée interarmes, 92 ETP pour le rôle 1, les FST et les moyens d'évacuation de la capacité SOF, 100 ETP pour les moyens aériens (dont 9 ETP pour l'évacuation aérienne tactique et 25 ETP pour l'évacuation aérienne stratégique, le reste étant au rôle 1), 42 ETP pour le rôle 1 et les FST de la Marine, 443 ETP pour les éléments de rôle 2 et 120 ETP pour les structures de contrôle et de commandement du rôle 1 et du rôle 2.
[107] notamment par le biais des écoles provinciales pour les ambulanciers et les services de pompiers

déploiement opérationnel, il est préférable de maintenir une structure de mise en condition largement centralisée et principalement militaire.
Une structure de mise en condition centralisée et militaire permet d'augmenter la disponibilité du personnel militaire médical travaillant sur place et mis en condition. Cela permet également de s'assurer que le personnel en question soit suffisamment entraîné avec le matériel qui sera déployé en opérations, conformément aux procédures militaires médicales adéquates. Tant le matériel que les procédures diffèrent du secteur de soins de santé en milieu civil.
Il importe de maintenir un lien étroit entre la capacité de mise en condition médicale centrale et le secteur national des soins de santé, afin que nos spécialistes militaires médico-techniques puissent s'entraîner et se former suffisamment en vue de leur déploiement opérationnel.
Une évaluation approfondie donne la préférence à une nouvelle affectation de l'Hôpital militaire, grâce à une rationalisation et une collaboration interdépartementale et civilo-militaire renforcée. Cela permettrait de maintenir une structure de mise en condition pour l'appui médical militaire. Outre une rationalisation, cette nouvelle affectation, plus efficiente, doit renforcer le caractère militaire spécifique de l'Hôpital militaire. Cet aspect est abordé plus en détail dans le chapitre 6.

Le pilier de support

Le pilier de support comporte la partie de l'appui médical qui relève de l'état-major de la Défense (52 ETP) et de la logistique médicale (40 ETP). La logistique médicale est en charge de l'acquisition, de l'entreposage et de la distribution du matériel médical en vue des opérations et de la mise en condition. Tout comme pour la rationalisation de l'entreposage et de la distribution dans la branche des *Material Resources* décrite ci-dessous, le support logistique de l'appui médical sera externalisé au maximum.

Une politique de santé et de bien-être intégrée

« La Défense continuera à adapter sa législation médico-militaire afin de respecter la législation sur le bien-être au travail, et poursuivra le développement d'un modèle intégré de santé et de bien-être qui tient compte de tous les risques rencontrés et de toutes leurs conséquences sur la santé du personnel, pendant et après sa carrière. »
(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)

Une politique de santé et de bien-être adéquate, comportant la prévention, l'évaluation de l'aptitude médico-militaire spécifique, l'évaluation des effets du travail et de l'environnement sur la santé, les soins et l'expertise spécifiques, est nécessaire en vue de garantir le potentiel du personnel de la Défense et d'optimaliser le rendement. Pour répondre à ces besoins, la Défense développe un modèle de santé et de bien-être intégré, grâce à une approche systématique et méthodique. Celui-ci permet de renforcer la cohésion de tous les efforts visant directement ou indirectement à promouvoir, conserver ou rétablir la santé physique et mentale du personnel. Le modèle en question sera instauré au moyen d'une prévention, d'une médecine du travail, d'un appui psychosocial et de soins de première et de deuxième ligne ponctuels intégrés. Le futur de cette politique fera l'objet d'une analyse concernant une efficience accrue de l'appui médical militaire (voir chapitre 6).

La problématique du personnel

Aujourd'hui, le problème majeur est de trouver suffisamment de personnel technique médical en vue de pourvoir aux capacités médicales en personnel pour l'appui médical opérationnel. Il s'agit d'un défi

qui subsistera dans le futur. C'est le cas de tout le personnel médico-technique, tels que les infirmiers et les médecins[108].
Ces dernières années, des efforts importants ont été consentis en vue d'améliorer cette situation. Nous comptons aujourd'hui une septantaine d'officiers médico-techniques en formation. Un statut adapté contribuera à augmenter la satisfaction au travail des militaires concernés, tandis que la Défense pourrait compter sur une plus grande disponibilité ainsi que sur le développement et le maintien de compétences pertinentes sur le plan militaire.
Une autre partie de la solution à cette problématique consisterait à attirer davantage de médecins et d'infirmiers issus d'hôpitaux civils dans la Réserve spécialisée. À cet effet, des initiatives supplémentaires doivent être prises afin de renforcer le lien entre la Défense et les employeurs (voir également chapitre 7), et de prévoir la formation médico-militaire appropriée pour ces réservistes. Le statut du personnel médical de réserve doit permettre leur déploiement dans toutes les circonstances opérationnelles.
Un système d'hôpitaux de relations sera également étudié en vue de faciliter l'accès aux réservistes médicaux (médecins et infirmiers). Ce système pourrait être couplé à des prestations effectuées par du personnel militaire dans les hôpitaux civils dans le cadre de leur mise en condition pour l'engagement opérationnel, au sein d'un nouveau statut pour le personnel médico-technique.

Renforcement du soutien à la sécurité intérieure et coopérations possibles sur le plan national

De manière générale, la capacité militaire médicale peut fournir un apport précieux dans le cadre de l'appui à la sécurité intérieure avec les capacités qui ne sont pas déployées en opérations. En raison du niveau d'ambition de la Défense qui table sur un déploiement continu de certains éléments, des éléments médicaux déployables en continu sont également à prévoir. Il y aura donc toujours des éléments médicaux présents sur le sol belge. Soit ceux-ci se mettront en condition en vue d'un déploiement opérationnel, soit ils se reconditionneront après le déploiement.
Comme mentionné ci-dessus, il est indispensable de mettre en place le pilier de mise en condition de la capacité médicale dans le secteur national des soins de santé. La Défense souhaite se spécialiser dans des domaines en lien étroit avec le déploiement opérationnel. Cette optique contribue au renforcement de l'efficience de l'appui médico-militaire abordé dans le chapitre 6. Cet aspect peut également contribuer à la sécurité intérieure. Les attentats terroristes ou les catastrophes majeures occasionnent des blessures comparables aux lésions encourues en opérations.
Tant au niveau fédéral que régional, les modules d'urgence médico-militaires (ambulance et SMUR) participent actuellement à la mise en œuvre des plans d'urgence pour l'aéroport national et certaines entreprises SEVESO. Les modules en question jouent également un rôle dans la fonction de « directeur médical » pour la Région de Bruxelles-Capitale et la province du Brabant flamand.
Dans le contexte de la sécurité intérieure et des soins de santé nationaux, les partenariats interdépartementaux avec le SPF Santé publique et le SPF Intérieur seront formalisés, notamment dans le domaine CBRN, au niveau des capacités d'accueil en cas de catastrophe, de la morgue d'urgence et pour l'accueil des patients souffrant de pathologies infectieuses sévères. Comme indiqué au chapitre 6, cette politique doit mener au renforcement de la rationalisation de l'appui médico-militaire, et plus particulièrement de l'Hôpital militaire, qui sert également à renforcer la sécurité intérieure.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Aujourd'hui déjà, nos troupes en opération font appel à des structures médicales d'autres États membres de l'OTAN et de l'UE. Notre capacité médicale contribue aux opérations de l'ONU, de l'UE

[108] En 2015 on dénombrait 83 médecins militaires à la Défense alors qu'il en faudrait 230, soit un taux d'occupation de 36%.

et de l'OTAN. Comme pour d'autres capacités, la Défense belge souhaite également promouvoir plus de coopération de défense dans le domaine médical. Un groupe directeur chargé de plancher sur la coopération dans le domaine médical existe au niveau du Benelux. Des mesures sont prises en vue de l'organisation conjointe de formations et d'entraînements ainsi que pour l'élaboration de doctrines. Sur le plan capacitaire, des initiatives existent également (notamment la création d'une capacité conjointe pour le Benelux dans le cadre de l'évacuation aérienne[109] ainsi qu'une initiative de coopération au niveau de la banque du sang), mais le renouvellement du matériel des éléments médicaux permet de renforcer la convergence sur le plan capacitaire avec nos pays partenaires stratégiques. Comme mentionné plus haut, une base est ainsi créée en vue d'accroître la coopération opérationnelle, ainsi qu'au niveau de la formation, de l'entraînement, de la doctrine, du support logistique...
Le cluster médical du *Framework Nations Concept* (FNC) est particulièrement impliqué dans l'établissement des procédures communes d'appui médical opérationnel et d'acquisition de matériel médical.

iv. Branche d'activité *Material Resources*

Les moyens budgétaires pour les investissements en matériel majeur permettront de renouveler des capacités qui restent pertinentes, tout en développant par ailleurs des capacités nouvelles. Ces investissements génèreront donc de nouveaux besoins en soutien logistique et technique spécialisé.
La structure du budget de la Défense à l'horizon 2030 prévoit aussi d'importants nouveaux investissements dans l'infrastructure qui nécessiteront également un suivi.
L'objectif est pourtant de réduire fortement la branche d'activité *Material Resources* qui assurait jusqu'à présent cette mission au sein de la Défense (il est vrai, largement appuyée par le monde industriel civil pour l'entretien des systèmes d'armes), en misant sur un *sourcing* supplémentaire. Pour la Défense, le défi à relever est important : réduire progressivement sa propre capacité au sein de la branche *Material Resources,* tout en pourvoyant aux besoins croissants de ce soutien par *sourcing*.

A l'horizon 2030, cette branche d'activité englobera différents domaines.
Tout comme aujourd'hui, pour assurer le fonctionnement de la Défense, il est essentiel que la Défense soit elle-même en mesure d'effectuer l'entretien spécialisé de l'avionique (matériel volant) et des systèmes électroniques, l'entretien de son réseau de communication territorial ainsi que les systèmes opérationnels de *Command, Control & Communication* (C3). Ce travail est aujourd'hui pris en charge par le Centre de compétence du matériel volant & des systèmes de communication et d'information. 506 ETP sont dégagés à cette fin pour 2030, au sein de la « branche d'activité *Material Resources* ».
Cette branche d'activité comprend aussi le Centre de compétence Infrastructure (138 ETP prévus en 2030) responsable de la gestion de l'infrastructure et des domaines de la Défense, le Centre d'identification du matériel (60 ETP) et le Bataillon Quartier Général de l'état-major de la Défense (101 ETP).
Les autres structures actuelles de cette branche d'activité (le Centre de compétence « Matériel de support et Produits » (Ypres), le Centre de distribution « Pièces de rechange » (Berlaar) et le Centre de compétence « Matériel roulant & Armement » (Rocourt, Zutendaal)) sont en grande partie externalisées. Au total, 445 ETP restent prévus dans ce secteur en 2030. Leurs fonctions actuelles seront assurées conjointement avec des partenaires civils. Il s'agit notamment de :

- la fourniture de tenue et d'équipement spécifiques;
- l'acquisition, la réception, le stockage et la distribution de matériel au profit de toutes les unités de la Défense, tant au niveau national qu'en opérations;

[109] Il s'agit spécifiquement d'un *Casualty Staging Unit* qui prépare les patients à une évacuation aérienne.

- l'entretien industriel (partiel) du matériel roulant[110], de l'armement, de l'optronique et des munitions de la Défense;
- un prototypage et la production de petits volumes;
- la destruction de munitions conventionnelles;
- le stockage au niveau industriel de matériel pour des systèmes terrestres.

v. Direction des camps externalisés

Le chapitre suivant indique que les camps de la Défense seront désormais gérés par *sourcing*. Ces camps forment une partie essentielle de l'infrastructure de mise en condition nationale. Actuellement, ils sont exploités sur le plan local, avec du personnel de la Défense pour un équivalent de 579 ETP décentralisés. À l'avenir, cette gestion sera confiée à un partenaire privé, tout en maintenant 60 ETP décentralisés pour organiser ce *sourcing* (entre autres les responsabilités de planification et de sécurité). Il s'agit d'une rationalisation importante en termes de personnel qui permet aussi de réduire sensiblement les coûts de la Défense.

vi. Soutien Air

Différentes structures appuient l'engagement des moyens aériens de la Défense tant au niveau territorial qu'expéditionnaire.

Le Wing Météo satisfait aux besoins de la Défense en matière d'information météorologique. Il exerce une tâche importante sur le plan territorial au service des moyens aériens militaires de la Défense et des pays partenaires. Le Wing Météo joue un rôle tout aussi significatif au niveau de la préparation de l'engagement opérationnel. Il fournit les informations nécessaires pour pouvoir correctement tenir compte des conditions climatiques de la zone d'engagement pendant la période d'engagement prévue. Des détachements du Wing Météo peuvent être envoyés en opération et en appui de centres opérationnels. Le Wing Météo soutient aussi la capacité météorologique civile nationale.

La sécurité aérienne militaire (*Aviation Safety Directorate* (ASD)) est une tâche essentiellement territoriale. La Direction émet et contrôle les mesures prises en matière de prévention des accidents aériens. Les accidents aéronautiques impliquant un appareil belge ou – sur demande – les accidents aéronautiques dans notre espace aérien relèvent de ce service qui conduit l'enquête et les analyses relatives à la sécurité aérienne.

L'*Air Traffic Control Centre* (ATCC) gère le trafic aérien militaire et représente un élément indispensable de la bonne coordination entre le trafic aérien militaire et civil dans notre espace aérien national, un des plus denses du monde. Tel que mentionné ci-dessus, le *Control and Reporting Centre* (CRC) assure le contrôle du combat aérien. Les missions du CRC consistent à surveiller l'espace aérien national (et à l'avenir du Benelux) et international dans le cadre de la défense collective de l'OTAN. Le CRC fait donc partie d'une chaîne d'autres CRC de l'OTAN, sous le contrôle d'une structure de commandement de l'OTAN. Le CRC guide les avions de combat chargés de la mission *Quick Reaction Alert*. Ces chasseurs soutiennent la sécurité intérieure en coordination avec le CRC.
Pour les opérations expéditionnaires des moyens aériens de la Défense, un contrôleur aérien d'ATCC accompagne toujours en tant qu'officier de liaison afin d'assurer l'intégration de nos appareils sur la base déployée.

[110] Outre les bataillons logistiques qui fournissent un appui direct aux forces terrestres en application d'un concept d'entretien *single level* pour les véhicules opérationnels.

Les contrôleurs de combat aérien du CRC peuvent être intégrés au sein d'une structure de commandement internationale en opération. Ils peuvent aussi exercer le rôle d'officier de liaison au sein de la *Red Card Holder Team* nationale qui se déploie au sein de l'*Air Operations Center* pour veiller aux intérêts nationaux et au respect des restrictions imposées (les caveats).
Les possibilités de remplir ces fonctions de manière plus efficiente dans le cadre d'une coopération nationale et internationale plus étroite sont actuellement examinées, tant en ce qui concerne l'ATCC que le CRC.

Comme signalé ci-dessus, le Carrefour d'Information Aérienne (LInK) sera intégré au CRC.

vii. Soutien Marine

Tant pour la dimension capacitaire Renseignement-Cyber-*Influence*, la dimension Terre que la dimension Air, le soutien logistique (y compris la maintenance) et le soutien CIS sont largement intégrés au sein de la capacité elle-même. Il n'en va pas de même pour les navires de la dimension capacitaire maritime cités ci-dessus. Les fonctions logistiques et CIS à bord de nos navires se doublent de certaines fonctions à quai qui s'avèrent nécessaires pour maintenir l'opérationnalité des capacités de la Marine et soutenir le déploiement opérationnel.
Dans le cadre de la coopération navale belgo-néerlandaise, ce soutien des deux Marines passe en partie par une répartition des tâches. Le soutien logistique des frégates *multipurpose*, tant de la flotte néerlandaise que belge, est assuré à partir des Pays-Bas, alors que notre pays est responsable du soutien logistique (maintenance comprise) des navires de lutte contre les mines des deux Marines. Du côté belge, NAVLOG est le service chargé de l'entretien, principalement des navires de lutte contre les mines. Ce service prévoit actuellement 334 ETP, pour tendre vers les 240 ETP d'ici 2030. NAVLOG comprend des techniciens qui ont acquis une expérience à bord de nos navires. Ils sont en mesure de réparer des navires à l'étranger en cas de besoin opérationnel. NAVLOG recourt largement à du *sourcing* pour des activités de maintenance.
Le « soutien Marine » comprend aussi le service NAVSUPPORT chargé d'éléments essentiels pour la mise en condition et l'engagement opérationnel de notre flotte tels que le soutien opérationnel, la communication maritime et l'exploitation de la base navale de Zeebruges. Ce service compte aujourd'hui 281 ETP et se limitera à 147 ETP en 2030, en ce compris les 5 ETP pour la communication maritime). NAVSUPPORT appuie les unités navigantes de la base navale de Zeebruges, afin qu'elles puissent toujours exécuter leurs missions dans les meilleures conditions. Différentes sections en font partie, notamment une administration centrale, des équipes de quai, des équipes de lutte contre l'incendie, un centre de communication, la protection de la base navale, la surveillance et un service d'information maritime militaire. Toutes les prestations de soutien sont centralisées pour tous les navires.
Les militaires qui travaillent dans le domaine du « soutien Marine », peuvent être embarqués pour relayer le personnel à bord de nos navires.

viii. Unité Chenil Interforces (UCI)

Le chenil central de la Défense est actuellement intégré au sein du centre de compétence Air. Les veilleurs-maîtres-chiens sont répartis parmi les différentes unités de la Défense et font partie du système de garde. Leur nombre s'élève à 258 ETP.
L'autonomie diminuée de la Défense dans la surveillance des quartiers entraînera toutefois une forte réduction de ce nombre. Une Unité Chenil Interforces (UCI) autonome de 80 ETP est prévue en 2030.
La possibilité de déployer des chiens reste importante pour la Défense. La Défense dispose de chiens détecteurs d'explosifs (*Explosive Detection Dogs*) au sein du SEDEE et des unités du Génie, de chiens pisteurs (des chiens de patrouille qualifiés affectés à la surveillance des installations sensibles et aux

missions de patrouille) et de chiens de combat dans le *Special Forces Group*. Ces chiens sont déployés lors d'opérations expéditionnaires ainsi que dans le cadre de la sécurité intérieure.
Un maximum de synergies sera recherché avec d'autres services publics qui utilisent également des chiens (Police, Douane, Protection Civile) et d'autres partenaires, tant au niveau national qu'international, dans le but d'organiser et de soutenir aussi rationnellement que possible la capacité nationale du chenil militaire.

ix. Les commandements de province

La structure des commandements de province sera adaptée mais leur rôle en matière de sécurité intérieure sera maintenu par un commandement territorial centralisé et intégré dans les structures de commandement opérationnelles. Un représentant militaire sera maintenu en tant qu'officier de liaison entre le gouverneur de province et la Défense. Cela permettra de rationaliser fortement les 152 ETP actuels pour n'en conserver que 60 ETP, en abandonnant les infrastructures spécifiques qui abritent actuellement les commandements de province.

x. Les laboratoires de la Défense (DLD)

Les laboratoires de la Défense soutiennent la chaîne logistique des différentes capacités de la Défense, notamment en procédant à des contrôles de qualité sur les carburants, et en testant les textiles.
Ils offrent par ailleurs l'appui scientifique et technique nécessaire pour la capacité CBRN, dans la mesure où le DLD est certifié pour l'analyse d'agents CBRN. Cette certification permet aux labos de la Défense de participer à la lutte internationale contre les armes de destruction CBRN. Ils peuvent également intervenir en soutien à la sécurité intérieure.
Les laboratoires de la Défense ont également un rôle important à jouer dans la sécurité de l'engagement de nos troupes en opérations expéditionnaires. Ils sont chargés de contrôler les échantillons de sol aux endroits où les détachements devraient être stationnés.

xi. Centre sportif à Duisburg

Le centre sportif à Duisburg (22 ETP prévus actuellement) ne sera plus exploité par la Défense. Il sera axé sur un PPP. La possibilité de maintenir l'accès des militaires à ce centre sans maintenir d'ETP ni de frais fixes est à l'étude. L'exploitation d'un centre sportif ne constitue pas une mission dévolue à la Défense.

xii. Les musiciens de la Défense

Les chapelles musicales (208 ETP prévus actuellement) seront diminuées de moitié, soit 100 musiciens. Elles seront regroupées en une seule chapelle musicale de la Défense. Cette capacité est importante pour le maintien des traditions. Elle doit toutefois être adaptée à la réalité d'une Défense centrée sur l'engagement opérationnel.

xiii. Participation aux organisations internationales

Les fonctions internationales de la Défense, tant au sein des composantes (370 ETP) qu'à l'extérieur de celles-ci (280 ETP), lui assurent une voix nationale sur la scène internationale. Elles participent largement à la direction et au soutien de l'engagement opérationnel. Comme indiqué plus haut, les contributions du personnel à ces organisations internationales seront évaluées en permanence afin

d'estimer la nécessité de la direction et du soutien de l'engagement opérationnel de la Défense. D'autres priorités seront fixées le cas échéant. L'engagement opérationnel de la Défense pour 2030 repose momentanément sur le taux d'occupation actuel.

Les fonctions internationales relevant de la force d'intervention (le rassemblement des composantes avec les capacités opérationnelles déployables de la Défense) sont abordées plus loin dans un premier temps.
Pour la composante terre (150 ETP), il s'agit essentiellement d'une contribution à l'Eurocorps, au quartier général du corps de réaction rapide à Lille ainsi qu'à différents quartiers généraux de l'OTAN en Belgique et à l'étranger[111]. Le quartier général de l'Eurocorps multinational à Strasbourg a déjà assuré à plusieurs reprises le commandement des opérations OTAN dans le passé, avec une participation significative des militaires belges. Les militaires belges employés à Lille et à Brunssum prennent également part à des opérations multinationales à l'étranger depuis ces quartiers généraux. Il existe par ailleurs une coopération au sein du Benelux dans plusieurs domaines de la composante terre (formation para, génie, évacuation des explosifs, CBRN, C-IED, appui feu indirect, interaction civilo-militaire, soutien logistique, ISTAR, exercices et entraînements terrestres, *Special Forces*) avec du personnel des forces armées de terre actif au sein des structures de commandement et de contrôle des forces armées néerlandaises en plus des fonctions de liaison.
La composante air (83 ETP) est actuellement représentée au sein de différents états-majors et organisations en vue de la planification et de la mise en œuvre d'opérations aériennes ainsi que de la mise en condition de nos unités. Pour l'OTAN, il s'agit des quartiers généraux de Ramstein, du *Combined Air Operations Center* (CAOC) à Eudem et du *Joint Air Power Competence Center* (JAPCC) à Kalkar, tous basés en Allemagne. Ces personnes peuvent être déployées au sein des infrastructures de l'OTAN dans le cas d'une opération OTAN. Il existe également une coopération bilatérale avec la France qui fait appel à du personnel de notre Défense au sein d'une structure de commandement et de contrôle de la *Joint Force Air Component* à Lyon. Notre composante air fournit du personnel à l'état-major permanent du *European Air Group* à High Wycombe au Royaume-Uni, du *European Air Transport Command* (EATC) à Eindhoven (Pays-Bas) et du *European Personnel Recovery Center* (EPRC) *à* Poggio, en Italie. L'EATC soutient activement les opérations grâce à la coordination du transport aérien pour le déploiement et l'approvisionnement logistique opérationnel. Pour la mise en service et l'appui technique des systèmes d'armes de la composante air, la Défense a fait appel à plusieurs experts en la matière dans le cadre des accords de coopération passés avec d'autres nations, comme pour le F-16 MNFP (*Multi-National Fighter Program*), ou au sein de l'OCCAR (*Organisation Conjointe de Coopération en matière d'ARmement*) pour l'acquisition et le soutien des A400M, ou encore au sein de la NAHEMA *(NATO HElicopter Managment Agency)* et de BENESAM pour les hélicoptères NH90.
Les positions internationales de la Marine (137 ETP) se retrouvent principalement dans les écoles et les quartiers généraux belgo-néerlandais. Les militaires belges et néerlandais sont chargés de la planification et de la direction des unités maritimes belges et néerlandaises au sein de la direction Opérations directes du quartier général binational Amiral Benelux. Le personnel actif au sein de la NLMARFOR (l'état-major escadre néerlandais) est déployé dans les différentes opérations menées par l'état-major en question (par exemple ATALANTA). Il existe notamment des structures binationales permettant d'évaluer les frégates et les chasseurs de mine au cours de leur transformation en navires déployables sur le théâtre. Les écoles binationales forment des militaires belges et néerlandais dans des domaines techniques et opérationnels. Plusieurs militaires belges sont également employés à Den Helder dans le cadre de l'appui matériel. La composante marine est également présente à Northwood, dans le quartier général maritime qui soutient les opérations de l'OTAN et à Toulon, dans les HRF-M (*High Readiness Forces-Maritime*) dont le personnel peut être déployé dans des groupements opérationnels maritimes français.

[111] quartiers généraux de l'OTAN à Evere, NATO *Joint Force Command* à Brunssum, quartier général de niveau stratégique *Supreme Headquarters Allied Powers Europe* (SHAPE) à Mons et quartier général OTAN de la composante terre à Izmir

Outre les fonctions internationales au sein des composantes de la Défense, notre Défense contribue également en personnel au niveau des quartiers généraux d'organismes de sûreté internationaux. L'importance accordée par la Défense et par les autorités belges à nos partenariats multilatéraux se reflète durablement dans nos positions au sein de ces organismes. Cela fait partie d'un partage des charges et des responsabilités de façon solidaire dans un cadre multilatéral. Ces fonctions sont également de la plus haute importance sur le plan opérationnel, dans la mesure où l'engagement opérationnel de notre Défense se fait généralement au niveau de ces organisations. L'autorité et l'influence exercée dans le cadre de ces opérations, ainsi que la politique menée par ces organisations internationales ne relèvent pas uniquement de fonctions diplomatiques, mais également de fonctions militaires au niveau stratégique et militaire.
La Défense est représentée sur le plan militaire et stratégique dans les organismes OTAN internationaux suivants: *International Staff* (IS) à Bruxelles, *Allied Command Operations* (SHAPE) à Mons, *Allied Command Transformation* (ACT) à Norfolk, *Joint Forces Command* (JFC) à Brunssum, Collège de Défense (NDC) de l'OTAN à Rome, *NATO Communications and Information Agency* (NCIA) (principalement à Mons et à La Haye) et *NATO Support and Procurement Agency* (NSPA) (essentiellement à Kapellen au Luxembourg).
Notre pays prend part aux activités du quartier général de l'UE à Bruxelles. On trouve des fonctions de liaison internationales au niveau stratégique et militaire au sein de structures de planification et de commandement nationales et coalisées de la France et des États-Unis.

xiv. Les attachés de défense et les conseillers militaires

L'attaché de défense est un militaire qui représente le ministre de la Défense et le chef de la Défense dans les pays pour lesquels il a été accrédité. Un attaché de défense assume des responsabilités tant dans le domaine diplomatique, militaire que dans le domaine du renseignement.
L'attaché de défense est le représentant militaire belge au sein de l'environnement diplomatique militaire. Il joue un rôle central dans la diplomatie de défense. Dans le cadre de négociations diplomatiques ou d'autres matières présentant des aspects fortement militaro-opérationnels et technico-militaires, l'attaché de défense peut fournir aux diplomates une aide basée sur son expérience professionnelle et sur des connaissances acquises pendant sa carrière militaire.
L'attaché de défense joue également un rôle militaire et opérationnel important pour le respect des procédures locales dans le cadre de la mission clé « protection des ressortissants dans le monde ». Afin de remplir sa mission militaire, il est essentiel que l'attaché de défense entretienne les contacts nécessaires avec les autorités (militaires) locales et la représentation (militaire) internationale. Il obtiendra ainsi l'aperçu stratégique le plus récent et correct du pays et des acteurs (militaires) concernés. L'attaché de Défense suit activement les développements (militaires), les risques de sécurité et les opportunités dans sa région, notamment dans le cadre de possibles activités et opérations bilatérales et/ou multilatérales, en cours ou planifiées.
Le rôle de l'attaché de défense comme maillon essentiel dans le dispositif du renseignement de notre pays a déjà été évoqué ci-dessus. Tout en restant dans le cadre légal, il informe le ministre de la Défense, le CHOD et l'état-major de la Défense au sujet des forces armées et de la politique militaire et de défense des pays d'accréditation.

La Défense dispose aujourd'hui d'un réseau global de 19 attachés de défense et de 2 conseillers militaires, en plus du personnel d'état-major (68 ETP au total). Les attachés de défense peuvent résider ou non dans le pays pour lequel ils sont accrédités. Cette distinction n'a aucune incidence sur leur rôle et leurs missions. De nombreux attachés de défense à l'étranger possèdent en fait une accréditation pour différents pays de la même région. Ceux responsables des pays européens travaillent depuis l'état-major de la Défense dans notre pays. Au total, les 19 attachés de défense sont aujourd'hui accrédités pour 76 pays.

Les conseillers militaires travaillent au sein des délégations belges auprès des Nations Unies à New York et de l'OSCE à Vienne. Certains attachés de défense sont également conseillers militaires auprès d'organisations régionales.
La répartition géographique et les accréditations résultent d'une analyse récurrente au niveau de la Défense, qui ne tient pas seulement compte de l'environnement de sécurité géopolitique, mais également de nos relations bilatérales et/ou multilatérales. La répartition géographique est également coordonnée avec les Affaires étrangères et la Coopération au développement, en vue de renforcer une approche globale nationale en matière de politique de sécurité.
À l'horizon 2030, le nombre d'ETP pour les attachés de défense et les conseillers militaires (et leur personnel de soutien) passera à 50 ETP. Cette diminution s'effectuera principalement en rationalisant les accréditations des attachés de défense et en adoptant une approche plus conjointe de la représentation militaire nationale avec les pays partenaires stratégiques. Aujourd'hui, il existe déjà une initiative au niveau Benelux pour délivrer des accréditations complémentaires aux attachés de défense, qui travailleront dès lors aussi bien pour la Belgique que pour les Pays-Bas.

xv. Cellule stratégique du Ministre de la Défense et le Secrétariat Administratif et Technique (SAT)

La cellule stratégique du ministre de la Défense pourra, à l'avenir, toujours faire appel au Secrétariat Administratif et Technique, où des spécialistes militaires de l'état-major de la Défense apportent leur expertise et facilitent le contact avec l'état-major de la Défense. Tout comme pour le reste de la Défense, le nombre d'ETP diminuera à l'horizon 2030 (60 ETP).

xvi. L'Institut Royal Supérieur de Défense (IRSD)

L'Institut Royal Supérieur de Défense est un *think tank* dans le domaine stratégique militaire. Il compte ses propres chercheurs et assure des conférences dans ce même domaine ainsi qu'une formation civilo-militaire. Cet institut se charge aujourd'hui de la coordination et de la direction de la recherche scientifique au sein de la Défense. L'avenir de l'institut dépendra de l'accent mis sur une politique de défense plus forte et plus centralisée en matière de R&T pour le renforcement du partenariat entre la Défense, l'industrie et les institutions de recherche (voir chapitre 6).

6. Une Défense efficiente

La recapitalisation de la Défense décrite dans le chapitre 4 ne remet aucunement en question la nécessité de renforcer son efficience pour améliorer son rendement.
Le chapitre 2 sur le positionnement de la Défense dans l'environnement sécuritaire illustre parfaitement cet objectif. D'une part, la Défense doit se concentrer sur ses trois missions clés. D'autre part, elle affiche sa volonté de soutenir au maximum d'autres acteurs en matière de sécurité intérieure en fonction des capacités disponibles.
Le chapitre 4 annonce également la volonté de mettre en œuvre un soutien plus efficient de nos capacités de défense nationales par le biais d'un ancrage capacitaire avec nos pays partenaires stratégiques.

> **«** Des formes **poussées** de **coopération avec d'autres partenaires de sécurité nationaux et internationaux** seront recherchées en vue de renforcer l'efficience de la Défense au niveau national et de soutenir une politique de défense plus européenne. **»**
> **(principe n° 6)**

Dans le chapitre 5, il apparaît clairement que les capacités essentielles qui assurent le commandement et l'appui opérationnels connaîtront une réduction en ETP plus importante que les capacités des dimensions Renseignement-Cyber-Influence, Land, Air et Maritime. Cela s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une Défense *lean & mean*, efficiente et centrée sur la spécificité militaire.

Ce chapitre 6 fournit les orientations pour une Défense efficiente dans les domaines suivants : les structures, le *sourcing* des activités non-militaires, le soutien médical, le *competence development*, l'infrastructure, les relations avec l'industrie et les institutions de recherches, les organismes placés sous la tutelle du Ministre de la Défense et la durabilité.

a. Structures en fonction des processus

Cette vision stratégique offre une nouvelle opportunité pour optimiser les structures existantes de la Défense, tant au niveau de la quantité, que du contenu. En règle générale, la Défense applique le principe selon lequel les structures sont établies en fonction des processus. Les processus doivent être centrés sur les missions clés de la Défense et donc sur l'engagement opérationnel.
Ce qui conduit tout d'abord à considérer les tâches qui sont actuellement exécutées par la Défense mais pour lesquelles le marché civil ou les autorités publiques offrent une alternative plus efficiente (avec des résultats similaires pour un moindre coût). Les tâches visées ne devraient plus être organisées par la Défense, ou du moins ne plus l'être de manière autonome. Cet aspect est étudié en détail ci-dessous, dans le sous-chapitre consacré au *sourcing*.
Ensuite, les processus et donc les structures de la Défense doivent répondre de manière proactive aux changements capacitaires prévus dans cette vision stratégique.
Enfin, l'internationalisation accrue de l'organisation de nos capacités accentuera le fonctionnement en réseau avec les structures européennes et les structures de nos partenaires de coopération, plutôt que sur la base d'une structure exclusivement nationale. À terme, certaines de nos structures d'état-major et de commandement seront fortement intégrées à un réseau international, avec une attention particulière accordée à nos pays voisins. Toutes les contributions actuelles de notre Défense aux structures de commandement multinationales seront également évaluées sur la base de leur nécessité future. Celles qui n'offrent pas de plus-value dans le cadre de la politique de la vision stratégique seront réexaminées. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de nos

structures dans celles de nos pays partenaires les plus proches qui coopèrent à la mise en condition commune de nos capacités.
Le chapitre 5 aborde le caractère opérationnel des capacités pour le commandement et l'appui opérationnel et la manière dont une certaine rationalisation permettra de poursuivre cette tâche dans le futur. Quelques structures difficilement adaptées aux processus relatifs aux missions clés seront aussi (partiellement) remises en question, à savoir le Centre sportif de Duisburg et les musiques de la Défense. D'autres structures de soutien, qui ne sont pas essentielles pour les missions clés de la Défense, seront également rationnalisées. Ainsi, le Club Prince Albert et la Résidence Louise ne seront plus exploités ni financés par la Défense, étant donné que ces établissements ont été créés en marge des installations horeca existantes (logements compris), des prestations dans les quartiers mêmes et des possibilités horeca existantes sur le marché.

b. *Sourcing* des activités militaires non spécifiques

Comme indiqué ci-dessus, des prestataires civils devront assister une Défense orientée sur l'engagement opérationnel, afin d'assurer un maximum de missions de soutien et de services.
Les tâches assurées aujourd'hui par la Défense pour lesquelles il existe une alternative plus efficiente par le biais d'un prestataire civil ou de partenaires publics avec des résultats similaires (tant quantitatifs que qualitatifs) à moindre frais, (compte tenu d'une approche *Life Cycle Cost*) ne seront plus exécutées par la Défense ou, du moins, le seront de manière moins autonome. À cet égard, la Défense mènera une politique de *sourcing*, non seulement pour l'exécution de services, mais aussi pour les investissements en matériel et en infrastructure. Le *sourcing* consiste à évaluer de manière structurelle si un(e) service/matériel/infrastructure spécifique peut s'organiser de manière optimale en interne, en collaboration avec des partenaires civils ou publics ou en recourant au *sourcing*. Cette approche *sourcing* n'est pas neuve pour la Défense. Elle est déjà appliquée dans différents domaines au sein de la Défense. Il est déjà fait appel aux prestataires de services du marché civil pour des aspects facilitaires (l'entretien des installations techniques, le nettoyage, l'entretien des espaces verts), pour la flotte blanche (Airbus A321), le transport commercial (taxis à Bruxelles, leasing de véhicules commerciaux), le développement de logiciels, le matériel informatique, les soins de santé primaires et l'entretien (navires, avions et véhicules commerciaux).
La Défense entend poursuivre cette politique de manière plus structurelle et, dans un souci d'efficience, évaluera, pour chaque service/matériel/infrastructure actuel ou futur, l'opportunité d'établir une coopération avec un partenaire civil ou public ou de recourir au *sourcing*.
Cette politique renforcée de *sourcing* nécessitera de créer, à partir de 2017, une ligne « *sourcing* supplémentaire en remplacement des fonctions sans spécificité militaire » dans la structure globale de coûts de la Défense. Cette ligne fera partie du budget de fonctionnement.

> **«** Le fonctionnement de la Défense sera **rationalisé** au **maximum.** Les aspects importants que sont la réduction des coûts et le renforcement de l'effectivité seront pris en compte. Cela implique entre autres que les militaires se concentrent sur les tâches spécifiquement militaires, un usage renforcé des possibilités du marché pour les tâches de soutien et services et une rationalisation de l'infrastructure. **»**
> **(principe n° 4)**

Au sein de l'état-major de la Défense, plusieurs études sont en cours sur les nouvelles possibilités de *sourcing*. Les projets les plus importants sont les suivants :

- l'élargissement[112] du *sourcing* existant de services territoriaux liés aux quartiers et d'autres tâches territoriales (*Territorial Support Service* (TSS)). À terme, l'objectif est d'obtenir, par sous-domaine de TSS, des contrats globaux plutôt que de nombreux contrats séparés. Il sera ainsi possible de travailler à plus grande échelle, ce qui reste bien plus intéressant du point de vue budgétaire et nécessitera moins de personnel de la Défense pour en assurer la direction.
- dans le cadre de l'étude sur la flotte blanche, il est examiné dans quelle mesure il sera possible d'organiser sa capacité opérationnelle par le *contracting* d'une capacité civile (voir chapitre 5) ;
- le *sourcing* maximal de l'entretien et du soutien technico-logistique des systèmes d'armes au niveau industriel (niveau dépôt) ;
- le *sourcing* de l'organisation du patrimoine actuel des camps militaires ;
- le *sourcing* maximal du stockage et de la distribution de matériel, de tenues et d'équipements par un partenaire civil.

Lorsque cette politique est rendue possible, on appliquera un *sourcing* graduel qui tiendra compte d'une diminution progressive du personnel de la Défense actuellement responsable des prestations de service.
La rationalisation du soutien médical et du *competence development* (voir ci-dessous) est aussi basée partiellement sur un recours plus accru au *sourcing*.
S'il apparaît, après concertation, que certains services de soutien pourraient être plus efficients s'ils étaient exécutés par ou en collaboration avec d'autres partenaires publics, cette piste (complémentaire) sera également étudiée. Par exemple, l'arrêt de l'imprimerie de la Défense sera partiellement compensé par l'imprimerie du SPF Finances, en plus du *sourcing* via des entreprises civiles. Des économies d'échelle seront recherchées entre la Défense et les centres de service des autres services publics en matière de politique d'achat, de gestion centrale, de formation, d'administration des salaires, de gestion et de sécurisation de données, et de gestion du parc de véhicules (commerciaux) et des bâtiments de la Défense.
Ce processus de *sourcing* doit au moins permettre le remplacement d'environ 5 000 ETP parmi le personnel actuel. Il s'agit d'une étape très importante qui vise à compenser la diminution de l'effectif en personnel de la Défense. Le *sourcing* doit permettre d'engager davantage de militaires pour des fonctions militaires spécifiques.
À court terme, des projets pilotes seront lancés pour entamer ces initiatives de *sourcing* le plus rapidement possible, dans les limites du budget. Toutefois, il convient de tenir compte du coût élevé (quelques dizaines de millions d'euros) pour assurer le démarrage de ces initiatives. Le rendement de ces projets devra aussi être étudié dans une perspective à long terme. L'objectif général est de diminuer les coûts actuels (en ce compris les coûts de personnel) d'au moins 10 % pour les contrats de *sourcing* conclus.

[112] L'élargissement du *sourcing* pour TSS s'effectue dans différents domaines :
- Dans le domaine du *Facility Management*, le logement, la restauration et les cafétérias, qui sont aujourd'hui en grande partie organisés par la Défense, feront l'objet d'un *sourcing*. Les tâches d'entretien (traitement des déchets, jardinage, service hivernal) qui font déjà partiellement l'objet d'un *sourcing* le seront complètement.
- Les niveaux inférieurs du *Facility Management* technique, à savoir les petits travaux et les petites réparations, feront l'objet d'un *sourcing* complet, parallèlement au *sourcing* existant pour l'entretien d'installations techniques et les contrôles légaux.
- La surveillance de l'infrastructure, en ce compris l'accueil, le contrôle et l'intervention, sera adaptée aux consignes de sécurité et fera l'objet d'un *sourcing*, avec une utilisation maximale des moyens technologiques.
- Le *sourcing* des services paquets et colis territoriaux, du tri postal et de la distribution du courrier sera renforcé.
- La mobilité territoriale (comme les déplacements de service individuels et collectifs), l'écomobilité dans le cadre du trajet domicile-travail du personnel et l'exploitation des pompes à essence pour les véhicules militaires feront l'objet d'un *sourcing*.

c. Mesures supplémentaires pour un appui médical encore plus efficient

« Une restructuration approfondie de la Composante médicale visant au déploiement opérationnel sera entreprise (révision de l'autonomie, désengagement des tâches purement civiles). Dans ce cadre, l'avenir et la nécessité de maintenir l'hôpital militaire seront examinés. »
(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)

Comme indiqué au chapitre précédent, l'appui médical militaire sera organisé selon le niveau d'ambition dans les quatre dimensions capacitaires. Par ailleurs, aux termes de l'accord de gouvernement, cet appui médical se concentrera sur l'engagement opérationnel. L'accord de gouvernement prévoit d'examiner plus spécialement trois éléments : l'autonomie de la Composante médicale, le désengagement des tâches purement civiles et la nécessité de maintenir l'Hôpital militaire. Ces trois points doivent être analysés à la lumière du renforcement de l'efficience de l'appui médical militaire à l'engagement opérationnel. Comme mentionné au chapitre précédent, le maintien d'un l'hôpital militaire en tant que structure de mise en condition centralisée constitue une solution appropriée pour une capacité médicale militaire focalisée sur l'engagement opérationnel. Une réorientation de cet Hôpital militaire au travers d'une rationalisation et d'une collaboration accrue au niveau interdépartemental, civilo-militaire et international peut accroître l'efficience du futur Hôpital militaire et de la future capacité médicale militaire.

La première question que soulève l'accord de gouvernement à propos de l'engagement opérationnel, concerne le maintien de la Composante médicale en tant que composante distincte ou son intégration dans les services de soutien des autres composantes. Un *benchmark* avec nos pays voisins montre que tant la France que l'Allemagne organisent leur appui médical dans le cadre d'une « composante » distincte, alors que le Royaume-Uni intègre l'appui médical dans les différentes forces. Les Pays-Bas ont mis en œuvre un modèle hybride avec à la fois une décentralisation dans les différentes forces et une structure centralisée limitée. C'est pourquoi une étude sera menée au sein de l'état-major sur la forme d'autonomie la plus adéquate du soutien médical au sein de la structure de la Défense. Cette étude s'inscrira dans le cadre du dossier de la mise en place de la future structure de l'état-major de Défense. Elle prendra en compte la réglementation et l'organisation spécifiques des soins de santé en Belgique, mais aussi les expériences des autres pays de l'OTAN et la plus-value que représente leur structure d'appui médical pour l'efficience de leur capacité médicale militaire. Cette étude devra étayer une décision politique sur l'autonomie de l'appui médical militaire, en parallèle avec les autres décisions concernant la future structure de l'état-major de Défense.

L'accord de gouvernement mentionne le désengagement des tâches purement civiles en tant que deuxième possibilité. Pour maximiser l'efficience, le lien entre l'appui médical militaire et le milieu civil sera en l'occurrence envisagé dans un contexte plus large. En effet, les tâches à caractère principalement civil sont déjà très limitées aujourd'hui. L'Hôpital militaire (le troisième élément de la vision sur l'appui médical aux termes de l'accord de gouvernement cités ci-dessus) joue un rôle important dans le lien entre l'appui médical militaire et le milieu civil. Il sera donc également examiné dans le cadre de ce lien civilo-militaire.
Les contacts et projets interdépartementaux et civilo-militaires actuels ouvrent des perspectives positives de partenariat interdépartemental, civilo-militaire, et peut-être aussi de partenariat international sur le site actuel de l'Hôpital militaire. Ils ont pour objectif de développer un point d'ancrage, de manière efficiente et viable du point de vue structurel et financier, pour une future

structure de mise en condition médicale militaire centralisée. À court terme, il est important de poursuivre la concrétisation de ces contacts et projets.
Trois aspects généraux du lien entre l'appui médical militaire et le milieu civil seront développés ci-dessous, ainsi que les mesures afférentes visant à optimiser leur efficience :
- les tâches militaires à caractère essentiellement civil qui peuvent être transférées vers un acteur privé ou public, sans impact important sur l'engagement de la Défense ;
- les activités qui s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre de la mise en condition médicale militaire et le soutien logistique de la Défense, mais qui pourraient être organisées de manière plus efficiente en faisant (davantage) appel à des prestataires civils et à une coopération civilo-militaire, sans pour autant générer des conséquences négatives sur l'opérationnalité de la Défense ;
- les tâches civiles exécutées aujourd'hui par la Défense dans le cadre de la mise en condition opérationnelle et dont le contenu peut être élargi au bénéfice de l'état de préparation opérationnelle de la Défense et pour optimiser le soutien la Défense à la sécurité intérieure.

Trois tâches militaires à caractère essentiellement civil pourraient être confiées à un acteur privé ou public, sans impact important sur l'engagement de la Défense : la capacité de la Défense de production et de stockage de médicaments, la capacité d'hospitalisation de l'Hôpital militaire en cas de catastrophes et la morgue d'urgence de l'Hôpital militaire.
La Défense peut se désengager de la capacité de production de médicaments en raison de la pertinence opérationnelle trop limitée de cette activité et des possibilités suffisantes de pourvoir à ce besoin par le biais de contrats civils. Aujourd'hui, il existe un accord entre la Défense et le SPF Santé publique pour utiliser cette capacité de production dans le cadre de la santé publique. Le désengagement de la Défense et l'éventuelle reprise par un autre acteur devront donc se coordonner au niveau interdépartemental.
Le choix (étayé par une étude) de maintenir une structure de mise en condition centralisée tout en rationnalisant davantage l'actuel Hôpital militaire ouvre donc une possibilité de conserver l'infrastructure existante pour disposer d'une capacité hospitalière en cas de catastrophes ainsi que d'une morgue d'urgence au sein de l'Hôpital militaire. Cependant, la sécurité intérieure n'étant pas une des missions clés de la Défense, il faudra maintenir cette infrastructure en état opérationnel en dehors des moyens financiers et de personnel de la Défense. Les études et analyses de risque en cours avec le SPF Santé publique sur ces capacités infrastructurelles doivent se clôturer à court terme. Elles peuvent s'intégrer dans le cadre d'une coopération plus large entre le SPF Santé publique, le SPF Intérieur, le SPF Justice et la Défense pour un hôpital national en cas de catastrophe. Outre les coûts de fonctionnement et d'entretien de l'infrastructure pour une capacité hospitalière en cas de catastrophes et une morgue d'urgence, un partenariat interdépartemental doit tenir compte d'une contribution aux importants travaux généraux de conservation de l'infrastructure de l'Hôpital militaire (80 millions d'euros à court terme).

À l'instar des autres soutiens logistiques de la Défense (voir chapitre 5 « Branche d'activité *Material Resources* »), le soutien logistique médical (stockage et distribution), partie intégrante du pilier de support médical, sera externalisé au maximum.
En outre, la mise en condition médicale militaire centralisée à l'Hôpital militaire englobe des sous-capacités qui peuvent être exécutées de manière plus efficiente en faisant (davantage) appel au secteur civil et en renforçant la collaboration civilo-militaire, sans pour autant générer des conséquences négatives sur l'opérationnalité de la Défense. Selon une première étude de l'état-major de la Défense, il est possible de rationnaliser de 20 à 25 % les coûts de fonctionnement globaux (donc y compris les coûts de personnel et d'investissement[113]) du futur Hôpital militaire en organisant les différentes sous-capacités de la structure de mise en condition de la capacité médicale selon une combinaison de cinq modèles de gestion (*business model)* :

(1) *sourcing* complet de sous-capacités vers les hôpitaux civils ;

[113] à l'exception des grands investissements d'infrastructure

(2) intégration du personnel militaire déployable dans des hôpitaux civils où exerce le personnel militaire (éventuellement avec du matériel militaire) ;
(3) intégration du personnel et matériel civils au sein de l'Hôpital militaire (rénové) pour les sous-capacités qui en elles-mêmes ne sont pas particulièrement pertinentes sur le plan militaire, mais s'avèrent essentielles pour pouvoir organiser une activité médicale militaire pertinente au sein de l'Hôpital militaire ;
(4) option (3) mais le personnel civil de l'Hôpital militaire travaille avec du matériel militaire ;
(5) un modèle dans lequel la Défense fournit à la fois le personnel, le matériel et l'infrastructure pour une sous-capacité.

De toute manière, il est évident que l'Hôpital militaire de Neder-over-Heembeek ne peut pas continuer à fonctionner sous sa forme actuelle, à savoir selon un modèle de gestion n° 5 principalement. Les quatre autres modèles de gestion seront appliqués au maximum afin de renforcer l'efficience de l'Hôpital militaire en tant que pilier de mise en condition pour l'appui médical opérationnel.

Avant la mise en place d'un groupe de travail technique intersectoriel et interdépartemental en préparation des décisions définitives autour du futur de l'Hôpital militaire, l'étude de l'état-major de la Défense, mentionnée plus haut, sera approfondie sur la base d'un audit indépendant qui examinera la faisabilité de ces propositions à court terme.
Cet audit indiquera aussi la mesure dans laquelle un renforcement des partenariats civilo-militaires peut contribuer à un financement civilo-militaire des travaux d'infrastructure prévus de l'Hôpital militaire.
En outre, cet audit formulera d'éventuelles propositions complémentaires concernant la rationalisation de la structure de mise en condition de la capacité médicale militaire, sans affecter l'autonomie et la flexibilité opérationnelles nécessaires. Pour cet aspect de l'audit, la poursuite d'une coopération élargie avec des services externes pour la prévention et la protection en vue de renforcer une médecine de travail de qualité de façon efficiente et adaptée aux besoins opérationnels de la Défense seront étudiés. L'audit recensera les adaptations éventuellement nécessaires du cadre légal pour pouvoir réaliser ces propositions complémentaires.
L'audit précisera aussi la structure juridique la plus appropriée pour l'ancrage de cette structure de mise en condition centralisée. Il est de toute manière important pour la concentration de la Défense sur l'engagement opérationnel que la future structure juridique de l'Hôpital militaire le dote de l'autonomie nécessaire pour appuyer les missions clés de la Défense et d'une gestion administrative souple pour garantir les prescriptions et besoins de la Défense. Comme décrit précédemment, la gestion financière de l'Hôpital militaire doit permettre une répartition équitable des charges entre tous les partenaires.
Enfin, l'audit doit analyser l'équité des partenariats existants de la Défense avec les secteurs publics et privés autour de l'Hôpital militaire et éventuellement soumettre des propositions pour atteindre un meilleur équilibre.
Les résultats de cet audit devront être disponibles fin 2016 afin de pouvoir fournir des orientations en vue de développer le dossier de mise en œuvre sur la rationalisation de la structure de mise en condition de la capacité médicale et donc de l'Hôpital militaire. Ce dossier sera, comme indiqué ci-dessus, traité au sein d'un groupe de travail technique intersectoriel et interdépartemental. Il sera mis sur pied à court terme afin que les autres parties puissent également préparer ce dossier pour la fin de 2016, selon leur perspective. Le groupe de travail recevra un mandat précis et s'appuiera sur l'étude de l'état-major et sur l'audit indépendant évoqués ci-dessus.

Un dernier élément complémentaire pour améliorer l'efficience de l'appui médical, en se fondant sur un lien plus efficace entre l'appui médical militaire et le milieu civil, consiste à élargir le contenu des tâches civiles exécutées aujourd'hui par la Défense en vue d'améliorer la mise en condition opérationnelle. Élargir ces tâches civiles implique aussi d'optimiser le rôle de la Défense en matière de sécurité intérieure.

Actuellement, le personnel médico-technique de la Défense (infirmiers et médecins) est entraîné au sein de l'Hôpital militaire. Comme signalé ci-dessus, ce personnel peut utiliser le matériel déployable à cet effet pour exercer les procédures militaires spécifiques. Cet entraînement se fait dans le cadre du service ambulancier, du SMUR (y compris la capacité CBRN), du centre des brûlés (y compris la clinique de jour), du bloc opératoire et de la capacité d'hospitalisation pour les interventions orthopédiques. La volonté de pérenniser une structure de mise en condition opérationnelle centralisée pour la capacité médicale de la Défense implique aussi que suffisamment de patients soient pris en charge et que les activités collent autant que possible aux besoins opérationnels. L'objectif est donc d'élargir les activités du futur Hôpital militaire à des domaines pertinents pour la mise en condition du fait de leur complexité et de leur similitude avec les blessures rencontrées lors de l'engagement opérationnel. Ceci devrait également renforcer la rentabilité structurelle de l'Hôpital militaire. Il conviendrait de réfléchir au développement d'une capacité de chirurgie orthopédique septique (« sale »), d'une capacité de traitement de maladies hautement infectieuses et à l'extension de la capacité médicale militaire en matière de traumatologie[114]. Cet élargissement des possibilités d'entraînement (et donc une plus grande efficacité) devra se réaliser sans surdimensionner la capacité d'entraînement pour la mise en condition opérationnelle. Cet élargissement de la capacité d'entraînement de l'Hôpital militaire ne modifie en rien la valeur des partenariats existants et peut-être futurs qui consistent à employer du personnel médico-technique de la Défense à temps partiel dans des institutions civiles pour entretenir ses compétences.

Le maintien de capacités adaptables en cas de catastrophes nationales au moyen de partenariats interdépartementaux et de l'élargissement de la palette de prestations de santé nécessaires en cas de catastrophes et de crises nationales renforce les possibilités du futur Hôpital militaire si sa fonction d'hôpital national en cas de catastrophe devait se confirmer. Un hôpital national en cas de catastrophes pourrait constituer à la fois une plus-value pour la mise en condition de la capacité médicale militaire et permettre d'optimiser le rôle d'appui de la Défense au niveau de l'aspect médical de la sécurité intérieure. Un hôpital en cas de catastrophes pourrait également répondre aux demandes des organisations internationales à Bruxelles et être en partie financé par elles.
La Défense ne peut assumer de rôle dirigeant en matière de sécurité intérieure. Dès lors, l'utilisation de l'Hôpital militaire comme base pour déployer un hôpital national de catastrophe dépend de l'adhésion à un tel projet de partenaires interdépartementaux (SPF Intérieur et SPF Santé publique en premier lieu), régionaux et civils et de la possibilité de trouver un financement commun pour couvrir les coûts de fonctionnement et de matériel et personnel supplémentaires nécessaires pour assumer ce rôle.
L'audit mentionné ci-dessus examinera aussi la possibilité (et les modèles de financement afférents) de développer l'Hôpital militaire pour qu'il puisse également remplir le rôle d'hôpital national en cas de catastrophes, conformément au cadre précité.

d. Rationalisation du *competence development*

La Défense restera dans le futur une organisation qui investit fortement dans le *competence development*, c'est-à-dire le développement des compétences de son personnel. La diminution du nombre d'ETP pour le *competence development* reprise au chapitre 5 indique que la Défense doit repenser l'organisation de sa formation pour continuer à répondre à des standards élevés.
Ci-dessous, sont tout d'abord exposés les principes généraux pour une approche plus efficiente et innovante du *competence development*.
Ensuite, une orientation est fournie pour une rationalisation des formations académique, technico-académique, continue et militaire de base actuellement dispensées à l'École Royale Militaire, à l'École Royale des Sous-officiers ainsi que dans les deux Centres d'Instruction de Base et l'Écolage.

[114] traitement des lésions et blessures occasionnées par un accident ou par la violence

i. Principes généraux pour un *competence development* plus efficient

La rationalisation du *competence development* se traduira en premier lieu par l'arrêt des formations organisées par la Défense et disponibles auprès d'institutions d'enseignement et de formation civiles. L'objectif est d'assurer uniquement l'organisation des formations données par la Défense et au sein de la Défense, en fonction de la spécificité militaire. Les formations sportives et la formation du personnel horeca sont des exemples de ces formations sans spécificité militaire.

Une rationalisation supplémentaire sera également possible dans la formation spécifique militaire nationale. À l'heure actuelle, des études sont menées pour que la formation soit organisée autant que possible dans les unités mêmes, en tant que partie du processus de mise en condition. On examinera également dans quelle mesure le *blended learning*[115] peut être mis en œuvre de manière globale. Ce système peut générer des effets positifs pour le fonctionnement de la Défense, en limitant l'impact sur la disponibilité du personnel qui suit ces formations.

Un troisième élément général pour rationaliser au maximum le *competence development* est la recherche d'une coopération maximale avec d'autres institutions (militaires) d'enseignement et de formation de nos pays partenaires stratégiques. Ceci est rendu possible par la création de certaines formations communes qui peuvent conduire à une optimisation réciproque par la spécialisation. On réalise ici l'ancrage capacitaire européen expliqué dans le chapitre 3. La formation commune peut aussi être optimisée par l'emploi de doctrines communes et de matériel semblable. Comme indiqué au chapitre 5, une partie importante de la formation professionnelle spécialisée a déjà lieu dans des institutions de formation internationales, respectivement en France et aux Pays-Bas, pour la dimension Air et, en grande partie, pour la dimension Maritime. C'est surtout dans le cas de la Marine qu'une optimisation a lieu par une spécialisation partielle. Notre Défense utilise aussi des institutions de l'OTAN et de l'UE ainsi que les *Centres of Excellence* OTAN pour la formation du personnel.

ii. La rationalisation des formations académique, technico-académique, continue et de la formation militaire de base à la Défense

La formation militaire de base pour toutes les catégories sera organisée de façon plus centralisée. L'École Royale Militaire sera transformée en un organisme de formation qui regroupera toutes les formations actuellement proposées aux cadres de la Défense. Elle regroupera la formation académique, la formation technico-académique ainsi que la formation continue, aussi bien pour les officiers que les sous-officiers, dont la formation est aujourd'hui en grande partie organisée séparément. Un organisme de formation unique pour cadres générera des synergies, renforcera la cohérence des différents cours et offrira une formation plus efficiente pour tous les cadres.
Les formations générales pour toutes les catégories seront donc plus centralisées, ce qui permettra une efficience structurelle et budgétaire. La formation professionnelle spécialisée fera toujours appel aux différents centres de compétence, probablement rationalisés, en plus de la formation professionnelle spécialisée dans les unités. Cela est dû à la particularité des capacités et des différentes dimensions.

[115] Le *blended learning* combine des applications e-*learning* avec des contacts interpersonnels entre l'élève et l'enseignant, ce qui permet de poursuivre la rationalisation des besoins en enseignants et appui (infrastructure, horeca, garde, soutien médical, …).

La formation académique actuelle à l'ERM sera également fortement rationalisée.[116] Le nombre de spécialisations dans les deux branches principales (Bachelier/Master en Sciences Sociales et Militaires et Bachelier/Master Polytechnique) diminuera fortement et celles-ci seront spécifiquement militaires. Tous les cours de Master seront donnés en anglais (et non plus en français et néerlandais). La durée de la formation du Master en Sciences Sociales et Militaires[117] diminuera d'un an. Les adaptations se feront tout en préservant l'accréditation Bologne des formations.
La rémunération des élèves sera revue à la baisse pendant les premières années de formation et évoluera de manière progressive à l'instar des autres institutions académiques militaires dans l'OTAN.
L'adaptation envisagée de la formation actuelle à l'ERM devrait permettre une diminution de 40 à 50 % du cadre prévu actuellement et une diminution de 20 à 30 % des coûts de fonctionnement globaux actuels (y compris les coûts en personnel et en investissement). En tenant compte des rationalisations des effectifs de l'ERSO et des centres de formation de base et d'écolage, ceci mène à une réduction du nombre total du personnel travaillant dans la « formation de base et continuée des officiers, sous-officiers et volontaires » d'environ 30 %.

Pour les formations à l'ERM, un partenariat plus étroit avec les institutions universitaires civiles sera recherché. Ce partenariat doit permettre un renforcement des formations académiques et de la recherche à l'ERM. Un échange du personnel enseignant et du personnel de recherche, l'harmonisation des domaines de recherche et la recherche de complémentarité de certaines formations peuvent dès lors être envisagés. Ces formations seront aussi ouvertes aux étudiants civils.
Le lien étroit avec les institutions universitaires civiles sera soutenu par la recherche qui aura lieu à l'ERM (et de manière plus large au sein de la Défense). Ce lien peut soutenir nos intérêts de défense de manière complémentaire (voir ci-dessous au point f.).
Pour les nouvelles formations académiques à l'ERM, on cherchera de manière proactive des possibilités de coopération interdépartementale et de coopération militaire internationale.

e. Principes liés à la rationalisation des infrastructures

> « Tenant compte des besoins de la Défense belge, un **équilibre régional sera assuré** lors de la phase de mise en œuvre pour la répartition géographique des quartiers, du personnel et des capacités. Cela renforce le lien avec la société. »
> **(principe n° 5)**

Comme indiqué dans le principe n° 5, la nouvelle implantation géographique de la Défense à l'horizon 2030 sera décidée en détail dans le plan de mise en œuvre de l'implantation géographique des quartiers qui suivra cette vision stratégique. Quelques principes à propos de la rationalisation des infrastructures sont repris ci-dessous.

L'accord de gouvernement mentionne que « *l'implantation future des unités de la Défense sera fixée en conséquence, en tenant compte également du potentiel des quartiers, des coûts et des équilibres en matière de dispersion régionale, en intégrant l'impact éventuel du recrutement sous-régional, le bien-être des militaires, l'articulation territoriale de l'aide à la Nation et à la lumière également des actuelles ou futures coopérations multinationales* ». Par conséquent, il sera tenu compte de tous ces aspects dans le plan de mise en œuvre de l'implantation géographique des quartiers. Le principe n° 5 met également l'accent sur la préservation des équilibres régionaux et spécifie qu'au-delà des

[116] La nouvelle formation des officiers via l'ERM continuera à consacrer une attention particulière à la formation physique et caractérielle. La formation militaire sera organisée via la structure de formation de base plus centralisée.
[117] Quatre années au lieu de cinq. La formation Polytechnique est maintenue à cinq ans.

quartiers, il faut répartir équitablement le personnel et les capacités. En ce qui concerne la répartition des capacités, il s'agit non seulement de tenir compte de l'équitabilité quantitative, mais également de l'aspect qualitatif de ces capacités. Par ailleurs, il importe de maintenir un équilibre régional en ce qui concerne leur technicité.

Il n'est donc pas souhaitable d'envisager une centralisation trop poussée de notre Défense sur notre territoire. Cela n'a pas empêché la Défense de mener depuis des années une politique d'adaptation optimale de son patrimoine immobilier aux besoins opérationnels réels. Cette politique sera maintenue à l'horizon 2030 et devrait permettre une rationalisation grâce à la diminution des coûts de fonctionnement.

Les quartiers qui ne sont plus nécessaires pour les besoins de la Défense seront vendus. Les revenus de ces ventes iront vers un fond budgétaire de la Défense[118] utilisé[119] notamment pour réaliser les travaux d'infrastructure nécessaires dans les quartiers restants et les investissements requis pour rendre possible cette rationalisation.

Pour éviter de longues procédures de vente et accélérer certaines rationalisations d'infrastructures, la Défense appliquera également un financement alternatif lorsqu' elle le juge opportun. Il s'agit spécifiquement d'accords d'échange avec des partenaires privés et publics qui reçoivent des terrains et des infrastructures de la Défense en échange de la construction de nouvelles infrastructures, de la rénovation, ou de l'entretien d'infrastructures existantes et ce, pour une période déterminée.

f. Vers une stratégie pour le soutien accru de nos intérêts de sécurité par le biais de nos institutions de recherche nationales et de notre industrie

Les investissements consentis pour la Défense dans les chapitres précédents visent, en premier lieu, à permettre aux autorités belges de rester un partenaire de sécurité solidaire dans un cadre multilatéral dans l'environnement sécuritaire tracé.
Par ailleurs, ils permettent d'établir de liens entre la Défense, l'industrie et les institutions de recherche, pour renforcer davantage notre sécurité. Dans la pratique, cela concernera d'abord les liens avec l'industrie et les institutions de recherche nationales, vu que nos autorités peuvent exercer une influence directe sur celles-ci. Dans une politique holistique de défense et de sécurité, l'étroite implication d'acteurs industriels, de prestataires de services et d'acteurs d'acquisition de la connaissance constitue une composante incontournable de la sécurité nationale. Le lien entre la Défense, l'industrie et les institutions de recherche comptera en outre toujours une composante économique (la valeur dérivée). Les investissements consacrés par la Défense peuvent être récupérés de manière directe ou indirecte sous forme de connaissance, de technologie et d'emploi. Les investissements et les moyens R&T considérables prévus dans cette vision stratégique pour la recherche dans des domaines de haute technologie, peuvent également être un moteur important pour nos institutions de recherche et contribuer au développement et à la production de systèmes innovants par notre industrie. Une retombée de ces investissements, sous forme de connaissance, technologie et emploi, contribue aussi à susciter l'adhésion sociétale pour ces investissements, que ce

[118] Le 1er octobre 2015, le Conseil des ministres a décidé qu'à partir du 1er janvier 2016, un seul fonds budgétaire sera maintenu pour la Défense. Celui-ci regroupera l'ensemble des revenus des trois fonds précédents. La Défense peut utiliser ces revenus à partir du 1er janvier 2016 en plus du budget ordinaire et ce, pour tous types de dépenses : nouveaux investissements, travaux d'infrastructure, dépenses de fonctionnement ou personnel. Les revenus et dépenses doivent toutefois rester en équilibre sur une base annuelle.
[119] Dans la période 2010-2014, les ventes de biens immobiliers de la Défense ont rapporté en moyenne près de 17 millions d'euros par an.

soit parmi la population ou dans le milieu des entreprises. Mais il est évident que la création des liens escomptés entre notre Défense, notre industrie et nos institutions de recherche, représente en premier lieu un facteur nécessaire et supplémentaire pour renforcer notre sécurité nationale. La valeur économique dérivée et l'innovation découlant du lien entre ces trois acteurs n'est, du point de vue de la sécurité de cette vision stratégique, qu'un effet secondaire.

« Les efforts pour débloquer les budgets nécessaires ne sont toutefois pas seulement une question de solidarité intergénérationnelle, mais peuvent aussi être source d'incitants économiques importants et d'innovations. »
(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)

« L'efficience des investissements en matériel majeur sera optimalisée via le **retour maximal de ces investissements vers la société via le know-how, la technologie et l'emploi, conformément à la législation nationale et européenne en vigueur.** Pour ce faire, le SPF Économie en coopération avec la Défense, fixera les mesures d'exécution pour un retour économique maximal pour les achats militaires, entre autres, via l'utilisation de l'article 346 TFUE, comme mentionné dans l'accord gouvernemental. **»**
(principe n° 8)

Le soutien de nos intérêts essentiels de sécurité est au centre du partenariat pragmatique souhaité entre notre Défense, l'industrie et les institutions de recherche. Ce sont ces mêmes intérêts essentiels de sécurité qui seront définis par la Défense pour que l'article 346, 1, b du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne puisse être appliqué. Cet article traite de la protection des intérêts essentiels de sécurité qui se rapportent à la production ou au commerce d'armes, de munitions et de matériel de guerre. Ces intérêts essentiels de sécurité recouvrent par exemple la fourniture assurée de composants indispensables pour nos systèmes d'armes, la garantie de services vitaux pour la Défense ou la conduite de la recherche pertinente pour notre sécurité nationale.

Le SPF Economie, la Défense, les Régions et les Communautés (responsables pour l'enseignement et l'industrie) ainsi que les organisations faîtières de l'industrie et notre enseignement devront travailler main dans la main pour développer le partenariat pragmatique entre notre Défense, les institutions de recherche et l'industrie. Les modalités de base de ce partenariat pragmatique seront définies dans une stratégie nommée « *Defence, Industry and Research Strategy* » (DIRS). Cette stratégie, qui compte parmi les projets majeurs à mettre en œuvre sur la base de cette vision stratégique et des intérêts essentiels de sécurité définis par la Défense, sera rédigée sous la houlette du SPF Économie et de la Défense. Sur la base de ces intérêts essentiels de sécurité, la DIRS indiquera les domaines de notre industrie, mais aussi de nos institutions de recherche, qui jouent un rôle direct pour la sécurité nationale (= les secteurs stratégiques industriels et de recherche dans le cadre de notre politique de défense). Cette DIRS comprendra les principaux domaines de R&T (Recherche et Technologie - *Research and Technology*) et de R&D (Recherche et Développement - *Research and Development*) des différentes autorités belges compétentes. Ces domaines doivent évidemment s'inscrire dans la ligne des capacités dont l'acquisition est prévue dans la vision stratégique et des priorités capacitaires et technologiques de la Défense belge à l'horizon 2030. Cette DIRS doit déterminer les responsabilités pour diriger et la participation à cette collaboration de sécurité entre les trois *stakeholders* (Défense, industrie, institutions de recherche) au niveau des pouvoirs publics (tant au niveau fédéral que des autorités régionales ou communautaires compétentes). Une optique essentielle pour favoriser le

développement planifié du lien entre la Défense, les institutions de recherche et l'industrie, véritable plus-value pour notre sécurité nationale.

La DIRS démontrera que la Belgique est en mesure de développer les compétences et capacités industrielles liées à la défense qu'elle estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité. Cette industrie compétitive renforce la crédibilité et les chances de notre pays d'être impliqué en tant que partenaire dans des relations de collaboration internationales. Les programmes d'investissement prévus pour notre Défense sont un incitant supplémentaire pour que se nouent des liens plus étroits entre l'industrie européenne/internationale et notre propre industrie. L'industrie belge et les centres de recherche peuvent ainsi participer de manière renforcée à l'élaboration d'une base industrielle et technologique européenne qui constitue un élément clé du renforcement de l'autonomie militaire européenne.

Conserver les domaines technologiques prioritaires et les capacités industrielles est un aspect clé des intérêts essentiels de notre sécurité. L'acquisition de systèmes d'armes par notre Défense ne constitue pas une masse critique suffisante pour développer une industrie de défense belge. La solution pourrait résider dans une participation de notre industrie dans un réseau industriel international. La présence d'entreprises belges dans la chaîne d'approvisionnement d'importants producteurs de matériel militaire (les OEM ou *Original-Equipment Manufacturers*) en Europe et en Amérique du Nord peut aussi offrir des garanties supplémentaires pour notre sécurité.
Pour chaque grand dossier d'achat de matériel militaire, la nécessité d'invoquer l'article 346 du TFUE sera analysée. Le cas échéant, la nécessité et la mesure dans laquelle il a été tenu compte des intérêts essentiels de sécurité seront prises en considération. Les domaines technologiques prioritaires cités dans la DIRS ou les activités industrielles qui y sont liées, sont ancrés dans ces intérêts essentiels de sécurité.

La loi de programmation militaire (voir principe n° 7 ci-dessous) assurera l'ancrage légal des différents programmes d'acquisition de matériel majeur de manière à établir clairement les priorités capacitaires pour la durée de la vision stratégique pour nos industries et nos institutions de recherche. Notre industrie aura ainsi l'occasion de se positionner stratégiquement par rapport aux futurs besoins militaires de la Défense belge. Cela implique notamment que nos industries se profilent comme un partenaire encore plus intéressant pour une collaboration avec d'autres acteurs (plus importants) de la défense internationale. En effet, ceux-ci pourront affiner leur compréhension du marché belge grâce à des contacts privilégiés avec notre industrie. À l'inverse, des opportunités se créent pour les industries belges qui peuvent s'appuyer sur cette collaboration avec des acteurs plus importants (les OEM) pour accéder à de nouveaux marchés avec leurs produits. Notre Défense est également représentée dans tout un éventail de forums militaires et d'institutions de recherche[120] au sein de l'OTAN et de l'UE (EDA) qui mettent aussi en lumière les tendances et les besoins capacitaires de nos alliés. Enfin, un lien constructif entre la Défense et notre industrie peut permettre à nos industriels de mieux répondre aux besoins qui ne relèvent pas spécifiquement de notre propre Défense et de contribuer à la consolidation d'une base technologique et industrielle européenne.

Les différents acteurs publics créeront, grâce notamment à leurs activités dans le cadre de la DIRS, un climat favorable pour les contacts et les initiatives *business-to-business* entre les OEM et nos entreprises qui peuvent ainsi générer des retours supplémentaires sous la forme de connaissance, de technologie et d'emplois.

[120] par exemple le *Centre for Maritime Research and Experimentation* (CMRE) de l'OTAN

« Une loi de programmation militaire qui prévoit les investissements en matériel majeur de la Défense belge pour la durée de la vision stratégique, permettra de générer la stabilité et la prévisibilité pour une réalisation effective d'une Défense belge crédible en 2030 pour la société, pour nos alliés et pour les entreprises. »
(principe n° 7)

Pour appuyer le partenariat pragmatique entre la Défense, notre industrie et nos institutions de recherche, comme indiqué au chapitre 4, notre Défense augmentera graduellement sa contribution R&T à partir de 2022, en vue d'atteindre 2 % de l'effort de défense en 2030 (aujourd'hui 0,2 %). Cette contribution est essentielle pour donner une impulsion positive à ce partenariat pour l'innovation (modèle *Triple Helix*).
Outre les autres centres de recherche nationaux (tant académiques que civils et industriels), les institutions de recherche de la Défense (entre autres les laboratoires de la Défense (DLD), les centres de recherches de l'ERM et les laboratoires et centres de recherches médicaux militaires) seront des acteurs importants dans cette politique R&T. Un service centralisé unique, avec des contacts structurels nationaux et internationaux dans le monde de la recherche et de l'industrie se chargera de diriger et de coordonner la politique R&T de la Défense et initiera une collaboration avec d'autres acteurs de sécurité nationaux, les Défenses de pays partenaires préférentiels, des centres de recherche et l'industrie dans le cadre de cette politique. Cette politique R&T sera également développée dans un cadre européen afin de renforcer la place de notre pays en tant que société innovante pour les capacités de défense. Différents programmes d'investissements dans des capacités innovantes, par exemple, les drones, les satellites, les engins maritimes sans pilotes (voir chapitre 5), peuvent constituer une bonne base pour réaliser cette ambition. L'intégration européenne de la politique R&T appuyée par la Défense, coordonnée en collaboration avec le monde industriel et la recherche, peut contribuer à maximiser les opportunités de nos industries de participer à la phase de développement effectif de certains systèmes de défense et de sécurité (*Development*).
Pour la Défense, cette intégration dans une politique européenne en matière de R&T offre l'avantage d'améliorer indirectement notre sécurité d'approvisionnement (*security of supply*). En tant que centre de production et d'innovation de connaissances essentielles et de composants pour les systèmes d'armes et de sécurité, notre pays aura effectivement plus de garanties de pouvoir faire face à ses besoins et fournitures de sécurité. Un autre avantage pour la Défense est d'améliorer sa vision sur les possibilités de futures capacités, mais aussi sur les évolutions technologiques susceptibles d'exercer une influence négative sur notre sécurité. En outre, dans ce monde en mutation rapide, il est indispensable que les secteurs économiques et les centres de connaissance restent à la pointe des dernières évolutions en matière de technologie nouvelle, d'évolutions sécuritaires et d'activités industrielles. Participer à des activités dans ces domaines représente la meilleure garantie de faire face à ses besoins en matière de sécurité.

L'implication de notre industrie dans des projets de développement multinationaux, résultant du resserrement des liens entre la Défense et le monde industriel, peut aussi contribuer à une meilleure prise en compte de nos exigences opérationnelles militaires.

g. Une rationalisation des organismes placés sous la tutelle du Ministre de la Défense

Les organismes placés sous la tutelle du Ministre de la Défense[121] offrent des services en équation directe avec les missions et le personnel de la Défense. Ils entretiennent, par ailleurs, le devoir de mémoire de notre passé militaire et assurent la gestion de notre patrimoine militaire.
À l'avenir, il est important que ces organismes puissent continuer à garantir ces services et ces tâches sociétales pertinentes. Il est, par conséquent, indispensable de procéder à l'assainissement structurel du financement de ces organismes. Les structures et missions de ces entités devront subir une rationalisation. Ces rationalisations se feront également sous la perspective d'une Défense qui met davantage l'accent sur ses missions clés, comme décrit dans cette vision stratégique. En termes concrets, cela signifie que ces organismes ne conserveront que les fonctions militaires indispensables d'un point de vue militaire et opérationnel. Les méthodes de financement et les effectifs se mettront au diapason de la nouvelle structure et feront l'objet d'une rationalisation systématique.

C'est dans le cadre de cette vision générale que les activités, reprises dans l'accord de gouvernement, ont débuté. Elles consistent à évaluer les trois parastataux de la Défense (l'IGN, l'OCASC et l'IV-INIG) et le Musée Royal de l'Armée et à définir les grandes lignes de l'avenir de ces entités. Le gouvernement a déjà pris quelques décisions de principe à ce sujet.

« Le Gouvernement se penchera sur l'avenir, la place et le statut de l'IGN, du MRA, de l'OCASC et de l'IV-INIG. Un groupe de travail sous l'autorité du Ministre de la Défense réunira ces deux dernières administrations pour évaluer les avantages et inconvénients d'un rapprochement structurel entre ces deux parastataux. »

(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)

L'OCASC (l'Office Central d'Action Sociale et Culturelle) appuie directement le fonctionnement de la Défense. Cet organisme assure notamment la construction et la location de logements et offre une partie des services sociaux (les crèches et le soutien moral, psycho-social, médico-social, financier ou matériel). Il continuera d'assurer ces services. À l'avenir, l'OCASC reprendra également le service d'action sociale au profit des Vétérans de l'IV-INIG (l'Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre). L'OCASC ne sera plus en charge de l'organisation de vacances par l'intermédiaire d'une agence de voyages propre. Il n'assurera plus d'activités de *welfare* et ne fournira plus de biens aux militaires à l'étranger. Il est opportun de conserver une présence militaire restreinte au sein des services sociaux de l'OCASC à l'avenir.

« Parallèlement à son rôle dans les commémorations, la Défense a une longue tradition en ce qui concerne la protection du Patrimoine, entre autres par le biais du Pool historique de la Défense, le Centre de Documentation historique ou le Musée royal de l'Armée. Le Gouvernement tient à poursuivre cette tradition. »

(accord de gouvernement du 9 octobre 2014)

[121] l'Institut Géographique National (IGN), le Musée Royal de l'Armée (MRA), l'Office Central d'Action Sociale et Culturelle) (OCASC), l'Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG), le Pôle historique de la Défense et le Mémorial national du Fort de Breendonck (MNFB)

Outre l'OCASC, un nouvel organisme parastatal devrait voir le jour. Il devrait permettre la rationalisation et la privatisation partielle (entre autres, par le biais de partenariats public-privé) de la mémoire et du patrimoine militaire. À plus long terme, la nouvelle Organisation « Mémoire & Patrimoine Militaire » (au plus tard à l'horizon 2030) n'occupera plus de militaires.
Cette organisation devra assurer une meilleure exploitation du patrimoine militaire qui restera la propriété de l'autorité fédérale. Dans ce cadre, il sera également possible de conclure des accords de coopération avec les Communautés en vue de l'exploitation de sites régionaux.
Cette organisation transversale reprendra la tâche de mémoire et de gestion des sépultures de guerre belges de l'IV-INIG et intégrera les institutions chargées du patrimoine actuelles liées à la Défense (Pôle historique de la Défense, le Musée royal de l'Armée[122], le Mémorial national du Fort de Breendonk). Cette organisation transversale doit également permettre de mener une politique commune avec d'autres institutions de l'autorité fédérale[123] chargées du patrimoine et les musées indépendants[124], afin de renforcer la mémoire militaire et civile.

La Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI) est un organisme de la sécurité sociale. Elle est la mieux placée pour reprendre de manière rationnelle l'action sociale en faveur des anciens combattants, des invalides de guerre, des victimes de guerre ainsi que le remboursement de leurs frais médicaux. Cette tâche était jusqu'à présent dévolue à l'IV-INIG. La diminution du nombre d'ayant-droits[125] ne permettait plus une gestion efficiente par un organisme distinct. Les missions en question cadrent davantage avec les activités de la Caisse auxiliaire. Celle-ci sera dès lors en mesure d'assurer durablement ce service de façon qualitative au bénéfice des ayant-droits.

L'Institut géographique national (IGN) est chargé de la mise en page et de la diffusion des informations de référence géographiques pour le territoire belge. Cet institut servira désormais d'intermédiaire horizontal pour les questions géographiques (*geo-broker)* chargé de rendre les données géographiques accessibles à toutes les instances publiques. L'IGN cherchera à renforcer les synergies avec d'autres organismes publics en vue de rationaliser son travail au maximum.

L'ensemble des rationalisations apportées aux organismes placés sous la tutelle du Ministre de la Défense devrait dégager un gain d'efficience de 20 millions d'euros pour l'autorité fédérale. Il s'agirait en grande partie de réduire le personnel et les subsides indispensables. Environ 120 ETP militaires ne seront plus nécessaires au fonctionnement des organismes en question. Ils pourront ainsi rejoindre l'effectif en personnel de la Défense.
Un plan de réforme global des parastataux de la Défense sera approuvé par le Conseil des ministres. Le suivi sera ensuite assuré sur la base de dossiers de mise en œuvre distincts.

h. Une Défense durable

La durabilité est également un principe important pour le futur. Un plan d'action sera lancé pour faire de la Défense une organisation plus durable à l'horizon 2030.

[122] le site du Cinquantenaire, le Boyau de la mort, le bunker de commandement du Kemmelberg, le *Gunfire* à Brasschaat et le quartier militaire de Bastogne
[123] en concession d'ASBL ou d'administrations locales telles que le Fort de Loncin, le Fort d'Eben-Emael et le musée du camp de Beverlo à Leopoldsburg
[124] Il s'agit notamment du *Bastogne War Museum*, du Musée In *Flanders Field* à Ypres et du Mémorial 1815 à Waterloo.
[125] invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre

Une Défense durable est plus efficiente en matière d'énergie. Elle investit dans une plus grande consommation de sources d'énergie durables et évite les déchets, afin de limiter l'empreinte nationale et militaire opérationnelle. Ainsi, lors d'opérations expéditionnaires, la pression sur la population locale sera moins forte et l'acceptation meilleure, ce qui favorisera les chances de succès de l'intervention militaire.

La croissance des budgets d'infrastructure permettra d'améliorer l'efficience énergétique de l'infrastructure de la Défense.

Une Défense durable choisit l'efficacité maximale du cycle de vie du matériel de défense, telle que la limitation des pièces de rechange et de l'entretien qui contribuent aussi à l'efficacité et l'efficience de l'engagement opérationnel.

À cet égard, une politique renforcée en matière de R&T (voir ci-dessus) avec un lien plus étroit entre la Défense, les centres de recherche civils et notre industrie peut aussi permettre que notre Défense puisse pleinement profiter des opportunités d'améliorer son fonctionnement. Pensons notamment aux générateurs et véhicules hybrides.

Cet aspect de la durabilité sera également pris en compte dans le cadre des initiatives de *sourcing*.

7. Une Défense jeune et une politique du personnel flexible

Le personnel constitue le noyau d'une capacité militaire. Un système d'armes, aussi performant soit-il, ne peut contribuer à notre politique de défense sans personnel en nombre suffisant et formé. De plus, ce sont la motivation, la créativité, l'empathie et l'adaptabilité dans une situation définie qui font de l'être humain le centre et la valeur ajoutée d'une capacité militaire.

Début 2016, nous comptions environ 31 000 ETP (environ 29 500 militaires et 1 500 civils) au sein de l'enveloppe en personnel de la Défense. D'ici 2030, ils ne seront plus que 25 000 (environ 24 000 ETP militaires et 1 000 ETP civils). Cette diminution résultera d'une évolution naturelle, puisque près de la moitié du personnel de la Défense partira à la pension dans les 10 années à venir[126].

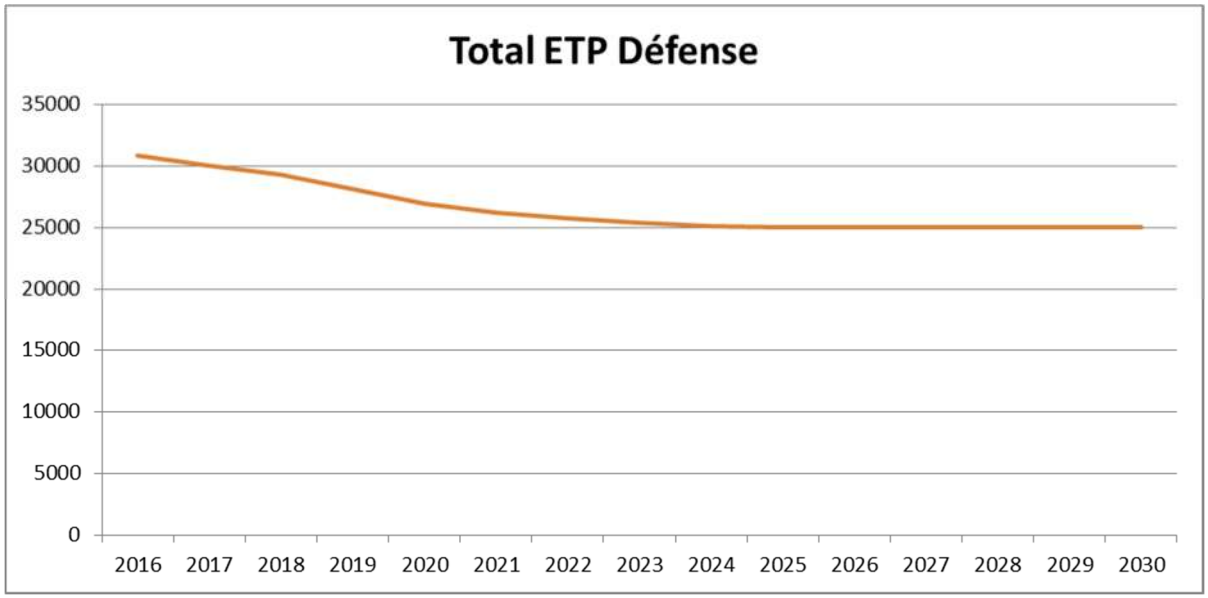

Graphique 4 : évolution du personnel de la Défense (en ETP) pour la période 2016-2030.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recrutement militaires	900	1160	1284	1409	1750	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100
Recrutement civils	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Total personnel	30786	29990	29251	28055	26936	26149	25702	25339	25086	24964	24958	25023	25118	25078	25007

Tableau 4 : tableau des chiffres de recrutement prévus pour les militaires et les civils pour la période 2016-2030.

Le tableau ci-dessus indique l'évolution des recrutements prévus pour la période couverte par la vision stratégique. Nous constatons clairement une augmentation progressive du recrutement de militaires pour atteindre les 2 100 ETP en 2021, et une stabilisation de ce nombre pour le restant de la période couverte par la vision stratégique. Le chiffre de 2 100 ETP a été défini en tenant compte de la situation prévue sur le marché du travail et la capacité de *competence development* au sein de la Défense. L'objectif étant d'abandonner au maximum le concept de *Life Time Employment* annoncé ci-dessous, il est impératif d'optimaliser le recrutement.
Le tableau montre que la diminution de l'effectif de 6 000 ETP sera déjà atteinte en 2024 malgré la maximalisation du recrutement. Il s'agira d'évoluer à relativement brève échéance vers les nouvelles structures et la nouvelle organisation de la Défense.
Outre l'aspect quantitatif de ces recrutements, deux aspects qualitatifs de la politique de recrutement exercent également un impact opérationnel important pour la Défense. D'une part, les nouveaux systèmes techniques de la Défense nécessiteront à l'avenir davantage de personnel avec une

[126] 47 % dans les conditions actuelles (âge de la pension des militaires à 56 ans)

formation technique, principalement des sous-officiers spécialisés. D'autre part, il convient aussi de combler au maximum le personnel déficitaire dans les unités de combat, surtout en ce qui concerne les volontaires, afin de renforcer déjà à court terme la capacité de déploiement opérationnel de la Défense. Ces aspects qualitatifs constitueront deux des lignes directrices de ce recrutement pendant la durée de la vision stratégique.

« Une **politique de personnel plus flexible**, avec une possible adaptation de la **formation** et du **statut** sur base d'une évaluation de la politique actuelle. Grâce à cette flexibilisation, qui tendra à **abandonner** au **maximum** le principe du ***Life Time Employment***, la Défense deviendra une organisation plus jeune. La baisse de l'âge moyen de 40,6 ans actuellement vers 34 ans en 2030 est fixée comme objectif. Pour les années 2020 et 2025, des objectifs relatifs à l'âge moyen seront aussi fixés, tout en veillant au renforcement suffisant de l'expertise, **axée sur l'engagement opérationnel**. Une nouvelle Réserve contribuera également à une politique plus flexible du personnel. »
(principe n° 9)

a. Abandonner au maximum le *Life Time Employment*

Le principe n° 9 prévoit une politique du personnel plus flexible. Un des principaux leviers permettant d'atteindre cet objectif consiste à abandonner au maximum le *Life Time Employment*. Une politique du personnel plus flexible doit permettre au personnel de la Défense de mieux répondre aux besoins de l'organisation. Cela cadre avec la tendance sociétale générale selon laquelle les travailleurs changent plus facilement d'emploi, que ce soit pour affronter de nouveaux défis et favoriser leur développement personnel, ou pour mieux harmoniser leur situation de travail avec leur situation familiale.

La Défense a surtout besoin de jeunes militaires, tout en permettant à suffisamment de militaires d'évoluer dans l'organisation vers des fonctions techniques et de cadres supérieurs qui nécessitent une expertise et assurent la continuité militaire, technique et opérationnelle.
La Défense dispose actuellement déjà d'un statut « *Beperkte Duur*/Durée Limitée » qui prévoit une carrière allant de 5 à 8 ans, suivie d'un passage vers le statut de carrière (jusqu'à l'âge de la pension) ou d'un accompagnement vers une carrière en dehors de la Défense en fonction des besoins de l'organisation et des souhaits de l'individu. Introduit en 2014, le statut BDL concerne un total de 850 militaires en mars 2016 (sur un total d'environ 29 500). Depuis 2015, tous les volontaires sont engagés sur la base de ce statut, mais il est encore possible d'accroître les pourcentages de sous-officiers (pour 2016 : 38 % BDL) et d'officiers (pour 2016 : 3 % BDL) et donc de diminuer progressivement l'emploi du modèle de *Life Time Employment* pour toutes les catégories de militaires.
Aujourd'hui, la formation professionnelle est comprise dans la période BDL. Statutairement, il n'est pas possible de suivre une formation académique (formations académiques à l'ERM pour officiers et formations technico-académiques pour sous-officiers) durant cette période. La période de rendement est insuffisante pour envisager d'intégrer une longue formation académique dans les huit années de la période BDL. Si le statut BDL était adapté par rapport aux formations académiques de sorte que la période de 8 ans ne commence à compter qu'après cette formation, il serait alors possible de poursuivre la diminution du *Life Time Employment*.
Une première évaluation du statut BDL fait également apparaître qu'il serait possible d'accroître la flexibilité de la politique du personnel en permettant à la Défense d'offrir un emploi supplémentaire pour une courte durée après la période BDL actuelle. L'introduction d'une période BDL complémentaire et les modalités applicables seront décidées en 2016. Des mesures d'accompagnement spécifiques devront être prévues à cet égard, pour les militaires qui quittent la

Défense, en tenant compte de leur âge plus élevé et de leur profil éventuellement plus spécialisé. La culture d'entreprise de la Défense s'en trouvera profondément bouleversée.

La généralisation du statut BDL a pour avantage de garantir une politique de personnel plus souple au sein de la Défense. Pour savoir dans quelle mesure le personnel engagé sous un statut BDL est susceptible de devoir quitter l'organisation, il s'agira de prendre en considération les besoins de la Défense, à savoir le maintien avant tout d'une Défense avec 25 000 ETP au profil approprié. Une hausse accrue du nombre de militaires se tournant effectivement vers le marché de l'emploi dans le privé au lieu d'opter pour le statut de militaire de carrière (et donc le *Life Time Employment*) ne se fera pas sentir avant la période 2026-2030. En cause, le recrutement de 2 100 militaires, la vague importante de départs à la pension et la possibilité d'une période BDL supplémentaire. L'abandon du *Life Time Employment* ne sera optimal qu'après 2030, moyennant un effort durable au niveau du recrutement.

Pour les membres du personnel qui quittent la Défense au terme de leur période BDL, la Défense investira au maximum dans le renforcement des opportunités d'emploi qui s'offrent à eux sur le marché du travail externe. Nous examinerons les formations et les partenaires préférentiels susceptibles de favoriser la transition souhaitée de ces militaires. La loi prévoit déjà une « période d'accompagnement » pour ce statut qui, devra toutefois être effective d'ici 2019.
Les militaires sous statut BDL sont toutefois employés en majorité pour une (première) période complète de 8 ans. Par conséquent, le premier groupe important de militaires BDL ne reviendra sur le marché du travail qu'en 2022. Selon une simulation, un maximum de 135 militaires BDL quittera la Défense chaque année dans la période 2022-2030. Cependant, l'introduction d'une éventuelle période BDL supplémentaire ralentira les départs durant cette période.
Il est prévu que le recrutement du personnel affecté à la future direction « Surveillance et Protection » au sein de la Police se fasse principalement chez d'anciens militaires. Si dans les premières années, l'arrivée de militaires issus du statut BDL sera limité[127], par la suite leur recrutement pourra constituer un canal préférentiel. Nous examinerons par ailleurs la possibilité de mettre en place des canaux de départ préférentiels vers d'autres services publics du secteur de la sécurité et, éventuellement, avec le secteur public dans sa globalité.
La Défense compte également approfondir au maximum les possibilités d'emploi dans le secteur civil, notamment avec le secteur de la sécurité, qui devra devenir un partenaire important.
Les réactions provenant des secteurs privé et public vers lesquels des militaires ont déjà pu se tourner, montrent combien leurs qualifications, compétences et aptitudes, acquises à la Défense sont appréciées. Il s'agit entre autres de la loyauté, du sens de la discipline, de la planification et de l'organisation, des aptitudes sociales, de la flexibilité, de la connaissance des langues et du bagage technique. La Défense peut donc être assurée de la valeur de son personnel sur le marché de l'emploi, une position qui peut encore être renforcée par le biais de formations préparatoires.

b. Un rôle permanent pour les civils au sein de la Défense

Malgré le fait qu'une Défense réduite devra davantage se tourner vers la spécificité militaire et optimiser les possibilités du marché pour les services de soutien, les civils occuperont encore une place

[127] Cette direction permet de faire décroître plus rapidement la population plus âgée de volontaires (et dans une moindre mesure d'officiers) de la Défense. Toutefois, en raison d'un manque de sous-officiers au sein de la Défense, il ne sera pas possible de transférer des sous-officiers vers cette direction.

importante au sein de la Défense en 2030. Les fonctions civiles prévues se montent à 1 000 ETP, avec un recrutement de 50 personnes par an.[128]

À l'avenir, ces civils devront apporter une expertise spécialisée dans l'organisation, tant dans les capacités opérationnelles qu'au sein des services d'appui de la Défense. Les civils qui soutiendront l'engagement opérationnel se concentreront principalement dans le Service du Renseignement militaire, la capacité cyber et la capacité *Influence*.
Au sein des services d'appui de la Défense, l'expertise des civils dans les institutions de recherche de la Défense (principalement DLD et ERM) sera de plus en plus nécessaire pour développer une politique R&T renforcée (voir chapitre 6). Les civils qui exercent une fonction dans la recherche au sein de la Défense occuperont encore un rôle de premier plan dans la formation future et plus spécialisée à l'ERM.
Parallèlement, les civils de la Défense continueront à jouer un rôle dans l'appui logistique et technique spécialisé sur le territoire national.
L'état-major de la Défense continuera à utiliser leur expertise, principalement dans les domaines juridique, budgétaire et du personnel. Actuellement, le service juridique regroupe une part importante des fonctions civiles à la Défense. En raison de la judiciarisation croissante de la société, de l'aspect juridique du développement et de l'acquisition des capacités planifiées ainsi que de l'importance d'une intervention militaire opérationnelle conforme au cadre juridique complexe, la Défense devra accéder en permanence à l'expertise juridique spécialisée nécessaire.

Un cadre juridique sera créé pour un engagement éventuel de membres du personnel civil dans des opérations, comme par exemple un conseiller juridique. Le statut de la Réserve en constituera la base.

Des fonctions civiles resteront également prévues en vue de renforcer la continuité au sein de l'organisation. Elles assureront le contrôle du *sourcing* par la Défense et soutiendront les services de management au sein de l'état-major de la Défense.

Cette évolution prévue des civils au sein de la Défense va de pair avec une forte augmentation relative du personnel hautement qualifié au sein de l'organisation (niveau A) et avec une forte diminution du nombre de civils qui exercent une fonction pour laquelle aucun diplôme ou certificat d'études n'est requis (niveau D).

c. Une Défense plus jeune

Un objectif important du principe n° 9 est le rajeunissement de la Défense. Le modèle sur lequel s'appuie le tableau des chiffres de recrutement pour les militaires et les civils prévoit que la moyenne d'âge du militaire évoluera de 40,6 ans aujourd'hui à 34,1 ans en 2030. Vu la limitation du recrutement, cette diminution restera limitée à 40,2 ans jusqu'en 2020, pour ensuite chuter à 35,8 ans durant la période 2020-2025. Au cours de cette période, la vague de départs à la pension atteindra son point culminant.
L'évolution de l'âge moyen selon le modèle actuel sera certainement influencée par des initiatives supplémentaires relatives à l'abandon maximal du modèle de *Life Time Employment* ainsi qu'en matière d'évolution de l'âge de la pension. Ces initiatives seront examinées à court terme.

[128] Les civils au sein de la Défense sont aujourd'hui principalement des collaborateurs statutaires de la Défense (chiffres de février 2016). Ils représentent 1 233 ETP du total des 1 531 ETP.

d. Investir au maximum dans le recrutement interne

L'investissement maximal dans le statut BDL sera combiné à un investissement maximal dans le recrutement interne. Cela offre au personnel davantage d'opportunités de carrière. Par recrutement interne, il convient d'entendre un passage vers une catégorie de personnel supérieure ou vers une échelle barémique supérieure au sein de la catégorie de personnel. À la Défense, ce recrutement interne est appelé « promotion sociale ». La promotion sociale peut être ou non combinée à l'obtention d'un diplôme supplémentaire. Le système d'évaluation sera adapté afin de mieux évaluer le potentiel des membres du personnel concerné et de les accompagner tout au long de leur carrière. La création d'opportunités de promotion interne pour le personnel dans le cadre du renforcement du recrutement interne permet également d'augmenter l'attractivité de la Défense en tant qu'employeur. En outre, les candidats connaissent la culture d'entreprise et peuvent mettre en pratique des compétences préalablement acquises. L'attrition de formation (voir chapitre suivant) est donc minime en cas de promotion sociale.

e. La nécessité de limiter l'attrition

Par attrition, on entend les départs cumulés du personnel avant l'âge de la retraite ou la fin de la période BDL. L'attrition à la Défense englobe l'attrition de formation (départ du personnel pendant la période de formation ou la période de candidature (en moyenne 3 ans)) et l'attrition en cours de carrière. Le tableau des chiffres de recrutement prévus pour les militaires et les civils tient compte de l'attrition des dernières années. L'attrition de formation se situe en moyenne aux alentours de 50 %, toutes catégories de militaires confondues. L'attrition en cours de carrière n'est par contre que de 2 %.
Notons que, dans les années à venir, il sera primordial de poursuivre la limitation de l'attrition, notamment de formation. Cette nécessité s'impose, à moyen terme, pour rencontrer l'objectif de l'enveloppe en personnel de 25 000 ETP prévue.

Il s'agira dès lors d'examiner à nouveau l'information donnée aux candidats intéressés par une carrière au sein de la Défense, leur screening et leur sélection ainsi que la formation. Les militaires qui s'engagent à la Défense, doivent avoir des perspectives réelles d'engagements opérationnels rapides, appuyés par une mise en condition optimale.
Comme indiqué plus haut, le renforcement du recrutement interne aura également un effet sur la diminution de l'attrition.

En dépit de quelques succès locaux, les diverses initiatives prises ces dernières années pour limiter l'attrition n'ont pas permis de réduire le flux général des départs. C'est pourquoi d'autres initiatives (innovantes) seront prises.
Une plus grande attention sera accordée à l'utilisation des canaux de communication appropriés (tels les médias sociaux) afin d'atteindre les groupes-cibles qui correspondent aux critères de recrutement de la Défense. Ces canaux doivent fournir aux postulants des informations réalistes et claires sur la Défense. La Défense doit adopter une approche plus proactive envers les postulants potentiels. D'un point de vue général, la Défense doit se montrer plus dynamique sur le marché de l'emploi. Des initiatives visant des formes de rémunération plus flexibles pour les métiers en pénurie au sein de la Défense pourraient être prises à cet effet.
Des efforts supplémentaires seront fournis lors de la sélection afin d'accorder une importance accrue aux compétences acquises en pratique.
À court terme, de nouveaux projets seront également lancés pour les fonctions au sein de la Défense où traditionnellement l'attrition de formation est très élevée. En 2016 et 2017, les traditionnels

jobdays seront remplacés par des journées de prise de connaissance. Confrontés à la réalité de l'unité, les postulants seront évalués en fonction de leur potentiel et de leur aptitude à exercer un métier spécifique.
La formation de base a fait l'objet d'initiatives récentes visant à renforcer le caractère progressif du programme. Des investissements supplémentaires sont également prévus pour améliorer la formation des instructeurs et l'accompagnement médico-sportif.

f. Évaluation de la formation et du statut

Le principe n° 9 demande une évaluation de la formation et du statut pour éventuellement les réformer dans le cadre de la poursuite de la flexibilisation de la politique du personnel.
En 2016, une évaluation/étude de la politique de formation sera effectuée. Une plus grande flexibilité sera introduite là où c'est nécessaire. L'objectif étant, dans la mesure du possible, d'accélérer la transition des recrues vers les unités.

Le statut actuel du personnel militaire, introduit récemment, offre encore de nombreuses possibilités en vue d'assouplir la politique de personnel. Les possibilités existantes seront d'abord analysées et exploitées au maximum. Si davantage de flexibilité s'avérait nécessaire par la suite, le statut existant pourra être adapté. À titre d'exemple, un âge de recrutement plus flexible pourrait être envisagé pour les fonctions critiques (souvent techniques) au sein de la Défense.
Comme annoncé plus haut, une optimisation du statut BDL sera étudiée.
En outre, le système d'évaluation sera revu pour permettre une meilleure gestion des compétences. On veillera tout particulièrement à améliorer la recherche des possibilités d'évolution du personnel.
La nécessité de passerelles supplémentaires entre le statut militaire et le statut civil restera à l'étude.

g. Une Réserve moderne

Le chapitre 5 souligne qu'en plus de l'attention accordée principalement à une Réserve de spécialistes[129] soutenant l'engagement dans les missions clés, une étude sera menée sur la revalorisation de la Réserve de non-spécialistes pour l'exécution ponctuelle de missions de surveillance à partir d'un niveau de menace élevé et pour des engagements en cas de crises nationales et de catastrophes (compagnies de réserve).

Le chapitre 5 évoque également des possibilités supplémentaires en vue de renforcer la Réserve spécialisée pour les capacités suivantes : cyber, *influence* et construction militaire.
L'usage renforcé de prestataires civils (par le biais du *sourcing*) permet vraisemblablement d'attirer également certains profils pour la Réserve spécialisée (par exemple, des techniciens, des mécaniciens, du personnel médico-technique et des profils logistiques).

Il importe de manière générale d'améliorer la relation entre la Défense et les employeurs afin que les réservistes puissent assumer leur fonction au sein de la Défense et obtenir des possibilités d'entraînement suffisantes. Les employeurs doivent être également bien informés de la plus-value dans leur profession de la fonction militaire de leurs employés. Des mesures de compensation supplémentaires seront aussi étudiées afin de renforcer le *win-win* de la Réserve, tant pour la Défense que pour les employeurs.

[129] Celle-ci est notamment très importante pour le soutien médical.

Une Réserve jeune et dynamique doit renforcer le lien entre la Défense, la population et les entreprises.

L'introduction du statut BDL permet de remplir des fonctions de réserve par du personnel qui retourne à la vie civile et qui veut garder un lien avec la Défense.

Tous ces éléments seront repris dans une étude sur une Réserve moderne. Les représentants des associations de réservistes seront impliqués au maximum dans la conception de cette Réserve moderne.

h. Pensions

Une commission indépendante d'experts (la Commission nationale des Pensions) étudie actuellement l'évolution future des pensions et l'âge requis, notamment pour les métiers pénibles (et donc éventuellement pour certaines fonctions militaires). Une liste des métiers concernés devrait être disponible dans le courant de 2016. Dès que le gouvernement aura pris une position générale en la matière, les conséquences pour les différentes fonctions au sein de la Défense seront connues.
La Défense procédera à l'adaptation de l'âge de la pension des militaires, après avis du Comité national des pensions. Si l'âge de la pension est relevé avant 2025, cela aura un impact sur le rajeunissement de la Défense, et donc également sur la nécessité et la mise en œuvre d'un *sourcing* ultérieur.

En régime, l'utilisation généralisée du statut BDL aura pour effet de diminuer le nombre de membres du personnel de la Défense partant à la pension sous le statut de militaire et au sein de l'organisation Défense. Toutefois, quelques décennies nous séparent encore de cet état de fait. Si la Défense veut renforcer son assise sociétale, il importe que les âges actuels de départ à la pension évoluent vers un âge acceptable pour la société. La Défense devra donc rechercher des solutions pour donner du travail adapté aux employés plus âgés.

La Défense étudiera dans quelle mesure il est opportun que les militaires puissent prolonger leur carrière sur base volontaire.

i. Le rôle essentiel des partenaires sociaux

En tant que représentants des membres du personnel et de par leur expertise, les partenaires sociaux doivent être impliqués au maximum dans l'assouplissement de la politique de personnel, dans la modernisation du statut de la Réserve et dans une convergence des pensions acceptable pour la société.
Le dialogue actuel avec les partenaires sociaux est apprécié et constructif. Il sera donc poursuivi sur cette lancée.

8. *Next steps*

La vision et la perspective sont claires. Les fondements sont présents. Le travail peut commencer.

L'important est d'appliquer les lignes directrices de cette vision le plus rapidement possible, afin d'en garantir sa mise en œuvre effective à l'horizon 2030, et, pour ce qui concerne la rationalisation, de démarrer à très court terme plusieurs projets.
Par ailleurs, un plan de mise en œuvre de l'implantation géographique des quartiers sera présenté au Conseil des Ministres après la vision stratégique. Ce plan d'implantation sera étalé sur la durée de la vision stratégique. Il fixera un calendrier précis pour les adaptations de l'implantation géographique de la Défense. L'objectif est d'informer rapidement et clairement les membres du personnel concernés sur leur avenir. Il est important que les organisations syndicales, les chefs de corps, les adjudants de corps et les caporaux de corps, en tant que représentants des membres du personnel concernés, participent à une réflexion commune sur la mise en œuvre de ces changements. Ce sont eux qui connaissent le mieux leur personnel. Ce sont eux aussi qui seront chargés de la réalisation effective et de la supervision de ces adaptations.

L'élaboration du futur portfolio capacitaire de la Défense belge donnera également lieu à des interactions supplémentaires avec l'UE et l'OTAN en raison de sa contribution à des projets au niveau européen, ainsi qu'avec nos pays partenaires stratégiques. Il est possible qu'elles influencent le contenu définitif de la planification capacitaire de notre Défense, l'objectif étant de le faire concorder le plus possible avec celui de nos pays partenaires.
L'étalement dans le temps des investissements en matériel majeur de cette vision sera fixé dans une loi de programmation militaire pour la période allant jusqu'à fin 2030. Cette loi assure la stabilité et la prévisibilité nécessaires pour la réalisation du portfolio capacitaire. Un projet de loi sera proposé au Conseil des Ministres environ quatre mois après la vision stratégique. Imposer un calendrier serré témoigne de la volonté d'ancrer le plus possible la vision du futur de ce plan. Cet ancrage est nécessaire pour que la Défense puisse continuer à se positionner en tant qu'allié crédible au sein de l'OTAN et de l'UE, pour qu'elle puisse rester un partenaire fiable de l'industrie et des institutions de recherche, mais surtout pour qu'elle puisse demeurer un pilier fiable pour la sécurité belge et européenne.

« Une loi de programmation militaire qui prévoit les investissements en matériel majeur de la Défense belge pour la durée de la vision stratégique, permettra de générer la stabilité et la prévisibilité pour une réalisation effective d'une Défense belge crédible en 2030 pour la société, pour nos alliés et pour les entreprises. »
(principe n° 7)

Par la suite, chaque dossier ponctuel qui découle de ces plans sera présenté au Conseil des Ministres. Bien entendu, l'interaction ne se limitera pas au Conseil des Ministres. La mise en œuvre de cette vision stratégique nécessitera une interaction constante entre le gouvernement et le Ministre de la Défense, entre le Ministre et le Parlement, et entre le Ministre et l'état-major de la Défense. La Défense devra soutenir des efforts continus dans le domaine de la communication et de l'*outreach* afin d'interagir au mieux avec l'opinion publique, en général, et avec la presse, le monde politique et les leaders d'opinion, en particulier, sur le rôle de la Défense et les évolutions nécessaires auxquelles son organisation est soumise. La société doit être informée correctement de la valeur de la Défense.

Elle doit se sentir concernée par ce domaine afin de (continuer à) soutenir la recapitalisation nécessaire de la Défense.

Le groupe de travail de coordination politique « futur de la Défense » sera informé au moins tous les deux mois de tous les projets de mise en œuvre de manière à impliquer le gouvernement dans la mise en œuvre de la vision stratégique. Un tableau de bord convenu en commun permettra d'assurer ce suivi. Ce tableau de bord montrera clairement les décisions politiques à prendre par projet avec le calendrier fixé.

La principale étape suivante consiste à présent à convertir cette vision stratégique en projets qui apporteront davantage de sécurité, de liberté, de bien-être et de prospérité à tous nos compatriotes. Et cette conversion doit s'opérer à tous les niveaux. En même temps, ces projets doivent contribuer à créer plus d'Europe pour renforcer la sécurité au sein même et autour de l'Europe et dans le monde.

« *Vision without action is just a dream, action without vision just passes the time, vision with action can change the world.* »
(Nelson Mandela)

Annexe A : Les grands principes de la vision stratégique pour la Défense belge

- **principe n° 1** : les **missions clés de la Défense belge** sont la défense collective, la sécurité collective et la protection des ressortissants belges dans le monde entier. La Défense pourra toujours être engagée par le gouvernement dans le cadre des missions nationales et internationales sur la base des capacités disponibles ;

- **principe n° 2** : l'**ancrage multilatéral de la Défense belge qui génère une sécurité de façon solidaire, doit aussi être soutenu au plan budgétaire par la Belgique** ;

- **principe n° 3** : pendant la durée de la vision stratégique (2016-2030) on tendra vers un **meilleur équilibre au sein de la Défense belge**, ce qui veut dire:
    - **principe n° 3a** : des **capacités** qui permettent la **réalisation adéquate** des **missions clés** ;
    - **principe n° 3b** : un **équilibre entre les quatre dimensions capacitaires** (renseignement-cyber-*influence*, terre, air, maritime), avec **au moins toujours une capacité de combat crédible et durable par dimension**. L'aspect ***risk-sharing*** est **essentiel pour** un **output solidaire** et **nécessite** une ***toolbox* nationale suffisamment large avec suffisamment de capacité de combat dans chaque dimension**. Cette *toolbox* **assure le gouvernement belge** d'une **influence et d'un impact continus sur la sécurité internationale**. Cela fait de la Belgique un partenaire crédible au niveau international. Afin de générer cet output solidaire dans un cadre multilatéral et en soutien des intérêts nationaux, un input tout aussi solidaire via un effort de défense solidaire est essentiel ;
    - **principe n° 3c** : un accent plus important sur les **capacités de soutien stratégiques** (*strategic enablers*) qui sont nécessaires pour soutenir ses propres capacités de combat et qui signifient souvent une meilleure réalisation des lacunes capacitaires européennes. Ces *strategic enablers* peuvent être acquis au niveau national ou via une participation dans une collaboration internationale ;
    - **principe n° 3d** : une structure des coûts de la Défense avec une forte diminution de la part de **coûts en personnel** au sein de l'effort de défense belge ;
    - **principe n° 3e** : un accent plus important sur les **capacités non cinétiques et civilo-militaires** qui sont importantes pour prévenir les conflits armés, pour la stabilisation après un conflit armé et pour la contribution à la sécurité dans la zone de conflit ;

- **principe n° 4** : le fonctionnement de la Défense sera **rationalisé** au **maximum.** Les aspects importants que sont la réduction des coûts et le renforcement de l'effectivité seront pris en compte. Cela implique entre autres que les militaires se concentrent sur les tâches spécifiquement militaires, un usage renforcé des possibilités du marché pour les tâches de soutien et services et une rationalisation de l'infrastructure ;

- **principe n° 5** : tenant compte des besoins de la Défense belge, un **équilibre régional sera assuré** lors de la phase de mise en œuvre pour la répartition géographique des quartiers, du personnel et des capacités. Cela renforce le lien avec la société ;

- **principe n° 6** : des formes **poussées** de **coopération avec d'autres partenaires de sécurité nationaux et internationaux** seront recherchées en renforcement de l'efficience de la Défense au niveau national et en vue de soutenir une politique de défense plus européenne ;

- **principe n° 7** : une **loi de programmation militaire** qui prévoit les investissements en matériel majeur de la Défense belge pour la durée de la vision stratégique, permettra de générer la stabilité et la prévisibilité pour une réalisation effective d'une Défense belge crédible en 2030 pour la société, pour nos alliés et pour les entreprises ;

- **principe n° 8** : l'efficience des investissements en matériel majeur sera optimalisée via le **retour maximal de ces investissements vers la société via le know-how, la technologie et l'emploi, conformément à la législation nationale et européenne en vigueur.** Pour ce faire, le SPF Economie en coopération avec la Défense, fixera les mesures d'exécution pour un retour économique maximal pour les achats militaires, entre autres, via l'utilisation de l'article 346 TFUE, comme mentionné dans l'accord de gouvernement ;

- **principe n° 9** : une **politique de personnel plus flexible**, avec une possible adaptation de la **formation** et du **statut** sur base d'une évaluation de la politique actuelle. Grâce à cette flexibilisation, qui tendra à **abandonner au maximum le principe du *Life Time Employment***, la Défense deviendra une organisation plus jeune. La baisse de l'âge moyen actuel de 40,6 ans vers 34 ans en 2030 est l'objectif fixé, tout en veillant au renforcement suffisant de l'expertise, **axée sur l'engagement opérationnel**. Pour les années 2020 et 2025 des objectifs relatifs à l'âge moyen seront aussi fixés. Une nouvelle Réserve contribuera également à une politique plus flexible du personnel.